

11313

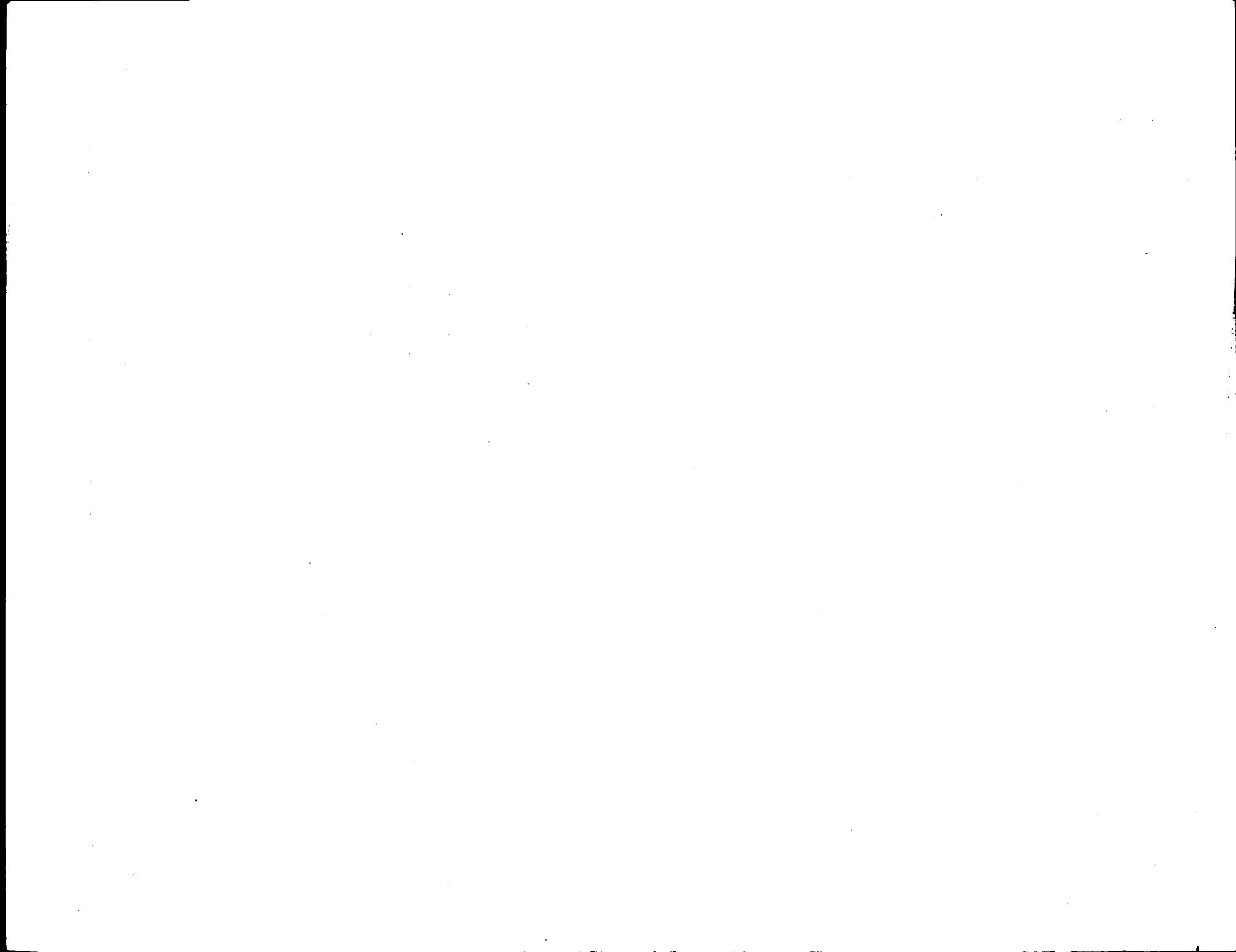
L' AGRICULTURE AFRICAINE

- Tome I -



S O M M A I R E

CAMEROUN	3
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	69
CONGO	115
COTE D'IVOIRE	145
DAHOMEY	223



C A M E R O U N



INTRODUCTION 5

SITUATION ET PERSPECTIVES DU DEVELOPPEMENT RURAL DU CAMEROUN
DANS LE CADRE DU DEUXIEME PLAN QUINQUENNAL (1966-1971)

I - Le développement agricole 8
II - Le développement de l'élevage 18
III - Le développement de la pêche 20
IV - Le développement forestier 21

TABLEAU DES PRODUCTIONS RURALES DU CAMEROUN

I - Les productions agricoles 23
II - Les productions animales 56
III - La pêche industrielle 61
IV - La production forestière 65

ANNEXE La conjoncture agricole du Cameroun à fin 1969 d'après le rapport de la 38ème session de l'Assemblée générale du GICAM réunie le 12 décembre 1969 à Douala.

INTRODUCTION

Le Cameroun, est soumis à un régime de climats et de végétations très diversifié, permettant une agriculture variée où toutes les cultures africaines sont représentées. On peut distinguer 4 régions naturelles : une plaine côtière couverte de forêts épaisses au sud de la Sanaga - un plateau central s'étendant du nord de la Sanaga jusqu'à la Bénoué - à l'ouest une région montagneuse et boisée où se dresse le volcan du Mont Cameroun - une savane chaude et sèche s'étendant du nord de la Bénoué jusqu'au bassin du lac Tchad.

Les activités du secteur primaire, pour la période 1966-1967, représentaient 42 % du produit intérieur brut (PIB), soit environ 82 milliards Fr CFA. "C'est dire toute l'importance que revêt pour le Cameroun la production agricole, et l'effet d'entraînement qu'elle est susceptible de déclencher dans toute l'économie nationale". (Agence camerounaise de presse - numéro spécial : 10 ans d'indépendance). La proportion des exportations de produits agricoles dans les exportations totales (en valeur) s'est échelonnée, de 1962 à 1968, entre 65 % et 75 % pour atteindre 66,8 % en 1968. A eux seuls le cacao et le café constituent plus de 52 % des exportations totales du Cameroun.

L'agriculture emploie plus des 3/4 de la population et fournit une proportion presque comparable des exportations bien que les terres cultivées ne représentent que 5 % de la superficie du pays. On estime que 18 % de la superficie sont en jachère, 18 % sont consacrés aux pâturages et environ 50 % sont occupés par la forêt. Le secteur agricole moderne couvre environ 5 % des terres cultivées et se spécialise dans la culture des produits d'exportation. Le reste des terres arables est cultivé selon des méthodes traditionnelles, par de petits exploitants qui n'utilisent pas de machines, ni même, dans certains cas, d'animaux de trait. Récemment, les cultivateurs ont eu tendance à s'organiser en grandes coopératives qui reçoivent une aide technique et financière de l'Etat". (Etudes générales sur les économies africaines - FMI 1968).

La production agricole camerounaise est assurée par de petites exploitations, aussi bien en effectif qu'en superficie : la moyenne des 675.000 exploitations du Cameroun oriental se situait aux alentours de 2 ha sur lesquels vivent plus de 5 personnes. "De telles structures nécessitent de la part des pouvoirs publics toute une politique agricole, où la formation et l'encadrement jouent un rôle prépondérant, à côté de l'existence d'organismes professionnels spécialisés". (Agence camerounaise de presse - numéo spécial : 10 ans d'indépendance). L'encadrement est assuré au niveau des régions économiques, des départements et des arrondissements par des fonctionnaires de la direction de l'agriculture. On compte environ 1 chef de poste agricole pour 2.800 exploitants. Plusieurs organismes d'encadrement, à vocation expérimentale, commerciale ou coopérative, mettent en place les bases d'une agriculture moderne, où le paysan disposera de moyens plus importants pour l'amélioration de ses rendements et de la vente de ses produits.

SITUATION ET PERSPECTIVES DU DEVELOPPEMENT RURAL

DU CAMEROUN DANS LE CADRE DU DEUXIEME PLAN QUINQUENNAL

(1966-1971)

"L'orientation du 2ème plan concerne davantage la préparation de la croissance future qu'une amélioration trop rapide de la situation actuelle qui ne pourrait ensuite se poursuivre à un rythme satisfaisant" (plan 1966-1971).

L'objectif prioritaire recherché par le 2ème plan est de créer un climat favorable au développement sans lequel tous les efforts qui pourraient être poursuivis par ailleurs risqueraient d'être inefficaces.

Les actions définies par les commissions de planification concernent l'étude, l'expérimentation et l'adaptation des méthodes de scolarisation susceptibles d'accélérer dans l'avenir les progrès des régions attardées, la disparition rapide et sensible des disparités régionales étant apparue primordiale sous peine de compromettre la croissance d'ensemble. La formation des hommes s'est vu réserver une place importante "malgré les charges récurrentes considérables que ces programmes comportent. Mais l'accent a été mis sur la qualité de la formation plutôt que sur l'accroissement des effectifs" (plan 1966-1971).

En ce qui concerne le secteur rural "la poursuite de la croissance au cours de la décennie suivante exige la réalisation pendant le 2ème plan d'investissements productifs à moyen ou à long terme (plantations arbustives, études de projets d'aménagement

ou d'infrastructure lourde, ...). L'accent a donc été mis, pour le court terme, sur les structures, l'encadrement et l'amélioration de la productivité, pour le long terme sur l'accroissement du capital productif" (plan 1966-1971).

Le développement rural "a été constamment placé au premier plan" depuis l'indépendance (message à la Nation de M. Ahmadou AHIDJO - décembre 1969). La production intérieure brute du secteur primaire est passée de 54 milliards Fr CFA en 1959 à 71 milliards en 1966-1967 et environ 80 milliards en 1968-1969, soit une progression de près de 50 % en 10 ans. Cet accroissement a été obtenu en particulier par l'augmentation de l'emploi des engrais dont les importations se situent à 47.000 T contre 10.000 T il y a 10 ans.

I.- LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

L'OBJECTIF QUALITATIF est d'accroître rapidement la production rurale en assurant aux producteurs une rémunération mieux équilibrée dans le temps, plus stable, tout en maintenant les coûts de production à un niveau tel que les produits camerounais restent compétitifs sur les marchés extérieurs comme sur le marché national. Le produit intérieur brut (PIB) devrait tripler en 20 ans pour que le revenu individuel soit doublé, compte tenu de l'expansion des besoins résultant de l'accroissement démographique.

La production agricole doit notamment satisfaire les besoins internes avec un taux de couverture aussi élevé que possible et procurer au pays, par le jeu des exportations, les devises nécessaires pour l'importation des biens d'équipement et de consommation indispensables à la vie du pays.

Les impératifs de développement de la production agricole concernent l'amélioration des rendements et de la qualité des cultures existantes, l'augmentation des superficies cultivées par l'exploitation, la spécialisation et l'accroissement de la gamme des productions.

L'orientation du 2ème plan 1966-1971 fait une place plus large aux produits susceptibles d'une consommation locale directe ou après transformation alors que le 1er plan avait mis l'accent sur les cultures d'exportation. Le développement des productions vivrières devrait permettre d'améliorer le bilan nutritionnel de certaines régions, de réduire les importations de produits alimentaires, d'assurer un meilleur équilibre dans le temps des revenus du producteur et enfin d'étendre la zone d'économie monétaire.

.../

L'organisation des circuits de commercialisation intérieurs nécessite la mise en place de structures permettant l'amélioration des conditions d'approvisionnement, de crédit et d'écoulement des produits, notamment en ce qui concerne la production vivrière. Les échanges inter-régionaux de produits "nobles" tels que les céréales, les légumineuses et les légumes exotiques, favoriseront la spécialisation de certaines zones dans la production de produits vivriers.

La population du Cameroun constituée de ruraux à 85 % a nécessité de faire porter l'effort de développement sur cette masse rurale du fait que le niveau de satisfaction de ses besoins est nettement inférieur à celui des citadins, l'élévation de son pouvoir d'achat étant d'autre part la condition même du développement des autres secteurs de l'économie. "Le progrès général du Cameroun est conditionné par la prise de conscience pour la masse paysanne de ses possibilités de progrès, l'élévation de son niveau culturel et technique, la modernisation de ses méthodes, son passage de l'économie de subsistance à l'économie d'échange" (plan 1966-1971).

"En ce qui concerne la consommation alimentaire, on constate que la production vivrière est suffisante en quantité pour satisfaire les besoins mais la ration alimentaire n'est pas satisfaisante qualitativement : prédominance exagérée des glucides, faiblesse des protides et des lipides" (plan 1966-1971).

LES OBJECTIFS QUANTITATIFS visent à favoriser le développement des productions susceptibles de corriger le déséquilibre nutritionnel (légumineuses, céréales, petit élevage).

Le programme de développement des productions vivrières vise à la substitution progressive des tubercules à basse valeur nutritive, tels que manioc et plantain, par des tubercules à valeur nutritive plus élevée comme l'igname, les macabos et les taros, qui devrait constituer "la dernière étape d'une évolution normale devant aboutir au remplacement progressif d'une partie des tubercules par les céréales et légumes dont le Cameroun peut très facilement envisager la production" (plan 1966-1971).

Valeur stade producteur en millions Fr CFA	1963-64		1970-71	
	Production T	Valeur	Production T	Valeur
Igname	148.000	1.424	185.000	1.580
Macabos - taros	620.000	3.098	695.000	3.546
Manioc	433.000	1.520	460.000	1.656
Patate	101.000	783	105.000	817
Pommes de terre	2.700	38	7.000	103
Plantain	743.000	4.618	850.000	5.397
Mils et sorghos	381.000	3.595	455.000	4.608

.../

Cameroun

Maïs	210.000	1.837	265.000	2.544
Riz paddy	14.600	97	34.000	324
Canne à sucre de bouche	50.000	200	60.000	270
Voandzou	10.800) 682	12.500) 935
Haricots	27.200)	37.500)
légumes frais locaux	165.000	1.650	195.000	1.950
Légumes frais exotiques	6.000	208	12.000	480

Le programme de développement des cultures industrielles et d'exportation porte en priorité sur les produits susceptibles de trouver un débouché local, direct ou après transformation pour l'arachide et l'huile de palme, et en second lieu sur les produits permettant de mieux équilibrer la gamme des exportations agricoles tels que le thé et le caoutchouc.

Les plantes stimulantes :

Les objectifs de production du cacao portent sur 130.000 T en 1970-1971, contre 93.200 T en 1963-1964, dont 26.000 T destinées à la transformation locale et 100.000 T à l'exportation. La région centre-sud interviendra pour 106.900 T dans cette production globale.

Le problème du développement de la culture du cacao tient d'une part à la nécessité des replantations en raison de la vieillesse des cacaoyères, d'autre part à l'intensification de la lutte anti-capsides et enfin à l'intérêt d'une relève totale à long terme des plantations issues de "semences illégitimes" par des semences hautes productrices.

La sélection des semences de cacaoyers, entreprise depuis 10 ans environ et proche d'aboutir à des résultats très intéressants, constitue un travail "unique au monde" (rapport du directeur de l'agriculture 1966).

Les réalisations prévues par le plan concernent la création de 85 champs d'un ha chacun dont la mise en culture permettra l'abandon de la pratique actuelle du bouturage en 1974, la régénération de 4.040 ha de cacaoyères en 5 ans et le traitement de la presque totalité de la cacaoyère contre les capsides et de 100.000 ha contre la pourriture brune en 1970-71.

Les objectifs de production du café arabica portent sur 20.000 T en 1970 contre 14.300 T en 1963-1964, dont 14.000 T pour le Cameroun oriental et 6.000 T pour le Cameroun occidental.

Le développement de la production de café arabica, qui proviendra uniquement de l'augmentation des rendements, se situe exclusivement dans le cadre coopératif avec la collaboration constante des services de vulgarisation agricole. Par ailleurs "l'extension des capacités d'usinage et de stockage peut désormais se réaliser par autofinancement au Cameroun oriental dans le cadre de l'Union des coopératives de café arabica de l'ouest (UCCAO), l'aide de la CEE permettra aux coopératives du Cameroun occidental de rénover leur infrastructure industrielle pour aligner la qualité de leurs produits avec celle de l'UCCAO et par la suite d'autofinancer leurs extensions" (plan 1966-1971).

Les objectifs de production du café robusta portent sur 64.000 T en 1970-1971 sur 112.000 ha (dont 5.800 T sur 12.000 ha au Cameroun occidental), contre 37.815 T en 1963-1964 sur 100.000 ha (dont 2.200 T sur 8.000 ha au Cameroun oriental).

La réalisation de l'objectif, qui vise à produire un café de qualité avec des rendements suffisamment élevés pour permettre une rémunération satisfaisante des producteurs avec des prix compétitifs, suppose notamment l'abandon progressif des cultures mixtes au profit des cultures pures (5 % seulement des superficies dès 1964-1965). L'exécution des plantations nouvelles en culture pure devait démarrer sur un rythme intensif en 1968-1969 pour atteindre 21.800 ha en 1970-1971.

Les structures d'intervention concernent dans l'est une zone à développement prioritaire intégré (ZAPI), à vocation essentiellement caféière et, dans les autres régions productrices, les coopératives existantes, dont certaines ont cependant besoin d'être réorganisées.

Les objectifs de production du thé portent en 1970-1971 sur 980 T en provenance uniquement des plantations existant en 1966, contre 330 T en 1963-1964 sur les plantations de Tole et de Ndu au Cameroun occidental.

Le programme envisagé concerne une superficie totale de 4.500 ha dont 810 ha plantés durant le 2ème plan (660 ha au Cameroun occidental et 150 ha dans la région de Dschang). Les plantations de Tole, Bulu, Essosong et Tombel devaient être effectuées par la Cameroon Development Corporation (CDC), tandis que celles de Tadu (Cameroun occidental) et de Dschang devaient faire partie de complexes agro-industriels.

Les objectifs de production de la cola portent sur 3.500 T en 1970-1971, contre 3.000 T en 1963-1964.

Les oléagineux :

Les objectifs de production de l'arachide portent en 1970-1971 sur 120.000 T dont 38.000 T pour l'autoconsommation et 9.000 T pour la transformation locale, contre 88.000 T en 1963-1964, grâce à l'aide du FED (soutien dégressif des prix, améliorations structurelles).

Les structures d'intervention concernent dans le nord le SEMNORD, l'Office de migrations rurales du nord et les SAP, et dans l'est, où la production doit être doublée (12.000 T en 1970 contre 5.800 T en 1964), notamment pour le ravitaillement de l'huilerie de Bertoua, une éventuelle ZAPI.

Les objectifs de production du palmier à huile représentent le principal projet agricole du plan quinquennal.

Un programme de plantations de type industriel de 41.420 ha a été établi, dont 18.780 ha durant le 2ème plan. "Par ailleurs, il est prévu l'installation de 3 blocs expérimentaux d'une dizaine d'ha chacun au cours du 2ème plan, dans des lieux à déterminer en vue de préciser les conditions de production de plantations villageoises dans les zones très excentriques où un ou plusieurs facteurs écologiques s'écartent de l'optimum".

"La régionalisation de la production d'huile de palme s'impose avec force. Les complexes agro-industriels, avec usines modernes de grande capacité, resteront cantonnés dans la zone littorale où ils subsisteront en partie à la production familiale et artisanale, tandis que les besoins alimentaires des zones très excentriques par rapport aux complexes agro-industriels, ou mal desservies, continueront d'être couverts localement. Dans ce cas, il peut être économique d'envisager la rationalisation de la production de l'huile de palme par exécution de plantations villageoises livrant leur production à des usines coopératives".

Les programmes de plantation ou replantation au cours du 2ème plan concernent :

- au Cameroun occidental, la CDC pour 8.190 ha (4.380 ha en outre après 1970), la Smallholder Development Authority pour 600 ha (200 ha après 1970), une Sté privée à Ndian pour 2.920 ha (1.130 ha après 1970) et 2 complexes nouveaux dans les départements de Victoria et de Kumba pour 2.000 ha (6.000 ha après 1970).
- au Cameroun oriental, des Stés d'Etat ou d'économie mixte à Edéa pour 1.000 ha (1.000 ha après 1970), à Dibombari pour 1.000 ha (1.000 ha après 1970), à la Dibamba pour 2.000 ha (2.000 ha après 1970), à Lokoundje pour 1.000 ha (3.000 ha après 1970), et à Eséka, mais vraisemblablement après 1970, pour 4.000 ha.

L'augmentation de la production au Cameroun fédéral pendant le 2ème plan dépendra seulement des 9.500 ha plantés entre 1956 et 1965. Une production de 69.500 T d'huile de palme (29.000 T d'huile industrielle et 40.500 T d'huile artisanale) et de 27.000 T de palmistes (21.980 T en 1963-1964) est ainsi attendue en 1970-1971, année où la consommation d'huile devrait se situer à 54.500 T dont 4.400 T pour la transformation industrielle (1.550 T en 1963-1964). La production d'huile du Cameroun occidental atteindrait 37.700 T tandis que les exportations fédérales représenteraient 15.000 T d'huile industrielle.

Les objectifs de production du cocotier, très limités, portent sur 850 T de noix en 1970-1971, contre 630 T en 1963-1964 pour environ 90.000 cocotiers.

.../

Le programme envisagé de reconversion en variétés résistant à la maladie de Kainkope débutera par la création d'un champ semencier de 10 ha en 1968-1969. Une 1ère tranche de 1.200 ha (en 4 périmètres de 300 ha) pourra être réalisée par la suite.

La production fruitière :

Les objectifs de production de bananes portent sur 191.000 T en 1970-1971 (dont 64.000 T pour le Cameroun occidental), y compris 61.000 T de consommation locale, contre 171.830 T en 1963-1964 (dont 73.240 T pour le Cameroun occidental), y compris 49.500 T de consommation locale. En outre, "si la conjoncture du marché d'exportation évoluait plus favorablement que prévu, la CDC qui était le plus gros producteur du Cameroun (plus de 30.000 T par an) pourrait réviser la politique d'abandon de cette culture qu'elle semble vouloir adopter".

La reconversion de la bananeraie camerounaise en Poyo, commencée durant le 1er plan, se poursuivra durant le second plan (les 3/4 des 130.000 T d'exportation prévues en 1970-1971 en variété poyo). Mais la reconversion en variétés ne supportant pas les associations culturales comme la Gros Michel jusqu'ici, exigera également le passage de la culture extensive à la culture intensive.

"La culture du bananier Gros Michel a bénéficié dans la zone littorale du Cameroun de conditions de sols exceptionnelles qui ont malheureusement conduit à des solutions de facilité qui placent actuellement la profession bananière dans une situation critique, compte tenu de l'avance implacable de la maladie de Panama contre laquelle aucun moyen de lutte n'a pu encore être mis au point à ce jour. La maladie s'étend de façon inéluctable et la seule parade est la reconversion en variétés résistantes" (plan 1966-1971).

Le mode de présentation à l'exportation de la banane poyo devra également être entièrement révisé, à l'imitation des concurrents du Cameroun (Antilles et Côte d'Ivoire) qui présenteront prochainement leurs bananes uniquement en mains coupées emballées dans des boîtes en carton.

"Les hangars de découpe des régimes et d'emballage des mains en cartons ou en caissettes de bois seront établis dans un 1er stade dans les gares bananières, compte tenu de la dispersion de la production. Il y aura alors lieu de prévoir leur déplacement pour les rapprocher des plantations lorsque l'état d'avancement du programme de reconversion justifiera ce transport".

Les objectifs de production d'ananas, culture qui se développe surtout dans le Mungo en vue de l'exportation en frais, portent sur 8.000 T en 1970-1971 (dont 3.000 T pour l'exportation et 4.200 T pour la conserverie), contre 1.625 T en 1963-1964 dont 1.075 T exportées.

La reconversion des variétés en Cayenne 32-33 est notamment prévue. La construction au cours du 2ème plan d'une conserverie d'ananas qui devra établir sa propre plantation afin de couvrir environ la moitié de ses besoins, permettra l'utilisation des écarts de triage, dus en particulier à la cadence insuffisante des passages de bananiers au port de Bonabéri.

Les objectifs de production d'avocat portent sur 24.150 T en 1970-1971 (11.700 T dans le Centre-sud), dont 400 T pour l'exportation et 150 T pour la transformation industrielle, contre 19.940 T en 1963-1964, dont seulement 42 T exportées.

Une Sté d'études, la SOPRODAV-Cameroun a été créée en juillet 1964. La réalisation par cette Sté de plantations pilotes de moyenne importance (30-40 ha) dans différentes régions du Cameroun à basse et moyenne altitude permettra d'améliorer considérablement les résultats obtenus (4 à 5 T de fruits exportables à l'ha) et de rendre la production d'avocats du Cameroun compétitive lorsque le marché sera alimenté d'une façon plus importante et que les cours baisseront.

Les objectifs de production de noix de cajou (610 T en 1970-1971) n'intéressent que les plantations existant actuellement au Cameroun occidental (72 ha en exploitation paysanne).

Le Cameroun occidental envisage de planter 300 ha par an à partir de 1968-1969. Une usine de traitement sera installée dès que la production sera suffisante.

Les objectifs de production d'autres fruits (mangues, goyaves, agrumes,...) portent sur 17.000 T en 1970-1971 pour la consommation locale contre 10.200 T en 1963-1964.

Les cultures diverses :

Les objectifs de production de coton-graine portent sur 75.000 T en 1970-1971 contre 45.978 T en 1963-1964 et 57.547 T en 1965-1966 (rendement de 570 kg à l'ha pour la culture et 36,5 % à l'égrenage).

L'augmentation de la production sera obtenue par un accroissement de 50 % des superficies et de 11 % des rendements. En 1970-1971, 107.000 ha devraient être plantés contre 72.227 ha en 1963-1964.

Les objectifs envisagés pour la production nouvelle de fibres de sacherie portent sur 5.500 T en 1970-1971. Les besoins en sacs et toiles d'emballage s'élèveront à 3.700 T en 1970-1971, contre 2.800 T en 1963-1964.

"L'étude la plus avancée envisage l'utilisation de fibres de bananier poyo, cette possibilité étant liée à l'existence de plantations de type industriel. Le volant de régularisation de l'approvisionnement de l'usine serait toutefois constitué par des plantations de bananiers textiles (musa textilis)".

"L'étude des fibres jutières sera poursuivie durant le 2ème plan, car le Cameroun doit pouvoir assurer la couverture de ses besoins à partir du 3ème plan. La production de kénaf pourrait, si les essais confirment les espoirs mis sur elle être un des aspects de la diversification agricole dans la zone traversée par le 1er tronçon du transcamerounais" (plan 1966-1971).

Les objectifs de production du caoutchouc portent sur 17.000 T, dont 11.370 T pour le Cameroun occidental, contre 9.830 T en 1963-1964 (dont 5.400 T pour le Cameroun occidental) pour 13.100 ha de plantations en état de production (5.500 ha au Cameroun oriental, 7.600 ha au Cameroun occidental). 7.500 ha de jeunes plantations à potentiel élevé, dont 6.160 au Cameroun occidental, ne sont pas encore en état de production.

Les perspectives du 2ème plan concernent pour la CDC la replantation de 1.110 ha et la création de 1.650 ha de plantations nouvelles et pour la SAFACAM le renouvellement des plantations au rythme de 250 ha par an.

En outre, le gouvernement souhaite la création de 2 complexes agro-industriels de l'ordre de 4.000 ha chacun, l'un dans le centre sud et l'autre dans l'est, où les conditions écologiques semblent meilleures que sur le Littoral et au Cameroun occidental.

Les objectifs de production du poivre portent sur 97 T en 1970-1971 dont 90 T pour l'exportation, contre 41 T en 1963-1964 dont 39 T pour l'exportation.

Les plantations de la CDC (25 ha en 1966) devraient être accrues de 74 ha et produire 63 T en 1970-1971, tandis que 28,2 T devraient être fournies par le centre sud.

L'objectif de production du tabac de cape porte sur 1.500 T (pour l'exportation) à partir de 1969, contre 942 T en 1963, 1.073 T en 1964 et 1.194 T en 1965.

"La Sté franco-camerounaise des tabacs (SFCT) pense que le développement de cette culture, qui a acquis depuis plusieurs années une renommée mondiale, doit être prudent, compte tenu de son caractère très spéculatif" (plan 1966-1971).

Les objectifs de production du tabac de coupe portent sur 1.200 T en 1970-1971 dont 900 T pour l'exportation, contre 342 T en 1963-1964 dont 64 T exportées.

La production de 1966, d'assez faible valeur en raison des conditions climatiques et pédologiques, ne permet pas la création de plantations industrielles. La Sté Bastos, qui encadre les planteurs, dispose de 2 bases d'achat, l'une dans le département de la Mifi (303 T en 1964), l'autre dans le pays bamoun (39 T en 1964).

L'extension envisagée de la culture concerne surtout le pays bamiléké (525 T envisagées dans le département de la Mifi, 350 T dans celui des Bamoutos et 250 T dans celui de la Menoua), le département du Bamoum (75 T prévues) ne se prêtant pas à une telle expansion. L'amélioration de la qualité résultera principalement de la mise en place d'une installation moderne de traitement.

Les objectifs de production du quinquina portent sur 150 T pour l'exportation en 1970-1971 contre 100 T en 1964.

Les plantations de quinquina (297 ha plantés sur crédits FIDES) ont été utilisées de 1956 à 1958 pour l'alimentation de l'usine de quinquina de Dschang, fermée en 1958 et ensuite pour l'exportation. La CDC dispose également de plantations dans la région de Tombel (50 à 150 T de potentiel).

Les perspectives de développement concernent la réouverture de l'usine gouvernementale de Dschang, en bon état de conservation, sous réserve d'une approvisionnement régulier en écorces.

"Une convention d'établissement a été négociée entre une Sté privée, spécialisée dans l'utilisation pharmaceutique de la quinine, et le gouvernement". La sté d'économie mixte qui concrétisera cet accord aura pour objet de créer une plantation de 200 à 300 ha, de relancer la culture en milieu paysan en assistant les planteurs, d'acheter la production des planteurs privés et de réouvrir l'usine, après amélioration technique.

Les objectifs de production de la canne à sucre industrielle par la Sté sucrière du Cameroun (SOSUCAM), à 150 km de Yaoundé sur la route de Nanga-Eboko, portent sur 7.500 T de sucre en 1968 (850 ha de plantation) et éventuellement sur 16.000 T en 1970-1971 (plus de 2.000 ha compte tenu des rotations, soit la consommation de la Fédération envisagée à cette date (10.300 T en 1963-1964).

L'augmentation de la production artisanale de sucre doux du Cameroun occidental (plaine de Ndop) pourrait éventuellement être envisagée si le raffinage par la SOSUCAM s'avérait rentable.

Les objectifs de production de tomate industrielle, dans le cadre d'un projet intégré, portent sur 6.500 T de fruits frais, partie par la conserverie, partie par des coopératives de paysans.

LES INVESTISSEMENTS AGRICOLES PREVUS par le 2ème plan quinquennal 1966-1971 s'élèvent pour les 5 années du plan à 22.387 millions Fr CFA.

	Total 2ème plan	1966-67	1967-68	1968-69	1969-70	1970-71
Céréales	2.640	722	596	463	444	415
Plantes stimulantes	6.324	602	996	1.288	1.549	1.889
Plantes oléagineuses	5.035	427	707	922	1.323	1.656
Fruits	1.287	304	331	226	216	210
Tubercules	780	156	156	156	156	156
Légumes	443	87	87	87	87	95
Plantes diverses	2.713	672	466	488	548	539
Recherche agronomique	540	101	96	121	106	116
Programme de dévelop. intégré	2.140	260	500	636	411	333
Hydraulique	310	52	77	77	52	52
Machinisme agricole	65	25	40	-	-	-
Equipement administr.	110	22	22	22	22	22
TOTAL	22.387	3.430	4.074	4.486	4.914	5.483

Le financement est assuré pour plus du quart par l'aide extérieure (5.870 millions Fr CFA pour 22.387 millions Fr CFA).

	Financement public définitif		crédit public	Financement privé		TOTAL
	Ressources locales	aide exter.	Ressources locales	en monnaie	en travail	
Céréales	282	600	32	366	1.360	2.540
Plantes stimulantes	1.063	500	1.597	908	2.256	6.324
Plantes oléagineuses	141	4.484	52	330	28	5.035
Fruits	175	229	248	258	377	1.287
Tubercules	-	-	-	-	780	780
Légumes	79	-	47	5	312	443
Plantes diverses	494	698	61	1.094	366	2.713
Recherche hydraulique ...	220	320	-	-	-	540
Programme dévelop. intégré	564	1.226	200	50	100	2.140
Hydraulique	260	50	-	-	-	310
Machinisme agricole	15	50	-	-	-	65
Equipement administr. ...	110	-	-	-	-	110
TOTAL	3.403	8.157	2.237	3.011	5.579	22.387

II.- LE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE

LES OBJECTIFS QUALITATIFS du deuxième plan 1966-1971 reprennent les objectifs du premier plan : augmentation de la ration protéinique de la population, développement de la production de la viande et de sous-produits de l'abattage des animaux domestiques aux 2 stades de la production et de la commercialisation.

La priorité a été donnée à la production de viande, à l'extension de l'emploi de la fumure animale et la vulgarisation de la traction animale. Les objectifs peuvent être atteints "dans la mesure où un développement des élevages "classiques" sera entrepris et où de nouveaux noyaux d'élevage dans les régions jusque là essentiellement agricoles seront créés" (plan 1966-1971).

"La production laitière a été volontairement relativement négligée. Les conclusions des experts rejoignent celles des responsables nationaux : l'utilisation du lait par l'homme dans les ethnies pastorales compromet gravement le rendement du troupeau (mortalité de l'ordre de 40 % des naissances chez les bovins). La production de lait frais en Afrique se heurte d'ailleurs inéluctablement aux conditions naturelles. C'est un produit plus fragile que la viande, qui nécessite des frais de conservation très élevés et des frais de transports prohibitifs. On ne peut raisonnablement envisager sa production que pour les besoins propres des éleveurs et exceptionnellement aux portes des grandes villes quand les conditions climatiques et pathologiques sont très favorables" (plan 1966-1971).

L'association agriculture-élevage et l'augmentation du potentiel de production agricole par la diffusion de la culture attelée sont les objectifs à long terme qui permettront d'atteindre l'amélioration de l'élevage dans le nord et la création de noyaux d'élevage dans le sud.

LES OBJECTIFS QUANTITATIFS retenus portent sur des taux de progression des effectifs de 2 % dans les zones d'élevage traditionnel (région nord-Cameroun occidental), 4 % dans l'ouest et le littoral par croît du troupeau actuel, l'introduction de bétail trypano-tolérant et la sédentarisation de quelques troupeaux nomades, 14 % dans l'est grâce à l'immigration massive et à la sédentarisation de troupeaux M'Bororos.

VIANDE	1963-1964				1970-1971			
	Prod. (T)	Commerc (T)	Valeur product M.FrCFA	Valeur finale M.FrCFA	Prod. (T)	Commerc (T)	Valeur product M.FrCFA	Valeur finale M.FrCFA
Bovins	32.690	30.310	2.528	4.585	38.000	35.600	2.945	5.385
Ovins-caprins ...	13.920	2.340	1.885	2.050	17.500	3.000	2.430	2.644
Porcins	6.140	1.190	670	740	8.890	1.890	970	1.080
Volailles	4.100	645	1.085	1.100	5.190	850	1.375	1.395

LES INVESTISSEMENTS prévus par le plan 1966-1971 concernent 5 sous-secteurs.

Les investissements d'infrastructure sanitaire s'élèvent à 448 millions Fr CFA pour l'installation de postes vétérinaires, de parcs de vaccination, de bains détiquteurs, d'équipes mobiles et d'un laboratoire.

Le financement devait être assuré par les fonds d'Etat pour 378 millions Fr CFA et par des subventions publiques pour 70 millions Fr CFA.

Les investissements de protection sanitaire s'élèvent à 120 millions Fr CFA pour l'étude et la mise à jour de la carte des glossines vectrices des trypanosomiasés animales. "Les indications fournies par ce travail d'investigation seront utilisées ensuite pour mettre au point des méthodes de lutte contre les glossines en vue de leur éradication des zones de parcours à vocation pastorale "(plan 1966-1971).

Le financement devait être assuré par les fonds d'Etat pour 40 millions Fr CFA et par des subventions publiques pour 80 millions Fr CFA.

Les investissements d'amélioration de l'élevage s'élèvent à 447 millions Fr CFA pour l'introduction de bétail N'damas et l'introduction et la sélection de bovins (160 millions Fr CFA et 137 millions Fr CFA).

Le financement devait être assuré par des fonds publics à concurrence de 402 millions Fr CFA dont 150 millions Fr CFA à la charge des fonds d'Etat, 15 millions Fr CFA à la charge des communes, 237 millions Fr CFA de subventions et 45 millions Fr CFA financés par le crédit public local.

Les investissements de nutrition animale s'élèvent à 150 millions Fr CFA pour "une série d'opérations destinées à améliorer les conditions d'entretien du bétail, soit en utilisant des fourrages naturels ou améliorés, soit en introduisant dans les rations des produits agricoles ou des sous-produits des industries de transformation agricoles.

Le financement devait être assuré pour 115 millions Fr CFA par des fonds d'Etat, pour 20 millions Fr CFA par des subventions publiques, et pour 15 millions Fr CFA directement en travail.

Les investissements pour la commercialisation des produits de l'élevage s'élèvent à 745 millions Fr CFA pour la mise en place de marchés à bétail (70 millions Fr CFA), la modernisation du réseau d'abattoirs (650 millions Fr CFA) et la construction de hangars-séchoirs pour l'amélioration de la qualité des cuirs et peaux (25 millions Fr CFA).

Cameroun

Le financement devait être assuré pour 105 millions Fr CFA par des fonds d'Etat, pour 100 millions Fr CFA par les communes, 340 millions par des subventions publiques et 200 millions Fr CFA par des prêts.

III.- LE DEVELOPPEMENT DE LA PECHE

L'OBJECTIF QUALITATIF retenu par le second plan 1966-1971 en ce qui concerne la pêche maritime est d'approvisionner une population d'environ 1.500.000 habitants en produits frais ou transformés. "A raison de 20 kg par tête et par an, la consommation atteindrait donc environ 30.000 T, approximativement réparties en 23.000 T de poisson frais et congelé, crustacés et coquillages, 6.500 T de poisson fumé et 400 T de crustacés destinés à l'exportation". La production correspondant à ces objectifs de consommation et d'exportation représenterait 38.000 T en 1970-1971.

1970-71	Cameroun oriental	Cameroun occidental	Total
Poisson blanc	17.480 T	3.745 T	21.225 T
Crustacés	1.595 T	103 T	1.698 T
Poisson pélagique ...	6.650 T	1.000 T	7.650 T
Coquillages	-	225 T	225 T

"Le développement de la pisciculture en milieu rural, les actions de vulgarisation des méthodes modernes de pêche et de traitement des poissons ainsi que l'ouverture de nouveaux débouchés, le développement de l'esprit coopératif au sein des masses rurales entraîneront certainement une amélioration de la qualité du produit et une augmentation de la production commercialisable qui pourra satisfaire les besoins protéiniques d'une population accrue et au pouvoir d'achat plus élevé. On peut estimer qu'à l'issue du 2ème plan la production de poissons en provenance des eaux continentales du Cameroun sera de l'ordre de 70.000 T" (plan 1966-1971).

LES INVESTISSEMENTS prévus par le 2ème plan pour le développement de la pêche maritime s'élèvent à 1.976 millions Fr CFA dont principalement 1.190 millions Fr CFA pour l'équipement de la pêche industrielle et 384 millions pour la mise en place d'une chaîne de froid. Le financement devait être assuré par des fonds privés.

Les investissements pour le développement de la pisciculture et de la pêche continentale s'élèvent à 81 millions Fr CFA dont principalement 30 millions Fr CFA pour la création et l'aménagement de centres d'alevinage et 20 millions Fr CFA pour la création d'une station principale à Bamenda. Le financement devait être assuré par l'Etat, les communes et des subventions extérieures.

IV.- LE DEVELOPPEMENT FORESTIER

LES OBJECTIFS QUALITATIFS définis par le 2ème plan concernent la forêt, la savane et la conservation des sols.

En forêt, l'orientation générale de la politique forestière vise à favoriser au maximum l'exploitation de la forêt afin de mettre en valeur cette source naturelle de richesse, à encourager l'installation d'industries forestières afin de valoriser au maximum dans le pays les produits de la forêt, à compenser l'appauvrissement des forêts du fait de cette exploitation et de sa régénération naturelle lente et peu sûre pour les essences intéressantes par des travaux intensifs de sylviculture et notamment par la création d'importants peuplements artificiels dont la production devra s'ajouter à celle de la forêt naturelle, à faire exécuter tous travaux de recherches devant amener une meilleure connaissance de la forêt, son exploitation la plus rationnelle possible, une meilleure utilisation de ses produits et une réussite maximum dans les travaux de sylviculture.

En savane, l'orientation générale de la politique forestière vise à protéger et à exploiter de façon rationnelle des boisements naturels qui existent encore afin d'assurer la production continue de bois de service, à assister techniquement les communes qui devront effectuer à leurs frais des reboisements dans les endroits où les boisements naturels n'existent plus, à créer des reboisements artificiels pour la fourniture de poteaux pour lignes électriques et téléphoniques partout où cela s'avèrera nécessaire et possible.

En matière de conservation des sols, les actions visaient à maintenir et protéger des boisements naturels, à appliquer une réglementation stricte sur les feux de brousse et à créer des haies vives dans les champs.

LES OBJECTIFS QUANTITATIFS portent sur le développement de l'exploitation forestière et la réalisation d'importants reboisements artificiels pour compenser l'épuisement des forêts. "Pour obtenir à l'époque où la forêt naturelle sera épuisée une production annuelle d'environ 900.000 m3 qui semble correspondre à ce que seront les besoins en bois d'oeuvre, il serait nécessaire d'enrichir chaque année environ 2.000 ha. Toutefois, durant ce 2ème plan quinquennal, compte tenu des possibilités de financement, il a paru plus réaliste de n'envisager que l'enrichissement de 5.000 ha".

Les reboisements artificiels en bois de service déjà créés à proximité des principales agglomérations du nord-Cameroun seront exploités et traités en vue de leur régénération naturelle et seront complétés, partout où cela sera nécessaire et dans la limite des moyens disponibles, par d'autres plantations.

"On peut estimer qu'à la fin du 2ème plan quinquennal, la production forestière atteindra environ 700.000 m3 de grume dont 300.000 m3 seront exportés et 400.000 m3 transformés sur place et qu'à plus long terme la production se stabilisera aux environs de 900.000 m3 de grumes dont 250.000 m3 seront exportés et 650.000 m3 transformés sur place. Ces objectifs ne pourront cependant être atteints que si le marché mondial des bois tropicaux peut offrir des débouchés aux quantités de grumes et de débités prévues pour l'exportation" (plan 1966-1971).

Les travaux seront réalisés en régie par l'administration des eaux et forêts et des chasses. Un fonds spécial forestier et piscicole, créé au Cameroun oriental en 1965, est destiné à contribuer à l'exécution des programmes d'action en matière d'enrichissement en forêts, de reforestation, de conservation des sols, de la protection de la nature, de pêche et de pisciculture.

LES INVESTISSEMENTS inscrits au 2ème plan quinquennal 1966-1971 s'élèvent à 5.990 millions Fr CFA dont 4.900 millions Fr CFA pour l'exploitation forestière, 710 millions Fr CFA pour l'enrichissement et le reboisement, 355 millions Fr CFA pour les recherches et inventaires et 25 millions Fr CFA pour la conservation des sols.

Le financement est assuré sur des fonds publics pour un montant de 1.090 millions Fr CFA dont 386 millions Fr CFA pour l'Etat, 101 millions Fr CFA pour les communes, 543 millions Fr CFA par des aides extérieures et 60 millions Fr CFA par les organismes publics et semi-publics, et sur des fonds privés pour un montant de 4.900 millions Fr CFA exclusivement pour le financement des exploitations forestières.

TABLEAU DES PRODUCTIONS RURALES DU CAMEROUNI.- LES PRODUCTIONS AGRICOLES

"La relative prospérité du Cameroun est bien due essentiellement à son secteur agricole et cela pour longtemps encore. C'est une bonne raison d'orienter nos investissements dans ce domaine, en particulier dans la recherche agronomique, les opérations de développement, les aménagements fonciers, l'infrastructure routière et les usines de transformation" (F. Sabal LECCO - 5ème séance plénière de la FAO - novembre 1969).

/ A.- LES PRODUCTIONS INDUSTRIELLES ET D'EXPORTATION /a) Les plantes stimulantes :

1.- LA CULTURE DU CACAO, qui a longtemps été la principale culture d'exportation du Cameroun, 5ème pays exportateur mondial après le Ghana, la Côte d'Ivoire, le Nigeria et le Brésil, est maintenant parfois devancée, selon les années, par le café.

Les superficies plantées atteignaient 410.000 ha en 1963-1964, campagne de base des prévisions du plan, dont 325.000 ha au Cameroun oriental, représentant environ 390 millions de cacaoyers. Par âge de plantation, 50.000 ha avaient plus de 30 ans, 205.000 ha entre 9 et 30 ans, 105.000 ha de 5 à 8 ans et 50.000 ha avaient moins de 5 ans.

Les perspectives d'extension des superficies plantées portaient sur 1.350.000 ha en 1968, 2.680.000 ha en 1969 et 4.040.000 ha en 1970.

LA PRODUCTION, qui est exclusivement le fait du paysannat camerounais sur des exploitations dont la superficie moyenne ne dépasse pas 1 ha et demi, est en progression depuis 1965.

en Tonnes	1962-63	1963-64	1964-65	1965-66	1966-67	1967-68	1968-69
Cameroun oriental	70.000	85.200	75.400	89.500	80.500		
Cameroun occidental	4.600	8.000	7.900	8.100	7.115		
TOTAL	74.600	93.200	83.300	97.600	87.615	84.668	96.981

Cameroun

Les objectifs de production prévus par le 2ème plan quinquennal 1966-1971 portent sur 130.000 T en 1970-1971, dont 106.900 T pour la région centre-sud, 8.000 T pour la région est, 5.500 T pour la région du littoral, 600 T pour la région ouest et 9.000 T pour le Cameroun occidental.

La principale région productrice est le centre-sud couverte par le SEM-Centre qui a produit 72.401 T de cacao en 1967-1968.

Le rendement des plantations ayant de 9 à 30 ans est de l'ordre de 290 kg à l'ha pour les surfaces non traitées et de 650 kg pour les surfaces traitées

Le rendement moyen de la région du centre-sud est de 340 kg à l'ha.

La qualité du cacao camerounais est en nette amélioration, la proportion de cacao supérieur étant passée de 18 % en 1961-1962 à 74 % en 1965-1966, 84, 6 % en 1966-1967 et 89 % en 1967-1968.

D'une façon générale, la principale caractéristique du cacao camerounais réside dans sa haute teneur en beurre.

Depuis la nouvelle campagne 1968-1969, le Cameroun applique les normes internationales de la FAO (grade I, grade II et hors standard), le grade I étant le seul exportable, les grade II et hors standard étant livrables aux usines. Au 6 décembre 1968, sur environ 40.000 T commercialisées, contre 24.400 T le 6 décembre 1967, 62 % des tonnages étaient classés en grade I, 20 % en grade II et 18 % en hors standard.

Les prix d'achat au producteur de cacao du Cameroun oriental sont passés, pour le grade supérieur, de 75 Fr CFA le kg nu-basculé Douala en 1963-1964 (72 Fr CFA pour la qualité courante) à 85 Fr CFA en 1964-1965 (80 Fr CFA pour la qualité courante) et à 55 Fr CFA en 1965-1966 (45 Fr CFA pour la qualité courante et 20 Fr CFA pour la qualité hors normes).

Au Cameroun occidental les prix d'achat de la qualité supérieure par le Marketing board ont évolué de 77.724 Fr CFA la T nu-basculé Victoria en 1963-1964, y compris la "produce sales tax" payable par le producteur, (67.724 Fr CFA pour la qualité courante) à 87.024 Fr CFA en 1964-1965 (77.024 Fr CFA pour la qualité courante) et à 57.724 Fr CFA en 1965-1966 (52.724 Fr CFA pour la qualité courante).

Comme en Côte d'Ivoire depuis décembre 1963, un prix unique est fixé pour chaque campagne. Les prix, qui étaient en 1966-1967 et en 1967-1968 de 65 Fr CFA pour la qualité supérieure, 55 Fr CFA pour la qualité courante et 25 Fr CFA pour la qualité hors-normes, sont passés en 1968-1969 à 70 Fr CFA pour les 2 premières qualités et à 65 Fr CFA pour la qualité hors-normes.

LES EXPORTATIONS de cacao, qui interviennent (avec ses sous-produits) pour 29,9 % dans le total en valeur des exportations de la Fédération (29,5 % en 1967, 22,1 % en 1966, 25,7 % en 1965, 21,4 % en 1964), ont bénéficié en 1968 de cours favorables (augmentation moyenne de 33.000 Fr CFA par T de beurre de cacao) qui ont permis de compenser la diminution des tonnages due à l'interdiction, depuis 1967, de l'exportation des fèves des qualités "courante" et "hors normes" réservées à la transformation sur place.

	1964	1965	1966	1967	1968
Tonnes fèves	58.972	77.800	76.585	70.306	65.618
sous-produits.	9.991	13.347	7.807 (1)	15.376 (2)	15.593 (3)
chocolat	-	-	-	1.099	3.137
M Fr CFA fèves	5.885	7.312	7.043	9.462	10.724
sous-produits.	1.514	1.499	891	1.626	3.221
chocolat	-	-	-	208	781
Total	7.399	8.811	7.934	11.296	14.726

- (1) Dont 4.000 T de cacao en masse (34 millions) et 3.808 T de beurre de cacao (857 millions).
 (2) Dont 10.147 T de cacao en masse (124 millions) et 5.229 T de beurre de cacao (1.502 millions).
 (3) Dont 7.556 T de cacao en masse (644 millions) et 8.037 T de beurre de cacao (2.577 millions).

La baisse des cours a été très inquiétante, notamment en 1965. Il est effarant de constater que, entre septembre 1964 et juillet 1965, le cours authentifié à Douala est passé de 74 Fr CFA à 12 Fr CFA le kg". Les conséquences de cette baisse ont été lourdes pour le Cameroun, on a en effet "pu calculer qu'en 7 ans, entre 1960 et 1967, pour une exportation globale de l'ordre de 500.000 T, les recettes à l'exportation pour le cacao en fèves et pour la Fédération ont été de 54 milliards Fr CFA. Or, par rapport aux prix pratiqués en 1959 et en référence à l'augmentation du coût des produits manufacturés à l'importation (+ 3 % par an en moyenne), ces recettes auraient dû être de l'ordre de 95 milliards Fr CFA, soit une différence d'une quarantaine de milliards par an. Cette perte due à la seule dégradation des cours du cacao pour la période considérée est de l'ordre de grandeur du montant de la totalité de l'aide extérieure reçue pendant ce temps, sous une forme ou une autre, au titre de la coopération internationale" (37ème session du GICAM - juin 1969).

Le redressement du cours du cacao en 1966-1967 a permis à la Caisse de stabilisation des prix de présenter à la fin de la campagne principale, en avril 1967, un bilan positif de 1,5 milliard Fr CFA, alors qu'en 1965-1966 la caisse avait dû demander au FED une avance, d'ailleurs utilisée seulement en partie, de 1,5 milliard Fr CFA.

L'écoulement de la production 1968-1969, qui a comporté 37.750 T d'opérations spéciales dont 4.000 T de ventes à l'URSS, s'est effectué à un prix très intéressant d'environ 500 FF le quintal CAF, soit en nu-bascule Douala environ 185 Fr CFA le kg,

pour un prix d'achat de 70 Fr CFA pour les 2 premières qualités. "Le prélèvement moyen de la Caisse de stabilisation doit se situer nettement au-dessous de 80 Fr CFA le kg. Ses réserves devraient pouvoir être utilisées pour accroître l'aide à la production : lutte anti-capside et contre la pourriture brune, mais aussi pour l'aménagement de certaines pistes cacaoyères qui sont devenues impraticables" (37ème session de l'Assemblée générale du groupement interprofessionnel pour l'étude de la coordination des intérêts économiques du Cameroun (GICAM)- juin 1969).

LA TRANSFORMATION INDUSTRIELLE DU CACAO est effectuée au Cameroun depuis 1967, à partir de fèves hors normes, par 3 Stés qui traitent environ les 3/4 de la production camerounaise.

La Sté industrielle des cacaos (SIC), filiale du Cacao Barry, a créé au Cameroun la 1ère usine de traitement de fèves de cacao, mise en service à Douala-Bassa en octobre 1953, avec une capacité de production de 25.000 T de fèves par an. 60 % de la production de beurre (7.000 T en 1968-1969) est exportée sur la France alors que 70 % des tourteaux sont achetés par les USA.

La Sté camerounaise de cacao (SOCACAO), Sté nippo-camerounaise, a mis en service en février 1967 à Yaoundé une usine de traitement des fèves de cacao. La capacité de traitement de l'usine est de 2.400 T de beurre de cacao à 2 équipes. La production est exportée principalement vers le Japon et les USA.

La fabrication de chocolat est effectuée depuis avril 1967 à Douala par la Chocolaterie confiserie camerounaise (CHOCOCAM), filiale de la SIC. Le démarrage de l'usine est intervenu en avril 1967. La production destinée principalement à l'exportation est de 4.500 T de produits chocolatés et 700 T de confiserie par an. Les investissements réalisés représentent un montant de 250 millions Fr CFA contre 200 millions Fr CFA prévus par le plan.

L'AVENIR DE LA CACAOYERE camerounaise est lié à la relève totale à long terme (vers 1990) des plantations issues de "semences illégitimes" par des plantations composées de plants hybrides hauts producteurs obtenus à partir de champs semenciers. Mais malgré la création prévue durant le plan de 85 champs semenciers de 1 ha chacun, s'ajoutant aux 11 champs existant actuellement à la station de N'Koemvone, la capacité de production des plants issus de semences n'atteindra qu'en 1974 un chiffre permettant l'abandon de la politique de bouturage, à partir des boutures des centres de N'Koemvone, près de Yaoundé, dont le rythme de production sera maintenu à 500.000 boutures annuelles jusqu'en 1973, soit environ 500 ha par an de possibilités de replantation.

.../

Le plan prévoit que le programme de régénération aura porté sur 4.040 ha (2.250 ha à partir de boutures et 1.790 à partir de semences) en 1970-1971, sur environ 60.000 ha en 1977 et 100.000 ha en 1979. Le renouvellement complet de la cacaoyère devrait être réalisé en 25 ans, avec une moyenne annuelle de 13.000 ha.

La lutte anti-capsides (insectes causant la mort des jeunes rameaux) est entreprise depuis 1960-1961 par la Caisse de stabilisation des prix sur 180.000 ha particulièrement menacés. Grâce à la participation des planteurs, le coût annuel de l'opération a pu être ramené de 400 millions en 1960-1961 à 225 millions Fr CFA en 1964-1965 et 175 millions Fr CFA en 1965-1966.

La lutte contre la pourriture brune des cabosses (provoquée par un champignon) a d'abord été entreprise sous la forme de plantations de démonstration réalisées dans chaque village par les secteurs de modernisation. En vue d'obtenir l'emploi rationnel et complet du matériel acquis par les planteurs, la nouvelle méthode adoptée depuis mai 1964 grâce à une subvention de 25 millions Fr CFA accordée par l'US-AID, complétée par un crédit FAC de 195 millions Fr CFA accordé en juillet 1967, consiste à susciter la création de comités villageois de défense (par tranche d'environ 500 ha de cacaoyers) et à les aider à conduire eux-mêmes, progressivement, la lutte phytosanitaire.

"Cette opération couvrira en 5 ans, à raison de 50.000 ha chaque année, presque toute la surface de la cacaoyère camerounaise que nous estimons à 300.000 ha. Cette opération doit faire doubler notre production de cacao d'ici à 5 ans, c'est à dire l'amener à environ 200.000 T" (F. Sabal LECCO - 5ème séance plénière de la FAO - novembre 1969).

L'opération 100.000 T, dont l'objectif est d'élever la production de cacao à 180.000 T en 1972, semble bien partie. Au cours de la campagne 1968-1969, le Cameroun a été le seul pays producteur de cacao à augmenter sa production de plus de 10 %. L'opération vise à intensifier la lutte contre la pourriture brune des cabosses du cacaoyer qui est responsable de la perte de 50 % de la production" (Agence camerounaise de presse - 10 ans d'indépendance - janvier 1970). Des crédits FAC de 62,5 millions Fr CFA ont été accordés pour une expérience triennale de plantations (1967-1970) intéressant 8.500 ha, une intervention complémentaire sur 5.000 ha étant en outre envisagée dans le cadre de l'aide aux zones d'action prioritaires intégrées. A compter de 1971, la lutte sur les superficies concernées sera intégralement prise en charge par les planteurs, les remboursements progressifs devraient être consacrés après la 3ème campagne à l'aménagement des champs semenciers et de pépinières villageoises.

2.- LA CULTURE DU CAFE au Cameroun concerne 2 variétés, le Cameroun produisant également, contrairement aux autres pays producteurs d'Afrique noire francophone, du café arabica.

1) La culture du café arabica couvre une superficie estimée à 56.000 ha dont seulement 49.000 ha en production, en pays bamiléké et bamoun en raison de l'altitude.

Les progrès réalisés récemment dans les méthodes culturales placent la culture du café arabica très en avance sur les autres productions agricoles du Cameroun. Près de la moitié de l'engrais utilisé pour le café au Cameroun est appliqué par les planteurs d'arabica dont les plantations sont cependant 2 fois moins étendues que celles de robusta. Sur les 49.000 ha en rapport, 17.000 ha recevaient déjà régulièrement fumure et traitements phytosanitaires en 1963-1964, contre 13.000 ha pour le robusta.

LA PRODUCTION est en progression constante malgré la sécheresse qui a défavorablement influencé la campagne 1967-1968 et la baisse de la consommation d'engrais (environ 8.000 T contre environ 11.000 T les années précédentes) qui semble due, d'une part à la décision de vendre en zone arabica les engrais subventionnés uniquement par l'entremise des coopératives et d'autre part, aux retards de livraison entraînés par les dispositions de la CEE pour les appels d'offres du FED.

	1960-61	61-62	63-64	64-65	65-66	66-67	67-68	68-69
Arabica								
Cameroun oriental	6.900	6.900	10.700	11.400	14.000	14.360	13.904	15.000
Cameroun occidental	1.500		3.800		3.500	5.900	7.445	
TOTAL	8.400	-	14.500	-	17.500	20.260	21.349	-

La campagne 1968-1969 "peut être considérée comme bonne" (GICAM-juin 1969). La récolte a atteint plus de 15.000 T pour le Cameroun oriental. Les raisons de cette progression en dehors des conditions atmosphériques plutôt favorables, résident "dans l'augmentation des superficies en production en pays bamoun qui, le premier, a mis en oeuvre culture pure et fertilisation" ce qui explique le niveau élevé des rendements moyens (GICAM-juin 1969).

L'objectif de production du 2ème plan quinquennal en 1970-1971, qui portait sur 20.000 T dont 14.000 T au Cameroun oriental et 6.000 T au Cameroun occidental, cet objectif devant être atteint sans augmentation des surfaces par accroissement des rendements, notamment à la suite de l'abandon des vieilles caféières au profit des 7.000 ha de jeunes plantations devant entrer en production de 1964-1970, a été atteint dès la campagne 1966-1967.

LA COMMERCIALISATION est assurée au Cameroun exclusivement par l'Union des coopératives du café arabica de l'ouest (UCCAO), à Bafoussam, pour les planteurs camerounais et par la coopérative agricole (COOPAGRO), à Foumbot, pour les planteurs européens. Au Cameroun occidental, la commercialisation est effectuée par le Marketing Board qui a le monopole d'exportation du cacao et du café.

.../

La part de l'UCCAO a progressé de 533 T en 1959-1960 à 2.200 T en 1960-1961, 7.907 T en 1963-1964, 9.552 T en 1964-1965 et 13.132 T en 1965-1966.

Les prix d'achat ont été relevés de 125 Fr CFA le kg nu-bascule Douala pour le supérieur en 1965-1966 à 140 Fr CFA en 1966-1967. Cependant, le problème de l'écoulement de la récolte n'a pas encore été résolu. Au 15 mai 1969, sur près de 13.000 T achetées par l'UCCAO, 11.700 T étaient usinées et seulement 7.700 T vendues.

2) La culture du café robusta couvre une superficie estimée à 113.500 ha en 1963-1964 dont 99.400 ha en production et 14.100 ha de jeunes plantations. "La tendance à la progression continue à s'affirmer et c'est avec satisfaction que nous enregistrons également une amélioration de la qualité par un meilleur conditionnement" (Président Ahmadou AHIDJO - message à l'assemblée nationale fédérale - mai 1968).

"L'exécution de plantations en culture pure (6.900 ha en 1964) doit démarrer sur une large échelle dès 1968-1969 après une période d'information et de formation intensive des planteurs à qui il sera démontré que ce mode d'exploitation est le plus profitable pour eux. Ces jeunes plantations viendront en remplacement de plantations peu productives parce que trop âgées ou en trop mauvais état phytosanitaire" (plan quinquennal 1966-1971).

LA PRODUCTION, qui est en nette augmentation depuis 1960, s'est élevée à 56.000 T en 1966-1967.

Robusta	1960-61	1961-62	1962-63	1963-64	1964-65	1965-66	1966-67
Cameroun oriental	30.200	34.400	34.700	35.600	46.000	48.000	53.072
Cameroun occidental	2.900	3.400	5.000	5.400	1.700	2.300	2.928
Total	33.100	37.800	39.700	41.000	47.700	50.300	56.000

L'augmentation de la production, malgré des conditions climatiques relativement peu favorables en 1967-1968, résulte notamment de l'accroissement de l'emploi des engrais (18.000 T d'engrais divers utilisés en 1968). "Par contre l'entretien cultural et la protection phytosanitaire des plantations laissent encore à désirer". (GICAM-juin 1969).

"La campagne 1968-1969, au contraire, peut être considérée comme une des plus mauvaises de ces dernières années" (GICAM-juin 1969), la récolte, pratiquement terminée sur le plan de la commercialisation, est de l'ordre de 45.000 T, l'augmentation des superficies plantées ou remises en exploitation, notamment dans la région de Luong et au nord de Malong, n'ayant pu compenser la diminution de la production au nord de N'Kongsamba de l'ordre de 25 à 50 %.

.../

Les diminutions enregistrées "sont certainement pour une grande partie la conséquence d'un mauvais état sanitaire et de l'entretien très insuffisant des plantations" (GICAM-juin 1969). En outre, beaucoup de plantations du Mungo sont trop âgées. Cette mauvaise campagne pourrait avoir une incidence regrettable par suite des restrictions de crédits-engrais qui en résulteraient sur la prochaine campagne de fertilisation et, partant, sur les récoltes futures.

Les objectifs de production du 2ème plan quinquennal, qui portaient sur 64.000 T en 1970-1971 dont 58.200 T pour le Cameroun oriental, ont été réalisés à plus de 75 % lors de la campagne 1967-1968.

"L'exécution de plantations en culture pure (6.900 ha en 1964) doit démarrer sur une longue échelle dès 1968-1969 après une période d'information et de formation intensive des planteurs à qui il sera démontré que ce mode d'exploitation est plus profitable pour eux. Ces jeunes plantations viendront en remplacement des plantations peu productives parce que trop âgées ou en trop mauvais état phytosanitaire" (Plan quinquennal 1966-1971).

LA REORGANISATION DE LA COMMERCIALISATION DU CAFE ROBUSTA qui a fait l'objet en décembre 1969 de décisions de la Chambre de commerce et d'industrie du Cameroun soumises sous forme de recommandations au gouvernement, concernent particulièrement la diminution progressive des avances inter-campagnes faites aux planteurs par les exportateurs, l'uniformisation des normes dans l'ensemble du pays, l'application au stade de l'achat du produit des normes de conditionnement et l'utilisation, à l'avenir, d'un bulletin de préconditionnement, l'institution d'un prix unique de campagne pour une rétribution égale pour tous les planteurs, l'augmentation dans la mesure du possible du prix payé aux planteurs, la création d'un comité technique du café robusta devant servir d'organe d'étude des problèmes de commercialisation de ce produit, et, éventuellement l'institution d'une commission technique permanente pour l'agrément et le fonctionnement des usines, l'obligation faite aux entreprises de traiter au moins 30 T de café par an.

Les prix d'achat, nu-basculé Douala, ont évolué, pour le robusta supérieur, des prix minima garantis de 100 Fr CFA le kg en 1960-1961 à 97,7 Fr CFA en 1961-1962 et 90,3 Fr CFA en 1962-1963, aux prix de campagne de 105 Fr CFA en 1963-1964, 127 Fr CFA en 1964-1965, 100 Fr CFA en 1965-1966, 115 Fr CFA en 1966-1967 et 1967-1968 et 117 Fr CFA en 1969-1970.

3) L'exportation du café du Cameroun fédéral, dont les ventes ont nettement progressé en 1968, représente 27 % des exportations contre 28,8 % en 1967, 30,9 % en 1966, 22,8 % en 1965, 27,1 % en 1964 et 21 % en 1962.

.../

		1964	1965	1966	1967	1968
Tonnes	Arabica	13.005	13.916	18.170	19.697	22.181
	Robusta	37.094	34.463	48.589	43.573	51.313
	Total	50.099	48.379	66.759	63.270	73.494
M. Fr CFA	Arabica	2.791	3.259	3.800	3.776	4.292
	Robusta	6.558	4.583	7.098	7.047	8.310
	Total	9.349	7.842	10.898	10.823	12.602

L'écoulement de la récolte 1968-1969 s'avère difficile. "Les exportateurs du Cameroun détiennent environ 2/3 sinon 3/4 de leurs achats totaux en magasin, sans que les modalités de stockage soient arrêtées. Les derniers lots de la précédente récolte n'ont été exportés que début 1969 et si aucun changement n'intervient les cafés de la récolte devront être stockés pendant de nombreux mois, ce qui ne manquera pas de créer des problèmes de magasinage et de qualité. Il semble toutefois que des mesures aient été prises pour éviter des stockages excessifs. On doit souhaiter qu'un redressement puisse avoir lieu rapidement sans que la caisse ait à diminuer d'une façon trop importante ses réserves qui sont tout de même confortables" (GICAM - juin 1969)

"Malheureusement, la situation internationale du café reste fort préoccupante. L'étroitesse du quota du Cameroun demeure la préoccupation majeure du gouvernement. Au cours de la campagne 1969-1970, le Cameroun disposera de plus de 100.000 T de cafés arabica et robusta, report de stock compris. Lorsqu'on sait que notre contingent d'exportation pour la campagne sous revue est de moins de 49.000 T, on comprend aisément les difficultés que connaîtra la commercialisation du café" (M. Aloys MEDJO-ME-ZENGUE, ministre du commerce et de l'industrie - décembre 1969).

4.- L'usinage du café arabica comme du café robusta intéresse à la fois le Cameroun occidental et le Cameroun oriental.

Au Cameroun oriental :

L'usinage du café arabica est effectué par l'Union des coopératives de café arabica de l'ouest (UCCAO) à Bafoussam qui a, depuis 1961, le monopole du traitement et de la commercialisation du café arabica du Cameroun oriental et qui groupe un ensemble de coopératives comptant actuellement près de 2.000 centres en pays bamiléké et bamoun.

L'installation de 2 nouvelles usines de 2.500 T chacune a été prévue par le plan quinquennal en vue de porter la capacité d'usinage de café arabica du Cameroun oriental à 14.000 T. Les investissements représentent un montant d'environ 80 millions Fr CFA.

Au Cameroun occidental :

L'installation au Cameroun occidental de 5 usines de traitement du café et leur mise en place dans les bâtiments existants, en vue de porter la capacité d'usinage du Cameroun occidental à 6.000 T pour le café arabica et 14.000 T pour le café robusta, a fait l'objet d'un crédit de 55,5 millions Fr CFA prévu dans le cadre du programme 1967 d'aide à la production de la CEE à la République fédérale du Cameroun. L'appel d'offres lancé en juillet 1968 ne concernait que le matériel nécessaire à l'installation de 4 usines qui seront livrées en état de marche et dont le démarrage devait intervenir fin 1968 au lieu de fin 1967 initialement prévu.

La capacité des 2 usines de traitement de café arabica sera d'environ 3.600 T de café par an, dont 1.200 T pour l'usine de Komi et 2.400 T pour l'usine de Banso. Avec la réalisation de ces 2 usines, la capacité d'usinage du Cameroun occidental sera légèrement supérieure aux 6.000 T prévues par le plan quinquennal. Le plan avait prévu l'installation de 3 usines de 1.000 T/an dont une à Bamenda.

La capacité des 2 usines de traitement du café robusta sera de 7 à 900 T de café par an, dont 2 à 300 T pour l'usine de Mamfé et 5 à 600 T pour l'usine de Kumba, conformément aux prévisions du plan quinquennal. Le plan a prévu par ailleurs l'installation d'une autre usine de 2.500 T en vue de porter à 14.000 T par an la capacité d'usinage du Cameroun occidental.

La torréfaction du café est notamment effectuée à Douala et à N'Kongsamba par la Sté de torréfaction de café au Cameroun (SOTOCA), créée en 1962, dont la production en rapide augmentation atteint maintenant quelques centaines de T par an de café torréfié moulu, contre quelques dizaines de T précédemment.

3.-LA CULTURE DU THE est réalisée dans 2 plantations du Cameroun occidental, d'une part celle de la Cameroons Development Corporation (CAMDEV) à Tolé, sur le flanc est du mont Cameroun, à 3 km de Buéa, qui s'étend sur 344 ha, et d'autre part celle de la Sté "The Estates and agency Company Ltd" à Ndu, entre Kumbo et Nkambé, qui couvre 400 ha.

LA PRODUCTION des 2 plantations, qui ne sont pas encore en plein rapport, est passée de 330 T en 1963-1964 à 604 T en 1964-1965 et 611 T en 1965-1966. Le rendement prévu pour la plantation de Tolé s'établit à 1.350 kg/ha tandis que le domaine de Ndu, situé à 1850-1900 m d'altitude, aura des rendements moins élevés du fait de l'altitude et de la moins bonne qualité des sols mais le thé produit sera d'une qualité supérieure.

L'objectif de la production du 2ème plan quinquennal est de 980 T en 1970-1971 en provenance uniquement des plantations en cours.

LES EXPORTATIONS ont atteint 355 T (74 millions Fr CFA) en 1964-1965 et 333 T en 1965-1966 (71 millions Fr CFA).

LE PROGRAMME DE PLANTATIONS NOUVELLES porte sur 810 ha durant le 2ème plan dont 150 ha au Cameroun oriental à Dschang et 660 ha au Cameroun occidental (120 ha à Tolé, 50 ha à Bulu, 200 ha à Tombel, 140 ha à Essosong et 150 ha à Tadu) et sur 4.500 ha à long terme dont 2.000 ha au Cameroun oriental.

Des crédits de 2,5 millions Fr CFA ont été accordés par le FAC le 6 novembre 1967 pour le financement de l'étude menée par l'IFCC de 2 projets de complexes théicoles agro-industriels au Cameroun oriental à Galim, au nord de Bafoussam, et à Bangangté au sud de Bafoussam. L'étude de l'extension du complexe de Tadu sera entreprise par la CDC.

LE TRAITEMENT DU THE intéresse notamment le Cameroun occidental. Les réalisations industrielles prévues au Cameroun occidental par le 2ème plan quinquennal d'ici 1970 concernent l'extension des installations de Tolé (capacité actuelle de 300 T/an) ainsi que la création de nouvelles usines à Tombel (CAMDEV), représentant un investissement de 71 millions Fr CFA. La réalisation d'une 4ème usine est envisagée en 1975 à Essosong (CAMDEV).

4.- LA CULTURE DU COLATIER, "freinée par l'organisation du marché aux mains de quelques gros commerçants qui prélèvent des marges souvent exagérées, ne revêt une importance économique réelle que dans l'ouest où il trouve des conditions écologiques favorables".

LA PRODUCTION 1963-1964 était estimée à 3.000 T (1.500 T dans l'ouest, 1.000 T dans la région du Littoral et 500 T au Cameroun occidental) dont 2.400 T commercialisées.

Un accroissement de production de 500 T peut être envisagé pour l'année 1970-1971.

b) Les oléagineux

1.- LA CULTURE DE L'ARACHIDE constitue au Cameroun à la fois une culture d'exportation et une culture de consommation locale (auto-consommation et transformation dans les 2 petites huileries de Bertoua et de Pitoa). Indépendamment de son haut pouvoir

.../

calorique l'arachide est en effet, avec l'huile de palme, le principal fournisseur de matières grasses de la ration alimentaire, l'apport protéinique est, de plus, loin d'être négligeable.

Relativement bien adaptée aux conditions écologiques locales, l'arachide peut être cultivée dans toutes les régions du Cameroun où elle est cependant fort diversement répandue. La lère récolte dans les zones à 2 cycles annuels de culture pose des problèmes de conservation du fait des difficultés de séchage en juillet-août-septembre.

LA PRODUCTION est évaluée par le 2ème plan à 88.000 T en 1963-1964 dont 40.000 T pour le nord, 5.800 T pour l'est, 16.000 T pour le centre-sud, 2.700 T pour le littoral, 15.000 T pour l'ouest et 8.000 T pour le Cameroun occidental.

La campagne 1968-1969 a bénéficié de conditions naturelles particulièrement favorables.

Les prix d'achat au producteur ont évolué de 28 Fr CFA le kg décortiqué, nu-basculé Garoua en 1962-1963, à 27 Fr CFA en 1963-1964 et 1964-1965, 26 Fr CFA en 1965-1966, 25 Fr CFA en 1966-1967, 24 Fr CFA en 1967-1968 et 23 Fr CFA en 1968-1969.

"L'accroissement des tonnages commercialisés en 1968-1969, en dépit d'une baisse du prix unitaire (de 24 à 23 Fr CFA) a permis une augmentation du pouvoir d'achat dans le nord Cameroun d'environ 200 millions Fr CFA". (GICAM-juin 1969).

LES EXPORTATIONS, en provenance uniquement de la région nord, sont variables selon les campagnes.

	1960-61	61-62	62-63	63-64	64-65	65-66	66-67	67-68
Tonnes	9.472	10.569	9.331	18.456	19.521	8.760	12.000	7.000
Millions Fr CFA	383	400	375	727	744	348		
Cours moyen FOB FrCFA/T	40.000	37.000	40.000	39.000	38.000	39.700		

La campagne d'exportation 1968-1969 pourrait atteindre entre 14.000 et 15.000 T.

Le contingent garanti par la France a été maintenu jusqu'en 1966-1967 à 11.700 T mais avec un prix CAF garanti en diminution de 105 Fr le quintal à 96 Fr. Les exportations sur la France se sont élevées à 11.700 T en 1962-1963, 12.800 T en 1963-1964, 6.565 T en 1964-1965 et 4.720 T en 1965-1966.

.../

Les exportations sur l'étranger en arachide d'huilerie (principalement l'Italie et l'Espagne) et, depuis peu, en arachide de bouche sur l'URSS, se sont élevées à 5.080 T en 1962-1963, 4.631 T en 1963-1964, 4.650 T en 1964-1965 et 2.660 T en 1965-1966.

L'OBJECTIF DU PLAN vise une production en 1970-1971 de 120.000 T (60.000 T pour le nord, 12.000 T pour l'est, 18.000 T pour le centre-sud, 3.000 T pour le littoral, 17.500 T pour l'ouest et 9.500 T pour le Cameroun occidental) dont 38.000 T pour l'autoconsommation, 31.500 T pour la commercialisation locale, 5.000 T pour la transformation locale, 23.500 T pour l'exportation et 18.000 T de pertes et de semences.

Le rendement devrait passer de 400 kg à 750 kg à l'ha grâce à l'adoption d'une nouvelle variété et aux actions d'amélioration structurelle prévues dans l'aide à la production du FED (620 millions Fr CFA dont 420 millions Fr CFA pour le soutien des prix et 200 millions pour les améliorations structurelles : équipement des cultivateurs, désinfection des semences, recherches agronomiques, achat de décortiqueuses construction de hangars et de séchoirs).

L'effort principal portera sur le nord et sur l'est (notamment pour les besoins de l'huilerie de Bertoua). Le développement de la production arachidière est assuré dans le nord par le secteur de modernisation et d'action rurale du nord (SEMNORD), l'office de migrations rurales du nord (projets intégrés) et les stés africaines de prévoyance.

LE POTENTIEL DE LA TRANSFORMATION INDUSTRIELLE DE L'ARACHIDE, assuré par 2 huileries, représente une capacité globale de 1.200 T d'huile par an.

L'huilerie de Pitoa, créée en 1956 et gérée par la CFDT depuis 1958, produit de l'huile d'arachide raffinée et du savon. Le raffinage de l'huile de coton a été arrêté en 1967-1968 après la mise en service, par la CFDT, d'une installation de raffinage à Kaélé. La capacité de production est de 450 T d'huile d'arachide raffinée par an et de 500 T de savon par an.

L'huilerie de Bertoua, créée en 1952 et actuellement gérée par le secteur de modernisation-est (SEMEST), est à nouveau arrêtée après une reprise d'activité en 1954 et 2 interruptions dues à l'irrégularité et l'insuffisance des approvisionnements. La capacité de l'usine, qui a été rachetée par l'Etat le 1er mars 1965, est de 1.800 T d'arachides décortiquées, soit 720 T d'huile par an. La remise en marche de l'usine, envisagée ultérieurement, est liée au développement de la production prévue par le plan.

2.- LA CULTURE DU PALMIER A HUILE diffère de par sa situation dans chacun des Etats fédérés.

Au Cameroun oriental, l'exploitation concerne essentiellement la palmeraie naturelle estimée à 36 millions d'arbres, dont 22 millions en exploitation.

Les plantations actuelles occupent environ 9.048 ha.

Cameroun oriental (en ha)	Palmeraies aménagées	Plantations	Total
Région Dibombari	3.600	3.296	6.886
dont plant. d'Etat (SMP, SEM)	3.600	1.114	4.714
plant. privées (SPROM, SOCFINOL)	-	2.172	2.172
Région d'Edéa	665	1.497	2.162
dont plant. d'Etat (gérées par SPROA)	665	131	796
plant. privées (SPROA, IRHO) ...	-	1.366	1.366
TOTAL	4.265	4.783	9.048

Le plan de développement du palmier à huile, entrepris par la France après 1945, qui comportait essentiellement l'aménagement de la palmeraie naturelle, la construction d'usines modernes et ensuite la réalisation de plantations sélectionnées (916 ha plantés de 1953 à 1959), a donné peu de résultats.

Au Cameroun occidental, au contraire, l'exploitation concerne surtout les plantations industrielles, l'extraction d'huile artisanale étant évaluée à moins de 10.000 T.

La Cameroons development corporation (CDC) exploite 8 plantations de palmiers réparties à raison de 4 dans la zone de Bota (1.863 ha à Idenau, 2.283 ha à Bota, 2.317 ha à Moliwe et 355 ha à Debundsche), 2 dans la zone de Tiko (960 ha à Tiko, 660 ha à Mondoni), et 2 dans la zone d'Ekona (1.998 ha à Mpundu et 426 ha à Ekona).

La Pamol (Cameroons) limited, filiale du groupe Unilever, exploite 2 plantations à Ndiam (environ 5.000 ha dont la moitié datent d'une trentaine d'années en cours de replantation au rythme de 425 ha par an) et à Lobé (2.400 ha de plantations effectuées depuis 1957).

LA PRODUCTION D'HUILE DE PALME était estimée par le 2ème plan quinquennal à 53.900 T dont 36.000 T en production artisanale et 17.900 T en production industrielle.

.../

	Production			Commerce extérieur	
	Production artisanale	Production industriel.	Production totale	Import	Export
Huile palmé	36.000	17.000	53.900	6.600	8.800
dont Cameroun oriental	26.000	1.300	27.300	400 (2)	
Cameroun occid.	10.000	16.600	26.600	6.200 (1)	8.800
Palmistes	19.000	5.700	24.700	-	16.200
dont Cameroun oriental	16.900	1.100	18.000	-	11.100 (2)
Cameroun occid.	2.100	4.600	6.700	-	5.100

(1) Y compris 4.800 T d'importations frauduleuses à partir du Nigéria.

(2) Autrefois, le Cameroun oriental exportait de l'huile de palme (9.000 T en 1938, 3.600 T en 1950, 800 T en 1956, 1.000 T en 1960, 4.000 T en 1963) et davantage de palmistes (33.000 T en 1938, 28.000 T en 1950, 16.400 T en 1956, 15.300 T en 1960).

La production d'huile de palme industrielle au Cameroun oriental a diminué de 1.523 T en 1965 à 1.300 T en 1966 et 1.384 T en 1967 tandis que la production de palmistes passait de 1.126 T en 1965 à 1.107 T en 1966 et 1.042 T en 1967.

Les causes de cette situation, qui entraînent des difficultés d'approvisionnement pour l'huilerie d'Edéa, sont d'une part la mauvaise répartition des pluies en 1967 et d'autre part "un désintéressement de plus en plus marqué des villageois pour la cueillette" et enfin la quasi disparition des coopératives.

La campagne 1967-1968 a été dans l'ensemble un peu plus favorable. La production des palmeraies sélectionnées devait se situer à 15.000 T de régimes, soit environ 1.500 T d'huile et 1.100 T de palmistes, en dépit d'une diminution de 1.500 T de régimes des plantations villageoises et du SEMMARITIME, grâce à une augmentation de 8.569 T en 1967 et 9.500 T en 1968 de la production des plantations de la SPROA.

La production d'huile de palme industrielle au Cameroun occidental s'est élevée à 7.967 T d'huile en 1968 pour la CDC contre 7.203 T en 1967 et à près de 10.000 T d'huile en 1968 pour la PAMOL contre 9.000 T en 1967. La production de palmistes s'est élevée à 2.417 T en 1968 pour la CDC contre 2.082 T en 1967.

"Bien que la récolte ait été supérieure à celle de 1967, elle n'en reste pas moins décevante. Il est probable que les effets des années de restriction financière et des normes médiocres d'entretien qui s'ensuivirent se font toujours ressentir dans les faibles rendements. On ne pourra remédier à ceci que lentement et à grands frais. Les palmiers à huile sont très sensibles à la malnutrition et il faudra faire face à une considérable dépense en engrais". (Rapport CDC 1968).

.../

Les objectifs de production du 2ème plan 1966-1971 portent sur 69.500 T d'huile de palme dont 29.000 T pour la production industrielle (27.000 T au Cameroun occidental et 2.000 T dans la région du littoral) et 40.500 T pour la production artisanale (3.100 T dans l'est, 15.300 T dans le centre-sud, 8.700 T dans la région du littoral, 2.700 T dans l'ouest et 10.700 T au Cameroun occidental).

L'augmentation de la production d'huile de palme sera assurée par les 9.500 ha plantés de 1956 à 1965, les plantations effectuées en 1966-1967 ne commençant à produire qu'en 1970-1971.

LA COMMERCIALISATION DE L'HUILE DE PALME INDUSTRIELLE au Cameroun oriental s'effectue au profit du marché local, à raison de 85 % pour la consommation alimentaire et de seulement 15 % pour les industries de transformation.

"Pour 1970, nous serons certainement amenés à réserver toute notre production à l'alimentation. En effet les productions d'huile de palme artisanale diminuent chaque année davantage, alors que les besoins alimentaires vont croissant. Les savonneries devront cette année plus encore importer des quantités importantes d'huile de palme et de graisses animales" (compte-rendu de l'Assemblée du 19 avril 1968 du GICAM).

Les exportations d'huile de palme, qui étaient de l'ordre de 7.000 T avant la guerre au Cameroun oriental, ont maintenant pratiquement disparu. Par contre les ventes de palmistes ont atteint 14.200 T en 1965-1966, pour une valeur de 537 millions Fr CFA.

Au Cameroun occidental, les exportations d'huile de palme sont passées de 6.334 T en 1958 à 13.955 T en 1965 et 8.800 T en 1966 et les exportations de palmistes de 4.860 T en 1958 à 6.011 T en 1965 et 5.100 T en 1966.

Les cours de l'huile de palme ont baissé de 26 % en 1 an, passant de 98 Fr CFA le kg/CAF en janvier 1968 à 73 Fr CFA en octobre 1968 et de 40 % depuis la fin de 1966.

UN IMPORTANT PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT A ETE ETABLI POUR LE CAMEROUN FEDERAL. Les travaux de recherche, de sélection et d'expérimentation sont menés par l'IRHO dans sa station de la Dibamba, où une centaine d'ha sont plantés, pour le Cameroun oriental, tandis qu'au Cameroun occidental les 2 sociétés exploitantes possèdent chacune un service de recherche, la CDC ayant cependant passé un accord de coopération avec l'IRHO.

Grâce notamment aux croisements inter-origines et malgré une certaine déficience d'ensoleillement, une production de l'ordre de 3 T d'huile de palme peut-être obtenue à partir de rendements moyens de 14 T de régime à l'ha à l'âge adulte et d'une teneur en huile, équivalente à celle de la Côte-d'Ivoire de 21 à 21,5 %.

1) Le programme général du gouvernement fédéral établi en 1964 portait sur la réalisation d'environ 32.000 ha de plantations dont environ 20.000 ha au Cameroun occidental, afin de satisfaire les besoins internes et d'exporter une cinquantaine de milliers de T d'huile de palme vers 1980.

Cameroun fédéral (en T)	1962-63			Objectif 1980			
	Huile palme	Pal- mistes	Huile palmiste	Huile palme	Pal- mistes	Huile palmiste	Tour- teaux
Consom. aliment.	48.000	-	400	75.000	-	2.000	8.000
Consom. indust..	1.000	5.700	1.200	8.000	37.000	4.000	-
Exportation	10.000	20.000	900	50.000	-	9.000	10.000
Total production	59.000	25.700	2.500	133.000	37.000	15.000	18.000
Suppl. product..				74.000	11.300	12.500	15.000

La méthode retenue est celle de plantations industrielles autour d'une usine. La création de plantations villageoises dans le périmètre normal de collecte de l'huilerie sera entreprise dans une 2ème phase.

Le premier programme de plantations jusqu'en 1972 porte sur une extension de 26.616 ha alors que le 2ème plan quinquennal de développement qui a prévu la réalisation de 41.420 ha de plantations dont 18.710 ha pendant la durée du 2ème plan et 22.710 ha après 1970-1971, a subi un certain retard.

	1967	1968	1969	1970	1971	1972	Total	1980
Sup. Mbongo	-	200	400	900	1.500	1.500	4.500 ⁽¹⁾	
(ha) Eséka	-	-	-	600	900	1.500	4.500	
Digombi (2)	-	-	50	100	150	200	500	
CAMDEV	825	2.250	2.765	2.475	2.321	1.630	12.266 ⁽³⁾	
PAMOL	640	715	745	790	700	430	4.050 ⁽³⁾	
P.V.	-	-	-	200	200	200	800	
TOTAL	1.465	3.195	3.960	5.065	5.771	5.460	26.616 ⁽⁴⁾	
Huile Plant.exist. ...	54.000	53.000	52.000	51.000	50.000	49.000		28.000
Nouvelles plant. (dont SOPAME) (5)	-	-	-	-	879	3.531 (150)		75.000 (25.000)
TOTAL	54.000	53.000	52.000	51.000	50.879	52.531		103.000

(1) Y compris 1.500 ha plantés en 1973.

(2) Plantations villageoises (P.V.).

(3) Y compris 200 ha plantés en 1973.

(4) Y compris 1.700 ha plantés en 1973.

(5) Sté des palmeraies de M'Bongo et d'Eséka, qui sera chargée de l'exécution du programme du Cameroun oriental. Sa production, à partir de 2 huileries à M'Bongo (6 T régimes/heure en 1974, 12 T en 1975 et 18 T en 1977, soit environ 60.000 T) et à Eséka (6 T en 1975, 12 T en 1976 et 18 T en 1977), devrait atteindre 5.200 T en 1975, 9.500 T en 1976, 14.500 T en 1977.

2) Le plan palmier actuel du Cameroun oriental porte principalement sur la création de 2 blocs industriels de 4.500 ha chacun, en cours de réalisation à M'Bongo, à 35 km au sud-est de Douala, près de la station de l'IRHO, et dans la région d'Eséka. 600 ha ont été plantés à M'Bongo au cours du premier semestre 1969 et 900 ha le seront en avril/mai 1970 tandis qu'à Eséka, les premières plantations auront lieu également en avril/mai 1970 et porteront sur 800 ha. Le rythme des plantations sera ensuite accéléré, les palmeraies devant être terminées en 1973 à M'Bongo et en 1974 à Eséka.

Les investissements prévus pour les réalisations en cours s'élèvent à 3.475 millions Fr CFA, dont 2.400 millions Fr CFA pour les plantations et 1.000 millions Fr CFA, pour les huilleries, financés par le capital de la SOPAME, une subvention FAC de 443 millions Fr CFA accordée en décembre 1968, un prêt à long terme de la CCCE de 443 millions Fr CFA accordé en novembre 1968, un prêt de la Banque mondiale de 1.482 millions Fr CFA et une part d'autofinancement sur les bénéfices envisagée à partir de 1976 pour le solde.

La Sté des palmeraies de M'Bongo et d'Eséka (SOPAME) Sté d'Etat ayant la responsabilité du plan palmier du Cameroun oriental, envisage par la suite la création d'une troisième plantation de 2.000 ha à Edéa, où il existe des terres de bonne qualité ainsi qu'une huilerie appartenant au gouvernement et dont la gestion est assurée par la Sté des plantations réunies de l'ouest africain (SPROA) mais ne tournant pas à pleine capacité vu le manque d'approvisionnement en régimes.

Des études qui ont été menées dans d'autres régions du Cameroun ont permis de recenser 4.500 ha de terres susceptibles d'être plantées en palmiers à la Lokoudje, au nord de Kribi, et 2.000 ha à Dibombari, près de Douala.

3) Le programme de développement du Cameroun occidental concerne surtout la CDC (CAMDEV) qui se propose de porter ses plantations de palmeraies de 10.950 ha fin 1968 à 18.705 ha en 1972. En 1968, les plantations ont porté sur 2.105 ha et les replantations sur 285 ha. La production prévue pour 1980 est de 45.000 T d'huile de palme et de 10.000 T de palmistes.

Les investissements s'élèvent à 6.277 millions Fr CFA pour les 8.000 premiers ha réalisables d'ici 1972 dont 1.728 millions Fr CFA pour le bloc de 4.380 ha de Licomba et à 410 millions Fr CFA pour la construction d'une huilerie à Likomba d'une capacité de 15 Tr/h en 1971 qui pourra être portée à 30 Tr/h en 1974.

Le financement est assuré par un crédit FED de 1,6 milliard Fr CFA accordé au Cameroun occidental le 6 mars 1967 au titre du 2ème projet d'aide à la diversification et s'appliquant au financement de l'ensemble Likomba comprenant le défrichement, l'aménagement des terrains, la fourniture de graines, la plantation de 4.380 ha et son entretien, la construction de l'usine, des routes, des aménagements. Le solde du financement de l'ensemble sera assuré par la vente des premières productions, des crédits du groupe de la Banque mondiale accordés en mars 1967 pour le financement de 6.000 ha de palmeraies, dont un prêt de l'AID-ONU (2.750 millions Fr CFA, prêt étalé sur 50 ans avec seulement une commission de 0,75 %) et un prêt de la BIRD (1.750 millions, prêt étalé sur 30 ans avec 8 ans et demi de différé au taux de 6 %).

.../

La PAMOL envisage la replantation de 2.500 ha sur la palmeraie de N'Dian par tranches annuelles de 400 ha, la plantation partielle de 306 ha non encore défrichés de la palmeraie de Lobé, la construction d'une nouvelle usine à D'Dian et le renforcement de l'usine de Lobé. L'objectif de la Sté est de doubler d'ici 1980 sa production qui atteindrait ainsi 20.400 T d'huile.

Les investissements prévus sont de 890 millions Fr CFA dont 460 millions Fr CFA pour les huileries (59 millions pour l'huilerie de Lobé et 401 millions pour l'huilerie de N'Dian) et 430 millions Fr CFA pour les palmeraies (375 millions Fr CFA pour la palmeraie de N'Dian et 55 millions Fr CFA pour la palmeraie de Lobé).

LA TRANSFORMATION DU PALMIER A HUILE est assurée par 7 huileries dont 5 situées au Cameroun occidental et 2 situées au Cameroun oriental.

Au Cameroun occidental :

Les 5 huileries existant actuellement comprennent les 3 huileries de la CDC (CAMDEV) situées à Idenau (12 T de régimes/heure), Bota-Victoria (12 T de régimes/heure) et Mpoundou (3 T de régimes/heure), et les 2 usines de la PAMOL situées à N'Dian (14 T de régimes/heure) et Lobé (12 T de régimes/heure) représentant une capacité totale de 53 T de régimes/heure correspondant à environ 30.000 T d'huile par an.

Le programme industriel comporte la réalisation de 3 nouvelles huileries et l'extension de 2 huileries existantes qui porteront la capacité de traitement du Cameroun occidental à 220.000 T de régimes par an.

Les projets de la CDC concernent la création d'une huilerie à Mondoni, d'une capacité initiale de 15 T de régimes/heure (soit 10.000 T d'huile) extensible à 40 T de régimes/heure vers 1974, dont la mise en service est prévue pour 1972 (investissements prévus : 410 millions Fr CFA financés dans le cadre du prêt du FED de 1,6 milliard Fr CFA accordé en mars 1967), la construction vers 1973 d'une autre huilerie à Ombé, d'une capacité de 15 T de régimes/heure extensible à 40 T de régimes/heure ultérieurement (24.000 T d'huile par an), ainsi que l'extension en 1973 de l'huilerie de Mpoundou de 3 T/heure à 24 T/heure.

Les projets de la PAMOL comportent la construction d'une nouvelle huilerie à N'Dian en 1972, d'une capacité finale de 24 T de régimes/heure (investissements prévus : 400 millions Fr CFA financés par la PAMOL) et l'extension de l'huilerie de Lobé de 12 à 18 T de régimes/heure (investissements prévus : 60 millions Fr CFA).

Au Cameroun oriental :

Les 2 huileries existant actuellement, construites en 1953 sur crédits FIDES et maintenant propriété de l'Etat camerounais, comprennent l'usine d'Edéa (capacité actuelle : 9 T de régimes/heure, soit environ 30.000 T par an) gérée par la PROA qui n'est actuellement approvisionnée qu'à 60 % de sa capacité, les 2/3 provenant des plantations de la PROA, et l'usine de Dibombari dans le Mungo (même capacité qu'Edéa) arrêtée en 1962 faute d'approvisionnement.

Le programme industriel porte sur la création des 2 huileries de Mbongo et d'Eséka en vue de traiter la production des 2 blocs, respectivement à partir de 1974 et de 1975 et l'extension ultérieure à 6.000 T d'huile par an de chacune des 2 huileries d'Edéa et de Dibombari.

La capacité des nouvelles usines sera de 6 T de régimes/heure en 1974, 12 T en 1975 et 18 T en 1977 (environ 60.000 T d'huile par an) pour l'huilerie de Mbongo et de 6 T/heure en 1975, 12 T/heure en 1976 et 18 T/heure en 1978 pour celle d'Eséka. Une extension à 24 T/heure pourrait être ultérieurement envisagée dans l'hypothèse où des plantations villageoises, non prévues actuellement seraient créées autour des blocs industriels.

Les investissements qui représenteront un montant de 650 millions Fr CFA pour les 2 usines sont compris dans les crédits de 3.475 millions Fr CFA de la Sté des palmeraies de Mbong et Eséka (SOPAME) pour le programme de plantation.

Une 3ème usine, dont la réalisation est liée au financement par la BIRD d'un nouveau programme de 4.500 ha de palmeraies, est envisagée ultérieurement à Lokoundjé.

c) Les productions fruitières :

1.- LES SUPERFICIES DES BANANERAIES sont estimées par le plan, pour les plantations villageoises, à 14.000 ha au Cameroun oriental et à 10.000 ha au Cameroun occidental, et pour les plantations industrielles à 1.000 ha de Poyo et 1.200 ha de Gros Michel au Cameroun oriental. Au Cameroun occidental, les plantations de la Cameroons development corporation (CDC) couvrent 1.350 ha.

LA PRODUCTION, qui est maintenant pratiquement le fait des seules plantations industrielles après la disparition des plantations artisanales, a été en 1968 la plus faible enregistrée au Cameroun depuis de nombreuses années. Cette diminution est notamment due à la politique de reconversion des plantations bananières de la CDC.

La consommation locale est évaluée par le plan à 49.500 T dont 13.500 T au Cameroun occidental.

LES EXPORTATIONS sont en stagnation et même en recul depuis 1964.

Exportations	1960		1962	1964	1965	1966	1967		1968(1)
	Tonnes	%	Tonnes	Tonnes	Tonnes	Tonnes	Tonnes	%	Tonnes
Cameroun oriental.	38.292	30,5	53.612	62.446	58.483	46.800	34.354	70,8	33.400
Cameroun occident.	87.248	69,5	80.549	52.653	48.828	16.980	14.128	29,1	11.900
Fédération	125.540	100	134.161	115.098	107.311	63.780	48.482	100	45.300

(Prévisions)

LA SITUATION GENERALE DE LA PRODUCTION BANANIERE demeure très préoccupante. "Après une assez longue période d'insécurité dans le Mungo, coïncidant avec une dégradation des cours et la perte du marché britannique, la bananeraie a connu l'évolution inéluctable de toutes les plantations de Gros-Michel, particulièrement exposées à la cercosporiose et à la maladie de Panama, c'est à dire l'altération de la qualité et la diminution des rendements".

"Les causes de cette dégradation sont multiples : baisse de qualité par suite d'une diminution des richesses du sol, non application des méthodes modernes de culture pour réaliser la reconversion des plantations de Gros-Michel en variété Poyo" (Rapport 1966 de la Chambre de commerce, d'industrie et des mines).

La reconversion de la bananeraie camerounaise de Gros-Michel en poyo ou Cavendish, variétés résistantes à la maladie de Panama, entraîne en effet le passage d'une culture extensive à une culture intensive, les nouvelles variétés ne s'accommodant pas, comme la Gros-Michel, de la culture en association avec d'autres plantes.

Les conséquences de la situation actuelle sont notamment, d'une part la baisse de qualité et de quantité, surtout dans les plantations artisanales, et d'autre part la désaffection de plus en plus grande des petits planteurs pour la culture de la banane. Les bananes camerounaises sont nettement sous-cotées par rapport aux bananes concurrentes.

"Le programme de reconversion de la bananeraie villageoise Gros-Michel porte sur un total de 2.000 ha à planter en variété Poyo dans chacun des Etats, dont les 2/3 seulement en production annuelle compte tenu des cycles cultureux adoptés. Ces plantations villageoises seront effectuées de façon groupée dans les "zones à vocation

.../

bananière" fixées par décret, de façon à réduire les frais de traitement phytosanitaire dont certains (cercosporiose) sont effectués par avion, ainsi que les frais de collecte" (Plan quinquennal 1966-1971).

La reconversion en Poyo de 1.200 ha de plantations industrielles de Gros-Michel est également prévue par le plan.

L'Organisation camerounaise de la banane (OCB) réunie le 29 novembre 1969 a défini les tendances actuelles de la production de la bananeraie camerounaise. "C'est ainsi que la production artisanale s'est effondrée au Cameroun oriental alors qu'elle augmentait au Cameroun occidental, par contre la production industrielle d'outre Mungo a fléchi sur le plan qualitatif alors que le Cameroun oriental progressait sur tous les plans. Il s'ensuit une diminution des exportations que les efforts des producteurs industriels n'arrivent pas à maintenir au niveau prévu et même au niveau de l'exercice précédent". Toujours selon le rapport de l'OCB on assiste actuellement à "l'élimination accélérée des producteurs artisanaux et à la presque disparition des compagnies. Cette situation fait reposer sur les seuls producteurs industriels le gros de l'effort à fournir dans le cadre de la reconversion bananière entreprise par l'Etat".

L'OBJECTIF DU 2EME PLAN qui porte sur une production de 190.000 T en 1970-1971 dont 64.200 T pour le Cameroun occidental et 125.800 T pour le Cameroun oriental dépend en partie de l'évolution du marché international. La consommation locale représenterait 60.000 T et l'exportation 130.000 T dont 48.200 T pour le Cameroun occidental et 81.800 T pour le Cameroun oriental.

La recherche de nouveaux débouchés sera fonction du développement de la production, la perte de la préférence impériale ayant gravement compromis la poursuite des activités bananières au Cameroun occidental et les ventes sur la France étant en principe limitées par les quotas alloués à chaque pays producteur de la zone franc. Comme aux Antilles, le Cameroun devra présenter ses bananes exportées en mains coupées, emballées dans des boîtes en carton. "Les hangars de découpe des régimes et d'emballage des mains en cartons ou en caissettes de bois seront établis dans un premier stade dans les gares bananières compte tenu de la dispersion de la production. Il y aura lieu de prévoir leur déplacement pour les rapprocher des plantations lorsque l'état d'avancement du programme de reconversion justifiera ces transports" (Plan quinquennal 1966-1971).

LE DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION BANANIERE fait l'objet d'études menées dans les 2 centres de recherches de l'Institut français de recherches fruitières outre-mer (IFAC) situés au Cameroun occidental et au Cameroun oriental.

.../

A Ekona une antenne de l'IFAC détachée auprès de la Cameroon Development Corporation (CDC) effectue une expérimentation permanente sur bananier.

A Nuombé, l'IFAC étudie la culture bananière et les problèmes spécifiques de la région, en particulier l'existence d'une anomalie culturale connue sous le nom de "pulpe jaune" qui a nécessité la mise en place d'un programme de recherches très complet auquel collaborent les services de physiologie et de pathologie de l'IFAC. La station se consacre également à la culture de l'ananas encore peu développée, et dans le cadre des opérations de diversification mène une opération pilote de production d'huile d'avocat. La pépinière et les essais extérieurs complètent cette action vers les débouchés nouveaux, papaye, huiles essentielles ...

LA REALISATION D'UNE SACHERIE, à partir de fibres de troncs de bananiers, prévue par le plan au Cameroun occidental, a fait l'objet d'un protocole d'accord signé en mai 1966 avec la firme allemande Jos Hansen und sohne qui a abandonné le projet pour des raisons d'ordre technique. Une nouvelle étude a été réalisée par l'UFIDA en 1968. De nouvelles firmes seraient intéressées à la réalisation du projet, notamment le groupe Saint frères. Les investissements avaient été estimés par le plan à 400 millions fr CFA pour une production de 3.700 T de sacs par an.

d) Les cultures diverses :

1.- LE COTON, parmi toutes les productions rurales du Cameroun, enregistre le plus fort pourcentage d'accroissement, grâce à l'action de la CFDT qui porte sur l'encadrement des planteurs, la multiplication et la distribution des semences, l'achat du coton-graine et l'égrenage, la valorisation des sous-produits, la commercialisation et l'exportation.

LA CULTURE ET LA PRODUCTION DU COTON, en évolution rapide, ont cependant marqué un léger ralentissement en 1966-1967 par suite de conditions atmosphériques très défavorables au moment des semis, se caractérisant par un nouveau chiffre record pour la campagne 1968-1969.

"Les surfaces cultivées en 1968-1969 ont été légèrement supérieures à 101.000 ha, le rendement moyen a atteint 673 kg contre 500 kg en 1967-1968 et 631 kg en 1963-1964, année record. La récolte s'est élevée à 68.013 T de coton-graine soit 19.000 T de plus que l'année dernière et 11.000 T de plus qu'en 1965-1966, année qui avait marqué le record précédent" (Rapport CFDT 1968).

	Surfaces en ha	Coton-graine (T)	Rendement kg/ha	Fibres (T)
1951-1952	1.420	525	370	-
1954-1955	38.875	16.054	425	-
1957-1958	50.223	20.862	395	7.018
1960-1961	54.846	29.238	593	10.000
1961-1962	63.412	25.100	396	8.851
1962-1963	67.686	41.500	613	14.978
1963-1964	72.100	45.600	631	16.396
1964-1965	78.922	43.963	557	16.046
1965-1966	91.755	57.544	627	21.110
1966-1967	98.000	55.810	570	21.384
1967-1968	98.000	49.086	500	18.218
1968-1969	101.000	68.013	673	-

Les prix d'achat sont demeurés stables sur tous les points d'achat depuis plusieurs années au niveau de 28 Fr CFA le kg de coton-graine trié, blanc ou jaune, et de 26 Fr CFA le kg non trié, non compris une prime d'ensemencement ou de bonne culture qui a été fixée à 2 Fr CFA le kg depuis 1966-1967.

L'évacuation prévue de la récolte 1966-1967 devait se répartir entre Douala (48 %), Apapa au Nigeria (10 %), la Bénoué (38 %) et la filature de Garoua (4 %, soit 815 T de fibres) ; 16.300 T de graines devaient en outre être exportées, mais, à la suite des événements du Nigeria, la totalité des tonnages envisagés pour la Bénoué ont été acheminés par route sur Douala.

L'écoulement de la récolte 1968-1969 s'est fait à des prix en diminution, de 155 à 130 Fr CFA le kg FOB de fibre durant la campagne "sans que des indices de reprise se soient encore manifestés pour les prochains mois".

LA TRANSFORMATION INDUSTRIELLE DU COTON concerne l'égrenage, la production de filés, de tissus écrus et imprimés, et la fabrication d'huile.

L'égrenage du coton est effectué dans les 7 usines de la CFDT.

La capacité globale d'égrenage est de 80.000 T de coton-graine par an, avec un rendement pourcentage de fibre qui a progressé de 36,02 % en 1963-1964 à 36,52 % en 1964-1965, 36,70 % en 1965-1966 en 1966-1967, 37,23 % en 1967-1968 et 37,1 % en 1968-1969. La nouvelle variété HL aurait un rendement de l'ordre de 40,8 %.

.../

L'usine de Kaélé, mise en service en 1963, reste actuellement, avec une capacité de 25.000 T environ de coton-graine, la plus importante de l'Afrique noire d'expression française. L'usine de Maroua, mise en service en 1963, a une capacité actuelle de 15.000 T. Les 2 usines de Garoua ont une capacité globale d'environ 15.000 T de coton-graine, dont 5.000 T à Garoua I, mise en service en 1956, et 10.000 T pour Garoua II, mise en service en octobre 1966. L'usine de Mora, mise en service en 1959, a une capacité d'environ 5.000 T de coton-graine. L'usine de Touboro, mise en service en 1954, a une capacité de 2.000 T de coton-graine. L'usine de Maroua II, dont la construction avait démarré en 1967, a été mise en service en novembre 1968 pour la campagne 1968-1969, avec une capacité d'environ 21.000 T de coton-graine par an. Les investissements financés par la CFDT ont représenté un montant de 135 millions Fr CFA conformément aux prévisions.

L'extension de la capacité d'égrenage des usines au-delà de 90.000 T de coton-graine en 1970-1971 est liée au développement de la culture cotonnière. Un projet, dont la décision d'exécution n'a pas encore été prise, concerne la construction d'une 2ème usine à Mora (Mora II), d'une capacité de 12.000 T par an.

La fabrication de filés de coton, de tissus écrus et imprimés, est effectuée au Cameroun depuis la mise en service du complexe textile de la CICAM en mars 1966 qui comprend une usine de blanchiment-teinture-impression-apprêt à Douala-Bassa et une usine de filature-tissage et finition des écrus à Garoua.

La capacité de production est de 9 millions m par an pour l'usine de Douala-Bassa et de 7 à 8 millions m pour l'usine de Garoua.

Une première extension, achevée fin 1969, a permis de doubler la capacité du complexe qui couvre ainsi 50 à 60 % du marché camerounais. La capacité est passée à 17,5 millions m dont 8,8 millions m d'imprimés à Douala et à 12 millions m à Garoua. Un second doublement est prévu vers 1974 en vue de porter la capacité de l'usine de Douala à 35 millions m de tissus divers et celle de Garoua à 25 millions m d'écrus. Les investissements se sont élevés à près de 600 millions Fr CFA pour la première extension et sont estimés à 1,4 milliard Fr CFA pour la seconde extension.

L'huilerie de la CFDT est située à Kaélé. Une installation de raffinerie a été mise en place en 1966 pour le raffinage de l'huile qui était auparavant effectué par l'huilerie de Pitoa, arrêtée en 1967-1968. Un atelier de fabrication de bouteilles en matière plastique a également été mis en route en 1966.

"La campagne 1967-1968 avait marqué, du fait d'une avance prise en début de campagne et d'un fonctionnement régulier ensuite, un record pour l'huilerie de Kaélé où pour la première fois, un peu plus de 2 millions l d'huile neutre ont été produits. La raffinerie a produit de son côté 1.950.000 l d'huile raffinée dont 800.000 ont été conditionnés en bouteilles de plastique fabriquées à Kaélé et vendues sous la marque DIAMOR".

"La campagne 1968-1969 devait normalement se terminer avec une production de 1,9 million l d'huile neutre et 1,85 million l d'huile raffinée. Le doublement récemment réalisé de la capacité de la fabrique de bouteilles de Kaélé devait permettre de conditionner en litres la quasi totalité de la production" (Rapport CFDT 1968).

La construction d'une nouvelle huilerie de coton à Maroua, dont le dossier a été présenté au gouvernement camerounais en mars 1968, a été entreprise par la CFDT en mars 1969, conformément aux prévisions du 2ème plan quinquennal, en vue de porter la capacité de traitement du Cameroun à environ 25.000 T de graines de coton par an contre 10.000 T actuellement.

La capacité de production sera de 3 millions l par an d'huile de coton raffinée correspondant à 15.000/17.000 T de coton-graine, contre 12.000 T prévues par le plan. Les investissements, dont le financement est effectué par un prêt FAC de 100 millions Fr CFA, un prêt de la CCCE de 210 millions Fr CFA et une participation de la Caisse de stabilisation des prix du coton de 50 millions Fr CFA, représenteront 360 millions Fr CFA.

La mise en service de l'usine, qui est prévue fin 1970, permettra de valoriser considérablement la graine de coton récoltée dont les débouchés sont assez fermés et tributaires de la navigation sur le Bénoué.

2.- LA CULTURE DU CAOUTCHOUC est assurée au Cameroun oriental par la SAFA-Cameroun (SAFACAM) à Dizangué (5.780 ha sont en rapport et 4.893 ha en saignée) et au Cameroun occidental par la CDC à Koumba et Victoria (12.000 ha en 1968 dont 6.500 ha en rapport) et par la PAMOL qui exploite 1.826 ha de plantations.

LA PRODUCTION FEDERALE semble se stabiliser aux alentours de 12.000 T depuis 1965-1966.

En Tonnes	1960-61	61-62	62-63	63-64	64-65	65-66	66-67	67-68
Cameroun oriental	4.300	4.600	4.700	4.200	4.600	4.000	4.840	4.600
Cameroun occidental	4.600	4.200	12.100	5.000	4.700	7.670	8.000	7.600
TOTAL	8.900	8.800	16.200	9.200	9.300	11.670	12.840	12.200

(Sources : Etude FMI, exposé des motifs du budget 1968-69).

Le marché du caoutchouc a marqué une reprise en 1968. Au 20 novembre 1968, le prix du kg/FOB de la feuille fumée RSS 1 était de 111 Fr CFA contre 91 Fr CFA en avril 1968. La dépréciation des cours était due notamment au "manque d'intérêt acheteur", au niveau élevé des stocks et à l'augmentation de la production en Malaisie. Par ailleurs les producteurs de caoutchouc synthétique ont réduit leurs prix de 10 %.

"Après la longue et très difficile période qu'ils viennent de subir, les producteurs de caoutchouc naturel souhaitent que cette reprise vers une situation plus normale se confirme et s'accroisse au cours des mois prochains".

LES EXPORTATIONS se maintiennent aux alentours de 4.000 T au Cameroun oriental alors qu'elles sont en sensible progression au Cameroun occidental.

	1960-61	1961-62	1962-63	1963-64	1964-65	1965-66
<u>Cameroun oriental</u>						
Tonnes	4.595	4.000	4.247	4.163	4.578	3.953
Millions Fr CFA ...	676	542	537	484	516	420
Cours moyen FOB ...	147.000	135.000	126.000	116.000	112.000	106.000
<u>Cameroun occidental</u>						
Tonnes	-	-	-	-	5.855	7.160
Millions Fr CFA ...	-	-	-	-	710	823

LES OBJECTIFS DE PRODUCTION portent sur 17.000 T en 1970-1971 dont 11.730 T produits au Cameroun occidental. Les perspectives du 2ème plan concernent la replantation par la CDC de 1.110 ha et la création de 1.650 ha de plantations nouvelles et le renouvellement par la SAFACAM des plantations au rythme de 250 ha par an.

En outre le gouvernement souhaite à plus long terme la création de 2 complexes agro-industriels de l'ordre de 4.000 ha chacun, l'un dans le centre-sud et l'autre dans l'est, où les conditions écologiques semblent meilleures que dans le Littoral et au Cameroun occidental.

Les investissements prévus s'élèvent à 1.217 millions Fr CFA dont 795 millions Fr CFA pour la CDC et 320 millions Fr CFA pour la SAFACAM. Les investissements pour les 2 complexes nouveaux se montent à 2 milliards Fr CFA dont seulement 102 millions Fr CFA au cours du 2ème plan.

LE TRAITEMENT DU LATEX est effectué à la fois au Cameroun oriental et au Cameroun occidental.

Le Cameroun oriental ne compte qu'une usine, la SAFA-Cameroun (SAFACAM), filiale du groupe Rivaud qui exploite une usine de conditionnement des crêpes et latex à Dizangué, mise en service en 1942.

Les prévisions de production portaient sur 3.500 T de crêpe en 1968-1969 dont 85 % vendues à l'exportation.

Un programme de développement concerne l'extension des installations et le renouvellement des plantations d'hévéas, ainsi que la modernisation des installations industrielles, en vue notamment de produire du caoutchouc granulé.

Le Cameroun occidental compte actuellement 6 usines. Des investissements de 130 millions Fr CFA ont été retenus par le 2ème plan quinquennal pour de nouvelles installations de traitement industriel.

La CDC dispose de 4 usines situées à Tiko, Missellélé, Meanja et Mukonje. Un programme d'extension concerne 10.000 ha environ, visant à porter les plantations à 18.700 en 1973. La création de nouvelles usines de latex est envisagée vers 1974 au cours du 3ème plan.

Les plantations Pamol du Cameroun Ltd (PAMOL) disposent de 2 usines de traitement du latex à Bai, au sud de Mbongue, et à Bwinga au sud de Tiko. Les projets d'extension concernent les 2 usines de Bai et de Bwinga pour des investissements respectifs de 26 millions Fr CFA et 16 millions Fr CFA et le renouvellement de 171 ha de plantations pour 83 millions Fr CFA.

3.- LA CULTURE DU TABAC AU CAMEROUN concerne 2 variétés. "Les excellents résultats obtenus ces dernières années en tonnage comme en qualité dans la culture du tabac qui trouve dans l'Etat un terrain d'élection sont très encourageants. Nous souhaitons que le marché mondial et notamment le marché de la CEE dans le cadre de notre coopération permettent une vigoureuse expansion de cette culture" (Président A. AHIDJO - message à l'Assemblée nationale fédérale - mai 1968).

La production de tabac de cape (pour enrober les cigares) grâce à l'encadrement technique de la Sté franco-camerounaise des tabacs (SFCT) dans les régions de Batouri, Batoua, Betari-Oya et Batchenga, près d'Obala, a progressé de 950 T en 1964-1965 à 1.070 T en 1965-1966 et 1.450 T estimées en 1966-1967. Les prix moyens payés au producteur depuis 4 ans varient entre 175 Fr CFA et 200 Fr CFA.

L'objectif de production du plan se limite à 1.500 T, la SFCT "pensant que le développement de la culture doit être prudent, compte tenu du caractère très spéculatif de ce produit sur le marché international".

La production de tabac de coupe est encadrée par la Sté BASTOS qui dispose de 2 bases d'achat, l'une dans le département de la Mifi (303 T en 1964) et l'autre en pays Bamoun (39 T en 1964). La culture est d'un caractère typiquement familial, la faible valeur du produit en raison des conditions climatiques et pédologiques ne permettant pas la création de plantations industrielles.

Les objectifs de production portent sur 1.200 T en 1970-1971, dont 900 T pour l'exportation. L'extension envisagée de la culture concerne surtout le pays Bamiléké (525 T envisagées dans le département de la Mifi, 350 T dans celui des Bamoutos, 258 T dans celui de la Menoua), le pays Bamoun (75 T prévues) ne se prêtant pas à une telle extension.

LA FABRICATION DE CIGARETTES est effectuée par la Sté J. Bastos de l'Afrique centrale (SABC), dont la manufacture de Yaoundé, qui fonctionne depuis 1948, est maintenant la plus ancienne du groupe en Afrique noire francophone, les usines de Dakar et de Bouaké ayant été mises en service respectivement en 1951 et 1956.

La production a été de 900 T de tabac et cigarettes en 1967-1968 contre 840 T en 1966-1967 pour une capacité de production de 1.500 T par an. Un programme d'extension sur plusieurs années comprenant l'achat de matériel et l'équipement d'ateliers est envisagé, 110 millions Fr CFA d'investissements nouveaux sont prévus.

4.- LA CULTURE DE LA CANNE A SUCRE AU CAMEROUN est répandue dans toutes les régions forestières.

LA PRODUCTION ARTISANALE avoisinait en 1963-1964 50.000 T. Cette production, qui se développe d'elle-même, atteindra environ 60.000 T en 1970-1971 dont le 1/4 sera commercialisé.

LES OBJECTIFS DE PRODUCTION DE CANNE A SUCRE INDUSTRIELLE en 1970-1971 portent sur 16.000 T de sucre permettant de suivre l'accroissement de la consommation intérieure qui passera de 2,150 kg par habitant et par an en 1963-1964 à 2,8 kg par tête en 1970-1971. 3.200 ha de plantations seront aménagées par la Sté sucrière du Cameroun (SOSUCAM) qui traite depuis 1968 les récoltes.

La faible production artisanale de sucre roux qui existe au Cameroun occidental (plaine de Ndop) pourrait être accrue si le sucre produit pouvait être raffiné par la SOSUCAM.

LA FABRICATION DU SUCRE est effectuée au Cameroun oriental depuis janvier 1968 par la Sté sucrière du Cameroun (SOSUCAM). La sucrerie-raffinerie située à Mandjock à 100 km au nord-est de Yaoundé, a fait du Cameroun, après le Congo-Brazzaville et le Mali, le 3ème pays d'Afrique noire d'expression française producteur de sucre. La production pour 1968, 1ère année de fabrication, a été de 2.000 T de sucre. Les prévisions portent sur 15.000 T de sucre en 1969, 19.000 T en 1970 et 15.000 T à partir de 1971, correspondant à la capacité de l'usine (1.200 T de cannes par jour). En 1970-1971, les plantations représenteront 3.200 ha de cannes contre 3.000 ha début 1969.

Les investissements globaux du complexe sucrier représenteront un montant de 2.108 millions Fr CFA dont 1.195 millions Fr CFA pour le matériel industriel (sucrierie-raffinerie-conditionnement), conformément aux prévisions du plan, 134 millions Fr CFA pour le matériel agricole, 162 millions Fr CFA pour les investissements généraux, et 432 millions Fr CFA pour les frais d'établissement.

/ B.- LES PRODUCTIONS VIVRIERES /

"Les cultures vivrières se sont développées de façon satisfaisante et permettent de faire face à notre constante et remarquable expansion démographique. D'intéressantes perspectives d'amélioration des semences et des boutures se dégagent à la suite des travaux de la recherche agronomique nationale, qui débouchent déjà sur des applications pratiques qui vont être systématisées". (Président A. AHIDJO - message à l'Assemblée nationale fédérale - mai 1968).

1.- LA PRODUCTION DE RIZ, qui était estimée en 1963-1964 à 14.600 T de paddy donnant 8.700 T de riz décortiqué et à 1.500 T de paddy correspondant aux semences et aux pertes, provient pour 60 % de la région du nord Cameroun (8.900 T contre 2.500 T pour le centre-sud, 100 T pour l'est, 400 T pour l'ouest et 2.700 T pour le Cameroun occidental).

Les objectifs du plan pour 1970-1971 sont de 34.000 T de paddy dont 22.700 pour le nord, 4.000 T pour le centre sud, 100 T pour l'est, 1.000 T pour l'ouest et 6.200 T pour le Cameroun occidental.

La consommation de riz décortiqué, qui s'élevait à environ 13.400/13.450 T par an, a nécessité en 1963-1964 des importations de 4.779 T pour 2.473 T au Cameroun oriental et 2.306 T au Cameroun occidental.

L'AUGMENTATION DE LA PRODUCTION DE RIZ, liée à la recherche de variétés nouvelles, à l'accroissement des rendements et à l'amélioration de la qualité, sera due à la création de nouveaux périmètres d'intervention où pourront être appliquées des techniques culturales appropriées. L'effort principal portera au cours du 2ème plan sur le secteur d'exploitation moderne de la riziculture à Yagoua (SEMRY), des actions moins importantes étant retenues pour le centre sud et le Cameroun occidental.

Le développement du SEMRY, qui est un sous-secteur spécialisé du secteur de modernisation et d'action rurale du nord (SEMNORD), vise l'accroissement de la production rizicole dans la vallée du Logone par l'extension des surfaces cultivées, l'augmentation des rendements, l'adoption d'une structure de gestion efficace et l'équipement des cultivateurs.

Actuellement la production de paddy dans la vallée du Logone est faible, de l'ordre de 6.000 T par an. L'objectif du projet est d'arriver à une production annuelle de 20.000 à 25.000 T de paddy en culture irriguée. Les travaux à réaliser seraient assez simples : construction de digues de protection, aménagement de casiers, mais il n'est pas question d'édifier des barrages.

L'extension des surfaces cultivées, prévue sur 4 zones, porte sur un complément d'aménagement de 1.550 ha et l'aménagement de 1.450 ha supplémentaires à Yagoua et Djafga sud, sur l'aménagement de 2.500 ha dont 1.450 ha déjà cultivés sans aménagement à Djafga nord et Pouss, sur l'aménagement sommaire de 1.700 ha dont 750 ha déjà en culture à Guirvidig-Mogem et sur des aménagements sommaires de 3.200 ha dans les secteurs périphériques de Moulvoudage-Touloum, Bougoudoum et Ngodeni.

L'exploitation de 5.500 ha de rizières aménagées en vue d'un contrôle sérieux du plan d'eau et de 4.900 ha de rizières aménagées plus sommairement doit permettre d'atteindre une production globale d'une quinzaine de milliers de T de paddy qui justifiera l'extension de la rizerie de Yagoua et l'aménagement des pistes de collecte du riz. L'augmentation des rendements fait l'objet de recherches à la station de Toukou et à Koutoa où un casier expérimental de 100 ha a été aménagé pendant la saison sèche 1965-1966.

Un prêt du FAC de 54,4 millions Fr CFA, accordé en octobre 1969, destiné à des études et des expérimentations agronomiques menées par l'IRAT en vue de la mise au point d'un programme de développement de la riziculture dans la vallée du Logone, vient compléter le crédit de 108 millions Fr CFA déjà accordés par le FAC en novembre 1967.

Le développement de la riziculture dans le centre sud devrait permettre l'approvisionnement des rizeries de Ntui et Nanga-Eboko. Une équipe de techniciens chinois a démontré que l'application de techniques très poussées permet d'obtenir dans cette région des rendements analogues à ceux des grands producteurs mondiaux.

Le développement de la riziculture dans la plaine de Ndop au Cameroun occidental nécessiterait l'assainissement des marais de la Haute Vallée du Noun qui laisserait disponibles de grandes surfaces dont la vocation naturelle serait la riziculture.

Un prêt de 30 millions Fr CFA, accordé par le FAC en octobre 1969 permettra de poursuivre l'expérience de développement agricole, dont les résultats ne peuvent pas encore être définitivement appréciés, menée depuis plus de 2 ans dans la plaine du Ndop par le Bureau pour le développement de la production agricole (BPDA).

2.- LA CULTURE DES SORGHOS qui couvre une superficie de l'ordre de 500.000 ha est pratiquement limitée à l'inspection fédérale d'administration du nord où elle rencontre des facteurs écologiques très favorables. Pratiquée autrefois dans la région montagneuse de l'ouest, la culture des sorghos s'est effacée devant celle du maïs dans l'inspection fédérale d'administration de l'ouest et cette substitution s'achève dans les départements de Bamenda, Wum et Nkambe.

Les thèmes de recherche portent sur la sélection des souches locales à grains tendres et sur le transfert à ces souches des caractères de tolérance à la rouille et de haute productivité. Les recherches pour la production d'hybrides ne pourront être entreprises industriellement que lorsque les techniques de culture rationnelle du maïs, notamment la pratique de la culture pure, seront adoptées par les cultivateurs.

II. - LES PRODUCTIONS ANIMALES

"Les facteurs climatiques et ethniques découpent le Cameroun en 3 grandes zones pastorales : le nord, le plateau de l'Adamaoua et le sud. La zone du nord entretient un élevage à caractère transhumant, mais cet élevage manque de terrains de parcours, que les cultivateurs s'approprient. La région du plateau de l'Adamaoua, à vocation essentiellement pastorale, dispose de nombreux troupeaux et de pâturages en abondance. La région du sud se limite au petit élevage bien que le terrain soit favorable à un élevage traditionnel, il suffirait de démonstrations auprès des populations par un contact direct. L'élevage bovin est pratiqué dans l'ouest par la Cie Pastorale africaine".

A. - L'ELEVAGE CAMEROUNAIS demeure un élevage extensif avec nomadisme accentué.

1. - Le cheptel du Cameroun oriental était estimé en 1966 à environ 1.800.000 bovins qui pour 95 % sont des zébus, 3,5 millions d'ovins-caprins, 300.000 porcins, 20.000 équins, 51.000 asins et 7 à 7,5 millions de volailles.

	Bovins	Ovins	Caprins	Porcs	Volailles
Nord	850.000	678.000	1.120.000	3.700	2.660.000
Adamaoua	950.000	40.000	30.000	5.700	2.000.000
Sud	82.500	750.000	750.000	270.000	2.700.000
TOTAL	1.882.500	1.468.000	1.900.000	279.400	7.360.000

2. - Le troupeau du Cameroun occidental était évalué à 400.000 bovins, 550.000 ovins caprins, 100.000 porcins et 450.000 volailles.

La valeur du cheptel, qui a relativement peu évolué, était en 1964 de 12 milliards Fr CFA dont 9 milliards Fr CFA pour les bovins et 1,8 milliard Fr CFA pour les ovins et les caprins.

.../

5 régions peuvent être distinguées au Cameroun oriental sur le plan de l'élevage.

La région du nord de l'Adamaoua, couverte de savanes boisées, entretient un important troupeau de bovins, près de 45 % du total, et surtout d'ovins-caprins, environ 53 % du total. Mais le "troupeau est mal exploité du fait des interdits dont il est l'objet par suite de l'endémicité de certaines épizooties" (rapport 1966 de la direction de l'élevage et des industries animales). L'élevage de porcs est très faible.

Le plateau de l'Adamaoua avec ses savanes cultivées et arborées sillonnées de nombreux cours d'eau constitue "un véritable grenier à viande pour le sud du pays" (rapport 1966 de la direction de l'élevage et des industries animales) et renferme environ la moitié des bovins mais l'élevage des ovins, caprins et des porcs y est insignifiant.

La partie nord de la zone forestière du sud, au nord d'une ligne Yabassi, Abong-Mang Batouri, a longtemps été considérée comme une "zone maudite" pour l'élevage du gros bétail en raison des craintes de trypanosomiase, alors qu'elle semble au contraire "promettre un meilleur avenir pour un élevage rationnel. Cette région est une zone de transition climatique qui bénéficie des 4 saisons de la zone forestière. Les pâturages sont permanents. La transhumance y sera abolie. L'élevage devra se développer sous forme intégrée agro-pastorale". (rapport 1966 de la direction de l'élevage et des industries animales).

La région montagneuse de l'ouest, qui convient au gros et au petit bétail et qui pourrait permettre l'élevage de races laitières, contient environ 60.000 têtes de bovins.

La région sud, proche de la côte et couverte de forêts, ne permet l'élevage que "sous claustration et sous réserve d'aménagement d'espaces herbagers". L'agriculture a tendance à prendre de l'ampleur dans tout le sud. "De petites fermes avicoles se créent partout près des grandes villes et pratiquent une alimentation régulière à base de concentrés" (rapport 1966 de la direction de l'élevage et des industries animales).

B.-L'EXPLOITATION DE L'ELEVAGE concerne surtout la production de viande basée essentiellement sur la commercialisation du bétail sur pied.

Le rendement du troupeau bovin étant compris entre 9 et 10 %, 150.000 à 170.000 têtes de bétail sont mises annuellement dans le circuit commercial à destination de la boucherie, permettant un revenu moyen de l'ordre de 3 milliards Fr CFA, soit environ 20.000 Fr CFA par tête.

Les 4 grands courants commerciaux existants intéressent la consommation locale dans les lieux de production, environ 35.000 têtes dans le nord et le centre, la consommation du sud Cameroun, environ 80.000 têtes en provenance de l'Adamaoua, l'exportation sur pied vers le Nigeria, environ 20.000 têtes, et l'exportation en carcasses vers les Etats voisins, environ 5.000 têtes.

Les 105.000 têtes commercialisées représentent environ 20.000 T de viande.

Le commerce du bétail entretient une intense activité sur les marchés à bétail de l'Adamaoua et du nord Cameroun où 266.203 bovins et 490.612 ovins-caprins ont été contrôlés en 1966 contre respectivement 213.254 et 482.329 en 1965 et 222.379 et 613.391 en 1964.

Le commerce des bovins porte sur environ 3 milliards Fr CFA par an.

Les abattages contrôlés portent sur 119.161 bovins en 1966 contre 110.360 en 1965, 109.184 en 1964 et 87.421 en 1963, tandis que les abattages étaient estimés à environ 160.000 têtes.

La limite de capacité de production de l'Adamaoua semble atteinte "et comme la demande va sans cesse croissante dans le sud, il conviendra, dans un proche avenir d'envisager d'autres modes de ravitaillement du sud en viande de boeuf, par contre, dans le nord, un disponible théorique paraît exister mais constitué surtout d'animaux surchargeant les pâturages. A ce point de vue, l'installation de la conserverie de Maroua, par l'élimination des bêtes âgées qu'elle provoquera, sera bénéfique et provoquera le rajeunissement du troupeau indispensable à une bonne productivité" (rapport 1966 de la direction de l'élevage et des productions animales).

Les exportations d'animaux sur pied, en plus du trafic clandestin qui existe entre le Nigeria et le Cameroun et qui porte essentiellement sur les jeunes animaux en vue de l'embouche (environ 40.000 animaux par an), sont faibles (1.841 bêtes en 1966 contre 2.594 en 1964).

Les exportations de viande fraîche se sont élevées en 1966 à 412 T contre 418 T en 1965 et 530 T en 1964, dont essentiellement 227 T vers le Gabon et 144 T vers le Congo pour l'Adamaoua.

La production laitière est pratiquement inexistante en raison des mauvaises caractéristiques laitières de la vache camerounaise qui ne fournit que 2 litres maximum par jour pour une période de lactation de moins de 160 jours, de l'élevage extensif avec nomadisme, de l'alimentation insuffisante et du manque d'infrastructure.

"Toutes ces considérations impliquent le report à un avenir assez lointain de la promotion d'une production laitière rationnelle" (rapport 1966 de la direction de l'élevage et des industries animales).

.../

La production des cuirs et peaux, commercialisées presque en totalité pour l'exportation, est de qualité généralement médiocre : abattage à même le sol, dépouillement grossier, écharnage et nettoyage incomplets, séchage rudimentaire, un gros effort devant être fait incessamment pour remédier à cette situation.

C) L'ABATTAGE INDUSTRIEL est effectué au Cameroun oriental dans 5 abattoirs frigorifiques principaux, dont 3 établissements municipaux et 2 établissements privés.

L'abattoir municipal de Douala a été mis en service en janvier 1961. Le matériel comprend 2 groupes frigorifiques CEM alimentant 2 petites chambres froides pour le stockage de la viande.

L'abattoir municipal de Yaoundé a été mis en service en janvier 1957. La production a porté sur 4.441 T de viande fraîche en 1969 correspondant à l'abattage de 25.994 bêtes contre 20.301 en 1966 et 17.751 en 1965.

L'abattoir municipal de Maroua-Salak dont la production est de quelques centaines de T de viande par an, alimente en partie la conserverie de la SOCAMCO.

Les 2 abattoirs privés de la Cie PASTORALE africains sont situés à N'Gaoundéré et à N'Kongsamba.

L'abattoir de N'Gaoundéré, qui a été mis en service en novembre 1954, comporte également des installations de récupération de sous-produits. La production a été de 1.000 T de viande en 1967-1968 pour une capacité de production de 1.100 T par an destinées en partie au marché camerounais (345 T en 1967) (La conserverie de la SOCAMCO est partiellement alimentée par la Cie pastorale africaine) et en partie à l'exportation sur le Gabon et le Congo (572 T). L'approvisionnement est effectué principalement à partir du ranch situé près de Massakory, au Tchad (15.000 ha), et également du ranch de N'Gaoundéré (20.000 têtes). Les installations comprennent notamment un abattoir avec un débit moyen de 12 bêtes à l'heure, une installation frigorifique d'une capacité de 13 à 15 T de viande en 1/2 carcasses, un tunnel de congélation à - 30° d'une capacité de 4.000 kg et une centrale de 40 CV.

L'abattoir de N'Kongsamba, en cours de modernisation et d'extension, a produit une centaine de T de viande en 1967-1968 (620 têtes abattues) contre 70 T en 1966-1967 pour une capacité de 300 T par an.

La modernisation du réseau d'abattoirs, en particulier la réalisation d'abattoirs modernes, l'installation d'entrepôts frigorifiques, la création d'une chaîne de froid et, éventuellement, la construction de conserveries et de fabriques de viande séchée, sont actuellement prévues.

L'installation de 2 abattoirs modernes à Yaoundé et à Douala avait été envisagée sur aide yougoslave dans le cadre d'un prêt de 500 millions Fr CFA accordé au Cameroun par la Sté Energoprojekt en septembre 1967. Un protocole d'accord avait été conclu entre les gouvernements du Cameroun et de la Yougoslavie relatif au lancement des études actuellement effectuées par Energoprojekt.

Un projet de création d'un ensemble industriel pour la fabrication d'aliments protéinés qui comporterait une usine d'éviscération à Yaoundé et une fabrique d'aliments du bétail à Douala avait par ailleurs été envisagée par la Sté Pan african development corporation, créée à Yaoundé en 1967.

D.- LA CREATION DE 4 CENTRES DE RECUPERATION de sous-produits d'abattoirs et de 6 centres de fabrication d'aliments pour le bétail a été prévue par le 2ème plan quinquennal au Cameroun oriental et au Cameroun occidental pour des investissements d'un montant de 100 millions Fr CFA dont 45 millions Fr CFA au Cameroun oriental, notamment pour l'abattoir de Yaoundé, et 55 millions Fr CFA au Cameroun occidental, notamment pour les abattoirs de Bambui, Kounden, Bamenda, Bali et Mankos.

E.- LA CREATION D'UNE INDUSTRIE LAITIERE par la PASTORALE, le gouvernement du Cameroun, les Grands moulins de Paris (GMP), Gervais Danone, la BIAO et la Sté Goldschmidt est actuellement envisagée.

F.- LE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE est prévu par le 2ème plan quinquennal avec comme objectif principal l'augmentation de la ration protéinique de la population.

La direction de l'élevage et des industries animales disposent de 4 stations, Maroua qui doit être axée essentiellement sur l'enseignement, Wakwa, expression matérielle du Herd-Book de l'Adamaoua, Kounden et Moog-Betsi consacrée à l'aviculture dont dépendent les sous-stations de Bassa et Batouri.

La station de Moog-Betsi a produit, en 1965, 661 T de provendes diverses pour les volailles, dont 510 T ont été vendues aux éleveurs, tandis que la station de Kounden produisait 500 T d'aliments ou concentrés complémentaires surtout pour volailles et pour porcs dont 182 T ont été vendues.

L'amélioration zootechnique, la diffusion de bétail sélectionné dans les troupeaux des éleveurs continuent à se heurter à une méfiance certaine.

Le rapport de la station de Wakwa précise que "ce n'est peut-être pas là l'obstacle le plus sérieux, mais bien plutôt l'indifférence affligeante de ces éleveurs vis-à-vis de tout ce qui est entrepris pour les amener à améliorer les techniques d'élevage ... Dans la pratique, tout se passe comme si, au cours des 10 dernières

.../

années, les éleveurs de l'Adamaoua n'avaient appris qu'une seule chose : à savoir que les médicaments actuels contre les trypanosomiasés leur permettent d'aller en transhumance dans toutes les zones à glossines ... En conclusion ce sont les structures de l'esprit qu'il faudrait d'abord transformer et ceci est affaire de temps".

L'action sur les pâturages n'a encore fait l'objet d'aucune réalisation. "Le mode d'élevage s'oppose sur le terrain aux projets élaborés par les techniciens. La fixation de l'élevage conditionne les améliorations possibles à apporter en matière d'utilisation des pâturages".

"Il est important de signaler le désapointement des éleveurs qui attendaient beaucoup des mares artificielles, surtout pour la sédentarisation des troupeaux en saison sèche, notamment dans l'Adamaoua" (rapport 1966 de la direction de l'élevage et des industries animales).

III.- LA PECHE INDUSTRIELLE

A.-LA PRODUCTION DE LA PECHE CAMEROUNAISE est encore mal connue, sauf en ce qui concerne la pêche maritime industrielle.

La pêche en eau douce est pratiquée dans le bassin tchadien (Logone, Chari, rives du lac), dans celui de la Bénoué, et au sud, dans certains bassins fluviaux de la forêt dense.

La production est estimée en 1967 à 36.000 T de poissons, dont 30.000 T pour le bassin du Tchad, 3.000 T pour la Bénoué et 3.000 T, dont 500 T au Cameroun occidental, pour les bassins fluviaux de la forêt dense.

La commercialisation du poisson d'eau douce du bassin tchadien, dont la production totale s'établissait en 1967 à 65.000 T de poissons dont environ 15.000 T au Tchad et 3.400 T au Niger, porte sur environ 56 % des prises (31 % commercialisées au Cameroun et 25 % exportées au Nigeria). La valeur de la pêche en eau douce peut être estimée à 980 millions Fr CFA.

La transformation porte essentiellement sur le séchage du poisson (salanga) et sur le grillage-séchage (banda). D'après une estimation, environ 78 % des tonnages pêchés seraient fumés ou séchés et 23,2 % conservés en frais.

La pêche artisanale maritime est pratiquée essentiellement le long des rives du Wouri, aux environs de Kribi et, au Cameroun occidental, aux environs de Victoria et de Ndian.

Cameroun

Le nombre des embarcations est évalué à 4.445, réparties en 2.645 petites pirogues de moins de 6 m et 1.800 grandes pirogues de 7 à 13 m dont 295 motorisées. Le Cameroun occidental compte 795 pirogues (95 motorisées) et le Cameroun oriental 3.650 pirogues (580 à Kribi, 3.070 pour la Sanaga et le Wouri) dont 200 motorisées.

Le nombre de pêcheurs est estimé à 12.700, dont 8.000 au Cameroun oriental et 4.700 au Cameroun occidental.

Les quantités débarquées, qui ne semblent pas progresser, étaient évaluées en 1967 à 15.400 T, dont 11.000 d'ethmaloses (bongas), réparties en 3.800 T pour le Cameroun occidental et 11.600 T pour le Cameroun oriental ... La valeur du débarquement de la pêche maritime artisanale peut être estimée à 833 millions Fr CFA.

La transformation de la pêche artisanale maritime en fumé ou séché représenterait 83,8 % des poissons (12.900 T) et la consommation en frais 16,2 % (2.500 T).

La pêche maritime industrielle fait l'objet de statistiques plus précises, mais les données de l'activité effective des navires, la production par espèces et les variations saisonnières des prises font encore défaut.

L'armement basé à Douala devrait comprendre en 1969-1970, à la suite de l'armement par la Sté industrielle des pêches au Cameroun (SIPEC) d'un 2ème chalutier de 1.600 T (5.000 T de poisson/an) en septembre 1969, 31 bateaux, dont 2 chalutiers congélateurs et 9 crevettiers, dont 2 congélateurs (1 congélateur à la SOPECOBA et 1 congélateur à la SIPEC). "De plus il est probable que l'on assistera à un accroissement sensible du nombre des chalutiers de pêche fraîche de 15 à 20 m". (Etude SCET - coopération - Paris 1969).

La production a été successivement en stagnation de 1955 (2.500 T) à 1959 (2.850 T), en développement de 1960 à 1966 et en stagnation en 1967, les tonnages débarqués étant passés de 3.220 T en 1960 à 5.335 T en 1962, 7.563 T en 1963, 8.068 T en 1964, 8.252 T en 1965, 11.240 T en 1966 et 11.391 T en 1967, non comprises les 130 T du chalutier de Victoria.

La production des divers armements, d'après la direction de l'élevage et des industries animales était la suivante jusqu'en 1967.

En tonnes	COTONNEC	SOPECOBA	PECAM	CORNEILLET	SAPI
1963	2.301	2.376	1.838	1.269	-
1964	2.385	3.008	1.294	1.379	-
1965	2.247	2.692	2.219	822	149
1966	3.005	3.365	3.214	418	1.237
1967	3.386	3.493	2.657	-	1.841

La valeur de la production est estimée à 451 millions Fr CFA.

La transformation en fumé de la production de la pêche maritime industrielle était évaluée en 1967 à 42,9 % des tonnages débarqués, soit environ 5.000 T. "Qu'il soit destiné à la consommation en frais ou en fumage, le poisson de pêche industrielle est toujours transporté en frais. Ces transports portent sur environ 5.200 T soit plus de 45 % de la production totale" (Etude SCET-coopération - Paris 1969).

B.-L'EQUIPEMENT ET L'INDUSTRIALISATION sont encore insuffisants. "Le fumage du poisson de pêche industrielle est la seule opération de traitement intervenant après la lère opération de vente par les producteurs".

Le port de pêche de Douala qui comprend 1 quai de 128 m de long et un bâtiment de 1.600 m² (aire de triage et de conditionnement, chambre froide), ne permet pas l'accostage du chalutier congélateur en raison de sa faible profondeur.

Les installations de congélation actuelles n'intéressent que 2 sociétés alors que jusqu'en 1968 aucun chalutier congélateur n'existait.

La Sté camerounaise de produits de mer (SCPM) conserve simplement à - 20° le poisson congelé importé avant sa livraison aux détaillants par voie ferrée et par camions. En 1968 la capacité de stockage à - 20° était de 208 T (170 T à Douala, 20 T à Yaoundé, 7,5 T à Edéa et à N'Kongsamba et 3 T à M'Balmayo)

La SIPEC dispose à Douala d'un entrepôt frigorifique de 1.500 T à - 30° C et d'une chaîne de froid composée de 2 wagons isothermes de 40 T au total et de 6 camions isothermes de 50 T au total destinés à la distribution du poisson dans l'intérieur du pays (Edéa, Yaoundé, M'Balmayo, Sangmélima, Ebolowa, N'Kongsamba, Bafoussam ..).

Les 3 fabriques de glace de la SA des Brasseries du Cameroun à Douala, Yaoundé et Garoua, ont produit 25.000 T de glace en 1967-1968. La réalisation à Douala d'une fabrique de 100 T par jour est envisagée.

Une usine de surgélation de crevettes, d'une capacité de 750 à 800 T à - 20° (seuil de rentabilité : 680 T) a été construite en 1969 à Douala par les Crevettes du Cameroun, pour l'exportation vers les USA. La Sté sera équipée par une flottille de 8 chalutiers de 22 m construits en France et livrés au Cameroun en septembre/novembre 1969. L'armement sera assuré par un équipage mixte camerounais et équatorien ayant l'expérience de la pêche à la crevette.

Les investissements réalisés s'élèvent à 288 millions Fr CFA dont 90 millions Fr CFA pour les installations à terre (usine et équipements) et 198 millions Fr CFA pour les bateaux.

C. -LE DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION DE LA PECHE MARITIME est prévu par le plan qui envisage également une progression de 30 % de la pêche en eau douce durant la période 1966-1971. En tout cas "avec la mise en exploitation de crevettiers et de chalutiers congélateurs les pêches maritimes camerounaises subissent actuellement une profonde transformation".

Les prévisions du plan, qui portaient sur une production de la pêche maritime artisanale et industrielle de 30.000 T en 1970, étaient déjà sensiblement réalisées en 1967 (27.000 T).

3 raisons motivent le développement de la production

Les importations de poisson sont plus importantes que les exportations sauf en ce qui concerne la pêche en eau douce. Les ressources en poissons en 1967 s'élevaient à 71.085 T, dont 63.000 T de production nationale, et 8.085 T d'importation. Leur emploi concerne l'autoconsommation pour 15.060 T, la commercialisation en vue de la consommation pour 54.133 T (dont 31.788 T de pêche maritime) et l'exportation pour 1.892 T dont seulement 42 T de poissons marins.

La consommation de protéines d'origine animale (pêche, élevage, gibier) ne couvre pas les besoins physiologiques, avec un taux de seulement 43,1 % (30,1 % au Cameroun occidental) par rapport au niveau optimum et de 86,2 % (60,2 % au Cameroun occidental) par rapport au seuil de carence. Les ressources de l'élevage et de la pêche, exprimées en équivalent viande de boeuf, représentent en 1967 un total de 122.040 T alors que l'objectif correspondant au seuil de carence physiologique est de 141.750 T, soit un déficit de 18.710 T.

L'accroissement de la population nécessite un développement de la production. Le seul maintien de la consommation au taux de 1967 nécessiterait une production supplémentaire de 4.000 T en 1970 et de 21.000 T en 1980, soit une augmentation de la production de 2,2 % par an. Par contre, l'objectif du seuil de carence nécessiterait une production supplémentaire de 46.000 T en 1970 et de 71.000 T en 1980.

IV.- LA PRODUCTION FORESTIERE

Actuellement en cours de réalisation, les projets d'exploitations de nouveaux massifs forestiers au Cameroun vont permettre une importante augmentation de la production de grumes.

A.-LA FORET DENSE CAMEROUNAISE couvre environ 15 millions d'ha dont la moitié peut être considérée comme inexploitable.

Les principales essences sont l'azobé, utilisé pour la fabrication de traverses de chemin de fer, le doussié et l'ilomba, puis l'acajou, le sapelli et le sipo.

La densité de grumes exploitables à l'ha est de l'ordre de 2 à 2,5 m³ à l'ha pour les bois d'exportation et de 8 à 10 m³ pour les bois destinés à la transformation industrielle. L'exploitant forestier est ainsi amené à créer et à entretenir un réseau routier important et coûteux, la réalisation d'1 km de routes ne procurant en moyenne qu'environ 300 m³ de bois contre plus de 1.000 m³ en Côte d'Ivoire et au Gabon.

B.-L'EXPLOITATION FORESTIERE qui avait jusqu'ici progressé moins rapidement au Cameroun qu'en Côte d'Ivoire et au Gabon, devrait enregistrer un spectaculaire développement dans les prochaines années avec la mise en exploitation de nouveaux secteurs.

Les permis d'exploitation portaient essentiellement jusqu'ici sur les forêts de la zone littorale et sur celles du centre, notamment le long de la voie ferrée.

La superficie des permis attribués en 1968 représentaient 2.540.000 ha contre 1.694.129 ha en 1963 (pour le Cameroun oriental) répartis en 178 licences pour 58 exploitants (166 permis en 1963 au Cameroun oriental).

Les principaux permis étaient ceux de la Sté d'exploitation forestière et industrielle du Cameroun (SEFIC) (350.000 ha), l'Entreprise forestière camerounaise (EFC) (200.000 ha dans les régions de Sangmélima et d'Edéa), les bois du Cameroun (LBC) 5.250.000 ha dans la région d'Eséka), la Sté forestière et industrielle de la Doumé (SFID) (110.000 ha dans la région de Bertoua), la Sté nationale du Cameroun (SNC) (150.000 ha).

Une importante extension des permis va résulter de la mise en service du Transcamerounais (secteurs de Bertoua, Belabo et Mbalmayo) et de l'entrée en exploitation des massifs forestiers des départements du Moum et de Djerem, de la Kadei, du Haut-Nyong et de la Boumbo-Ngoko, à l'est et au sud-est du pays, qui ont fait l'objet d'une demande de 3.420.000 ha de licences d'exploitation, dont la moitié pour la Boumbo-Ngoko, émanant d'exploitants de Côte d'Ivoire ou de l'ouest du Cameroun.

13 permis d'exploitation couvrant 1.190.000 ha ont été accordés en mai 1969 dans la Boumbo-Ngoko et 10 permis d'un total de 900.000 ha en septembre 1969, dont environ 600.000 ha dans la Boumbo-Ngoko (190.120 ha à la SEFIC notamment).

Les prévisions de permis d'exploitation portent sur un total de 7 millions ha.

C. -LA PRODUCTION DE GRUMES dépasse maintenant les 700.000 m³, soit sensiblement le double de 1961-1962 pour le Cameroun oriental. Par contre la production est en diminution dans le Cameroun occidental.

en m ³	1964-65	1965-66	1966-67	1967-68
Cameroun oriental	450.000	480.000	625.000	
Cameroun occidental	31.730	27.600	30.000	
Fédération	481.730	507.600	655.000	710.000

Les exportations de grumes ont plus que doublé depuis 1962. La part du Cameroun, occidental sous réserve des détournements de trafic des ports de Victoria et de Tiko vers le port de Douala, ne cesse de diminuer (seulement 433 T en 1968, contre 1.165 T en 1967 et 19.538 T en 1966, 32.654 T en 1964-1965, 46.533 T en 1963-1964).

(En tonnes)	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968
Grumes	140.774	178.362	204.288	5.418	247.072	269.588	321.452

Les principaux clients de grumes camerounaises ont été en 1968, les Pays-Bas (134.970 T), l'Allemagne (31.226 T), la France (29.316 T), l'Italie (28.039 T), l'UEBL (24.450 T), la Grande-Bretagne (19.647 T).

Le 2ème plan quinquennal (1966-1971) avait prévu, en fin de période, une production forestière d'environ 700.000 m³ de grumes, dont 300.000 m³ pour l'exportation et 400.000 m³ pour la transformation industrielle locale.

"A plus long terme, la production se stabilisera à 900.000 m³ de grumes, dont 250.000 m³ seront exportés et 650.000 m³ transformés sur place" (plan 1966-1970).

.../

D. - LES INDUSTRIES DU BOIS, qui connaissent un certain développement, comprennent une trentaine de scieries, 1 usine de déroulage : la Sté forestière et industrielle de la Doumé (SFID) (capacité : 40.000 m3 de déroulés par an), 1 usine de contreplaqué : les contreplaqués du Cameroun (COCAM) (capacité : 15.600 m3 de contreplaqués et de panneaux lattés par an).

Les prévisions de production portaient sur 116.000 m3 de bois débités en 1969 contre moins de 90.000 m3 en 1965-1966.

13 scieries produisent plus de 2.000 m3 de bois débités par an, dont principalement :

La Sté d'exploitation forestière et industrielle du Cameroun (SEFIC), créée en 1964, qui exploite 3 scieries dont 1 à Douala-Bassa, 1 à Kassalassam et 1 à Sangmélina (mise en service en octobre 1968) d'une capacité globale de 75.000 m3 de grumes, 25.000 m3 de débités et 500.000 caisses.

La Sté nationale du Cameroun (SNC) qui exploite 2 scieries dont celle de Makona mise en service en 1919 et celle de Douala reprise à la Sté camerounaise de sciages (SOCASCI) en octobre 1967, d'une capacité globale de 12.000 m2 par an.

La Sté forestière et industrielle de la Doumé (SFID), créée en 1955 à Dimako, seule entreprise forestière de l'est Cameroun, exploite en dehors de son usine de déroulage mise en service en 1962, 2 scieries mises en service en 1955 et 1968, d'une capacité globale de 20.000 m3 de bois débités.

La Compagnie forestière africaine (CFA) qui fonctionne à Douala-Bassa depuis 1958 avec une capacité de production de 10.000 m3 de bois débités.

La Sté Les bois du Cameroun (LBC) qui exploite une scierie à Eséka et a produit 40.980 m3 de grumes et 6.769 m3 de traverses en 1968-1969. La réalisation d'une 2ème scierie en forêt est envisagée.

L'entreprise forestière camerounaise (EFC) qui exploite une scierie à Sangmélina mise en service en septembre 1967 d'une capacité de production de 80.000 m3 de bois en grumes et de 6.000 m3 de bois débités.

La forestière de Campo qui exploite une scierie à Campo mise en service en 1966, d'une capacité de traitement de 12.000 m3 de grumes par an.

.../

Cameroun

Les autres scieries sont la Sté africaine des bois (SAB), mise en service en 1949, la Sté forestière et industrielle de l'Azobé (SFIA) (3 scieries mises en service en 1964), la Sté africaine des bois du M'Bam (SABM), la Cie forestière d'Eséka (CFE), l'Entreprise RIVIERE, la Sté Kieffer et Cie.

Les exportations de sciages représentent en moyenne plus de 50% des exportations de bois transformés au Cameroun.

(En tonnes)	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968
Sciages	10.868	11.039	11.468	11.646	18.310	16.759	11.175
Traverses	7.916	4.893	6.181	5.418	3.940	7.682	17.490

LA CONJONCTURE AGRICOLE DU CAMEROUN A FIN 1969 D'APRES LE RAPPORT DE LA 3ème
SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU GICAM REUNIE LE 12 DECEMBRE 1969 A DOUALA

1) Les dernières campagnes de café robusta du Cameroun oriental peuvent être considérées "comme un palier dans une courbe dont l'allure générale reste croissante". La production sera de l'ordre de 50.000 T en 1969-1970 contre 48.700 T en 1968-1969.

L'amélioration des techniques culturales est "en stagnation, voire même en recul ... Les tonnages d'engrais commercialisés (fin 1969) ont certainement été les plus bas depuis 4 ans". Cependant "la mise en oeuvre de techniques nouvelles d'un grand intérêt, comme le désherbage chimique, s'amorce dans quelques plantations".

Le problème des stocks ne se pose pas, les stocks de la campagne 1968-1969 devant être exportés fin 1969-début 1970 par des ventes sur des marchés nouveaux avec "quelques sacrifices de prix".

2) La campagne de développement de la production cacaoyère lancée en 1968 a porté ses fruits dès la lère année.

L'opération 100.000 T a notamment comporté dans le domaine de la vulgarisation agricole "une véritable campagne publicitaire avec diffusion de brochures, de calendriers des travaux agricoles, projections de films, émissions radiophoniques, slogans, concours". "Simultanément, l'état sanitaire des récoltes était très notablement amélioré par la distribution en zone cacaoyère, au cours des dernières années, de 1.500 T de fongicides pour la lutte contre la pourriture des cabosses et de 1.400.000 litres d'insecticides pour la lutte contre les capsides".

3) La campagne d'arachides 1969-1970 s'avère favorable. La production devrait progresser de 36.000 T coques en 1966-1967 à 42.000 T en 1968-1969 et 45.000 T en 1969-1970 et les exportations de respectivement 7.392 T à 14.285 T et 16.000 T décortiquées. Les modalités de commercialisation restent inchangées, comme le prix d'achat (23 Fr CFA le kg décortiqué nu-bascule Douala) sauf en ce qui concerne le jumelage à l'exportation entre la Bénoué et le sud-Cameroun, toutes les arachides devant être exportées par Douala.

4) La production cotonnière poursuit sa progression. Les prévisions de production pour 1969-1970 portent sur 73.000 T pour 108.000 ha en culture. Les rendements devraient s'établir en 1969-1970 au même niveau qu'en 1968-1969 (673 kg/ha). "Ces résultats auraient cependant pu être meilleurs si les semis avaient été mieux réalisés, les densités respectées et si les sarclages n'avaient pas démarré avec un retard préjudiciable".

5) Les exportations de bananes devraient passer de 44.763 T en 1968 à 48.200 T en 1969. La reconversion des plantations artisanales va commencer en 1970 grâce notamment à un financement du gouvernement et à un prêt de la Caisse café-cacao, l'essentiel de la production étant de plus en plus fourni par les plantations industrielles, malgré la disparition de 2 d'entre elles en 1969.

R E P U B L I Q U E C E N T R A F R I C A I N E

<u>INTRODUCTION</u>	71
<u>SITUATION ET PERSPECTIVES DU DEVELOPPEMENT RURAL DE LA RCA</u> <u>DANS LE CADRE DU PLAN QUADRIENNAL 1967-1970</u>	73
I - Le cadre insitutionnel du développement rural	75
II - Le développement agricole	76
III - Le développement de l'élevage	80
IV - Le développement forestier	81
<u>TABLEAU DES PRODUCTIONS RURALES DE LA RCA</u>	
I - La production agricole	83
II - Les productions animales	104
III - Les productions forestières	109



INTRODUCTION

La RCA, pays sans littoral, situé sensiblement au centre géographique de l'Afrique² (entre les 2^e et 11^e degrés de latitude nord), couvre une superficie de 623.000 km² avec un réseau hydrographique très dense formé de 2 bassins, le Chari et l'Oubangui. Le pays est divisé en 3 zones climatiques : au sud le climat tropical humide correspondant à une zone de forêt dense, au centre le climat soudano-guinéen ou oubanguien correspondant à la savane parsemée de forêts-galeries, et au nord le climat sud-sahélien de plus en plus sec.

L'éloignement de la mer et l'absence de moyens de communication permettant d'atteindre la côte, imposent à la R.C.A. des coûts de transports élevés. Les exportations ne peuvent donc pas porter sur des produits pondéreux, la valeur du transport Bangui-Pointe Noire étant d'environ 8 F par kg de café.

La population rurale, qui représente environ 93 % de la population (soit 1.186.300 au recensement de 1968), cultive la terre selon des méthodes archaïques et n'a qu'une productivité insuffisante. "Se souvenant du temps où elle était exploitée par les "grandes compagnies" puis de la culture forcée du caoutchouc et du coton, elle vit en grande partie en autoconsommation, se consacrant aux cultures vivrières plutôt qu'aux cultures d'exportation (coton) ; les rendements obtenus sont parmi les plus bas d'Afrique" (Economie et plan de développement. Secrétariat d'Etat aux affaires étrangères - Paris juillet 1969).

Les structures traditionnelles, bien qu'en cours de désagrégation, sont encore fortes, et les anciens continuent d'exercer l'autorité dans les villages, autorité renforcée par le départ des plus jeunes et des plus actifs vers les centres urbains. Pourtant "la population paysanne paraît parfaitement capable de jouer un rôle actif dans le développement du pays. Mais, jusqu'à présent, son niveau de vie n'a guère augmenté et a même, suivant les dernières enquêtes effectuées, fortement baissé en zone de savane : le prix auquel on lui achète ses productions, comme le coton, n'a pas varié depuis plusieurs années, tandis qu'elle doit payer de plus en plus cher ce qu'elle ne fabrique pas, et que les impôts n'ont cessé d'augmenter". (Economie et plan de développement - secrétariat d'Etat aux affaires étrangères - Paris Juillet 1969).

La situation du monde rural, considérée globalement, "n'a cessé de se dégrader au cours des dernières années. Les effets de cette dégradation se font sentir sur la situation économique et financière du pays. Le monde rural représente le plus grand débouché potentiel pour les produits de consommation courante qui peuvent être fabriqués en R.C.A. ou dans l'UDEAC. Un faible accroissement des revenus des paysans, entraîné par une amélioration de leur productivité, provoquera un accroissement proportionnellement plus important de la consommation, et constituera le meilleur soutien possible aux industries existantes ou à créer (Economie et plan de développement - secrétariat d'Etat aux affaires étrangères - Paris juillet 1969).

SITUATION ET PERSPECTIVES DU DEVELOPPEMENT RURAL

DE LA RCA DANS LE CADRE DU PLAN QUADRIENNAL

(1967-1970)

Adopté en juin 1967, le premier plan quadriennal (1967-1970) succédant au plan intérimaire biennal (1965-1966), constitue la charte du développement de la RCA. Le gouvernement a voulu réserver la priorité absolue au monde rural, qui forme 85 % de la population centrafricaine, et à sa formation.

LES ORIENTATIONS GENERALES du plan tendent à :

- l'élévation du niveau de vie de l'ensemble de la population. La priorité accordée au développement du monde rural devrait en effet lui permettre de rattraper une partie du retard qu'il a longtemps subi ;
- la mise en place ou au renforcement des structures de développement ;
- l'adaptation des techniques aux réalités et aux besoins centrafricains.

"Le développement du monde rural, qui représente un important débouché potentiel pour les produits de consommation courante et dont les revenus en hausse assureront de meilleures rentrées fiscales directes et indirectes, permettra de mieux employer les investissements existants qui sont bien souvent utilisés au-dessous de leurs capacités".

.../

LES ORIENTATIONS SECTORIELLES prévoient dans le domaine du développement rural, des actions concentrées au niveau des communes dans certaines zones considérées comme prioritaires en fonction de la densité de la population, de la réceptivité des agriculteurs aux actions déjà entreprises, et de la richesse des sols.

Sur le plan des exploitations agricoles, le but est d'accroître le revenu monétaire des paysans par l'amélioration de leur productivité et la diversification de leurs sources de revenus et d'alléger leur travail par l'emploi de petit matériel agricole et l'utilisation de la traction animale pour les travaux de préparation du sol et d'entretien des cultures.

Sur le plan de l'économie nationale, le développement général de la production et sa diversification doivent permettre d'accroître les échanges intérieurs, notamment avec les zones urbanisées et les zones d'exploitation diamantifère fortement déficitaires en produits vivriers ; de fournir les matières premières en quantités suffisantes pour alimenter les industries agricoles installées ou en projet, et d'améliorer la balance commerciale.

"Les actions entreprises ne porteront leurs fruits qu'à moyen et à long terme car il s'agit essentiellement de faire évoluer les modes de penser et d'agir des paysans difficiles à toucher en raison de leur dispersion et de leurs traditions encore solidement ancrées et fondées sur une économie de cueillette et d'auto-subsistance" (plan de développement économique et social 1967-1970).

LES INVESTISSEMENTS DU PLAN, consacrés directement ou indirectement au monde rural, portent sur près de 14 milliards Fr CFA, soit environ 40 % du montant total des investissements prévus par le plan (36,876 millions Fr CFA).

Investissements 1967-1970	En millions Fr CFA
<u>Investissements de développement</u>	6.581
- équipement général des services ...	517
- développement de l'agriculture	4.999
- développement de l'élevage	865
- développement de la forêt	200
<u>Investissements d'infrastructure</u>	7.795
- recherches, études, expérimentation	1.475
- industries agricoles et animales ..	1.570
- équipement économique	2.550
- équipement social et habitat	1.000
- opérations de formation	1.200
INVESTISSEMENTS TOTAUX DU MONDE RURAL	14.376

LES SOURCES DE FINANCEMENT du développement rural proprement dit comportent 3.337 millions Fr CFA de capitaux extérieurs dont 200 millions Fr CFA de capitaux privés et 2.539 millions Fr CFA de capitaux internes dont 806 millions Fr CFA de capitaux privés, le financement du solde (705 millions Fr CFA) n'ayant pas encore fait l'objet de prévisions fermes.

Les financements acquis à fin 1967 s'élevaient à 3.120 millions Fr CFA, soit près de la moitié des investissements envisagés pour la période quadriennale (6.581 millions Fr CFA).

Les financements extérieurs acquis se montaient à 2.405 millions Fr CFA, soit près des 3/4 du total, dont 1.498 millions Fr CFA pour le FED, soit la presque totalité des prévisions (1.562 millions Fr CFA), 734 millions Fr CFA pour le FAC, soit environ les 2/3 des prévisions (1.175 millions Fr CFA), 163 millions Fr CFA pour l'ONU, soit environ la moitié des prévisions (332 millions Fr CFA) et seulement 10 millions Fr CFA pour le secteur privé.

Les financements internes acquis se montaient à 715 millions Fr CFA, soit environ 28 % du total, dont 169 millions Fr CFA pour le budget national, soit environ 40 % des prévisions (412 millions Fr CFA), 60 millions Fr CFA pour la BND (380 millions Fr CFA de prévisions), 286 millions Fr CFA pour la Caisse de péréquation (499 millions Fr CFA de prévisions) et 200 millions Fr CFA pour les divers autres financements publics (442 millions Fr CFA de prévisions). Aucun financement privé n'était encore acquis.

I.- LE CADRE INSTITUTIONNEL DU DEVELOPPEMENT RURAL

Les modalités d'intervention en milieu rural donnent la priorité à l'action d'encadrement, c'est-à-dire à l'action sur le milieu par des éléments extérieurs à celui-ci. "Ce n'est qu'une fois atteint un certain seuil de revenu, d'ailleurs variable selon les zones de savane ou de forêt, que l'animation, c'est-à-dire la prise en main par les paysans eux-mêmes de leur développement, pourra réussir".

LES OFFICES REGIONAUX DE DEVELOPPEMENT (ORD) ET LES OFFICES SPECIALISES, qui sont des instruments au service des directions techniques pour l'exécution des actions spécifiques qui leur incombent, voient leur programme élargi. L'Office national de modernisation (ONM), créé en 1966, a pour objet de fournir des prêts et du matériel aux organismes dépendant de la direction de l'agriculture. L'Office de développement de l'élevage ne peut prendre en charge en raison de leur nature, notamment la réalisation de grands projets sur financement extérieur (FAC ou FED) et la gestion d'établissements publics à caractère commercial.

.../

Les Offices régionaux de développement, prévus dans les préfectures de Lobaye, Haute-Sangha, Nana-Mambéré, Ouham, Ouham-Pendé, Kémo-Gribingui, Bamingui-Bangoran, Ouaka, Basse-Kotto et M'Bomou, sont responsables de l'exécution du programme économique de la région.

LES COOPERATIVES doivent être réorganisées et assainies. Le plan prévoit le maintien de 24 coopératives dont les plus importantes sont les cinq coopératives café de Berbérati, Nola, Bangassou, M'Baïki et Obo-Zémio.

LES ASSOCIATIONS PRE-COOPERATIVES sous forme de Groupements d'intérêts ruraux (GIR) et de Groupements pour l'utilisation de la traction animale (GUTA), ont été créées pour commercialiser les produits de première nécessité et pour éduquer les paysans.

II. - LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE

LES OBJECTIFS DE PRODUCTION AGRICOLE visent à une relance du secteur agricole caractérisé avant 1966 par une stagnation générale de la production, qu'elle soit commercialisée ou auto-consommée, avec notamment une baisse importante pour le coton. En fait la situation peut être précisée selon la nature et les zones de production.

Les productions vivrières "considérées globalement, semblent se développer à un rythme inférieur au croît démographique". Les objectifs visent notamment à accroître de 10 % les productions vivrières traditionnelles.

En tonnes	Production 1965-66	Objectifs 1970-71
Manioc (cossettes)	250.000	275.000
Mil et sorgho	54.000	60.000
Légumes de type européen commercialisés	750	4.000
Pommes de terre	420	1.000
Ananas	-	1.000

Les productions des zones de savane ont connu une chute très sensible. Restée traditionnelle, cette agriculture n'avait que des rendements très faibles, de l'ordre de 250 kg/ha pour le coton, 750 kg pour l'arachide en coque, 250 kg pour le sésame. Les

.../

superficiés cultivées, de l'ordre de 1 ha par exploitation, sont trop petites. Les revenus monétaires de la population de cette zone sont dérisoires et proviennent souvent d'activités secondaires comme l'apiculture, la chasse et le petit élevage. Les sols sont pourtant de bonne qualité.

En tonnes	Production 1965-1966	Objectifs 1970-1971
Coton graine	24.500	60.000
Arachides (coques)	72.000	85.000
dont commercialisées	7.000	22.700
Sésame	7.500	13.500
dont commercialisées	1.500	4.000
Roselle	100	1.000
Paddy	6.500	10.000
dont commercialisées	770	6.000

La production de la zone forestière est en expansion, grâce au développement de la production caféière, au maintien de la production d'huile de palme et de palmistes, au développement de certaines productions comme le tabac, le paddy, le rauwolfia. Mais les conditions climatiques provoquent d'importantes fluctuations aggravées par des méthodes de culture rudimentaires.

En tonnes	Production 1965-1966	Objectifs 1970-1971
Café marchand	11.400	15.000
Cacao	20	480
Poivre	-	180
Kola	20	50
Palmistes	1.500	1.500
Caoutchouc	1.100	1.200
Tabac	665	1.250

LES OPERATIONS DE MODERNISATION ET DE PRODUCTIVITE qui consistent dans la mécanisation de l'agriculture et les opérations de productivité qui ont pour but de vulgariser en milieu rural les techniques propres à accroître les rendements, intéressent un ensemble régional.

L'opération Bokassa qui est "une stratégie nouvelle de l'exploitation et de la mise en valeur rationnelle du sol", a été lancée initialement dans la Ouaka sur une superficie de 500 ha et dans l'intérêt de 1.000 familles, avant d'être progressivement

étendue à l'ensemble du pays. "Le but est d'accélérer l'implantation de la culture attelée et de lui assurer les meilleures conditions techniques". Le processus de l'opération, qui est une opération de motorisation regroupée, tend, dans une première phase, à regrouper des cultures en blocs de 20 à 150 ha rassemblant 40 à 300 planteurs, les plantations isolées sont proscrites. Dans une seconde phase sera réalisé le recensement des meilleures terres et l'évaluation de leurs surfaces. La technique consiste "à défricher et labourer pendant deux années successives une sole de 0,5 ha pour chaque bénéficiaire. La première sole est ensuite entièrement travaillée à la main la première année, la culture attelée n'étant mise en place que la seconde année". Le coût de fonctionnement de l'opération est supporté par le paysan (soit 7.000 Fr CFA par ha), les charges d'amortissement et d'encadrement étant assumées par l'Etat. Les objectifs pour les 4 années du plan portent sur 4.400 ha.

L'opération de culture attelée prévue pour un montant de 328 millions Fr CFA envisage la distribution en 4 ans de 4.100 chaînes de culture comprenant 1 paire de boeufs, 1 charrue, 1 herse, 1 charrette, 1 chaîne de traction et 1 joug.

Sur la base de 3 exploitants par chaîne de culture, les augmentations attendues sont de 5.500 T de coton graine, 3.730 T d'arachides en coques et 4.700 T de paddy.

Le programme de productivité du coton prévoit en 1970 l'emploi combiné d'engrais et d'insecticides sur 22.000 ha (programme A) et l'emploi d'insecticides seuls sur 12.000 ha (programme B). L'augmentation de rendement attendue est de 500 kg à l'ha pour le programme A et de 250 kg à l'ha pour le programme B, soit au total une production supplémentaire de 7.000 T en fin de programme.

Le programme de productivité du café doit porter sur 14.000 ha, soit près de la moitié des superficies dont 1.000 ha dans la Ouaka, 5.000 ha dans la Basse-Kotto-M'Bomou, 4.600 ha en Lobaye, 3.000 ha en Haute-Sangha et 1.000 ha dans l'Ombella-M'Poko.

Le programme d'amélioration des semences, grâce à la station de Guimari de l'IFCC et aux 4 centres de multiplication, concernera surtout le coton (augmentation attendue de 10.000 T uniquement avec l'amélioration variétale), l'arachide et le paddy.

LES PLANTATIONS NOUVELLES, durant la période du plan, dans le cadre des opérations de diversification, porteraient sur 200 ha de palmiers à huile, 500 ha de cacao, 85 ha de poivre, 500 ha d'hévéas. 2 plantations d'agrumes (40 ha) et d'ananas (20 ha) sont prévues sur la route de M'Baïki pour alimenter en fruits frais Bangui et le Tchad et pour approvisionner un atelier expérimental de jus de fruits et de confitures. La production devrait atteindre 400 T d'agrumes à partir de la 2ème année et 1.000 T d'ananas à partir de la 5ème année.

.../

L'effort portera également sur le développement des cultures maraîchères, essentiellement à Bangui et à Bouar, sur la culture du tabac de cape dont la production devrait passer de 515 T en 1965-1966 à 1.000 T en 1970 (le tabac de coupe passant de 150 T à 250 T), et sur la culture de la canne à sucre sur 15 ha dont la production est destinée à l'approvisionnement de deux ateliers artisanaux de fabrication de sucre roux prévus à Boda et à Guimari.

DES PROGRAMMES REGIONAUX intégrant les différentes actions de développement, y compris celles d'équipement économique, seront mis en oeuvre dans le cadre des Offices régionaux de développement (ORD).

Les objectifs de production par région sont les suivants :

	Coton graine		Arachides en coques commerc. (T)	Paddy production (T)	Café marchand production (T)	Tabac production (T)
	Superficie (ha)	Production (T)				
Ouaka	29.500	16.000	8.500	5.000	600	-
Kémo	18.000	9.650	1.400	1.500	-	-
N'Délé	2.500	700	-	-	-	-
Basse-Kotto	18.500	6.500	4.800	2.500	2.200	210
M'Bomou	8.500	3.500	1.500	-	3.800	365
Ouham	29.000	12.740	4.000	8.000	-	-
Ouham-Pendé { ..	29.000	11.000	4.000	3.000	300	-
Nana-Mambéré { ..						
Lobaye	-	-	-	2.000	4.500	-
Haute-Sangha	-	-	-	-	3.300	575
Ombella-M'Poko ..	-	-	-	300	600	-
Prog. réfugiés ..	-	-	-	-	-	100
TOTAL	135.000	60.090	22.700 (1)	18.300 (2)	15.300	1.250

(1) Soit 14.200 T décortiquées.

(2) Dont 6.000 T commercialisées.

LE FINANCEMENT du développement agricole envisagé par le plan porte sur un montant de 4.999 millions Fr CFA.

La répartition du financement extérieur concerne essentiellement le FED (notamment 176 millions Fr CFA pour le programme de productivité du café, 466 millions Fr CFA pour le programme de développement de l'ORD de la Ouaka et de l'ORD de l'Ouham-Pendé)

et le FAC (notamment 48 millions pour l'opération Bokassa, 133 millions Fr CFA pour la plantation de palmiers à huile, 105 millions Fr CFA pour l'extension des plantations de cacao, 741 millions Fr CFA pour le programme de développement des ORD de l'Ouham, de la Kémo-Gribingui, de la Haute-Sangha, de la Lobaye et de la Ouaka).

Les autres sources de financement externe concernent l'ONU avec 332 millions Fr CFA (175 millions Fr CFA pour l'extension des plantations de cacao, 75 millions Fr CFA pour la plantation d'agrumes et d'ananas et 82 millions Fr CFA pour les réfugiés du Soudan) et la BEI (68 millions Fr CFA pour une plantation de poivre).

La répartition du financement interne concerne la Banque nationale de développement (notamment 328 millions Fr CFA pour la culture attelée), la Caisse de péréquation et de stabilisation des prix (notamment 302 millions Fr CFA pour la production du coton), divers financements publics intérieurs (notamment 365 millions Fr CFA pour le développement de la culture du tabac) et des capitaux privés (notamment 258 millions Fr CFA pour la production du coton, 373 millions Fr CFA pour la productivité du café, 175 millions Fr CFA pour la plantation d'hévéas).

III.- LE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE

LES OBJECTIFS DE PRODUCTION DU PLAN visent à accroître le troupeau des éleveurs bororos de 440.000 à 495.000 têtes, la commercialisation passant de 31.000 à 35.000 têtes, à accroître le nombre de métayages en milieu sédentaire de 800 à 1.500, le troupeau passant de 8.500 à 13.000 bovins, à porter la production de lait commercialisé de 550.000 litres à 1.100.000 litres et à fournir 75.000 poulets d'un jour aux éleveurs en 1970.

4 OPERATIONS PRINCIPALES ont été prévues par le plan.

Les opérations concernant l'extension de l'élevage bororo comportent l'assainissement de la zone d'élevage de Bambari (150.000 ha), de la zone de la Topia en Haute-Sangha (45.000 ha) et la création d'une "commune d'élevage" à Alindao.

Les opérations destinées à l'intensification de l'élevage bororo comportent l'amélioration des pâturages de la zone ouest, et notamment de ceux avoisinant la laiterie de Sarki, la création à 45 km de Bangui d'un ranch d'embouche de 24.000 ha pour 6.000 à 7.000 bovins destinés à l'abattoir de Bangui et l'installation de petits ranchings dans la zone est (préfecture de la Basse-Kotto et du M'Bomou) pour de petits troupeaux destinés aux abattoirs locaux.

.../

Les 3 opérations de diffusion du bétail en milieu sédentaire concernent l'extension des métayages, l'installation d'un ranch de métissage pour la fourniture de bétail trypano-résistant et le dressage de 4.100 paires de boeufs pour la culture attelée dans les 4 centres de dressage de Bouar, Bossembélé, Dekoa et Bambari.

Les 2 opérations de diversification intéressant le petit élevage concernent d'une part la création d'une station avicole près de Bangui, capable de distribuer 70.000 poussins sélectionnés par an ainsi que des lapereaux et des canetons et d'autre part l'expérimentation et la diffusion de la sériciculture. Un centre apicole sera également installé près de Bangui (la production de miel est estimée à 2.000 T).

LE FINANCEMENT du développement de l'élevage porte sur un montant de 865 millions Fr CFA.

La répartition du financement extérieur concerne le FED (notamment 430 millions Fr CFA pour l'assainissement de la zone d'élevage de Bambaro et le ranch de métissage de Bambari et 150 millions Fr CFA pour le ranch d'embouche de Bangui) et le FAC (notamment 90 millions Fr CFA pour l'amélioration des pâturages de la zone ouest).

La répartition du financement interne concerne le budget national (notamment 84 millions Fr CFA pour l'extension des métayages de l'élevage et 59 millions Fr CFA pour le dressage des boeufs en vue de la culture attelée), la Banque nationale de développement (notamment 52 millions Fr CFA pour le ranch d'embouche de Bangui).

IV. - LE DEVELOPPEMENT FORESTIER

LES OBJECTIFS DU PLAN portent sur un abattage de 400.000 m³ de fûts en 1970.

La production de grumes exploitables devrait être en 1970 de 320.000 m³ dont 200.000 m³ utilisés en scierie, 10.000 m³ pour la fabrication de contreplaqués et de produits divers et 110.000 m³ pour l'exportation (dont 50.000 m³ en provenance de la Haute-Sangha).

LE FINANCEMENT du développement forestier, qui porte selon les prévisions du plan sur 200 millions Fr CFA, est principalement le fait des capitaux privés extérieurs (équipement de nouvelles exploitations forestières).

.../

V. - BILAN D'EXECUTION DU PLAN QUADRIENNAL A FIN 1968.

Le bilan d'exécution du plan quadriennal à fin 1968 se traduit par un pourcentage de réalisation de 70 % environ par rapport aux prévisions des 2 premières années.

LES INVESTISSEMENTS REALISES EN 1967 dans le domaine de la production rurale se sont élevés à 1,085 millions Fr CFA contre 1,285 millions Fr CFA prévus, soit un pourcentage de 84 % par rapport aux prévisions. Les principales opérations concernent la production de coton (283 millions Fr CFA), le programme de développement de l'ORD en Haute-Sangha (180 millions Fr CFA), le programme de productivité du café (137 millions Fr CFA), le programme de développement des ORD de l'Ouham (75 millions Fr CFA) et de la Kémo-Gribingui (45 millions Fr CFA).

LES INVESTISSEMENTS REALISES EN 1968 se sont élevés à 1,059 millions Fr CFA contre 1,769 millions Fr CFA prévus pour l'année, soit un pourcentage de 60 %. Les principales actions enregistrées sont la poursuite des défrichements de l'opération Bokassa, les investissements des sociétés forestières, le développement de la culture attelée, la poursuite des opérations de productivité, la poursuite des actions de modernisation par les ORD, le début de la mise en place du ranch d'embouche, la modernisation des usines de l'UCCA.

.../

TABLEAU DES PRODUCTIONS RURALES DE LA RCA

I.- LA PRODUCTION AGRICOLE

/ A.- LES PRODUCTIONS INDUSTRIELLES /

1.- LE COTON est la principale richesse agricole de la RCA qui, avec une production de près de 58.000 T de coton graine en 1968-1969, est le 3ème producteur de la zone franc après le Tchad (148.700 T) et le Cameroun (67.900 T en 1968-1969 contre 49.000 T seulement en 1967-1968), devançant sensiblement la Côte d'Ivoire (42.240 T), le Mali (40.890 T) et les autres pays.

"L'impulsion donnée par le gouvernement de la RCA au développement rural dans le cadre de l'Opération BOKASSA ne s'est pas démentie. Les conditions climatiques de surcroît ayant été dans l'ensemble favorables, la production a notablement progressé en 1968-1969. C'est de loin le meilleur résultat obtenu en RCA depuis l'origine de la culture cotonnière. Il est d'autant plus remarquable qu'il est entièrement dû à l'amélioration des rendements". (rapport 1968 de la CFDT).

La culture du coton, essentiellement familiale, est effectuée sur l'ensemble du territoire à l'exception de la zone forestière (Lobaye, Haute-Sangha, Haute-Kotto et Ombella-M'Poko).

Campagnes	Nombre planteurs	Superfici- cies (ha)	Rendements (kg/ha)	Coton- graine (T)	Coton- fibre (T)	Rendements égren. (%)
1958-1959 ...	297.600	174.700	249	43.639	15.658	35,88
1959-1960 ...	280.500	166.900	200	33.451	11.854	35,43
1960-1961 ...	301.100	130.000	251	32.634	11.083	33,96
1961-1962 ...	310.400	129.000	213	27.452	9.918	36,12
1962-1963 ...	317.000	132.000	253	33.354	11.342	34
1963-1964 ...	284.300	125.000	220	27.474	9.752	35,49
1964-1965 ...	260.000	115.200	256	29.478	10.179	34,55
1965-1966 ...	-	109.500	223	24.445	8.786	36,03
1966-1967 ...	-	127.000	313	39.764	14.724	37,03
1967-1968 ...	-	125.300	391	49.040	17.898	36,77
1968-1969 ...	-	121.000	478	57.824	21.215	36,7
1969-1970 ...	-	133.996	-	60.000	-	-

Les superficies ensemencées qui avaient atteint 127.000 ha en 1966-1967 contre 109.500 ha en 1965-1966, ont légèrement fléchi avec 124.300 ha en 1968-1969 contre 125.300 ha en 1967-1968.

Superficies (ha)	Campagne 1965-1966	Campagne 1966-1967	Campagne 1967-1968	Campagne 1968-1969
Ouham	27.800	32.400	26.800	-
Ouham-Pendé ...	25.900	25.300	24.300	-
Ouaka	22.000	26.000	27.600	-
Kémo	15.000	15.000	17.750	-
Basse-Kotto ...	9.600	15.600	12.750	-
M'Bomou	6.700	8.600	9.050	-
Nana-Mambéré ..	-	600	5.000	-
Bamingui-Bangoran	2.500	3.000	2.050	-
TOTAL	109.500	127.000	125.300	124.300

La production de coton graine, qui avait baissé de 43.639 T en 1958-1959 à 24.445 T en 1965-1966, soit près de 50 %, s'est nettement redressée durant les 2 dernières campagnes grâce à l'action de relance gouvernementale et aux opérations de productivité, jusqu'à atteindre les niveaux records de 1967-1968, puis de 1968-1969. Avec près de 58.000 T, la production 1968-1969 a pratiquement représenté l'objectif du plan pour 1970 (60.000 T) contre 82 % pour la campagne 1967-1968 (127 % de l'objectif de la campagne 1967-1968).

Production (T)	Campagne 1965-1966	Campagne 1966-1967	Campagne 1967-1968	Campagne 1968-1969
Ouham	5.315	7.070	7.896	-
Ouham-Pendé ...	5.015	8.626	5.961	-
Ouaka (1)	5.986	13.642	14.467	-
Kémo (1)	4.279	5.190	10.524	-
Basse-Kotto ...	2.053	3.144	5.552	-
M'Bomou	1.636	1.656	3.070	-
Nana-Mambéré ..	-	152	1.161	-
Bamingui Bangoran	160	284	410	-
TOTAL	24.445	39.764	49.040	60.000

(1) En 1967-1968, la moitié de la production provenait des 2 préfectures de la Ouaka et de la Kémo-Gribingui et un quart de la production de l'Ouham et de l'Ouham-Pendé.

.../

Le rendement moyen, qui a enregistré une nette progression, s'est élevé à 464 kg/ha en 1968-1969 contre 391 kg/ha en 1967-1968, 313 kg/ha en 1966-1967 et 223 kg/ha en 1965-1966. Les rendements maxima ont été obtenus dans la Kémo-Gribingui (Fort-Sibut) avec 694 kg/ha contre 594 kg/ha en 1967-1968, grâce à l'application par la CFDT des techniques de productivité.

La généralisation de nouvelles variétés (Allen 333, B 50 et BJA 592) qui "ont une haute productivité, un bon rendement d'égrenage et une bonne longueur de soie, est un facteur non négligeable d'augmentation de production. La variété BJA 592 devrait couvrir 65 % des surfaces ensemencées en 1969-1970 contre seulement 33 % pour l'Allen 333 et 2 % pour le B 50. Les anciennes variétés auront alors entièrement disparu".

Les prix d'achat au producteur ont pu être maintenus grâce à la poursuite de l'action de soutien du FED. L'exécution du programme FED de soutien des prix quinquennal qui a représenté un montant de 721 millions Fr CFA de 1963 à 1968 inclus (cf. infra), a fait apparaître d'une part la difficulté de prévision à moyen terme d'une opération dont le coût a finalement été peu différent des prévisions grâce à la conjugaison d'une diminution des cours mondiaux et des productions aux effets contraires, et d'autre part l'efficacité de l'action exercée par l'Union cotonnière centrafricaine (UCCA) dans le domaine de la compression des prix de revient.

Les revenus des planteurs avec un prix d'achat de 28 Fr CFA le kg de coton blanc et de 22 Fr CFA le kg de coton jaune, sont passés de 1.067 millions Fr CFA en 1966-1967 à 1.343 millions Fr CFA en 1967-1968. Le coton est le seul produit agricole commercialisé entièrement.

La commercialisation, l'égrenage, le transport du coton et, depuis 1966, l'exportation des graines, sont assurés par l'UCCA qui effectue toutes les activités en aval de la production et qui bénéficie de l'assistance technique de la CFDT.

La création en 1964 de l'Union cotonnière centrafricaine (UCCA), société d'économie mixte dont le capital est réparti entre la République centrafricaine (42 %) et les anciennes sociétés cotonnières COTONAF (41 %), COTOUBANGUI et COTOUNA, a répondu à la volonté du gouvernement centrafricain de diminuer les charges pesant sur le coton aux divers stades afin de rendre la production compétitive sur les marchés extérieurs, sans réduire le prix payé aux planteurs.

La production de coton fibre a atteint 21.800 T en 1968-1969 (production record) contre 17.669 T en 1967-1968 (précédent record). Le rendement à l'égrenage a été de 36,7 % comme en 1967-1968.

.../

L'égrenage et le délintage du coton sont effectués dans les 19 usines de l'UCCA situées à Bozoum, N'Dim, Pendé (Ouham Pendé), Bossangoa, Bouca et Batafango (Ouham), Fort-Sibut, Crampel (Kémo-Gribingui), Djoukou (P.A. de Possel), N'Délé (S.P. de N'Délé), Grimari, Bambari, Ippy, Bianga (Ouaka), Alindaö, Kembé, Zangba (Basse Kotto), Bangassou et Gambo (M'Bomou) dont la capacité est de 78.000 T de coton graine par an contre 60.000 T en 1967-1968 à la suite de la modernisation de 4 usines (Pendé, Bossangoa, Bambari et Grimari) réalisée en 1968. Une nouvelle augmentation du potentiel d'égrenage de l'UCCA sera réalisée d'ici 1970 avec la mise en service d'une nouvelle usine à Dekoa (capacité : 12.000 T de coton graine par an) et la modernisation de l'usine d'Alindaö (9.000 T) en vue de faire face à l'augmentation de la production.

Les exportations qui concernent la totalité de la production de coton fibre, à l'exception des quantités livrées aux usines textiles de l'Industrie cotonnière centrafricaine (ICCA), ont atteint 15.200 T en 1968, correspondant à une valeur de 2.065 millions Fr CFA. La part du coton dans les exportations de la RCA est passée de 44,6 % en 1960 à 19 % en 1965, 14,7 % en 1966 (minimum), 22,8 % en 1967 et 23,4 % en 1968.

	Quantités en 1.000 T				Valeur en millions Fr CFA			
	1965	1966	1967	1968	1965	1966	1967	1968
Coton	8,9	8	12	15,2	1.236	1.114	1.635	2.065

La production d'huile de coton est effectuée par les 2 usines de l'UCCA reprises à COTONAF, dont celle de la Pendé récemment modernisée.

Production en litres	1961-62	1962-63	1963-64	1964-65	1965-66	1966-67	1967-68
La Pendé	51.200	400.000	238.700	280.900	136.900	90.250	25.600
Bambari	99.100	49.000	125.900	162.800	162.800	125.280	199.400

Source : Service technique statistique du ministère du développement.

La révision des objectifs du plan par le général BOKASSA (70.000 T de coton graine en 1970 au lieu des 60.000 T fixées par le plan pour 135.000 ha environ dont 16.000 T dans le Ouaka, 12.740 T dans l'Ouham, 11.000 T dans l'Ouham Pendé, 10.350 T en Kémo-

Gribingui et 10.000 T en Basse Kotto-M'Bomou, et 22.500 T de fibres), est due à la fois aux résultats de l'amélioration structurelle de la culture du coton (culture attelée, vulgarisation des engrais, traitement insecticide) dans le cadre du programme de productivité et aux nouvelles perspectives de développement escompté.

L'opération BOKASSA est devenue "un mot d'ordre" général concernant tous les centrafricains dans toutes les activités qui contribuent au progrès et en particulier aux agriculteurs qui forment la grande majorité de la population.

"Un mot d'ordre était nécessaire pour galvaniser la conscience nationale, mobiliser toutes les énergies nécessaires pour ce redressement national. Ainsi est né le mot d'ordre "Opération BOKASSA". Dans le domaine agricole, Opération BOKASSA, entreprise d'intérêt national, c'est, dans une première phase, l'application stricte des consignes des techniques agricoles (regroupement des plantations sur les bons terroirs, respect du calendrier agricole ; dans la mesure du possible, application des traitements insecticides et des engrais, de la culture attelée, des engins mécaniques dont dispose l'Etat c'est-à-dire du ministère du développement, des travaux publics et de la défense nationale). Dans une deuxième phase, le regroupement des villages sur les bons terroirs afin de combler l'écart entre Bangui et les provinces, entre la ville et la campagne" (déclaration de M. Ange PATASSE, ministre du développement, avril 1968).

Le programme pour 1968 qui intéresse également le développement de la culture cotonnière portait notamment sur 1.500 à 1.700 ha de dessouchage et 900 ha de labours contre 755 ha de dessouchage réalisés en 1967 et 500 ha en 1966. Un objectif de 4.400 ha a été prévu pour les 4 années du plan.

Le développement de la culture attelée s'est traduit par la mise en place par le service de l'élevage de 1.205 paires de boeufs en 1967-1968 (cf. chapitre de l'élevage). Les superficies cultivées ont porté sur 1.702 ha en 1967-1968 (ouverture coton) dont 685 ha dans l'Ouham, 375 ha dans la Kémo-Gribingui et 304 ha dans la Ouaka contre 912 ha en 1966-1967 et 360 ha en 1965-1966.

Le programme de productivité du coton, lancé en 1964, qui a fait l'objet de 617 millions Fr CFA de prévisions d'investissements, comporte soit l'utilisation combinée d'engrais et insecticides (programme A), soit l'utilisation simple d'insecticides (programme B).

Les superficies effectivement traitées ont enregistré une nette progression avec 32.000 ha traités en 1968-1969 dont 10.000 ha dans la Ouaka, 8.600 ha dans la région de la Kémo-Gribingui, 5.000 ha dans la basse Kotto, 4.500 ha dans l'Ouham, par rapport à une prévision de 34.000 ha en 1970-1971, contre 18.596 ha en 1967-1968 dont 8.420 ha

.../

en programme A et 10.176 ha en programme B, représentant 14,8 % de la surface totale cultivée, 8.578 ha en 1966-1967 (6,8 %), 2.710 ha en 1965-1966 (2,4 %) et 2.700 ha en 1964-1965 (2,4 %). Près de 18.000 ha ont reçu des fumures minérales en 1968-1969 contre 8.700 ha en 1966-1967.

Préfectures (ha)	Campagne 1966-1967			Campagne 1967-1968			Campagne 1968-1969		
	A	B	Total A + B	A	B	Total A + B	A	B	Total A + B
Ouaka	3.684	1.266	5.940	3.797	3.370	7.167	5.533	4.068	9.601
Kémo + Bamingui ..	1.064	822	1.886	2.078	3.043	5.841	4.044	4.569	8.613
Basse Kotto.....	318	267	645	889	2.048	2.937	3.590	2.560	6.150
Ouham	340	180	520	673	410	1.083	2.988	1.577	4.565
Ouham-Pendé	295	97	392	698	111	809	1.421	271	1.692
M'Bomou	38	64	102	191	459	650	-	875	875
Nana-Mambéré	-	83	83	94	375	469	364	427	764
TOTAL	5.799	2.779	8.578	8.420	10.176	18.596	17.940	14.347	32.287

L'aide quinquennale apportée par le FED au développement de la culture cotonnière pour la période portant de la campagne 1963-1964 à 1967-1968 incluse représentait un montant initial de 950,5 millions Fr CFA dont 690 millions Fr CFA de soutien des prix du coton, 162 millions Fr CFA d'amélioration structurelle et 99 millions Fr CFA de primes d'ensemencement de coton (uniquement pour la campagne 1963-1964). L'amélioration structurelle de la culture du coton comporte une participation dégressive du FED à l'achat d'engrais et d'insecticides pour les terres du "périmètre A" (meilleures terres à coton des préfectures de l'Ouaka et de l'Ouham) et au seul traitement insecticide des terres du "périmètre B" (autres terres des mêmes préfectures).

Mais l'exécution du programme d'aide quinquennale a nécessité certaines modifications par rapport aux prévisions, en raison de la baisse continue des cours mondiaux du café qui a entraîné une augmentation des crédits pour le soutien des prix. Les crédits accordés par le FED pour le coton ont représenté en définitive un montant de 1.042 millions Fr CFA (au lieu de 950,5 millions Fr CFA), dont 721,7 millions Fr CFA pour le soutien des prix du coton (cf. supra), 240,3 millions Fr CFA pour l'amélioration structurelle de la culture (la participation des producteurs centrafricains ayant progressé moins rapidement que prévu) et 80,2 millions Fr CFA de primes d'ensemencement (pour la campagne 1963-1964 uniquement).

Le financement par le FED du programme de développement régional agricole de la Ouaka représente par ailleurs des crédits d'un montant de 652 millions Fr CFA, accordés en mai 1967 pour une durée de 5 ans, qui concernent en partie l'amélioration de la pro-

.../

duction cotonnière. Les objectifs pour les 3 sous-préfectures concernées : Grimari, Bambari et Kouango portent notamment sur une production de 9.000 T de coton graine sur 15.000 ha en 1972 dont 5.000 T sur 5.000 ha de cultures semi-intensives et 4.000 T sur 10.000 ha de cultures traditionnelles.

Le projet de développement régional de la Ouaka, limité aux 3 sous-préfectures (102.000 habitants pour 22.000 km² ; 24.000 exploitations), qui comporte essentiellement des actions de formation et d'encadrement en vue d'augmenter la production agricole et notamment celle du coton, prévoit 3 catégories d'intervention : d'une part une amélioration des méthodes culturales (respect des dates de semis, semences sélectionnées, ...) sur 9.750 ha (15.000 exploitations), d'autre part l'introduction d'une culture semi-intensive et attelée (engrais et insecticides) sur 5.300 ha (7.650 exploitations) et enfin le début d'une culture attelée semi-intensive sur environ 1.000 ha (1.350 exploitations).

Avec une production de coton graine de 9.000 T au minimum vers 1972 et une augmentation des récoltes d'arachides coques et de sésame qui seraient portées en fin de programme à respectivement 13.000 T et 2.000 T, le revenu monétaire moyen par exploitation se situerait à environ 12.500 Fr CFA, soit une augmentation de 150 % par rapport au revenu moyen actuel (de l'ordre de 5.000 Fr CFA),

L'aide apportée par le FAC au développement de la culture cotonnière a concerné essentiellement la préfecture de la Kémo-Gribingui et celle de l'Ouham.

Le programme quinquennal d'encadrement rural de la Kémo-Gribingui, confié en 1965, après une année d'action expérimentale, à la CFDT dont l'action se poursuit également mais de façon indirecte, dans la Ouaka sur crédits FED, a représenté 200 millions Fr CFA de crédits FAC dont 42 millions Fr CFA accordés en juillet 1966 pour les campagnes 1966-1967 et 90 millions Fr CFA accordés en septembre 1967 pour les campagnes 1967-1968 et 1968-1969. Les superficies sur lesquelles sont appliquées les techniques de productivité sont passées de 5.480 ha en 1967-1968 à 8.640 ha en 1968-1969, et le rendement moyen de 594 kg/ha à 694 kg/ha. Sauf aléa climatique, une récolte de 14.000 T de coton graine est escomptée sur 10.000 ha en 1969-1970, contre 11.500 T en 1968-1969, 10.510 T en 1967-1968, 5.187 T en 1966-1967, 4.277 T en 1965-1966 et 3.730 T en 1963-1964, alors que l'objectif initial portait sur une récolte de 6.000 T.

Une nouvelle aide d'un montant de 80 millions Fr CFA a été accordée par le FAC en 1969 en vue de permettre la poursuite de l'opération au cours des campagnes 1969-1970 et 1970-1971. Les objectifs de production et d'extension des opérations de productivité portent sur une production de 12 à 15.000 T en 1970-1971 sur environ 12.000 ha, soit un rendement de 800 à 850 kg/ha.

L'action de la CFDT se poursuit également dans l'Ouham Pendé grâce au concours du FAC et du budget de la RCA.

.../

L'action de développement agricole dans l'Ouham (200.000 habitants), qui est effectuée par le BDPA depuis 1963, sur crédits FAC d'un montant de 308 millions Fr CFA accordés en décembre 1964, concerne notamment l'amélioration de l'infrastructure de l'équipement cotonnier durant une période de 5 ans (avril 1964-mars 1969).

Le bilan de l'ORD de l'Ouham, avec l'appui du BDPA, peut s'illustrer par la création de 58 GIR réunissant 1.331 planteurs et 108 Groupements pour l'utilisation du matériel de culture attelée (GUTA), la mise en culture de 28.000 ha de coton (dont 500 faisant l'objet en 1965-1966 du programme de productivité) et par la production record d'environ 7.900 T de coton graine en 1967-1968. Les prévisions pour 1968-1969 portaient sur 12.000 T.

De nouveaux crédits FAC d'un montant de 59 millions Fr CFA ont été accordés en mai 1969 en vue de poursuivre les opérations au cours des campagnes 1969-1970 et 1970-1971. Les objectifs portent notamment sur le traitement de 5.200 ha de coton (programme A) et 1.500 ha (programme B de coton en 1970-1971) contre respectivement 3.900 ha et 1.100 ha en 1969-1970.

Des prêts spéciaux du FAC, concernant le renforcement et la modernisation des équipements de l'UCCA, ont par ailleurs représenté plus de 100 millions Fr CFA dont 40 millions Fr CFA en janvier 1967 pour le renforcement des usines d'égrenage de Pendé, Bossangoa, Bambari et Grimari et 63 millions Fr CFA accordés en décembre 1966 pour la modernisation de l'huilerie de coton de la Pendé (Paoua) de l'UCCA et la construction de hangars pour le stockage des graines de coton à Bossangoa et Bangui.

2.- LA ROSELLE (succédané du jute), dont la culture a été lancée en 1962-1963 dans l'Ombella-M'Poko notamment, a rencontré de nombreuses difficultés d'ordre technique et sanitaire qui ont compromis la récolte 1966.

Les superficies cultivées ont atteint 2.250 ha en 1967-1968 contre 1.159 ha en 1966-1967 et 1.198 ha en 1965-1966.

La production de filasse, qui a été longtemps stockée, a représenté 550 T en 1967-1968 contre 131 T en 1966-1967 et 97 T en 1965-1966. Les rendements qui ont pratiquement triplé ont atteint 246 T en 1967-1968 contre 84 T en 1966-1967.

L'objectif minimum de production de fibres, nécessaires à l'approvisionnement des unités de filature et de tissage en cours de réalisation à Bangui par le groupe

.../

Willot dans le cadre du complexe textile de l'ICCA et dont la mise en service est prévue pour la fin de 1969 est de 800 T par an. La capacité des usines est en effet de 1.000 T par an conformément à l'objectif du plan pour 1970.

La production centrafricaine de roselle est vendue, en attendant la mise en service de l'usine de Bangui, aux termes du protocole d'accord du 16 mai 1969 entre les gouvernements centrafricain et dahoméen, à la Sté dahoméenne agricole et industrielle du kénaf (SODAK). Les quantités livrées au port de Cotonou portent sur 1.000 T de roselle à 55.000 Fr CFA la tonne de fibre pour les campagnes antérieures à 1968, et 60.000 Fr CFA la tonne de fibre pour la campagne 1968-1969. Les sacs fabriqués par la SODAK sont livrés à la RCA, au port de Bangui, pour l'emballage des produits centrafricains.

3.- "LA CULTURE DU CAFEIER qui représente le 2ème produit agricole d'exportation de la RCA après le coton, suit une courbe descendante qui, amorcée en 1963, semble vouloir se maintenir".

Les superficies cultivées représentent actuellement 27.000 ha environ contre 33.000 ha en 1962. Les raisons de cette diminution des surfaces tiennent notamment aux difficultés de main d'oeuvre et à l'insuffisance des rendements.

Préfectures	Campagne 1965-1966	Campagne 1966-1967	Campagne 1967-1968	Campagne 1968-1969	Campagne 1969-1970
Ombella-M'Poko ..	1.376	1.521	974	-	-
Lobaye	8.424	8.360	9.165	-	-
Haute-Sangha	5.298	5.662	5.704	-	-
Nana-Mambéré	1.103	723	709	-	-
Ouaka	1.279	943	953	-	-
Basse Kotto	2.801	2.988	2.917	-	-
M'Bomou	6.108	5.230	5.528	-	-
Haut M'Bomou	685	685	655	-	-
Divers	321	321	321	-	-
TOTAL	27.395	26.433	26.956	26.933	26.933

Les plantations familiales sont en légère augmentation (14.641 ha en 1967-1968 contre 12.479 en 1965-1966) alors que les plantations industrielles sont en diminution (12.315 ha en 1967-1968 contre 14.916 ha en 1965-1966).

La production commercialisée (récolte record en 1963-1964 avec 12.982 T) a enregistré une diminution en 1967-1968, due notamment aux conditions climatiques défavorables. Les régions de la Lobaye (3.768 T) et de la Haute Sangha (1.985 T) fournissent environ les 2/3 de la récolte. Le rendement moyen qui est en régression a été de l'ordre de 154 kg/ha en plantations familiales et 490 kg/ha en plantations industrielles en 1967-1968 contre respectivement 194 kg/ha et 500 kg/ha en 1966-1967.

Préfectures (ha)	1960-61	1961-62	1962-63	1963-64	1964-65	1965-66	1966-67	1967-68
Ombella-M'Poko	1.906	1.756	1.631	1.645	1.468	1.376	1.521	974
Lobaye	7.585	9.615	8.802	8.776	8.264	8.424	8.360	9.195
Haute-Sangha	9.428	8.777	8.629	6.747	5.620	5.298	5.680	5.704
Nana-Mambéré	960	1.105	1.160	1.142	1.155	1.103	723	709
Ouaka	1.252	1.490	1.583	1.397	1.293	1.279	943	953
Basse Kotto	2.287	2.921	2.914	2.558	2.598	2.801	2.988	2.917
M'Bomou	6.216	6.317	6.313	6.262	6.069	5.981	5.230	5.528
Haut M'Bomou	985	1.313	1.313	1.196	1.185	685	685	655
Divers	243	472	622	586	371	321	321	321
TOTAL	30.862	32.766	32.967	30.309	28.023	27.268	26.433	26.556

La variété robusta représente 97 % de la production.

Campagnes	Variétés				Total (T)
	Robusta (T)	Excelsa (T)	Nana (T)	Arabica (T)	
1965-1966 ...	11.392	197	25	-	11.614
1966-1967 ...	9.115	178	34	-	9.327
1967-1968 ...	8.386	170	-	3	8.559

La commercialisation porte sur la quasi-totalité de la production, la consommation locale étant d'environ 400 T de café par an. L'achat, le conditionnement et l'exportation sont effectués par les sociétés du secteur privé. Le prix de soutien aux producteurs est resté fixé à 121 Fr CFA le kilo nu-basculé Bangui. Un certain nombre d'usines de décorticage fonctionnent dont celles de Dédé Mokouba et de Nola remises en état en 1966 sur crédits FAC.

Les prix, nu-basculé Bangui, se sont établis en 1965-1966 à une moyenne de 131 Fr CFA le kg. (Le prix plancher d'achat du café, à partir duquel intervient la Caisse de stabilisation des prix du café, est de 100 Fr CFA le kg).

.../

Les exportations ont enregistré en 1968 une nette diminution en quantité et en valeur. La part du café dans les exportations de la RCA est passée de 24,9 % en 1960 à 29,6 % en 1962 (maximum), 15,5 % en 1965, 23,7 % en 1966, 20 % en 1967 et 13,8 % en 1968.

	Quantités en 1.000 T				Valeur en millions Fr CFA			
	1965	1966	1967	1968	1965	1966	1967	1968
Café (1)	7,6	11,3	8,9	8,1	1.005	1.798	1.354	1.072

(1) La diminution des exportations a surtout concerné le café robusta prima et extra-prima (1.993 T contre 3.890 T en 1967 et 2.593 T en 1966), les autres qualités augmentant légèrement avec 3.656 T de robusta supérieur (3.643 T en 1967, 5.451 T en 1966), 1.352 T de courant (633 T en 1967 et 1.716 T en 1966) et 954 T de limite (531 T en 1967, 1.154 T en 1966). Les ventes d'excelsa se sont montées à 149 T (189 T en 1967).

Le quota dont bénéficie la RCA à l'exportation est de 12.000 T de café marchand qui n'ont jamais été obtenues, la production maximum s'étant élevée à 11.614 T en 1965-1966.

La qualité du café exporté varie selon les campagnes. En 1967-1968, les 3 premières qualités (extra-prima, prima et supérieur) ont représenté 60 % environ des exportations comme en 1965-1966 contre 84,2 % en 1966-1967.

Qualités	Campagnes		
	1965-1966 (%)	1966-1967 (%)	1967-1968 (%)
Extra-prima	1,71	3,73	2,67
Prima	20,96	39,49	22,29
Supérieur	48,59	40,97	45,97
3 premières	71,26	84,19	70,93
Courant	15,74	7,52	17,02
Limite	10,40	6,21	10,94
Brisures	-	-	-
Triage	2,60	2,08	1,11

Le développement de la production caféière prévu par le plan dont l'objectif portait sur une production de 15.000 T en 1970 dont 5.500 T en culture familiale, est lié à la réalisation d'un programme de productivité du café portant sur 656 millions Fr CFA d'investissements.

.../

L'aide quinquennale à la production apportée par le FED au développement de la culture caféière pour la période portant effectivement de la campagne 1964-1965 (au lieu de 1963-1964 initialement prévue) à 1967-1968 incluse, représentait un montant initial de 298,5 millions Fr CFA d'améliorations structurelles (engrais et insecticides), (le café ne bénéficiant pas de mesures de soutien des prix), visant à augmenter les rendements de 50 % dès la 3ème année. Les crédits FED effectivement utilisés pour l'amélioration de la culture du café n'ont cependant représenté que 193,1 millions Fr CFA.

L'aide apportée par le FAC au développement de la culture du café, qui a fait l'objet d'un crédit de 17 millions Fr CFA accordé en mai 1969, concerne la préfecture de la Lobaye qui, avec 3.000 T, produit près du 1/3 de la production caféière de la RCA (54 % de la superficie totale des caféières de la RCA). L'opération a été confiée au BDPA, qui avait été chargé de l'opération de développement menée en Haute-Sangha en 1964, également sur crédits FAC (secteurs de Bassala-Mogumba et de Mobama-Bale). Les objectifs portent sur un surplus de 7.000 T sur 1.800 ha, représentant un revenu brut de 300 millions Fr CFA.

4.- LA CULTURE DU CACAOYER, localisée dans le sud des 3 préfectures de la Haute-Sangha, de la Lobaye et de l'Ombella-M'Poko, en est encore à ses débuts. "Une progression se poursuit mais à une cadence relativement lente".

Les superficies cultivées ont atteint 937 ha en 1967-1968 dont 797 ha en plantations familiales et 140 ha en plantations industrielles (Haute-Sangha) contre 815 ha en 1966-1967.

Préfectures (ha)	Campagne 1965-1966	Campagne 1966-1967	Campagne 1967-1968
Haute-Sangha	301	648	734
Lobaye	108	134	170
Ombella-M'Poko	33	33	33
TOTAL	442	815	937

La production s'est élevée à 19 T en 1968-1969 contre 27 T en 1967-1968 (dont 23 T commercialisées), 19 T en 1966-1967, 21 T en 1965-1966, 21 T en 1964-1965, 14 T en 1962-1963 et 7 T en 1960-1961.

.../

Les objectifs du plan portent sur 480 T en 1971 (dont 80 T en Lobaye sur 200 ha), alors que la production espérée est de 30 T en 1969-1970.

La réalisation de 2 plantations industrielles est en cours ou en projet.

La plantation-pilote de Komassa, au nord-ouest de Nola, est en cours d'exécution par le BDPA. 140 ha, dont 60 ha en 1967, ont été plantés sur une superficie totale de 350 ha.

Une 2ème plantation de 500 ha est par ailleurs envisagée en Haute-Sangha.

Des crédits pour l'extension des plantations ont été accordés par le FAC pour un montant de 150 millions Fr CFA et par l'ONU pour un montant de 175 millions Fr CFA.

5.- LA CULTURE DU KOLATIER connaît une extension, depuis près d'une décade, relativement lente dans les zones forestières de la Lobaye, la Haute-Sangha, le M'Bomou et l'Ombella-M'Poko.

Les surfaces plantées représentaient 294 ha en 1968-1969 contre 274 ha en 1967-1968 dont 210 ha en Lobaye.

La production, encore faible, qui ne donne lieu à aucune commercialisation, a été de 8 T en 1968-1969 contre 5 T en 1967-1968. L'objectif du plan porte sur une production de 50 T en 1970-1971.

6.- "LA CULTURE DU POIVRIER, introduite en RCA en 1954, a débuté en 1962. Sa progression est assez lente. Son aire de multiplication est inscrite dans les zones forestières (Lobaye, Haute-Sangha, Ombella-M'Poko)".

Les surfaces plantées ne représentaient encore que 119 ha en 1968-1969 dont 88 ha en plantations industrielles (les 2 principales plantations sont celles de la SNEA de 46 ha à M'Baiki et Chastel de 25 ha à Boda) et 27 ha en plantations familiales.

La production, encore faible et entièrement consommée sur place, a été de 6 T marchand en 1969. Toutes les plantations ne sont pas encore arrivées au stade des rendements optima. Les cultivateurs ne semblent cependant pas manifester un intérêt particulier pour cette culture en raison de la longue attente avant l'entrée en production.

Un prêt du FED d'un montant de 56 millions Fr CFA, dans le cadre de la diversification, a été accordé à la RCA en décembre 1968 pour la réalisation d'une 2ème tranche de 50 ha de poivriers dont l'achèvement est prévu pour 1972. La réalisation et l'exploitation du projet seront confiées à l'IRAT (station de Boukoço). Un premier programme de 50 ha de poivriers a déjà été réalisé par la RCA sur des crédits budgétaires dans la région de M'Baïki (Lobaye). Les prévisions de production portent sur 15 T de poivre en 1969, 180 T en 1971 (objectif du plan), 185 T en 1973, 190 T en 1975 et 200 T en 1978.

7.- "LA CULTURE DU TABAC est pratiquée dans les préfectures de la Haute-Sangha, la Lobaye, la Basse Kotto, le M'Bomou, sous la direction du SEITA auquel a succédé la Sté franco-centrafricaine des tabacs (FCAT), société d'économie mixte, constituée avec la République centrafricaine, dont le SEITA détient 85 % du capital.

Les superficies cultivées ont atteint 1.150 ha en 1967-1968 pour une production commercialisée de 844 T contre 710 T en 1966-1967 et 707 T en 1965-1966. Une augmentation de la production est escomptée en 1968-1969. (890 T sur 1.665 ha).

Préfectures	Nombre de planteurs	Superficies (ha)	Production commercialisée (T)
Basse Kotto	2.535	253	132
M'Bomou	1.693	218	85
Haute Sangha	2.646	556	381,7
Haut M'Bomou	-	-	202
Lobaye	1.237	123	43
TOTAL	8.111	1.150	844

Les exportations de tabac se sont élevées à 817 T en 1968 pour un revenu de 197 millions Fr CFA (soit 2,2 % du total des recettes à l'exportation de la RCA) contre 629 T en 1967 pour un revenu de 140 millions Fr CFA.

L'objectif du plan en 1970 porte sur 1.250 T de tabac dont 1.000 T de tabac de cape.

8.- "L'HEVEA est cultivé en plantations industrielles, notamment par la Sté africaine forestière et des allumettes (SAFA), société du groupe Rivaud, sur 2.000 ha dans la région de M'Baïki".

.../

La production a été de 810 T de caoutchouc en 1968-1969 contre 791 T en 1967-1968, 1.000 T en 1966-1967, 934 T en 1965-1966 et 884 T en 1963-1964 pour une capacité de traitement de l'usine de 1.000 T de caoutchouc par an.

Des investissements, d'un montant de 175 millions Fr CFA, ont été prévus par le plan pour une extension de 500 ha de la plantation de la SAFA.

La plantation de la Cie industrielle agricole de l'Oubangui (CIAO) à Bangassou, qui couvre 400 ha environ, produit en moyenne 300 T de caoutchouc par an.

La création d'une plantation de 2.000 ha gérée par la Sté nationale d'exploitation agricole (SNEA) avait été envisagée en Haute Sangha, mais l'évolution défavorable des cours mondiaux et les difficultés de la main d'oeuvre ont retardé la réalisation du projet.

L'objectif du plan en 1970-1971 porte sur 1.200 T de caoutchouc.

/ B. - LES PRODUCTIONS VIVRIERES /

1. - L'ARACHIDE est cultivée en cultures familiales sur toute l'étendue du pays, principalement dans la zone de savane où elle suit le coton dans l'assolement. "Le développement de la culture arachidière s'est poursuivie en 1967-1968 dans toutes les préfectures".

Les superficies cultivées au cours des 3 dernières campagnes sont en augmentation.

Préfectures (ha)	Campagne 1965-1966	Campagne 1966-1967	Campagne 1967-1968	Campagne 1968-1969
Lobaye	3.000	1.200	800	3.000
Haute Sangha.....	2.000	2.000	4.000	3.800
Nana-Mambéré	2.700	3.200	3.600	4.000
Ouham Pendé	16.700	3.800	16.400	14.200
Ouham	10.800	12.600	16.100	17.800
Ombella-M'Poko	2.100	1.900	3.100	6.000
Kémo-Gribingui	9.100	9.500	10.000	8.000
Ouaka	10.000	9.400	11.000	13.700
Haute Kotto.....	1.500	1.600	4.800	3.600
Basse Kotto	7.600	8.400	8.200	10.300
M'Bomou	5.700	5.500	4.300	9.500
Haut M'Bomou	500	800	1.000	1.100
Bamingui	700	700	1.400	1.500
Vakaga	200	200	1.200	1.200
TOTAL	72.600	71.000	85.900	97.700

La production commercialisée, qui a enregistré une baisse régulière depuis 1960, a atteint un niveau record en 1967-1968 avec 74.300 T coque, soit 87 % de l'objectif du plan en 1970 qui porte sur 85.000 T, (105 % de l'objectif de la campagne). Les rendements moyens en 1967-1968 sont de l'ordre de 860 kg/ha d'arachides coques.

En T coques	1960-61	1962-63	1964-65	1965-66	1966-67	1967-68	1968-69
Lobaye	-	-	5.000	3.000	1.200	800	2.400
Haute Sangha	-	-	5.000	2.000	2.000	3.800	3.100
Nana Mambéré	-	-	1.900	1.400	1.700	2.100	2.200
Ouham Pendé	-	-	10.600	13.100	10.500	15.000	11.400
Ouham	-	-	4.500	5.700	6.600	10.100	10.700
Ombella M'Poko	-	1.600	1.800	1.300	1.800	2.000	2.700
Kémo-Gribingui.....	-	6.300	5.700	7.800	7.800	8.200	5.200
Ouaka	-	12.000	10.600	11.700	11.900	12.100	11.000
Haute Kotto	-	-	1.600	1.600	2.500	5.900	2.900
Basse Kotto	-	8.200	8.600	8.000	9.300	9.000	8.300
M'Bomou	-	3.600	5.200	4.200	4.200	3.600	6.700
Haut M'Bomou	-	-	300	300	500	600	600
Bamingui	-	-	300	300	300	600	500
Vakaga	-	-	100	100	100	500	400
TOTAL	63.000	62.000	61.000	60.500	60.000	74.300	68.100

La commercialisation, en légère augmentation, a porté sur 3.494 T d'arachides décortiquées en 1967-1968, contre 2.944 T en 1966-1967 et 2.603 T en 1965-1966. Les prévisions du plan portent sur une commercialisation de 22.700 T en 1970-1971. L'autoconsommation qui représente 90 à 95 % de la production fait de l'arachide une culture d'exportation secondaire. "Les ventes clandestines qui sont importantes diminuent par ailleurs d'une manière très sensible les apports de produits sur les marchés. Le prix d'achat de 26 Fr CFA le kg décortiqué et de 14 Fr CFA le kg en coques a été assez bien accepté par les planteurs". Le système de soutien des prix pour l'arachide est géré depuis 1964 par la Caisse de péréquation des produits centrafricains.

Les exportations d'arachides décortiquées sont nulles depuis 1966.

La fabrication d'huile d'arachide (1.016 T en 1966-1967) n'est plus effectuée depuis 1968 que par 2 usines situées à Bohina (Moura & Gouvéia) et à Alindao (UCCA). La mise en service au début de 1968 de la nouvelle huilerie-raffinerie de la SICPAD à Bangui, d'une capacité de 7.500 T de graines traitées par an, a doté la RCA de la première grande unité de production moderne.

.../

2.- "LE SESAME est une culture essentiellement familiale qui a fait preuve d'une certaine stabilité au cours des 4 dernières années".

Les superficies, qui ont enregistré une augmentation de 27 % au cours de la dernière campagne, ont atteint 48.950 ha en 1967-1968.

Préfectures (ha)	Campagne 1965-1966	Campagne 1966-1967	Campagne 1967-1968
Basse Kotto	5.210	5.360	8.150
Ouham Pendé	5.020	4.060	-
Ouaka	5.440	6.090	7.900
Haute Kotto	480	1.660	6.950
Nana Mambéré	2.800	4.810	5.050
Ouham	5.900	5.370	4.850
M'Bomou	870	900	4.050
Haute Sangha	1.250	1.250	2.800
Ombella M'Poko	1.500	1.800	2.100
Lobaye	-	2.170	1.800
Kémo-Gribingui	2.050	1.590	1.500
Vakaga	-	600	850
Bamingui-Bangoran	-	450	550
TOTAL	30.520	36.110	48.950

La production, qui est en augmentation, est passée de 7.500 T en 1965-1966 à 9.000 T en 1966-1967 et 12.900 T en 1967-1968, représentant 96 % de l'objectif du plan en 1970 (qui porte sur 13.500 T) et 131 % de l'objectif de la campagne. Les rendements sont de 250 kg/ha à 260 kg/ha.

La commercialisation reste de l'ordre de 1.500 à 1.700 T par an, l'auto-consommation absorbant pratiquement 80 % de la production. Les prévisions du plan portent sur une commercialisation de 4.000 T en 1970-1971.

La fabrication d'huile de sésame (343 T en 1966-1967) est effectuée par l'usine de l'UCCA à Alindao.

Les exportations de graines de sésame qui avaient représenté 53 millions Fr CFA pour 888 T en 1967 ont été nulles en 1968.

Les superficies cultivées notamment dans la région de Berbérati ont représenté 91 ha en 1968-1969 contre 203 ha en 1967-1968, 100 ha en 1966-1967.

La commercialisation a été de 348 T en 1968-1969 contre 400 T en 1967-1968, 200 T en 1965-1966.

L'objectif du plan pour 1970-1971 porte sur une production de 1.000 T de pommes de terre.

9.- "LES CULTURES MARAICHÈRES sont pratiquées sur une assez grande échelle dans le périmètre des villes de Bangui et de Bouar. Les superficies cultivées sont données dans le tableau suivant avec la production commercialisée en 1967".

Zones culturelles	Nombre de maraichers	Superficies cultivées (ha)	Production commercialisée (T)
Bangui	1.000	100	400
Bouar	471	25	212

10.- LES AUTRES PRODUITS VIVRIERS.

Productions	1965-1966 (ha)	1966-1967 (ha)	1967-1968 (ha)
Tubercules	11.000	9.500	13.750
Courges	31.200	36.850	45.000
Légumes divers (haricots, gombo, etc ...)	44.000	46.250	56.150

Les légumes, dont la production est concentrée autour de Bouar et Bangui, étaient cultivés sur 35.000 ha en 1966-1967 contre 33.000 ha en 1965-1966 et 20.000 ha en 1960-1961. Les objectifs du plan qui portent sur une production de 4.000 T en 1970, nécessiteront 23 millions Fr CFA d'investissements.

/ C. - LES PRODUITS DE LA CUEILLETTE /

1. - LE PALMIER A HUILE fait l'objet d'une exploitation naturelle de la part des villageois dans toute la zone forestière.

La production d'huile de palme est essentiellement le fait de la trituration familiale. Les possibilités de production sont importantes mais la commercialisation ne porte que sur 8 à 900 T par an malgré les débouchés locaux offerts notamment par la petite savonnerie. Les besoins nationaux ont été estimés à 4.000 T dans une dizaine d'années.

La culture industrielle du palmier à huile est effectuée sur 4 plantations sélectionnées qui totalisaient 790 ha en 1965.

Un projet de création d'huilerie de palme à Bimbo, à 25 km de Bangui, d'une capacité de 4.000 T d'huile par an, est lié à la réalisation d'une palmeraie sélectionnée de 4.000 ha par la Sté nationale d'exploitations agricoles (SNEA). La réalisation d'une première tranche de 2.000 ha devait être entreprise en 1967 et achevée en 1972. Le coût des investissements agricoles s'élève à 373 millions Fr CFA pour les 4 années du plan quadriennal.

2. - LA COMMERCIALISATION DES PALMISTES, qui semble en régression, a porté sur 890 T en 1967-1968 contre 1.315 T en 1966-1967 et 1.468 T en 1965-1966.

L'objectif du plan porte sur une commercialisation de 1.500 T en 1970-1971.

3. - LE PIMENT ET LE RAUWOLFIA ne semblent pas susceptibles de connaître un développement rapide.

	Campagne 1965-1966 (T)	Campagne 1966-1967 (T)	Campagne 1967-1968 (T)
Piment	9	18	25
Rauwolfia	102	283	300

Les objectifs du plan portent sur une production de 150 T de piment en 1970-1971.

.../

II.- LES PRODUCTIONS ANIMALES

Traditionnellement la République centrafricaine n'est pas un pays d'éleveurs. La rareté des pâturages et l'existence de nombreux parasites qui décimaient les troupeaux compromettaient en effet le développement de l'élevage. Les actions récemment entreprises visent à améliorer les conditions de l'exploitation.

A.- L'ELEVAGE CENTRAFRICAIN, qui a fait l'objet d'une étude effectuée en 1966 par MM. LACROUTS, docteur vétérinaire, Jean SARNIGUET, administrateur en chef des AOM et Jean TYC, économiste (SEDES), constitue un phénomène récent, dont "le principal mérite revient certainement au service de l'élevage".

"L'élevage bororo", créé naturellement par simple immigration de troupeaux voisins, a commencé vers 1926 à partir des migrations des Bororos, pasteurs nomades venus du Cameroun pour des raisons de contraintes sociales et assimilés aux Peuhls.

Les zones de pâturage du troupeau bovin bororo sont d'une part la région nord-ouest Bouar-Bocaranga, prolongement du plateau de l'Adamaoua (environ 960.000 ha de parcours pâturables pendant la saison des pluies), essentiellement dans l'Ouham-Pendé, d'autre part la région centre-orientale de Bambari, Alindao et Mobaye (1.500.000 ha dont 1/3 utilisables) et enfin la petite région de la Topia, à l'est de Carnot (environ 130.000 ha dont 45.000 ha occupés).

L'effectif bovin bororo, constitué uniquement de zébus, est évalué en 1965 à 440.000 unités dont 320.000 pour le secteur occidental, 106.400 pour le secteur est (Bambari) et 11.500 pour le secteur de la Topia. L'objectif du plan vise à porter le troupeau des éleveurs bororos à 495.000 têtes en 1970-1971.

Le disponible du troupeau bororo, avec un taux d'exploitation élevé de l'ordre de 12 %, serait d'environ 56.400 têtes par an.

Les 3 problèmes techniques majeurs demeurent la recherche ou la création de zones indemnes de glossines (comme la région de Bouar), l'amélioration de la protection sanitaire et, pour la zone occidentale où le disponible semble à peine suffisant, la protection des pâturages. L'assainissement glossinaire de la région de Bambari (préfecture de la Ouaka) a été pris en charge par le FED en septembre 1966 (300 millions Fr CFA de crédits).

"L'élevage baoulé", entrepris depuis 1956 à partir de taurins trypanotolérants importés, notamment de Côte d'Ivoire, vise "pour la première fois en Afrique à diffuser un élevage bovin dans toute la population agricole du pays". La politique du métayage

.../

adoptée consiste pour le service de l'élevage à confier gratuitement un noyau d'élevage à un paysan demandeur, généralement le chef du village, qui souscrit un contrat de métayage, le mâle et les 5 à 10 femelles ainsi reçus étant remboursés progressivement avec les produits mêmes de l'élevage.

Les importations ont porté au total en 1966 sur 3.935 têtes, dont 1.022 sur crédits FIDES et 2.913 sur crédits FED depuis 1960.

Le troupeau compte, fin 1965, 8.389 animaux pour 633 métayages mis en place, non compris les baoulés de traction animale. Le coût de l'opération de 1956 à 1965 s'est élevé à 254 millions Fr CFA, soit un coût de revient par tête pour le troupeau actuel de 30.300 Fr CFA. L'objectif du plan vise à porter le troupeau à 13.000 bovins en 1970-1971 (40.000 en 1975 et 130.000 en 1985). La valeur totale du cheptel baoulé, qui est estimée actuellement à 69,2 millions Fr CFA, soit seulement 26,9 % des dépenses totales, devrait atteindre 1.064 millions Fr CFA en 1985, soit 2 fois les dépenses prévues à cette date (554 millions Fr CFA).

La réussite du programme de culture attelée, entrepris en 1963, dépend de la solution apportée à certaines difficultés et notamment au choix de l'animal, aux méthodes de diffusion et au coût des opérations. En 1967, 1.161 paires de boeufs avaient été mises en place. Les races pures existant actuellement semblent assez impropres à la culture attelée, le zébu bororo en raison de sa vulnérabilité aux trypanosomiasmes et le taurin baoulé à cause de son petit format.

La création d'un ranch de métissage entre bororos (solidité) et n'damas (trypano-résistants, plus forts que les baoulés), d'une superficie de 20.000 ha situé à la limite est de la zone de Bambari, a fait l'objet en septembre 1966 de crédits FED de 200 millions Fr CFA pour la production de boeufs utilisables en culture attelée et ultérieurement de bétail d'élevage trypano-résistant.

4 centres de dressage de boeufs ont été réalisés sur crédits FAC (185 millions Fr CFA) à Bambari, Bouar, Bossembélé et Dekoa.

Le programme d'extension de la culture attelée prévu par le plan quadriennal (1967-1970) pour un montant de 328 millions Fr CFA porte sur la mise en place de 4.100 bovins de travail (1 paire de boeufs, 1 charrette, 1 ensemble charrue-butteur-sarcler, 1 herse, ...) soit un quadruplement par rapport à 1967.

Le programme de diffusion des unités de culture attelée, en dehors d'une contribution du budget local, est assuré par le FED pour l'ORD de la Ouaka, par la CCCE pour l'ORD de la Kémo Gribingui, et par le FAC (100 millions Fr CFA accordés en novembre 1967 pour 2.600 unités) dans les autres ORD.

.../

B.- LA CONSOMMATION DE VIANDE BOVINE DE LA RCA nécessite des importations pour environ la moitié des besoins.

La consommation 1965 se situe en moyenne à 13,3 kg de viande et d'abats par habitant et par an, correspondant à 15.057 T de viande, 3.792 T d'abats et 125 T de viande foraine. Le nombre de bovins abattus est estimé à 104.870 têtes, dont 55.800 pour les populations rurales et 49.070 pour les populations urbaines.

Le troupeau bororo fournissant 51.970 têtes, 52.900 bovins doivent être importés essentiellement du Tchad (environ 2.000 têtes seulement en provenance du Soudan par le poste de Birao pour la zone nord-est). Le principal marché de regroupement du bétail tchadien est Fort-Archambault et le principal poste de contrôle centrafricain Batafango (45.800 têtes en 1965). Non compris les abats (environ 25 % du poids des carcasses), le rendement carcasse du boeuf bororo est estimé à 150 kg (200 kg à Bangui) et à 130 kg pour les boeufs tchadiens (150 kg à Bangui).

La consommation individuelle est estimée à 32,3 kg par an à Bangui, entre 16,9 et 27,9 kg dans les autres villes et entre 4,9 kg (région orientale) et 14,2 kg (région occidentale) pour les populations rurales. La consommation de viande, sans les abats, est ainsi estimée à 3.590 T à Bangui, 4.410 T dans les autres villes et 7.057 T dans les campagnes.

La consommation 1985 d'une population estimée à 2.220.000 habitants, dont 390.000 habitants à Bangui et 630.000 habitants dans les autres villes, avec une progression annuelle de la consommation de 1 %, est estimée à 32.200 T, soit plus qu'un doublement en 20 ans. La production locale devrait être de l'ordre de 14.200 T dont 13.300 T pour l'élevage bororo et 900 T pour l'élevage baoulé qui aura commencé à être exploité. Les importations devront donc s'élever à 18.000 T, soit 56 % des besoins, correspondant à environ 130.000 bovins.

L'approvisionnement de Bangui pose un problème particulier. Les besoins actuels de Bangui sont estimés à 22.800 bovins correspondant à 3.590 T de viande en carcasse, 897 T d'abats et 125 T de viandes foraines importées. La part de l'élevage local est passée de 60 % en 1952 à 3 % en 1965, celle des importations tchadiennes sur pied progressant parallèlement de 40 % à 97 %.

L'abattage actuel est effectué par l'abattoir frigorifique de Bangui, mis en service en 1953 moyennant un investissement de 35 millions Fr CFA, qui a permis la transformation jusqu'en 1966 de plus de 30.000 T de viande et l'assainissement, par congélation, de 45.000 carcasses de bovins. La capacité initiale de l'abattoir (7.000 boeufs par an), qui a été le premier abattoir public à avoir fonctionné en Afrique avec un budget autonome et permanent, est maintenant nettement dépassée (27.800 têtes de bovins abattues en 1966).

.../

Activités	Entrée en service	Unités	Production		
			1965	1966	1967
Abattoir	1953	Têtes abattues	23.782	27.761	26.640
Abattoir	-	T. de viande	2.720	2.932	2.694
Frigorifique	1953	T. de viande réfrigérée	371	399	367
Aliments pour bétail	1964	Tonnes	27	40	37

Source : AFRIQUE INDUSTRIE.

Les prévisions de consommation annuelle portent sur une moyenne de 6.000 T pour la période 1971-1975, de 8.000 T en 1976-1980 et de 10.000 T en 1981-1985.

La création à 45 km au nord de Bangui d'un ranch d'embouche pour le bétail tchadien (14.000 ha), le long de la Li Nom M'Bali, a fait l'objet, le 28 juillet 1965, de crédits FED de 150 millions Fr CFA, en vue de faciliter la commercialisation du bétail et de régulariser l'approvisionnement de la ville de Bangui.

C.- LE FINANCEMENT DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE est effectué en grande partie sur aides extérieures.

L'aide apportée par le 2ème FED à la réalisation du programme de développement de l'élevage en RCA représentait à fin 1968 un montant de 1.607 millions Fr CFA dont 455 millions Fr CFA accordés en mai 1965 pour la création et la remise en état de 545 km de pistes rurales et de 3 marchés à bétail dans la zone d'élevage de l'ouest et d'un marché-foire régional à Bouar, 150 millions Fr CFA accordés en juillet 1965 pour la création d'un ranch d'embouche à 45 km au nord de Bangui, 500 millions Fr CFA accordés en juillet 1966 pour l'assainissement glossinaire de la zone d'élevage de Bambari et la création d'un ranch de métissage de 20.000 ha et 502 millions Fr CFA accordés en avril 1968 pour la construction d'un nouvel abattoir.

Une action en faveur de l'élevage, concernant notamment le démarrage d'une culture attelée semi-intensive sur 1.000 ha (1.350 exploitations d'ici 1972), est en outre poursuivie dans le cadre du programme quinquennal de développement rural de la Ouaka financé par le FED pour un montant global de 652 millions Fr CFA accordés en mai 1967 (cf. chapitre coton).

L'aide apportée par le FAC au programme de développement de l'élevage en RCA a représenté depuis 1966 des crédits d'un montant de 284 millions Fr CFA dont 165 millions Fr CFA accordés en juillet 1966 pour la création d'un centre d'expérimentation et de

.../

diffusion de l'élevage du petit bétail à Bangui (20 millions Fr CFA), pour la création d'une étable laitière expérimentale (47 millions Fr CFA), pour le développement de l'apiculture (50 millions Fr CFA) et pour un atelier de fabrication d'aliments du bétail à proximité de l'abattoir frigorifique de Bangui (36 millions Fr CFA), 19 millions Fr CFA, accordés en septembre 1967 pour l'achèvement des travaux d'installation du centre de dressage de Dekoa qui avait déjà bénéficié de 21 millions Fr CFA de crédits FAC en 1965, et 100 millions Fr CFA, accordés en novembre 1967, pour le financement partiel d'un programme de diffusion de 2.600 unités de culture attelée en 4 ans (le FED pour l'ORD de la Ouaka et la CCCE pour l'ORD de la Kémo-Gribingui dont le programme a été confié à la CFDT en 1965 (42 millions Fr CFA pour la campagne 1966-1967), participent également à la diffusion des attelages).

D. - LES INDUSTRIES ANIMALES SONT EN VOIE D'EXTENSION.

La réalisation d'un atelier de fabrication d'aliments du bétail, à proximité de l'abattoir frigorifique, est en cours sur crédits FAC de 36 millions Fr CFA accordés en juin 1966.

La création d'un nouvel abattoir frigorifique à Bangui, destiné à remplacer l'abattoir actuel sursaturé, est prévue pour 1970. La capacité des installations serait de 6.000 T de viande par an correspondant à l'abattage de 40.000 bovins et 6.000 ovins-caprins. Les investissements à réaliser représentent un montant de 502 millions Fr CFA par an. Le financement du projet a été accepté par le FED le 2 avril 1968 pour un montant de 502 millions Fr CFA.

La création d'une étable laitière expérimentale est également en cours de réalisation à proximité de l'abattoir de Bangui, sur crédits FAC d'un montant de 47 millions Fr CFA accordés en juin 1966. La laiterie dont la production sera destinée ultérieurement à satisfaire les besoins de la ville de Bangui, comportera une salle pour la réfrigération et la mise en bouteille. Les résultats des expérimentations conditionneront l'extension du potentiel de la laiterie de Sarği.

La laiterie-fromagerie de la Ferme de Sarki, créée en 1949 dans l'Ouham-Pendé, a produit une vingtaine de tonnes de beurre et une vingtaine de tonnes de fromage en 1967 contre 18 T de beurre et 15 T de fromage en 1965 pour une capacité de transformation de 6.000 l de lait par jour durant 5 mois par an (soit 1 million de litres de lait par an). Une extension de la capacité à 15.000 l de lait par jour et 60 T de beurre et fromage par an est envisagée d'ici 1970. 3 millions Fr CFA d'investissements avaient été prévus en 1967 pour divers aménagements dont une installations frigorifique à Bangui.

.../

Le projet de développement quadriennal de l'apiculture financé par un crédit FAC de 50 millions Fr CFA accordés en juin 1966 comporte l'éducation de base dans les écoles et les villages, l'installation d'un centre d'études sur l'apiculture et de formation professionnelle, et enfin l'amélioration de la commercialisation par la création en 3 ans de 13 centres de purification de la cire et de conditionnement et par l'étude des débouchés. L'emploi industriel des productions sera également étudié (biscuiterie, confiserie, boissons, ...).

Actuellement, la RCA possède 700.000 ruches, la moitié étant en état de produire, dont plus de 400.000 dans la préfecture de la Kémo-Gribingui et la sous-préfecture de N'Délé. La récolte est d'environ 4.500 T de miel, y compris 1.000 T de miel sauvage, entièrement absorbées par le marché local. 150 T d'une cire d'excellente qualité sont exportées annuellement.

III.- LES PRODUCTIONS FORESTIERES

La forêt centrafricaine qui est l'une des plus riches d'Afrique constitue un capital important, encore insuffisamment exploité. Dans le cadre du plan quadriennal, des investissements nouveaux ont été envisagés en vue de permettre la création d'une véritable industrie du bois à partir de 1970-1971.

A.- LA FORET CENTRAFRICAINE, dont l'exploitation actuelle ne correspond pas encore aux possibilités réelles du pays, est mal connue.

L'inventaire de la forêt centrafricaine porte maintenant sur 2 millions ha (sur un montant total de 3 millions ha) à la suite de la prospection par sondage effectuée en 1967 sur 850.000 ha dans le sud de la Lobaye.

Le potentiel immédiat de la forêt centrafricaine est évalué par le plan à 36 millions m³, pour un minimum de 1,2 million ha considérés comme exploitables, dont 17 millions m³ dans le sud de la Lobaye sur 850.000 ha (Basse-Lobaye, Haute-Lobaye et Haute-Sangha), à raison de 30 m³ par ha, depuis 1968, 2 millions ha sont considérés comme exploitables). Avec une rotation des coupes de 60 ans, la production annuelle pourrait s'élever à 600.000 m³.

.../

Les 3 régions forestières sont celles de la Basse Lobaye, la seule effectivement exploitée (densité exploitable : 40 m³ à l'ha) et qui est facilement desservie par la route et par la Lobaye navigable sur 90 km, celle de la Haute Lobaye, actuellement privée de moyens de communication (densité : 20 m³ à l'ha), et celle de la Haute Sangha (densité : 30 à 40 m³ à l'ha) qui peut être desservie par la route Salo-Berberati et par voie d'eau navigable jusqu'à Salo et flottable jusqu'à Nola.

La superficie des permis d'exploitation portait à mi-1969 sur 475.000 ha contre 108.000 ha en 1966 et 358.000 ha à mi-1968.

Sur 9 entreprises bénéficiaires de permis en 1966, 7 sont implantées en Basse Lobaye (104.730 ha) dont la Sté d'exploitations forestières et industrielles (SEFI) (57.900 ha), la Sté forestière et agricole (SAFA) (30.500 ha), la SA des bois équatoriaux (SABE) (10.000 ha) et 2 en Haute Sangha (3.000 ha répartis entre le diocèse de Berberati et la Cie forestière de la Bembai), la disproportion entre les 2 zones résultant de la proximité de la Basse Lobaye par rapport à Bangui.

250.000 ha de permis nouveaux ont été accordés en 1967-1968 à des entreprises nouvelles dont 180.000 ha en Haute Sangha et 70.000 ha en Lobaye.

50.000 ha ont été accordés le 31 mars 1967 à la Sté industrielle de la République centrafricaine (SIRCA), filiale des Ets Leroy, dans la région ouest de M'Baïki (Lobaye) (investissements : 500 millions Fr CFA).

130.000 ha ont été accordés le 12 janvier 1968 à la Sté Industries et forêts africaines en Centrafrique (IFA-RCA), du groupe de la Sté d'affrètements et de combustibles (SCAC), dans la région de Nola (Haute Sangha), ultime point de navigation sur la Sangha.

70.000 ha ont été accordés le 9 août 1968 à la Sté Scieries et placages centrafricains (SCIPLAC), dont 50.000 ha dans la sous-préfecture de Carnot (Haute Sangha) et 20.000 ha dans la sous-préfecture de Bambio (Lobaye).

117.000 ha de nouveaux permis ont été accordés depuis fin 1968 dont 70.000 ha à IFA-RCA (extension du 1er permis de 130.000 ha), 28.500 ha supplémentaires à la SAFA dans la région de M'Baïki et 10.000 ha à la Sté AMER dans la même région.

De nouveaux permis pourraient être accordés prochainement, à des sociétés de Côte d'Ivoire notamment.

B. - L'EXPLOITATION DE LA FORET CENTRAFRICAINE qui est réalisée jusqu'ici, uniquement en Lobaye, par 7 entreprises qui présentent la particularité d'être toutes couplées

.../

avec une scierie, en dehors de 2 petites exploitations en Haute Sangha, celle du diocèse de Berberati et celle de la Cie forestière de la Bembaf, est en légère diminution.

En m3	Sciages	Abattages	Exp. sciages	Exp. grumes
1959	32.375	92.681	3.178	7.460
1960	31.992	112.357	4.023	11.492
1961	38.043	89.392	3.530	11.160
1962	41.181	127.657	3.579	11.270
1963	40.528	121.988	3.770	11.275
1964	42.955	133.845	7.518	9.415
1965	43.482	172.950	7.206	10.170
1966	48.001	176.295	7.556	11.042
1967	47.158	169.962	9.426	13.441
1968	51.901	201.454	-	17.045
1969 (prévisions)	55.000	-	-	

La production de grumes et de sciages, qui a débuté en 1946, a manifesté une certaine tendance à la stagnation en 1967.

Les 2 principales entreprises existantes, qui réalisent près des 2/3 du total des sciages, sont la Sté d'exploitation forestière et industrielle (SEFI) à M'Bata, dont la capacité atteint 75.000 m3 de grumes (63.000 m3 en 1967) et 25.000 m3 de sciages (22.300 m3 en 1967), et la Sté africaine forestière et agricole (SAFA) dont la capacité est de 15.000 m3 de bois débités (10.000 m3 en 1966).

2 essences représentaient en 1967 90 % de l'exploitation : le sapelli (47 %) et l'ayous (43 %), 19 essences diverses représentant les 10 % complémentaires. Les rendements en sciages ont varié suivant les usines de 30 à 46 %.

En m3	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967
Grumes ...	112.357	89.392	127.657	121.988	133.845	172.950	176.295	169.962
Sciages ..	31.992	38.043	41.181	40.528	42.955	43.482	48.001	47.158

La production forestière de Haute-Sangha où la plupart des essences de bois tropicaux sont représentées, sera destinée à l'exportation. Les conditions d'exploitation des

nouvelles entreprises forestières titulaires de permis en Haute Sangha comportent notamment l'obligation d'usiner sur place au moins 50 % de la production et de respecter un taux d'abattage de 1 m³ à 1'ha par an, soit un maximum de 270.000 m³ pour IFA-RCA et SCIPLAC et un usinage correspondant de 135.000 m³.

C.- LE DEVELOPPEMENT DE L'EXPLOITATION FORESTIERE CENTRAFRICAINE repose essentiellement sur le développement de la région du sud-ouest dont la situation actuelle implique le désenclavement, en raison des résultats favorables des essais d'exportation en grumes par flottage jusqu'à Brazzaville et du bas prix de revient sur les chantiers dû à la richesse de la forêt et à la facilité d'exploitation.

La réalisation des objectifs du plan qui portent sur l'exportation de 10.000 m³ de grumes, 24.000 m³ de sciages et 2.500 m³ de placages en 1970-1971, implique l'aménagement des voies fluviales de la Sangha et du Congo et ferroviaires (CFCO) déjà entrepris par l'ATEC, comprenant notamment la prolongation du bief navigable sur la Sangha (55 km), la construction et l'équipement du port de Nola ainsi que la mise sur pied de la flotte nécessaire à l'évacuation des tonnages prévus.

Le démarrage effectif des nouvelles exploitations forestières, envisagé seulement en 1971, est en avance sur les prévisions. L'IFA-RCA a déjà livré à l'ATEC 2 chargements expérimentaux à la fin de 1968. Le 1er chargement de la SCIPLAC, qui a entrepris la construction d'une route de 95 km entre ses installations et le port de Nola, est prévu dans le courant de 1969. Par ailleurs, l'installation de nouvelles sociétés, notamment des sociétés ivoiriennes Balet (100.000 ha) et Gaden (100.000 ha également), devrait intervenir prochainement. L'attribution à la Sté tropicale d'exploitations forestières (SOTREF) de Côte d'Ivoire d'un permis de 80.000 ha en Haute Sangha est également envisagée. La Sté Lutkens de Hambourg a par contre renoncé au permis de 50.000 ha qui lui était réservé.

Le désenclavement de la Haute Sangha, qui ne peut être envisagé dans un délai raisonnable par le prolongement du Transcamerounais sur Bangui, nécessite l'aménagement d'un 2ème axe fluvial de la RCA à la mer par le report du terminus de la navigabilité de la Haute Sangha de Salo à Nola, soit de 55 km. La liaison Nola-Ouessou-Mossaka-Brazzaville-Pointe-Noire aura une longueur de 1.254 km, soit sensiblement la même que celle de l'axe traditionnel Bangui-Brazzaville-Pointe-Noire (1.210 km). Le démarrage des travaux d'aménagement, dont l'achèvement est prévu pour le début de 1971, devait intervenir fin 1969. La flotte pour le transport des bois et hydrocarbures est par ailleurs en cours de réalisation.

.../

Le trafic du port de Nola, qui assurera également une partie du ravitaillement de la Nana-Mambéré, devrait atteindre au moins 130.000 T en 1978, compte non tenu des effets de l'attraction qui sera nécessairement exercée sur les nouvelles exploitations forestières du sud-est camerounais et de l'installation en Haute-Sangha de nouvelles exploitations forestières.

En tonnes	1970	1971	1972	1973	1975	1978
IMPORT	-	<u>/ 7.435/</u>	<u>/ 7.800/</u>	<u>/ 8.150/</u>	<u>/ 15.685/</u>	<u>/ 17.900/</u>
dont hydrocarbures	-	4.600	4.800	5.000	9.350	10.500
divers	-	2.835	3.000	3.150	6.335	7.400
EXPORT	<u>/42.000/</u>	<u>/49.000/</u>	<u>/71.840/</u>	<u>/77.040/</u>	<u>/110.420/</u>	<u>/112.550/</u>
dont prod. agric..	-	3.500	4.000	4.200	4.620	5.350
IFARCA	37.500	37.500	55.000	60.000	80.000	80.000
(grumes)	(12.500)	(12.500)	(20.000)	(25.000)	(35.000)	(35.000)
(sciages) ...	(25.000)	(25.000)	(35.000)	(35.000)	(45.000)	(45.000)
SCIPLAC	4.500	8.000	12.840	12.840	25.800	27.200
(grumes)	(1.000)	(2.000)	(7.500)	(7.500)	(15.000)	(15.000)
(sciages) ...	(3.500)	(6.000)	(3.480)	(3.840)	(7.200)	(7.200)
(placages) ..	-	-	(1.500)	(1.500)	(3.600)	(5.000)
TOTAL	42.000	56.435	79.640	85.190	126.105	130.450

Les investissements totaux pour le projet de développement de la région sud-ouest de la RCA représentent un montant de l'ordre de 2,5 milliards Fr CFA dont :

- 410 millions Fr CFA financés par l'ATEC (aménagement du bief Salo-Nola, dragage du bief Ouesso-Salo-Nola et exécution de travaux supplémentaires dans le port de Nola),
- 410 millions Fr CFA de prêt du Kreditanstalt für Wiederaufbau pour la constitution d'une flotte de 4 remorqueurs et 8 barges,
- 379 millions Fr CFA financés par le FED dont 110 millions Fr CFA accordés en avril 1969 pour la construction et l'équipement du port de Nola dont la gestion sera également confiée à l'ATEC, et 269 millions Fr CFA accordés en juillet 1969 pour la constitution d'une flotte de 4 remorqueurs et 4 barges,
- 1.250 millions Fr CFA environ d'investissements privés, dont 1.050 millions Fr CFA pour les industries forestières, 150 millions Fr CFA pour l'achat de pontons grumiers et 50 millions Fr CFA pour les nouvelles installations pétrolières de Nola.

.../

En outre, l'extension des capacités de l'axe fluvial en aval de Salo a notamment fait l'objet de financements du nouveau port à grumes à Brazzaville par le FAC, de l'achat de 75 wagons grumiers par le CFCO qui avait déjà bénéficié d'un crédit du 1er FED pour l'acquisition de 50 wagons grumiers et de la construction à Pointe-Noire d'un môle à 2 postes, terminé en mars 1966, sur crédits du 1er FED.

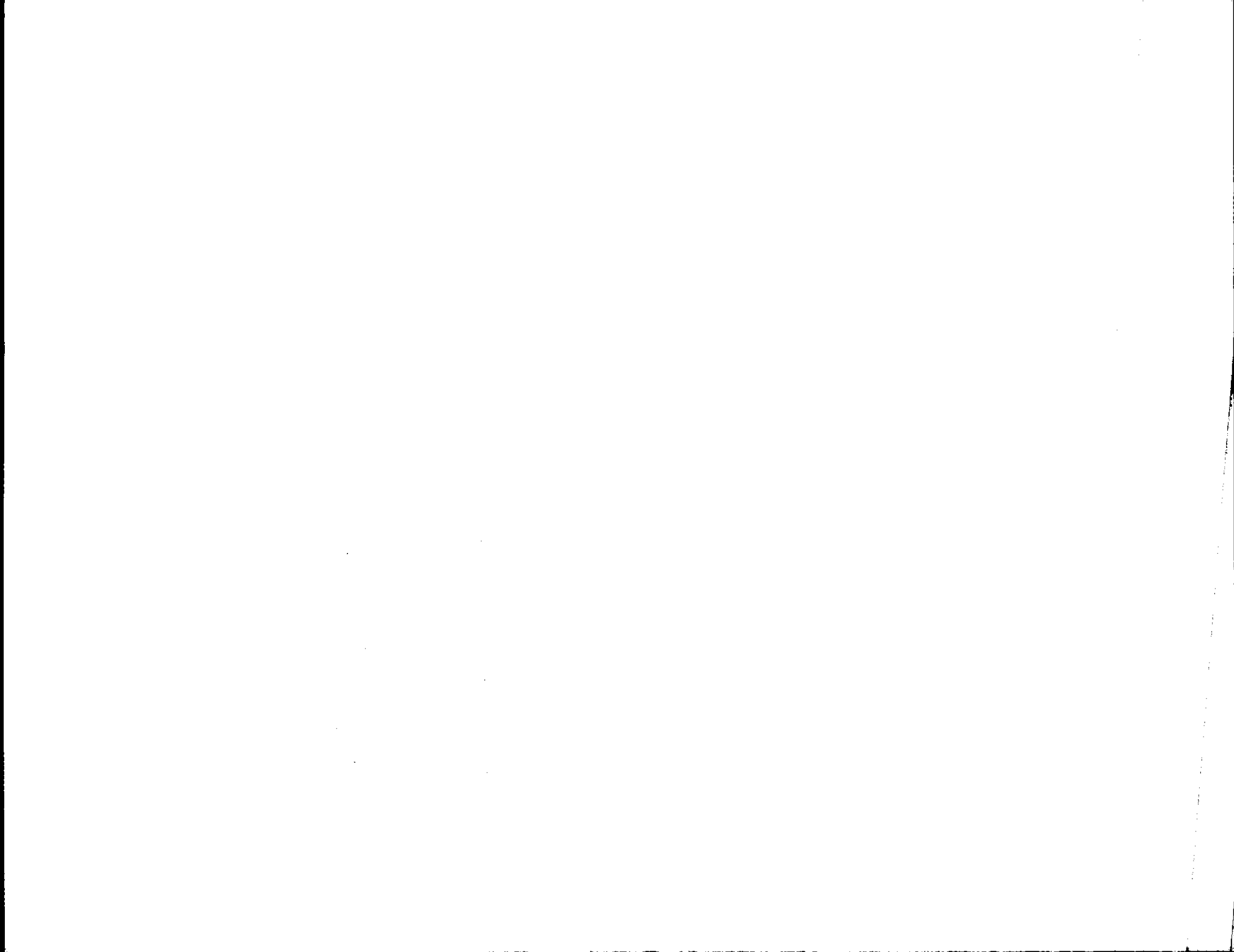
La capacité de transport de la flotte fluviale de la Haute Sangha devrait passer de 26.600 T en 1970, y compris les 8.000 T de la flotte RCA de l'Oubangui, à 50.400 T en 1971, 78.140 T en 1972, 91.940 T en 1973 et 105.500 T en 1974, année pour laquelle les exportations de 112.500 T de bois sont prévues. La gestion de la flotte fluviale, qui sera la propriété de la RCA, sera assurée par l'ATEC pour le compte de la Flotte marchande centrafricaine (FMC), établissement public créé le 21 mars 1969 en remplacement du Service du transport fluvial centrafricain (STFC).

C O N G O

INTRODUCTION 117

TABLEAU DES PRODUCTIONS RURALES DU CONGO

I - La production agricole 119
II - La production animale 130
III - La production de la pêche 132
IV - La production forestière 135



INTRODUCTION

Le pays, situé à cheval sur l'équateur, du cinquième degré de latitude sud au quatrième degré de latitude nord, s'étend sur une superficie de 342.000 km² étirée en un vaste couloir long de 1.000 km et d'une largeur moyenne de 300 km.

5 zones géographiques peuvent être distinguées : au sud, en arrière de la côte, une plaine littorale sablonneuse d'une cinquantaine de km de large et d'une quarantaine de km de long entre les massifs gabonais du nord et le Mayombe à l'ouest ; puis une région de massifs disposés en plis parallèles (Mayombe et sud du massif du Chaillou) avec la vallée du Kouilou ; plus à l'est, des plateaux mamelonnés de 400 à 500 m (plateau Batembé et plateau des Cataractes entre lesquels coule le Niari) ; ensuite la région des collines du Pool et des plateaux Batékés (600 à 700 m) ; enfin au nord la cuvette congolaise, semi-aquatique, avec sa forêt inondée, bordée au nord-ouest par de vastes plateaux. Le principal sommet, le mont Berougou, culmine à 1.000 m.

La population du Congo était estimée en 1966 à 920.000 habitants, soit une densité de 2 à 3 habitants au km² avec un taux d'accroissement annuel d'environ 2,2 %. Près de 30 % des habitants vivent dans 4 centres urbains, Brazzaville (150.000 habitants), Pointe-Noire (90.000), Jacob (15.000) et Dolisie (12.000) ; le reste de la population est réparti dans plus de 5.000 villages.

LE 1ER PLAN QUINQUENNAL (1964-1968) ne semble avoir fait, jusqu'ici, l'objet d'aucun bilan d'exécution en ce qui concerne le développement de l'agriculture. Une progression de 5 % par an de la production était envisagée. Les investissements prévus par le plan pour le développement rural (agriculture et élevage) s'élevaient à 3,2 milliards Fr CFA.

LA COMMERCIALISATION de la production agricole du pays, dont les conditions constituent un handicap au développement de la production, est confiée depuis avril 1964 à l'Office national de commercialisation des produits agricoles (ONCPA). Une mauvaise gestion de l'Office, les difficultés de transport dues au mauvais état des routes, les faibles quantités commercialisées et le niveau des cours mondiaux ont entraîné un important déficit de l'Office. (En 1967, les dettes à court terme de l'Office se montaient à 300 millions Fr CFA). Le 17 décembre 1968, le FAC a accordé 20 millions Fr CFA de crédits pour l'envoi, pendant 3 ans, d'une mission d'assistance technique à l'ONCPA, composée de 2 experts du BDPA (1 expert formateur et 1 expert en commercialisation).

En 1967, la valeur de la production commercialisée d'arachide, d'huile de palme, de palmistes, de café, de cacao, de maïs, de paddy et de tabac, atteignait seulement 650 millions Fr CFA, contre 550 millions en 1964.

/ A. - LES PRODUCTIONS /

Les superficies occupées par les cultures vivrières sont d'à peine 100.000 ha.

LE MANIOC représente l'aliment de base de la population du Congo.

La production annuelle est de l'ordre de 400.000 T, dont les 9/10ème autoconsommés, représentant une valeur à la production de 2 milliards Fr CFA. Environ 50.000 ha sont cultivés.

LES AUTRES TUBERCULES (igname, manioc, patate) donnent lieu à une production de l'ordre de 80.000 T représentant une valeur d'environ 800 millions Fr CFA.

LE RIZ, dont la culture, de type pluvial, est pratiquée uniquement dans les bas-fonds, est en grande partie commercialisé pour l'alimentation des citadins.

La production de paddy est actuellement évaluée à 3.000 T, sur quelque 4.000 ha, soit un rendement de l'ordre de 700 kg à l'ha. L'exploitation Merle des Isles, à Madingou, fournit près du tiers de cette production. D'après le bulletin de statistiques mensuelles, la commercialisation aurait évolué de 500 T en 1966 à 1.750 T en 1967 et 1.050 T en 1968.

Une autre région productrice, importante à l'échelle du Congo, est constituée par la sous-préfecture de Mossendjo dont le développement rural intégré (arachide, paddy, café, tabac, élevage, ...), confié depuis 1964 au BDPA, a bénéficié jusqu'ici de 280 millions Fr CFA de crédits FAC. La production de cette sous-préfecture est passée de 905 T en 1964-65 à 1.300 T en 1967-68 pour l'arachide, de 50 T en 1964-65 à 500 T en 1967-68 et 800 T pour le paddy et de 50 T en 1964-65 à 100 T en 1968-69 pour le café.

La capacité actuelle de décorticage est actuellement de l'ordre de 7.000 T par an, dont 2.000 T pour la rizerie de l'ONCPA à Mossendjo, récemment modernisée, 2.000 T pour la rizerie de Madingou, 1.000 T pour la rizerie de l'ONCPA à Kindamba, dans le Pool où le plan avait prévu la création d'un périmètre intensif devant produire 3.000 T de paddy en 1968, et 1.000 T pour la rizerie de l'ONCPA à Ewo, dans la Cuvette.

LE MAÏS donne lieu à une production de l'ordre de 2.000 T, alors que le plan quinquennal 1964-68 avait prévu une commercialisation de 2.500 T en 1968.

LA PRODUCTION DE LEGUMES est estimée actuellement à 8.000 T non compris quelque 600 T de pommes de terre insuffisantes pour satisfaire la consommation.

Le développement de la culture maraîchère à Pointe-Noire a bénéficié depuis 1964 de 97 millions Fr CFA de crédits divers (46 millions du Comité français pour la campagne mondiale de lutte contre la faim, 34 millions du FAC, 17 millions du budget congolais). En 1968, les 75 ha aménagés ont procuré 225 T de légumes divers comportant une part croissante de légumes du type européen, à environ 450 maraîchers regroupés dans un organisme coopératif, le Comité des maraîchers ponténégrins (COMAPON). Un nouveau crédit de 37 millions Fr CFA a été accordé le 8 juillet 1969 pour la poursuite de l'opération (notamment introduction de la culture des oignons).

/ B.- LES PRODUCTIONS INDUSTRIELLES ET D'EXPORTATION /

1.- LA CONCENTRATION DE LA CULTURE INDUSTRIELLE DU PALMIER A HUILE DANS LE NORD DU PAYS (régions de la Cuvette et de la Sangha, où d'autres ressources peuvent également se développer comme la forêt, la pêche fluviale ou le cacao) résulte de l'évolution de la production depuis 1930.

L'exploitation de la palmeraie naturelle, qui s'est révélée décevante en raison des coûts élevés de la collecte et du faible rendement en huile, ne concerne plus maintenant que l'autoconsommation. Depuis 1962, et surtout depuis 1964, lorsque

Congo

Le gouvernement a décidé de renoncer au soutien artificiel des cours, la collecte des régimes a été pratiquement abandonnée. A la fin de 1967, les nombreuses unités artisanales d'extraction d'huile de palme, mises en route depuis la première guerre mondiale (au maximum une quarantaine dans les années 1930-1940, avec une capacité unitaire de 50 à 200 T d'huile) étaient abandonnées.

La création d'unités industrielles de plantations dans le nord du pays a été entreprise dès 1930 par des sociétés de commerce privées et notamment par la Cie française du haut et bas Congo (CFHBC).

Les plantations de la CFHBC comprenaient 1.895 ha dans la Sangha (Ouessou, Attention et Mokouango) et environ 2.550 ha dans la Cuvette (1.500 ha à Etoumbi, 670 ha à Lebango, 380 ha à Kunda), soit au total environ 4.450 ha. Le remplacement partiel des plantations de la Cuvette vieilles de plus de 30 ans, actuellement en cours sur crédits FED, devrait être terminé en 1972.

La cession à l'Etat des plantations de la CFHBC a eu lieu en juin 1961 pour celles de la Sangha et en avril 1965 pour celles de la Cuvette. En effet, la Cie, à la suite de la stagnation des cours mondiaux, de l'élévation des coûts d'établissement des plantations et de l'importance des frais généraux, ne disposait pas des capitaux nécessaires pour supporter les frais de modernisation des usines et d'entretien des jeunes plantations (863 ha nouveaux plantés entre 1952 et 1959 dans la Cuvette et 1.700 ha dans la Sangha). En particulier, l'exploitation des huileries de la Cuvette ne s'est pas révélée rentable en raison d'une part d'un faible taux d'utilisation par rapport à la capacité des usines et d'autre part de la trop forte proportion de régimes provenant de plantations non sélectionnées ou trop âgées.

La gestion des plantations de la CFHBC a d'abord été confiée à 2 régies : la Régie nationale des plantations de la Sangha (RNPS) et la Régie nationale des plantations de l'Equateur (RNPE) puis, en 1966, à la seule Régie nationale des plantations du Congo (RNPC), assistée de l'IRHO, dont la situation financière actuelle laisse à désirer, en raison notamment des fortes dépenses de personnel et de l'éloignement des palmeraies des centres de consommation ou des ports. (En moyenne, les frais de transport d'un kg d'huile sont de 8 Fr CFA de la Cuvette à Brazzaville et de 16 Fr CFA de Brazzaville à un port européen où le prix moyen est de l'ordre de 40 à 45 Fr CFA).

Les essais de plantations industrielles dans le sud du pays (800 ha de plantations villageoises dans la région de Sibiti) se sont avérés infructueux, malgré la création de la station de l'IRHO à Sibiti, en raison de l'apparition de la maladie dite "pourriture du coeur" ainsi que du manque d'entretien des plantations villageoises. Aussi, dans le sud Congo, le palmier à huile est-il redevenu un produit de cueillette, dont les palmistes sont régulièrement commercialisés (3.000 à 4.000 ha par an) et dont une partie des fruits est usinée à Sibiti (700 à 1.000 T d'huile par an).

LE PROGRAMME QUINQUENNAL D'ELAEICULTURE lancé en 1964 comprenait 2 catégories d'opérations.

La revalorisation de la production traditionnelle devait notamment se traduire, pour des raisons plus sociales qu'économiques, par la remise en route de 5 petites huileries à Nkola (150 T), Komono (200 T), Divenié (200 T) et Kimongo (150 T) dans le sud et à Epona (150 T) dans le nord.

La création de palmeraies sélectionnées de type industriel dans la Cuvette est entreprise par le FED dont l'intervention se justifie d'une part par le fait que les blocs industriels, composés en majorité de vieilles plantations de palmiers sélectionnés, ne pouvaient plus assurer un approvisionnement suffisant des huileries existant à Etoumbi et Kunda et d'autre part parce que l'exploitation des palmeraies naturelles, devenue non rentable, est en voie de disparition. (L'action FED ne concerne pas la Sangha). Les crédits FED accordés en mai 1965 s'élevaient à 746 millions Fr CFA. (La participation congolaise se monte en outre à 32 millions Fr CFA).

Le programme du FED a été révisé en 1969 avec notamment l'abandon de la plantation de Lebango, en raison de son extrême isolement, et l'accroissement des plantations à Etoumbi. (Les études pédologiques, réalisées par l'IRHO, ont permis de localiser quelque 1.600 ha autour de Kunda et d'Etoumbi et environ 900 ha pour des replantations de palmiers à Etoumbi).

(En ha)	Programme initial			Programme révisé		
	Replantations	Extensions	Total	Replantations	Extensions	Total
Kunda	-	300	300	-	300	200
Etoumbi ...	450	1.190	1.640	115	1.835	1.950
Lebango ...	460	400	900	-	-	-
TOTAL	910	1.930	2.840	115	2.135	2.250

Dans le cadre de son intervention, l'IRHO s'est vu confier par le FED la fourniture des semences sélectionnées pour les replantations et extensions, le contrôle de l'état sanitaire des palmeraies et l'établissement des programmes des fumures.

L'achèvement du programme, déjà en partie réalisé, est prévu pour 1972.

LA PRODUCTION COMMERCIALISEE n'a pas atteint les objectifs du plan quinquennal 1964-1968.

Les estimations du plan portaient sur une production de 9.700 T d'huile de palme et de 8.650 T de palmistes en 1968.

Congo

En Tonnes	1963	1964	1965	1966	1967	1968
Huile commercialisée	4.750	5.200	5.900	6.800	8.300	9.700
dont artisanale	1.100	1.200	1.550	1.750	1.950	2.100
usines modernisées	2.250	2.450	2.650	2.950	3.150	3.350
usines modernes	1.400	1.550	1.700	2.100	3.200	4.250
huile autoconsommée	4.000	4.000	4.000	4.000	4.000	4.000
Palmistes	6.200	6.450	6.750	7.250	8.000	8.650
dont ramassage	4.800	4.900	5.000	5.200	5.500	5.800
huileries indust.	1.400	1.550	1.750	2.050	2.500	2.850

Une ancienne étude, établie pour le compte du ministère du plan par un expert du ministère français de la coopération sur "la mise en valeur de la Cuvette congolaise", prévoyait pour les plantations de la CFHBC une production, en régime de croisière, de 3.000 T d'huile dans la Cuvette et de 4.250 T dans la Sangha.

La production commercialisée d'huile de palme est passée de 5.250 T en 1962 à 4.450 T en 1964, 4.010 T en 1965, 4.280 T en 1966 et 3.130 T en 1967, la récolte de la Sangha évoluant entre 1.500 et 1.800 T et celle de la Cuvette entre 1.200 T (1967) et 1.700 T (1966). La production du Niari a diminué d'environ 1.000 T en 1964 à 230 T en 1966 et 70 T en 1967. L'autoconsommation est en outre estimée à environ 2.500 T en 1967.

Les 5 huileries en service au 1er janvier 1970, notamment après l'abandon de l'huile-rie de Lobango (les régimes de la région devant être traités à Etoumbi), sont celles de Ouesso (capacité : 9 T régimes/heure) Etoumbi (3 T régimes/heure), Kunda (1T régimes/heure), Sibiti (700 T d'huile par an) et Komono (200 T d'huile par an).

L'essentiel de la production commercialisée provient des huileries de la RNPC, dont la capacité totale est de 5.000 T d'huile et de 1.500 T de palmistes par an.

En tonnes	Ouesso	Etoumbi	Kunda	Lebango	Huil. du sud	Total
1966 ...	1.773	837	400	430	-	3.330
1967 ...	1.518	645	233	294	-	2.690
1968 ...	1.297	691	312	251	214	2.765
1969(prév.)	(2.000)	(700)	(300)		(900)	(3.900)

Le programme de rénovation du FED prévoit notamment une nouvelle usine de 6 T régimes à l'heure, avec 2 tancks de stockage de 400 m3, à Etoumbi, et une nouvelle huilerie de 3 T régimes à l'heure, avec installation de stockage, à Kunda. Le coût des investissements prévus est de l'ordre de 350 millions Fr CFA.

.../

Le 1er plan quinquennal (1964-68) avait prévu notamment de porter la capacité de l'huilerie de Kunda de 400 T d'huile à 600 T en 1968 et à 3.000 T en 1973, celle d'Etoumbi de 1.500 T à 2.000 T en 1968 et 2.200 T en 1973, celle d'Ouessou de 500 T à 3.000 T en 1968 et 4.000 T en 1971 et celle d'Ettoro de 150 T à 250 T en 1968 et 200 T (6 T/régimes à l'heure) en 1973. Une huilerie de 3.000 T devait en outre être installée à Mokouanga durant le 2ème plan.

La production commercialisée de palmistes, passée de 6.400 T en 1964 à 5.600 T en 1965, 4.100 T en 1966 et 5.000 T en 1967, provient essentiellement du Niari (près de 3.000 T en 1967) et des régions du Pool et des hauts plateaux (plus de 1.600 T en 1970) en raison des facilités plus grandes d'évacuation, les huileries de la RNP n'ayant fourni que 326 T en 1968 (265 T en 1967 ; 534 T en 1966).

Le chiffre d'affaires de la RNP est passé de 200 millions Fr CFA en 1966 à 130 millions en 1967 et 160 millions en 1968.

Les perspectives de production d'huile des exploitations de type moderne, en tenant compte des programmes d'extension en cours de réalisation, portent sur près de 11.000 T en 1980.

Les investissements engagés de 1960 à 1968 se montent à 1.300 millions Fr CFA, y compris les crédits FED en cours d'exécution. Les projets envisagés à plus ou moins longue échéance comportent la rénovation des huileries de la Cuvette (environ 480 millions Fr CFA) et l'extension de 500 ha de palmeraies de la Sangha (environ 150 millions Fr CFA).

LES DEBOUCHES DE LA PRODUCTION d'huile de palme concernent le marché local et l'exportation.

Le potentiel du marché local d'huile de palme industrielle semble se situer actuellement au niveau de 5.000 T, dont 2.000 T pour l'alimentation et 3.000 T pour la savonnerie (notamment SAVCONGO).

Les exportations d'huile de palme ont diminué de 3.900 T en 1962 (203 millions Fr CFA) à 2.100 T en 1965 (114 millions Fr CFA), 460 T en 1967 (23 millions Fr CFA) et une quantité négligeable en 1968, tandis que celles de palmistes variaient de 7.700 T en 1962 (210 millions Fr CFA) à 4.000 T en 1966 (144 millions Fr CFA), 4.992 T en 1967 (182 millions Fr CFA) et 4.000 T en 1968 (151 millions Fr CFA).

Même en cas de difficultés de placement de l'huile de palme sur le marché mondial, les besoins locaux absorberont une partie croissante de la production, la consommation intérieure d'huile alimentaire, de l'ordre de 100 grammes par jour et par personne, devant se développer en corrélation avec l'expansion démographique (2 % par an). En outre, l'utilisation industrielle de l'huile pour la fabrication du

Congo

savon marque des progrès d'année en année. (La production de SAVCONGO est passée de 1.764 T en 1964 à 1.980 T en 1965, 2.700 T en 1966, 2.398 T en 1967 et 3.672 T en 1968). La RNP espère que sa production de 11.000 T vers 1980 sera écoulee à raison de 6.000 T sur le marché intérieur et de 5.000 T sur le marché mondial.

2.- LE CACAO, dont la production provient pour 97 % de la région de la Sangha, représente un des produits qui ont le mieux répondu aux prévisions du plan quinquennal 1964-1968.

La production totale de cacao, dont environ les 9/10ème de la production sont de qualité supérieure, est passée d'une centaine de tonnes de 1956 à 950 T en 1964, 1.110 T en 1965, 800 T en 1966 (commercialisation rendue difficile par l'état des routes), 1.210 T en 1967 et 1.286 T en 1968.

Le plan quinquennal 1964-1968 avait prévu 1.000 T en 1964, 1.100 T en 1965, 1.200 T en 1966, 1.400 T en 1967 et 1.600 T en 1968 pour les plantations individuelles, les plantations industrielles devant seulement entrer en production durant le 2ème plan.

La production de la région de la Sangha, qui a débuté en 1953, a progressé de 137 T en 1957 à 286 T en 1958, 456 T en 1959, 650 T en 1960, 695 T en 1961, 750 T en 1962, 857 T en 1963, 951 T en 1964, 1.073 T en 1965, 782 T en 1966, 1.182 T en 1967 et 1.261 T en 1968.

Le prix d'achat au producteur est passé de 68 Fr CFA le kg de supérieur en 1964-65 à 63 Fr CFA de 1965-1966 à 1967-1968 et à 70 Fr CFA en 1968-1969. En 1968, la commercialisation a été organisée, dans la Sangha, par le BDPA, pour le compte de l'ONCPA.

2 plantations industrielles ont été décidées avec l'aide du FAC et du FED.

- L'extension de 80 à 400 ha de la plantation nationale de la ferme d'Elogo (entre Souanké et Sembé) était prévue sur crédits FAC, mais les insuffisantes disponibilités en terres n'ont permis de réaliser que 70 ha. Pour y remédier, après une prospection de l'ORSTOM qui délimitait une nouvelle zone de 350 ha, 264 ha ont été finalement plantés à Minguelakoum.

Lancée en 1964, l'opération de développement de la culture cacaoyère dans la Sangha, qui est mise en oeuvre par le BDPA, a nécessité 236 millions Fr CFA de crédits FAC jusqu'en 1968 en vue de la création des plantations industrielles d'Elogo et Minguelakoum et de l'assistance aux planteurs traditionnels de la zone. Le 8 juillet 1969, le FAC a accordé d'une part une subvention de 52,6 millions Fr CFA pour la mise en place en 1970 d'un organisme régional autonome et pour un complément d'infrastructure routière et sociale à fournir en 1971 et 1972 et d'autre part un prêt de 17,5 millions Fr CFA pour l'entretien de la plantation de Minguelakoum.

- La création d'une plantation-pilote industrielle de 500 ha dans la Cuvette, à Loukoléla (préfecture de Mossaka), au confluent du Congo, de la Sangha et de la Likouala aux herbes, a fait l'objet, en juin 1966, de 185 millions Fr CFA de crédits FED au titre de l'aide à la diversification. (La production serait de 400 T, soit un rendement de 800 kg à l'ha, alors que le rendement des exploitations traditionnelles de la Sangha n'est que de 300 kg). Mais des difficultés de réalisation sont apparues. Ce projet vient d'être abandonné.

La région de la Cuvette, à l'économie peu développée, présente des conditions écologiques favorables à la culture du cacao, qui ne peut cependant être entreprise que sur les terrains les plus riches et dans les régions pourvues d'une voie d'évacuation facile.

- Un projet de 1.500 ha dans le Mayumbe avait également été établi.

Les exportations ont progressé de 600 T en 1962 (55 millions Fr CFA) à 1.100 T en 1966 (119 millions Fr CFA), 1.000 T en 1967 (133 millions Fr CFA) et 1.400 T en 1968 (204 millions Fr CFA).

3.- LE CAFE est cultivé sur environ 2.500 ha, surtout dans le Niari (environ les 2/3 de la production) et dans la Cuvette.

Les prévisions du plan quinquennal 1964-1968 portaient sur une production de 900 T en 1963 à 980 T en 1964, 1.060 T en 1965, 1.150 T en 1966, 1.250 T en 1967 et 1.400 T en 1968, soit une progression de 56 % durant le plan.

La commercialisation, d'après des statistiques non homogènes, a porté sur 650 T en 1960-61, 860 T en 1961-62, 1.300 T en 1962-63, 1.380 T en 1963-64, 2.140 T en 1964-65, 1.480 T en 1965-66 et 1.850 T en 1966-67, avec un rendement de l'ordre de 750 kg à l'ha.

Le prix au producteur était de 45 Fr CFA le kg en zone sud et de 40 Fr CFA en zone nord.

Les exportations de café ont évolué d'environ 100 T en 1958 à environ 300 T en 1960, 700 T en 1961, 1.100 T en 1962, 600 T en 1963, 500 T en 1966, 900 T en 1967 et 1.000 T en 1968 (143 millions Fr CFA).

Congo

LE TABAC est cultivé actuellement sur environ 1.400 ha dans la région des plateaux sur l'Alima et la Léfini (environ 70 %) et dans celle du Pool (environ 30 %). Le développement de la culture a été confié au SEITA.

Les prévisions du plan quinquennal 1964-1968 portaient sur une production de 650 T en 1963, 690 T en 1964, 730 T en 1965, 770 T en 1966, 810 T en 1967 et 850 T en 1968.

La production commercialisée est passée de 340 T en 1960 à 220 T en 1961, 260 T en 1962, 530 T en 1963, 470 T en 1964, 690 T en 1965, 630 T en 1966 et 740 T en 1967, soit un niveau voisin des prévisions du plan.

Le rendement à l'ha est légèrement supérieur à 500 kg en 1967.

Les exportations ont varié d'environ 300 T en 1960 à environ 200 T en 1961 et 1962, 600 T en 1963, 500 T en 1966, 1.000 T en 1967 et 500 T en 1968.

La consommation de la manufacture de cigarettes de la Sté industrielle et agricole du tabac tropical (SIAT), mise en service en 1950, est actuellement de l'ordre de 250 T de tabac local, soit environ le 1/3 de la production du SEITA.

La production de cigarettes de la SIAT, dont environ 75 % sont écoulés au Tchad, en RCA et au Gabon, a évolué de 100 T en 1950 à 850 T en 1964, 960 T en 1965, 1.010 T en 1966, 995 T en 1967 et 1.005 T en 1968.

4.- L'ARACHIDE n'a pas donné les résultats escomptés par le plan quinquennal 1964-68, notamment en ce qui concerne l'arachide de bouche et les plantations industrielles.

Les prévisions du plan quinquennal 1964-68 prévoyaient de porter la production d'arachides de 18.150 T coques en 1963 à 29.700 T en 1968.

En T coques	1963	1964	1965	1966	1967	1968
<u>Arachide de bouche (1)</u>	<u>2.650</u>	<u>2.800</u>	<u>2.950</u>	<u>4.300</u>	<u>5.700</u>	<u>6.200</u>
dont plant.industrielles ..	-	150	1.000	1.000	2.000	2.000
" autres	2.650	2.650	2.950	3.300	3.700	4.200
<u>Arachide d'huilerie</u>	<u>6.500</u>	<u>6.850</u>	<u>9.050</u>	<u>9.750</u>	<u>12.550</u>	<u>13.500</u>
dont plant.industrielles ...	-	350	2.000	2.000	4.000	4.000
" autres	6.500	6.500	7.050	7.750	8.550	9.500
Autoconsommation	9.000	9.200	9.400	9.600	9.800	10.000
Total production	18.150	18.850	22.400	23.650	28.050	29.700

(1) Les exportations d'arachides de bouche devaient progresser, selon le plan, de 2.000 T en 1963 à 5.000 T en 1968.

La production est essentiellement le fait de la région du Niari où environ 23.000 ha sont cultivés.

Les tonnages d'arachides de bouche commercialisés ont diminué de 240 T en 1964 à 150 T en 1967.

Les tonnages commercialisés d'arachides d'huilerie, base coques, sont passés de 6.120 T en 1964 à 9.000 T en 1965, 6.600 T en 1966 et 7.700 T en 1967. (La récolte 1968, de l'ordre de 5.100 T a été handicapée par l'insuffisance de la pluviométrie).

L'autoconsommation est estimée à environ 10.000 T coques.

L'approvisionnement de l'huilerie de la Sté industrielle et agricole du Niari (SIAN) mise en service en 1932 à Kayes, a porté sur 2.250 T décortiquées en 1965, 5.763 T en 1966, 4.337 T en 1967, 4.300 T en 1968 et environ 6.000 T en 1969 pour une capacité de traitement de 5.000 à 6.000 T.

5.- LA CULTURE DU COTON est entreprise à titre d'essai à Madingou, sur 60 ha. Des rendements encourageants ont été obtenus avec l'application de fumures.

L'implantation de la culture du coton se situe dans le cadre de l'approvisionnement du complexe de la Sté des textiles du Congo (SOTEXCO) qui a démarré fin 1968 à Brazzaville sur aide de la Chine populaire. La capacité de l'usine de Kinsoudi est de l'ordre de 1.000 T de coton-fibre, soit quelque 3.000 T de coton-graine.

Un programme de promotion de la culture du coton a été mis au point avec l'IRCT dans le but de créer environ 6.000 ha de plantations congolaises, avec un rendement espéré de l'ordre de 500 kg de coton-graine à l'ha.

6.- LA CANNE A SUCRE est cultivée par 2 sociétés.

LA SIAN, dont la sucrerie-raffinerie de Jacob, la première à avoir été créée en Afrique noire francophone, a été mise en service en 1956, disposait, fin 1967, de 6.817 ha de plantations de cannes (6.000 ha fin 1965).

Production en T	1965	1966	1967	1968	1969	Capacité
Cannes broyées ...	-	352.499	346.349	-	-	2.000T/jour
Sucre brut	-	33.043	35.311	39.400	30.000	35.000T/jour
Sucre raffiné	31.000	33.394(1)	51.542(2)	49.300(2)	60.000(2)	200T/jour

(1) compte tenu du solde 1965

(2) compte tenu du sucre brut livré par la SOSUNIARI.

Congo

Les investissements de la SIAN se montaient, fin 1968, à 4,6 milliards Fr CFA, dont 3 milliards d'investissements industriels, y compris l'huilerie d'arachide de Kayes.

La Sté sucrière du Niari (SOSUNIARI), dont la sucrerie de Montéla, près de Loudima, a été mise en service en août 1966, disposait, en 1968, de 14.280 ha de plantations de cannes. (La SIAN dispose de 27 % du capital de la SOSUNIARI et le Congo de 38,5 %).

Production en T	1966	1967	1968	Capacité
Cannes broyées	238.866	581.811	600.000	5.000 T/24 H.
Sucre brut (1)	23.782	60.911	62.923	100.000 T/an(2)

(1) 70.000 T prévues en 1969.

(2) correspondant à environ 950.000 T de cannes.

Les investissements de la SOSUNIARI se montaient en juin 1967 à près de 4 milliards Fr CFA dont 3 milliards d'investissements industriels.

L'écoulement de la production est tributaire de l'extérieur.

Les importations des pays de l'UDEAC se sont montées en 1968 à environ 11.000 T de sucre raffiné congolais pour le Cameroun, 3.371 T de sucre raffiné pour le Gabon, 11.762 T de sucre granulé et 6.942 T de sucre raffiné pour le Tchad, et 1.730 T de sucre raffiné pour la RCA. (L'agglomérerie de Fort-Lamy de la SOSUTCHAD, sté du groupe de la SIAN est actuellement approvisionnée en sucre brut par l'usine de Jacob).

L'Accord africain et malgache sur le sucre, signé le 27 janvier 1966 dans le cadre de l'OCAM, attribue aux pays producteurs (Congo, Madagascar), un contingent d'exportation à un prix garanti nettement supérieur aux cours mondiaux, représentant sensiblement 70 % des besoins des pays importateurs.

Des accords ont été passés avec l'URSS pour la livraison de 3.000 T de sucre et avec la Mauritanie pour l'échange de sucre (6.000 T) contre du poisson séché (4.000 T).

II.- LA PRODUCTION ANIMALE

1.- LE CHEPTEL congolais est concentré dans 2 régions, la vallée du Niari (environ les 4/5ème du total) et la région du Pool et des Plateaux (environ 1/6ème).

Le troupeau comprendrait actuellement (estimations) environ 30.000 bovins, dont les 4/5ème sont de race N'Dama, trypanorésistante, 40.000 porcins, 75.000 ovins-caprins et 500.000 volailles, dont 50.000 en élevage moderne.

2.- LE DEVELOPPEMENT DU CHEPTEL BOVIN a été relativement rapide si l'on tient compte d'une part des conditions climatiques défavorables et de la présence de la trypanosomiase et d'autre part de la récente introduction de cet élevage au Congo (depuis 1948). Plusieurs méthodes sont utilisées dans ce but.

En milieu africain est pratiqué l'élevage en métayage (prêt d'une dizaine d'animaux de race baoulé, ou croisée baoulé-N'dama, remboursable sur le croît, ou d'une centaine dans le cas de groupements coopératifs). Dès fin 1964, les paysans africains disposaient de près de 2.500 bovins (environ 5.000 têtes actuellement).

En élevage moderne est utilisé l'élevage en ranching (au total, environ 25.000 N'dama actuellement), notamment par la Sté africaine d'élevage (SAFEL) et la ferme administrative de M'Passa (environ 4.000 têtes). Créée en 1963, la SAFEL a pu, grâce à l'importation d'animaux, développer son troupeau dans ses 2 ranches de la vallée du Niari à Chavannes, près de Mindouli (environ 5.000 bovins sur 25.000 ha) et à Jacob (3.000 bovins sur 16.000 ha). Mais faute d'avoir pu régler les problèmes domaniaux soulevés par ses projets d'extension, la SAFEL a dû céder, en avril 1964, son cheptel et ses installations au gouvernement congolais qui s'est associé à l'IRCT pour exploiter le troupeau de 1.500 têtes de la station de Madingou.

La Sté nationale d'élevage (SONEL) a été créée, avec la participation de la SIAN (37,5 % du capital), le 30 décembre 1965 dans le but de relancer le ranch de la SAFEL, de promouvoir l'élevage dans son ensemble ainsi que la commercialisation de ses produits et d'utiliser les sous-produits des usines de la SIAN.

3.- 2 NOUVELLES OPERATIONS sont en cours.

Le FED a accordé le 28 juillet 1965, 345 millions Fr CFA de crédits pour la création de 2 fermes d'élevage de bovins dans la vallée du Niari, l'une à la Lhoma (ferme appartenant à la Sté d'aménagement de la vallée du Niari) près de Loudima, l'autre à la Louila, à l'est du ranch de Chavannes de la SAFEL. L'importation de 2.400 vaches N'dama (2.000 pour la Louila et 400 pour la Lhoma) sera nécessaire.

La ferme de la Lhoma (6.000 ha ; 3.000 têtes, 7 ans après la fin des importations) est destinée à la fourniture de bétail aux mutuelles de paysans, notamment pour la culture attelée, et la ferme de la Louila (16.000 ha ; 8.700 têtes, 7 ans après la fin des importations) à la production de viande de boucherie. L'exécution du projet a été confiée au BDPA.

Le FAC a accordé, le 27 mai 1969, 15 millions Fr CFA pour l'étude d'un nouveau projet de ranching dans la vallée du Niari (région de Makabana-Kibangou).

La BIRD serait intéressée par le financement de ce ranch, plus important, qui pourrait comporter 25.000 têtes sur 60.000 ha.

4.- LA PRODUCTION DE VIANDE DE BOUCHERIE, de l'ordre de 600 T (environ 300 T de viande de bovins et près de 300 T de viande de porcins) par an actuellement, est nettement insuffisante pour les besoins des agglomérations, sauf en ce qui concerne la viande de porc. (La porcherie Joffre, à Madingou, fournit environ 3.000 porcs par an).

Les prévisions du plan (1964-1968) portaient sur une production commercialisée de 1.400 T de viande en carcasses en 1968. (La production de l'élevage ovins-caprins, qui ne donne lieu qu'à de faibles échanges et à une consommation réduite n'est pas reprise).

En tonnes de carcasses	1963	1964	1965	1966	1967	1968
<u>Production commercialisée</u> ..	615	774	993	1.142	1.271	1.400
dont bovins	300	400	500	650	720	790
porcins	275	330	385	440	495	550
volailles	40	44	48	52	56	60
<u>Production auto-consommée</u> ..	425	450	475	500	525	550
dont ovins-caprins	225	240	255	270	285	300
volailles	200	210	220	230	240	250

5.- LES IMPORTATIONS DE VIANDES DE BOVINS se sont élevées à près de 2.000 T en 1967 soit environ 85 % de la consommation, dont 1.516 T (1.553 T en 1968) en provenance du Tchad.

Le projet de plan de viande bovine de l'OCAM, qui minimisait l'importance du cheptel congolais (15.000 têtes en 1966), prévoyait une consommation de viande de bovin au Congo de 3.528 T en 1975 et une importation de 3.294 T.

III.- LA PRODUCTION DE LA PECHE

1.- LA PECHE CONTINENTALE bénéficie de l'importance du réseau fluvial congolais. Les estimations, très aléatoires, de la production varient de 3.000 T à 6.000 T par an.

2.- LA PECHE ARTISANALE MARITIME disposerait actuellement d'environ 250 pirogues dont quelques unes seulement seraient motorisées.

.../

3.- LA PECHE INDUSTRIELLE MARITIME, qui a débuté en 1950 avec l'arrivée des chalutiers de la Sté anonyme de pêche, d'armement et de congélation (SAPAC), puis de l'industrie de la pêche en Afrique (LIPA), ne s'est développée vraiment qu'à partir de 1958 avec l'entrée en activité de l'armement Vaucher en 1958, puis de l'armement Cotonnec en 1959. En 1961, la flotte comptait 8 chalutiers et 2 sardiniers.

Les 2 sociétés pratiquant actuellement la pêche industrielle sont la LIPA qui exploite 5 chalutiers et un sardinier et l'armement Cotonnec qui exploite 4 bateaux (4 chalutiers travaillant pour la LIPA appartiennent à l'armement DLR, la Sté disposait de 2 bateaux propres mis en service en 1967).

La Sté franco-suisse FIPACO-Congo a repris en mars 1969 l'activité commerciale de la LIPA qui est mise en sommeil et qui loue sa flotte à la FIPACO.

La production, qui avait oscillé entre 1.000 et 2.000 T de 1952 à 1958, a ensuite rapidement progressé jusqu'en 1966 (plus de 6.000 T en 1963, 9.600 T en 1964, 10.000 T en 1965, 10.200 T en 1966) pour demeurer ensuite stationnaire (10.100 T en 1967, 10.118 T en 1968). La production de la LIPA est passée de 4.500 T en 1967 à 5.200 T en 1968 et celle de l'armement Cotonnec de 6.580 T en 1965 à 5.865 T en 1966, 5.640 T en 1967 et 4.900 T en 1968.

Les principaux poissons pêchés en 1968 par les 2 stés sont les bars (3.664 T), les sardinelles diverses (1.700 T), les capitaines (540 T), les daurades roses (532 T), les soles (481 T) ...

La valeur de la pêche maritime est estimée à 530 millions Fr CFA.

4.- LA PECHE AU THON dans le secteur de Pointe-Noire n'a pratiquement débuté qu'en 1963 avec la création à Pointe-Noire de l'entrepôt frigorifique de la Sté congolaise de conservation et de congélation (SOCOFROID).

La flotte thonière étrangère ayant débarqué du poisson à Pointe-Noire (une partie des prises de la flotte étrangère étant transférée directement sur bateau frigorifique ou bateau-usine) comprend en 1968 42 unités (23 canneurs et 17 senneurs) contre 39 en 1967 (21 canneurs et 18 senneurs) et 32 en 1966.

Par nationalité, les 42 unités de 1968 comprennent 31 bateaux français, 6 bateaux japonais, 4 bateaux sénégalais de la SOSAP et 1 bateau espagnol.

Les tonnages de thon débarqués à Pointe-Noire, qui ont progressé de 78 % en 1967 et de 44 % en 1968, sont 2,5 fois plus élevés en 1968 qu'en 1966.

(Tonnes)	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968
Débarquement	250	1.200	6.800	6.500	8.800	15.100	21.600(1)

(1) dont 74,8 % (16.117 T) d'albacores, 12,2 % de listaos (2.636 T) et 13,2 % de patudos (2.852 T).

Les prises des bateaux français (18.472 T) représentent 85 % des tonnages totaux débarqués, et celles des bateaux sénégalais, en augmentation constante, 5,6 % avec 1.216 T.

5.- LES INDUSTRIES DE LA PECHE sont encore peu développées au Congo, en raison notamment de l'absence d'un véritable port de pêche à Pointe-Noire. (Le quai de batelage de 185 m du port commercial est pratiquement réservé aux bateaux de pêche).

La congélation et le stockage du thon sont effectués par l'entrepôt frigorifique et les installations de congélation de la SOCOFROID, dont la capacité est de 20 T de glace/jour et de 18.000 T de stockage par an. La production a été, en 1967, de 3.036 T de glace et de 7.523 T de poisson stocké. Le poisson est fourni soit par des armateurs locaux pour congélation, soit par les armements étrangers (Dhellemmes, Star Kist, SOSAP ...) pour stockage avant réexportation.

La fabrication industrielle de glace est également effectuée par l'armement Cotonnec et par la LIPA dont la petite usine de surgélation a cessé ses activités. (L'adjonction à la SOCOFROID d'installations frigorifiques publiques, prévue par le paln (1964-1968), n'a pas été réalisée).

L'ancienne conserverie de la SAPAC, reprise en 1966 par la Sté congolaise de produits alimentaires (SOCPA), qui avait une capacité de 1.400 T de conserves de thon et de 700 T de pilchards, est arrêtée depuis plusieurs années.

"Si, comme on paraît le croire, la pêche au thon devient possible toute l'année lorsque l'on connaîtra parfaitement les déplacements du poisson et les facteurs exacts qui les déterminent, Pointe-Noire pourrait devenir une base permanente pour une flottille importante et voir même se développer une industrie des produits de la pêche dont les premières réalisations n'ont pas eu un grand succès jusqu'à présent" (mémoire de l'ORSTOM sur "Pointe-Noire et la façade maritime du Congo-Brazzaville").

La création d'un complexe industriel de pêche comprenant une flotte de 6 thoniers congélateurs et de 2 sardinières à cales réfrigérées (capacité : 7.200 T de thon et 4.500 T de sardines), une conserverie de thon d'une capacité de 20 T par jour, une conserverie de pilchards de 10 T par jour, un atelier de farine de poisson de 10 T par jour et un entrepôt frigorifique de 2.000 T, est envisagée par les Pêcheries

industrielles du Congo (PIC), Sté d'économie mixte, créée entre le Congo, le groupe MADIMPEX et RIO LE GALL et la République du Congo. Les investissements sont évalués à 2 milliards Fr CFA. L'aide du FAC et de la CCCE a été sollicitée.

IV.- LA PRODUCTION FORESTIERE

1.- LES RESERVES FORESTIERES DU CONGO (forêt dense), estimées globalement à près de 20 millions ha (environ 20 millions ha au Gabon), soit plus de la moitié de la superficie totale du pays, sont réparties en 3 grandes zones.

La forêt du Mayombe, qui s'étend le long de la côte, entre la Cabinda et le Gabon sur environ 160 km de long et 65 km de large, comprend à l'est une forêt de montagne et à l'ouest une zone de savane et de forêts.

La zone forestière du nord Niari, qui s'inscrit approximativement dans le triangle Divenié-Mouyondji-Zanaga-frontière du Gabon, est, comme la forêt du Mayombe, une forêt à okoumé (dont la limite sud passe sensiblement par Noumbi, Kibangou, au nord de Makabana et à l'est de Zanaga).

La cuvette congolaise, au nord du pays, comprend environ 5 millions d'ha de savanes avec forêts-galeries jusqu'à la Likouala, 10 millions d'ha de forêts marécageuses au nord-est du pays et 5.350.000 ha de forêts dense sur terre ferme au nord-ouest (zone limitée à l'est par le 16ème méridien, qui passe sensiblement par Ouesso, et au sud par le cours de la Mambili et la frontière orientale de la sous-préfecture de Kelli).

Cette zone de la forêt prolonge à l'est la forêt gabonaise et au sud celles du secteur de Nola, en RCA, et du sud-est du Cameroun, l'ensemble constituant une des principales réserves en bois de l'Afrique noire.

2.- L'EXPLOITATION DE LA FORET a subi des mutations.

La forêt de Mayombe, la première exploitée, a connu, à partir de 1956, une migration des exploitations vers le nord et le nord-est au fur et à mesure de la réduction progressive des réserves disponibles sur la façade maritime, en même temps que se réduisaient les surfaces affermées (maximum : 307.500 ha en 1960 ; environ 200.000 ha actuellement). Parallèlement, le nombre des exploitations se réduisait à 7 (Siko qui exploite lers permis COFORIC et une partie des propriétés CAFRA ;

FORALAC sur la Loémé ; COFORGA dans le bassin de la Ngongo, proche du Gabon ; SFN entre Kouilou et Loundji, entreprise Robin entre Noumbi et Loundji ; entreprise de Noyettes vers Fourastié et régie forestière de Youbi). D'après le mémoire de l'ORSTOM sur "Pointe-Noire et la façade maritime du Congo-Brazzaville, dont sont extraits les renseignements précédents, "l'exploitation forestière du Kouilou est désormais entrée dans sa phase finale. Les spécialistes admettent qu'elle sera négligeable dans un délai de dix à douze ans".

La zone forestière du nord-Niari a été ouverte à l'exploitation à partir de 1960. "Depuis 1963, les décrets ont précisé la zone qui restait fermée à l'exploitation et ont défini les lots réservés aux exploitants forestiers de nationalité congolaise. Ces lots sont situés dans les meilleures conditions d'évacuation le long du tracé de la voie ferrée COMILOG. En outre, de grands permis industriels, assortis chacun d'une réserve, sont proposés aux entreprises transformatrices de bois", dans la zone du Mankoro et de la Mpoukou (étude du CTFT et de la SEDES sur les "perspectives d'industrialisation papetière du Congo-Brazzaville").

Seule, jusqu'ici a été exploitée la zone ouest du massif forestier, le front se déplaçant vers l'est jusqu'à atteindre maintenant sensiblement une ligne Komono-Sibiti. La prospection par l'Office national des forêts (ONAF) de la forêt d'Okoumé du nord-Niari, dans la région de Mayoko, actuellement non utilisée, est en cours sur crédits congolais en vue de sa mise en exploitation.

Les crédits FED de 900 millions Fr CFA accordés en mars 1968 pour la construction de la route Sibiti-Jacob devraient faciliter l'entrée en exploitation de la forêt, riche en okoumé, du nord-est Niari (secteur de Zanaga), à l'est des actuels permis industriels du nord Niari, ainsi que les crédits AID-ONU de 630.000 \$ accordés en avril 1969, notamment pour l'étude de 144 km de routes entre Sibiti et Zanaga. Au total, environ 1,2 million ha de forêts pourraient ainsi être ouverts à l'exploitation.

La forêt dense de la Cuvette est encore insuffisamment connue, malgré les études entreprises depuis 1959 qui laissent prévoir une densité d'environ 12 m³ à l'ha pour les essences les plus importantes (sapelli, acajou et ayous). Un nouvel inventaire forestier du Nord-Congo, intéressant environ 500.000 ha dont 250.000 ha de sondages entre la Ngoko et la route Ouesso-Souanké, a bénéficié de 103 millions Fr CFA de crédits FAC le 17 décembre 1968. (Dans les régions limitrophes, l'inventaire forestier dans le secteur de Nola, en RCA, portant sur 800.000 ha, a estimé les valeurs moyennes commercialisables à l'ha à 7 m³ pour le sapelli et à plus de 8 m³ pour le limba, tandis que l'inventaire forestier du Haut Nyong et de la Boumba-Ngoko, portant sur près de 2 millions ha dans le sud est du Cameroun, a fait apparaître un volume moyen commercialisable à l'ha d'environ 10 m³ de sapelli et une grande abondance de limba, d'ayous et même d'assamela. Au Cameroun, les rives droite de la Sangha et gauche de la Ngoko en amont de Ouesso, sont entièrement couvertes par des permis).

3.- LA POLITIQUE DE BOISEMENT OU DE REBOISEMENT DU CONGO, moins importante que celle du Gabon, est surtout établie dans la perspective d'une industrie papetière. L'ONAF créée le 16 juin 1966 est en particulier chargé de l'application de cette politique.

L'amélioration des peuplements naturels, qui ne concerne pas le limba, a été seulement partiellement entreprise en 1962-63 sur l'okoumé dans la réserve de Youbi.

La création de peuplements artificiels, qui ne concerne pas l'okoumé, a été entreprise au Mayombe à partir de 1949 pour le limba, mais arrêtée en 1960 par suite du manque de crédits (6.400 ha plantés au total). "Il parut à certains moins urgent de prévoir l'avenir, dès l'instant où la production du Niari forestier semblait prendre sans difficulté le relais de celle du Kouilou", explique le mémoire de l'ORSTOM déjà cité, qui constate que "en 1965-66, on ne débrousse plus que pendant la saison sèche et que les jeunes limbans, pourtant très beaux, sont envahis par la végétation adventice".

La plan 1964-68 avait pourtant "retenu comme opération de première importance, la sylviculture du limba, nécessaire à la reconstitution sur une longue période (40 ans) du patrimoine forestier congolais" et souhaité un rythme annuel de plantation de 2.000 ha (3.000 ha d'okoumé au Gabon).

Des plantations d'eucalyptus ont été entreprises au nord-est de Pointe-Noire depuis 1953 (1.200 ha plantés), au centre d'essais forestier de Loudima depuis 1956 (essais de 40 variétés sur 205 ha) et à Loudima depuis 1966 (1.500 ha plantés fin 1968 et 1.500 ha nouveaux prévus de 1969 à 1972, la production de ces 3.000 ha devant être suffisante pour alimenter en pâte mécanique une fabrique de papiers et cartons de 10.000 à 12.000 T de capacité, non compris la pâte chimique importée. Les superficies exploitables atteindront 300 ha en 1970-71 et 600 ha en 1971-72). Des crédits de 38,5 millions Fr CFA ont été accordés par le FAC le 17 décembre 1968 pour l'étude de l'utilisation et de l'exploitation des peuplements artificiels d'eucalyptus du Congo, les essais papetiers devant être effectués en France. L'étude d'une plantation de 30.000 ha d'eucalyptus dans la vallée du Niari a même été effectuée dans la perspective, incertaine, d'une usine de pâte d'une capacité annuelle de 150.000 T.

Des plantations de résineux (pins) ont également été entreprises à titre expérimental à Pointe-Noire (une quinzaine d'ha), à Loudima et au Nord de Brazzaville sur les plateaux batékés depuis 1962 (environ 120 ha) (300 ha à la station).

Le FAC a accordé, le 6 novembre 1967, des crédits de 63 millions Fr CFA notamment pour l'équipement de 2 chantiers de reboisement en vue de ces plantations de pins et d'eucalyptus.

4.- LA SUPERFICIE TOTALE DES PERMIS ATTRIBUES au secteur privé, non compris les permis de pieds et les permis de bois d'oeuvre créés en juillet 1967 (24.838 m3 en 1968), est passée, en fin d'année, de 889.000 ha en 1966 à 1.059.000 ha en 1967 et 1.231.000 ha en 1968, soit le plus haut niveau jamais atteint (précédent record : 1.127.000 m3 en 1961).

"Les superficies libres sont très restreintes dans le sud du Congo et la mise en exploitation des forêts du nord est désormais à l'ordre du jour. Toutefois, les sorties de l'Oubangui ne prendront le relais du sud qu'au bout d'un certain temps et d'ici là de nouvelles attributions au sud devront permettre de maintenir l'exploitation à son niveau actuel" (rapport d'activité 1968 du service des eaux et forêts). Les crédits AID-ONU accordés notamment pour l'étude de la route Sibiti-Zanaga (cf. supra) devraient permettre l'attribution de nouveaux permis, également possible dans l'enclave de Mayoko. Mais, "dans les régions déjà ouvertes il faut imaginer des solutions d'attente" comme des passages en récupération d'essences non exploitées ou de pieds abandonnés faute de moyens".

5.- LA PRODUCTION FORESTIERE, qui représente la principale activité rurale du Congo, a atteint un nouveau niveau record en 1968, représentant sensiblement le double de la moyenne des années 1958 à 1961. (Le plan 1964-68 avait prévu une progression de 40 % de la production qui devait passer de 315.000 T en 1963 à 446.000 T en 1968).

1955	214.000 m3	1961	389.000 m3	1965	611.000 m3
1958	339.000 m3	1962	457.000 m3	1966	691.000 m3
1959	366.000 m3	1963	520.000 m3	1967	655.000 m3
1960	433.000 m3	1964	634.000 m3	1968	777.000 m3

La production africaine, qui provient essentiellement de la région du Niari dans la zone réservée aux nationaux le long de la voie ferrée de COMILOG (187.852 m3 en 1968), représente environ 35,8 % de la production totale avec 205.779 m3 contre 153.707 m3 en 1967 (23,4 %), 172.052 m3 (24,9 %) en 1966, 103.367 m3 en 1966 (16,9 %), 83.166 m3 en 1964 (13,1 %), 65.456 m3 (12,6 %) en 1963 et 71.313 m3 (18,3 %) en 1962.

Les exploitations européennes, dont la production était en stagnation (501.839 m3 en 1967, 519.179 m3 en 1966, 508.442 m3 en 1965 et 551.529 m3 en 1964), ont évacué 571.604 m3 en 1968.

La part de la production des 2 principales régions forestières, le Niari et le Kouilou, reste prépondérante (environ 93 %) avec une tendance à l'accroissement pour le Niari (75 % du total en 1968 avec 583.181 m3 ; 73,2 % en 1967 avec 479.893 m3, 70,5 % en 1965, 66,1 % en 1964) et une nette tendance à la diminution pour le Kouilou (17,9 % en 1968 avec 139.644 m3 ; 21,5 % en 1967 avec 140.569 m3 24,9 % en 1964).

En m3	1964	1965	1966	1967	1968
Kouilou	157.630	140.700	147.527	140.569	139.644
Niari	945.165	447.125	507.025	479.839	583.181

La production de la région du nord a progressé de 14.428 m3 en 1966 à 15.872 m3 en 1967 et 33.784 m3 en 1968, tandis que celle de la région de Brazzaville demeurait stationnaire (20.774 m3 en 1968 contre 19.266 m3 en 1967).

Les "permissionnaires" représentent l'essentiel de la production avec 738.079 m3, soit 95 % du total, contre 618.953 m3 en 1967, 628.222 m3 en 1966, 553.143 m3 en 1965 et 565.542 m3 en 1964. Les 3 "propriétés" du Kouilou ont évacué 13.404 m3 dont 3.153 m3 pour la CPKN-SFN, 1.187 m3 pour la CAFRA et 9.064 m3 pour la propriété Ancel.

L'importance des exploitations est très variable. Sur 137 exploitations (118 en 1967), 13 producteurs à plus de 20.000 m3 (9 en 1967) totalisent 404.547 m3, soit 52 % de la production, tandis que 15 autres exploitants produisant entre 10.000 et 20.000 m3 représentent 28 % de la production totale. 6 exploitants congolais figurent dans les 15 entreprises de 2ème catégorie.

Le classement des principales exploitations varie selon les années, 1968 ayant vu notamment une forte augmentation de la production des Sté BEKOL-CONGO et CONGOBOIS, une diminution de celle de COFORIC (1ère entreprise en 1967 avec 43.550 m3 ; 16.007 m3 en 1968), l'apparition d'une nouvelle exploitation de 1ère catégorie (SCIRIMA) et le record de production battu par la CCAF. Les principales entreprises africains sont celles de MM. MAVOUNGOU BOUNDOU (14.793 m3), Clément BOUANGA (13.872 m3), Auguste NZOUNGOU (12.735 m3) ...

Production en m3	1962	1965	1966	1967	1968
Cie comm. agr. forest. (CCAF) ...	16.329	30.480	48.589	43.550	57.252
SIDETRA	-	-	-	3.083	41.932
Cie forestière Congo (CFC)	22.703	35.809	35.273	27.664	38.864
Aubeville	50.397	19.374	17.688	26.970	36.083
FORALAC	339	25.720	26.259	41.270	33.322
BEKOL	6.018	17.302	21.244	19.297	31.384
CONGOBOIS	13.232	16.583	18.800	17.106	27.953
COFORGA	12.883	17.341	25.416	24.317	25.446
Sté for. de Dolisie (SFD)	17.179	35.921	24.775	20.423	24.339
Sté for. de Niari (SFN)	33.944	34.496	48.880	26.478	23.167
SCIRIMA (CAFRA)	-	-	-	-	22.085
ONAF (1)	-	10.152	11.358	18.445	21.991
Sté for. G. Thomas (SFGT)	-	7.063	7.097	22.049	20.729

(1) L'ONAF exploite la réserve de Mandoro qui couvre 25.000 ha (53.000 ha pour la réserve de Mapopo).

La progression de l'okoumé (doublement en 5 ans) qui est la principale essence exploitée depuis 1965, s'accompagne d'une réduction de celle du limba (60 % en 5 ans).

En m3	1964	1965	1966	1967	1968
Okoumé	175.000	245.000	328.000	304.000	366.000
Limba	290.000	250.000	216.000	189.000	180.000

6.- LES EXPORTATIONS DE GRUMES représentent environ les trois quarts de la production avec 557.312 m3 en 1968 contre 501.806 m3 en 1967.

	1962	1964	1965	1966	1967	1968
Okoumé (T)	52.928	94.983	120.456	170.604	142.426	180.273
Limba (m3)	226.108	284.237	245.161	199.068	169.808	150.190
Acajous (m3)	13.373	39.406	31.101	22.848	31.919	50.2700
Tchitola (m3)	9.545		17.106	5.268	7.410	7.741
Douka-moabi (m3) ...	4.972	17.359	17.382	22.889	32.858	35.613

(1) dont 24.316 m3 de sipo, 9.725 m3 de sapelli, 9.012 m3 de tiama, 3.452 m3 de kaya et 3.679 m3 de kosipo.

La diminution des ventes de limba se poursuit régulièrement, leur part dans les exportations de grumes étant tombée de 63 % en 1962 à 52 % en 1964, 47 % en 1965, 36 % en 1966, 34 % en 1967 et 27 % en 1968.

La progression des exportations d'okoumé en grumes, arrêtée en 1967, à repris en 1968. (Les achats totaux de l'OBAE sont passés de 146.923 T en 1965 à 197.213 T en 1966 et 225.535 T en 1968).

L'ensemble des 3 premières qualités (loyale et marchande, 2ème choix, qualité seconde), qui avait baissé de 72,57 % du total en 1965 à 69,06 % en 1966 et 54,73 % en 1967, a légèrement progressé en 1968 avec 59 31 %.

7.- LA PRODUCTION INDUSTRIELLE a légèrement progressé en 1968.

La production des 15 scieries du Congo (15 en 1967, 17 en 1966, 15 en 1965 et 1964), qui continue à s'accroître dans le Kouilou mais demeure stationnaire dans les autres

régions, a atteint un nouveau niveau record avec 42.594 m3 contre 39.505 m3 en 1967, 31.617 m3 en 1966 et 35.130 m3 en 1960). Une seule usine (FELICIAGGI) à Pointe-Noire a disparu en 1968. (Le plan 1964-68 avait prévu une production de 40.000 T de sciages en 1968).

Malgré sa progression, la production de la région du Kouilou ne représente que 48 % de la production totale (45 % en 1967), contre 65 % en 1960.

En m3	1962	1965	1966	1967	1968
TOTAL KOUILOU (1)	<u>/11.120/</u>	<u>/12.585/</u>	<u>/11.109/</u>	<u>/17.340/</u>	<u>/20.675/</u>
COFIBOIS (Pointe-Noire)	1.508	1.525	1.123	1.394	1.433
MANHERCAR (" ") (2) ..	-	-	395	690	202
SIDETRA (" ")	-	-	1.175	3.855	5.835
TBT (" ") (3) ..	-	-	-	-	2.676
SCIRIMA (km 51) (4)	4.881	7.080	5.675	6.159	5.070
DE NOYETTE (5)	-	1.406	1.684	1.490	2.550
FORALAC (Louvenza)	-	-	-	3.357	2.909
TOTAL NIARI (1)	<u>/ 3.386/</u>	<u>/ 3.752/</u>	<u>/ 3.039/</u>	<u>/ 4.330/</u>	<u>/ 4.294/</u>
SCUB (SFGCT) (Dolisie)	970	1.136	1.086	1.168	1.631
CCB (Makabana)	1.773	1.903	1.493	2.995	2.555
COUDOUX (Sibiti)	-	116	294	167	113
TOTAL BRAZZAVILLE (1)	<u>/16.131/</u>	<u>/13.996/</u>	<u>/13.980/</u>	<u>/12.977/</u>	<u>/13.113/</u>
IBOCO (Brazzaville)	6.248	7.822	7.407	6.688	6.809
SFS (Brazzaville) (6)	2.662	3.475	3.528	3.394	2.437
Aubeville (Madingou)	6.895	2.612	2.931	2.799	3.807
MANSANGASSA (Mouyoundzi)	212	87	114	96	60
TOTAL NORD (1)	<u>/ 2.318/</u>	<u>/ 3.300/</u>	<u>/ 3.489/</u>	<u>/ 4.640/</u>	<u>/ 4.312/</u>
Boissangha (M'Birou)	1.583	3.125	3.362	4.640	4.312
TOTAL GENERAL	32.964	33.633	31.617	39.305	42.594

(1) Compte tenu des cessations d'activités par rapport aux scieries de 1967 et 1968.

(2) SICK

(3) Nouvelle industrie.

(4) Ex-SIDETRA, ex-scierie SIKO.

(5) Ex-scierie SES, anciennement scierie de la Sté des bois de la Mondah.

(6) Sté forestière de la Sangha.

La capacité des scieries du Congo est de l'ordre de 60.000 m3, contre environ 400.000 m3 en Côte d'Ivoire et 100.000 m3 au Cameroun et au Gabon. (La scierie d'Etat de 12.000 m3 prévue par le plan 1964-68 à Mossendji n'a pas été réalisée. De même que l'usine de déroulage de 20.000 m3 envisagée au même endroit).

"L'essor des scieries est lié dans une grande mesure à la mise en valeur du nord" où "il y aura intérêt à sortir le produit élaboré en raison des distances. Actuellement une scierie préfigure ces hypothèses d'avenir, celle de Boissangha, du groupe Lalanne, installée à M'Birou auprès du lieu de production de l'afromosia, dont elle permet de valoriser les qualités inférieures". (rapport 1968 du service des eaux et forêts).

Congo

L'industrie du déroulage, plus importante en valeur que celle du sciage, est en développement régulier depuis quelques années avec la création de 4 nouvelles usines depuis 1964. La production 1968, en augmentation de 10 % sur celle de 1967, représente environ les 2/3 de la capacité totale installée. Le plan 1964-1968 avait prévu une production de 40.000 T en 1968.

La capacité de déroulage du Congo est de l'ordre de 90.000 m3, contre 60.000 m3 en Côte d'Ivoire (non compris 16.000 m3 de contreplaqués), 30.000 m3 au Gabon (non compris 70.000 m3 de contreplaqués) et 45.000 m3 au Cameroun (non compris 7.500 m3 de contreplaqués).

(En m3)	Mise en service	Capacité	1964	1965	1966	1967	1968
PLEXAFRIC	1947	11.000	11.598	10.962	4.613	9.162	
PLACONGO (1)	1966	15.000	-	-	9.180	11.317	22.362
AFRIS-BOIS	1964	30.000	10.319	22.774	16.205	19.730	14.827
SOCOBOIS	1965	10.000	-	5.217	7.740	9.948	10.277
SIDETRA (2)	1967	29.000(3)	-	-	-	3.731	12.166
TOTAL		90.000	21.917	38.953	37.738	53.858	59.632

(1) Filiale de PLEXAFRIC - (2) filiale de COFORIC - (3) dont 24.000 m3 de placages et 5.000 m3 de tranchages - (4) dont 873 m3 de tranchages (511 m3 en 1967).

Les placages d'okoumé représentent 70 % de la production totale avec 42.116 m3 (la totalité de la production d'Afribois, plus de la moitié pour PLACONGO-PLEXAFRIC et la presque totalité pour SIDETRA), contre 6.381 m3 de tchitola (PLEXAFRIC) et 8.312 m3 de limba (surtout par SOCOBOIS).

8.- LES EXPORTATIONS DE BOIS OUVRES sont surtout importantes pour les déroulés, les scieries travaillant dans l'ensemble surtout pour le marché intérieur.

Le plan (1964-1968) avait prévu une production exportable en 1968 de 30.000 m3 de sciages et de 33.000 m3 de placages.

En m3	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968
Sciages	11.243	10.736	5.992	5.765	4.577	5.394	5.299	8.185
Déroulés	3.100	4.600	9.095	17.280	37.703	36.139	49.213	64.694(4)

(1) dont 20.828 m3 pour Afris bois qui a écoulé ses stocks en 1968.

Les principaux clients des sciages sont la Réunion avec 2.727 m3 (en niové) et l'Afrique du sud avec 2.199 m3 (surtout afromosia).

9.- LES CONDITIONS D'EXPLOITATION ET DE MISE EN VALEUR DES PRODUITS FORESTIERS DE LA REGION NORD ont été précisées par le décret du 15 septembre 1969.

Les régions de la Likouala et de la Sangha ouvertes à l'exploration, sont pour l'attribution des droits d'exploitation forestière, divisées en zones industrielles dans lesquelles les réserves, placées sous gérance de l'ONAF, représenteront au moins 50 % des superficies utiles.

A chaque zone industrielle est attachée une Unité de transformation dont "la mise en place appelle la création d'une société groupant, quand elle n'est pas d'Etat, tous les titulaires des permis localisés dans la zone à la date d'ouverture à l'exploitation, qui sont membres fondateurs. La participation de l'Etat (ONAF) est majoritaire".

The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that every entry, no matter how small, should be recorded to ensure the integrity of the financial data. This includes not only sales and purchases but also expenses and income. The text suggests that a systematic approach to record-keeping is essential for identifying trends and making informed decisions.

In the second section, the author addresses the challenges of managing cash flow. It is noted that many businesses struggle with timing their payments and receipts. The text provides several strategies to improve cash flow, such as offering discounts for early payment and negotiating longer terms with suppliers. It also stresses the importance of regularly reviewing the cash flow statement to stay on top of the company's liquidity.

The third part of the document focuses on budgeting and financial forecasting. It explains how a well-defined budget can help a business allocate resources effectively and avoid overspending. The text encourages the use of historical data to create realistic forecasts and to adjust the budget as needed based on changing market conditions. It also mentions the value of consulting with financial advisors for more complex forecasting needs.

Finally, the document concludes with a section on tax compliance. It highlights the need to stay up-to-date on the latest tax laws and regulations to avoid penalties and maximize deductions. The text suggests keeping organized records of all tax-related documents and consulting with a tax professional to ensure full compliance. It ends with a reminder that consistent financial management is the key to long-term business success.

C O T E D ' I V O I R E

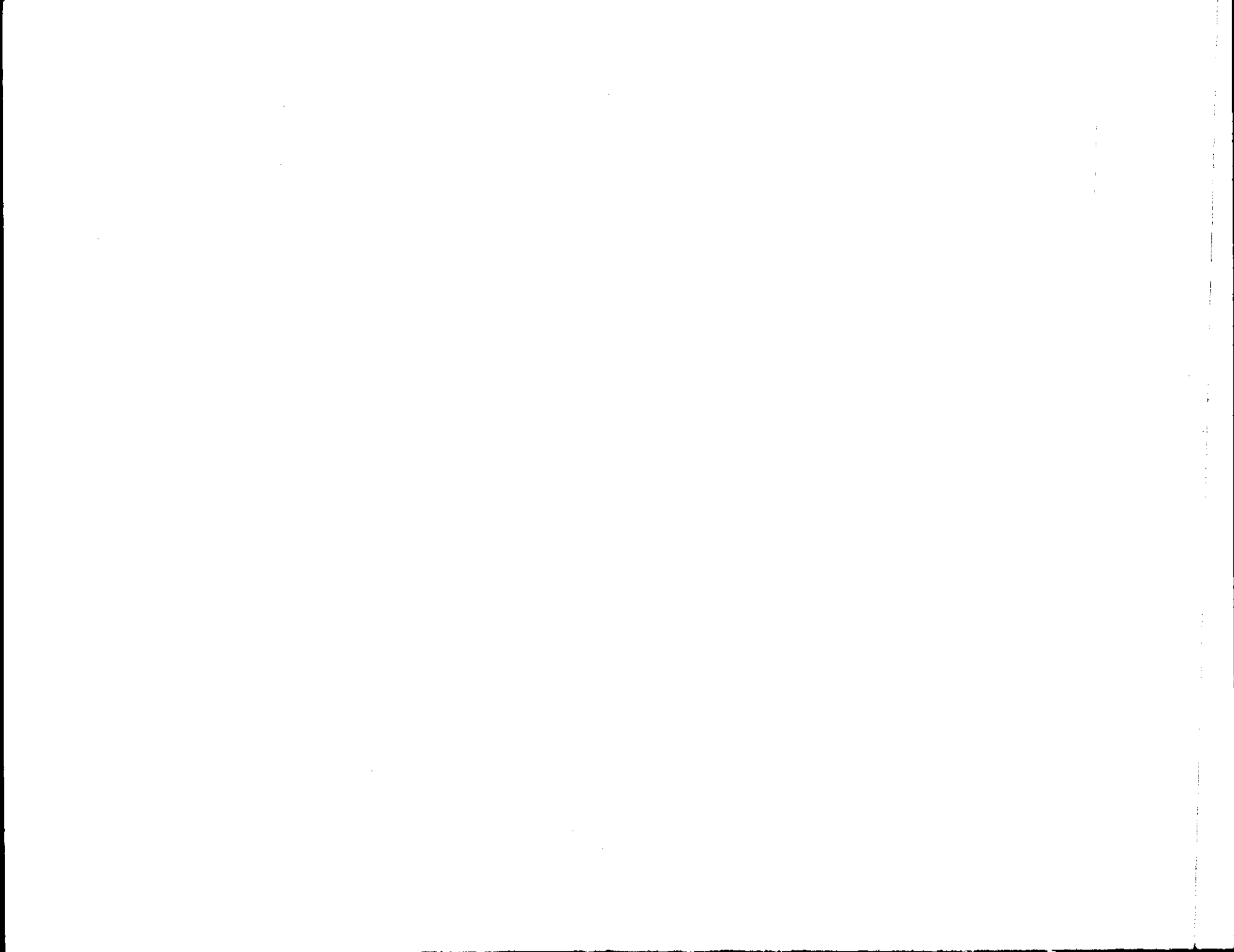
INTRODUCTION 147

SITUATION ET PERSPECTIVES DU DEVELOPPEMENT RURAL DE LA COTE D'IVOIRE
DANS LE CADRE DES PERSPECTIVES DECENNALES ET DE LA LOI-CADRE 1967-1970 .. 151

I - Le développement agricole 154
II - Le développement forestier 158
III - Le développement de l'élevage 160
IV - Le développement de la pêche 161

TABLEAU DES PRODUCTIONS RURALES DE LA COTE D'IVOIRE

I - La production agricole 163
II - L'exploitation forestière 205
III - L'élevage 214
IV - La pêche 217



INTRODUCTION

Le pays, situé entre le 5ème et le 10ème degré de latitude nord, se présente sous la forme d'un vaste quadrilatère de 322.463 km² (environ 550 km sur 600 km), qui offre l'aspect d'un plateau uniforme à relief érodé, s'élevant lentement et régulièrement de la côte vers le nord jusqu'à une altitude d'environ 400 m. Les seuls sommets sont dans la région de Man (1.500 m), à l'ouest, ainsi que dans celle d'Odienné (900 m), au nord-ouest.

Le climat, qui passe progressivement du type équatorial au sud, avec 2 saisons de pluie (de mai à mi-juillet et octobre et novembre), au type soudanais au nord avec une seule saison de pluie (juillet-novembre), divise le pays en 2 grandes régions naturelles : la forêt d'une part qui s'étend sur une largeur de 300 km à l'ouest et à l'est et seulement sur 100 km au centre où la savane s'infiltré dans le "V Baloué" (Séguéla - Bouaflé - Yamoussoukro - Toumodi - Dimbokro - Bocanda - Mbahiakro), et la savane, d'abord boisée puis herbeuse, d'autre part.

La population rurale, d'une densité deux fois plus forte en forêt qu'en savane, avec une sorte de vide dans le sud-ouest, représente environ 75 % de la population totale (4 millions d'habitants en 1965) avec 3.020.000 personnes réparties en quelques 8.700 villages, soit environ 350 habitants par village (Synthèse des études régionales 1962-1965 : population - Ministère du plan).

.../

Une des caractéristiques de la population rurale réside dans le déficit en main d'oeuvre familiale constaté dans les régions de culture du café et du cacao (notamment Abengourou et Daloa) et dans les zones de grandes plantations, déficit comblé par des migrations internes de la savane vers la forêt et par des manoeuvres venus de l'étranger, soit 307.000 personnes en 1965, y compris les familles. (En outre, 150.000 personnes résidant en milieu rural sont nées dans un Etat étranger).

Selon la lère esquisse du plan quinquennal 1971-1975, des déficits "considérables" apparaîtraient en 1975 et en 1980 dans le centre nord, "régions où la valorisation de la journée de travail des principales spéculations ne permet pas la rémunération de la main d'oeuvre salariée". Cette situation ne recouvre pas moins une sorte de sous-emploi permanent, dû aux calendriers agricoles, le nombre de journées de travail par an par actif masculin étant évalué à une moyenne de 170 jours.

D'après l'étude citée plus haut, la population rurale passerait à 3.200.000 personnes en 1970 (augmentation de 180.000 unités par rapport à 1965, correspondant à une croissance naturelle de 300.000, une migration étrangère de 40.000 et un exode rural de 160.000) et se maintiendrait à ce niveau en 1975, l'exode rural (350.000) compensant la croissance naturelle (310.000) et les immigrations d'étrangers (40.000).

Le nombre des exploitations agricoles familiales est estimé à 460.000 (Synthèse des études régionales 1962-1965 - Emploi).

Les superficies cultivées effectivement étaient évaluées en 1965 à 2.250.000 ha, soit environ seulement 7 % de la superficie totale (32 millions d'ha) ou encore 9 % de la superficie utilisable (80 % de la superficie totale, soit 26 millions d'ha). Mais, en tenant compte des jachères, la superficie cultivée serait portée à environ 7.600.000 ha pour cette même année 1965, soit 30 % de la superficie utilisable, forêts et pâturages compris (lère esquisse du plan 1971-1975).

Les perspectives de la même étude portaient sur une superficie cultivée, avec jachères, de 9.800.000 ha en 1975 et 11.300.000 ha en 1980. Ainsi, en 1980, si les disponibilités en terre demeuraient importantes, les superficies mobilisées (11.300.000 ha de cultures et jachères et 5 millions ha de forêts classées) dépasseraient la moitié du territoire national et représenteraient environ 62 % du territoire utile. En fait, "cette moyenne cache d'énormes disparités entre les situations locales. On sait, en effet, que dès à présent il existe des zones critiques où les jachères doivent être réduites, autour de Korhogo, Bouaké et Abidjan. Il en va de même des sous-préfectures de Sinfra et Oumé. Il apparaît ainsi que, même si dans la plus grande partie de la Côte-d'Ivoire le sol n'est pas encore un facteur rare, il l'est déjà devenu par endroit et pourrait le devenir plus encore à l'avenir".

.../

L'importance de la production rurale ressort notamment de la valeur de la production (aux prix à la production) qui dépasse maintenant nettement les 100 milliards Fr CFA.

En millions Fr CFA	1965	1966	1967	1968
Agriculture vivrière - élevage	47.200	46.432	51.210	49.412
Agriculture indust. et d'export.	33.262	38.395	32.625	43.655
Exploitation forestière	16.709	16.734	19.882	23.750
Pêche	2.974	2.885	3.167	3.035
TOTAL	100.145	104.446	106.884	119.857

(source : comptes de la nation 1966-1967 et 1968).

La valeur ajoutée du secteur primaire a progressé de 84.363 millions Fr CFA en 1965 à 88.065 millions en 1966, 86.080 millions en 1967 et 99.085 en 1968, mais sa part dans le PIB a diminué de 39,4 % en 1965 à 34,3 % en 1968, en raison notamment de l'accroissement du pourcentage du secteur industriel.

Les exportations de 5 produits bruts ou transformés (café, cacao, bananes, ananas, bois) représentent plus des 3/4 des exportations totales de la Côte-d'Ivoire.

La masse salariale distribuée dans le secteur rural était estimée à 11.860 millions Fr CFA en 1965, dont 5.050 millions dans le secteur traditionnel (4.030 millions pour les cultures d'exportation) et 6.810 millions dans le secteur moderne (2.640 millions pour les cultures d'exportation, 3.500 millions pour l'exploitation forestière et 670 millions pour la pêche). Sur ce total, 3.050 millions reviennent à des ivoiriens, 6.485 millions à d'autres africains et 2.225 millions à des européens.

La satisfaction des besoins nationaux en calories est assurée quantitativement par la production vivrière locale (2.156 calories par habitant et par jour en 1965, selon la lère esquisse du plan 1971-1975), mais comme le montrent les Perspectives décennales, de nombreuses faiblesses qualitatives existent encore : "abondance des calories glucidiques (tubercules et bananes plantain), insuffisance proportionnée des calories protidiques, insuffisance des aliments d'origine animale (9 grammes par tête et par jour en 1960), disponibilités insuffisantes en protéines végétales de qualité : céréales et notamment légumineuses", disponibilités en vitamines B2 et en calcium insuffisantes.

Les importations de produits du groupe alimentation-boisson-tabac représentaient cependant encore, avec 11.829 millions Fr CFA, 15,2 % du total des importations de 1968.

.../

...the ...

...the ...

...the ...

...the ...

...the ...

...the ...

...the ...

...the ...

...the ...

...the ...

...the ...

...the ...

...the ...

...the ...

SITUATION ET PERSPECTIVES DU DEVELOPPEMENT RURAL DE LA COTE-D'IVOIRE

DANS LE CADRE DES PERSPECTIVES DECENNALES ET DE LA LOI-PLAN

(1967-1970)

1) La politique agricole de la Côte-d'Ivoire a été définie par les Perspectives décennales (1960-70), publiées en juin 1967.

Le caractère prioritaire de l'agriculture résulte à la fois de l'importance de la population rurale et du rôle essentiel qu'elle est appelée à jouer dans la croissance globale du pays tant par l'importance de sa production et de la consommation du milieu rural que par les matières premières qu'elle fournit aux industries et les exportations qu'elle permet.

La diversification des cultures est nécessaire pour rendre moins vulnérable une économie basée essentiellement sur la production de café et de cacao, et pour diminuer les importations en développant les productions possibles (sucre, riz, oeufs et une partie de la viande, des produits laitiers, du tabac, des légumes et des fruits).

Les déséquilibres régionaux doivent être corrigés. Si les différences les plus apparentes existent entre le sud (orienté vers la production forestière, la pêche et les cultures d'exportation) et le centre et le nord (surtout fournisseurs de produits vivriers), d'autres se manifestent dans le sens est-ouest, les régions les moins développées étant, dans le sud, la zone proche de la frontière ghanéenne et le sud-ouest et, dans le centre et le nord, les zones d'Odienné et de Man.

Côte-d'Ivoire

Les régions du centre et du nord "seront appelées à jouer un rôle particulièrement important" pour consolider l'économie ivoirienne en attendant que les cultures pérennes aient le temps de donner leurs fruits" (palmier à huile, cocotier, hévéa,...).

L'amélioration des rendements, encore faibles et souvent stationnaires, grâce à l'action des Institut de recherche et des Stés d'intervention, est préférable à l'extension des superficies "qui aurait des conséquences désastreuses sur le climat et les sols" notamment par la destruction de l'équilibre entre forêts et cultures. (De 1956 à 1966, les défrichements pour la culture extensive ont amputé la forêt dense ivoirienne de 2,8 millions d'ha, soit 28.000 km²).

"Si "diversification" a été le mot d'ordre du 1er plan, "productivité" est aujourd'hui le nom de la bataille que nous invitons le paysan ivoirien à livrer et à gagner". (M. Abdoulaye SAWADOGO, ministre de l'agriculture, au colloque organisé en avril 1968 par la Côte-d'Ivoire et l'Académie nationale des sciences des Etats-Unis).

Une agriculture sédentaire, "conservatrice du capital foncier" doit progressivement se substituer à une "agriculture de rapine", ne serait-ce que sous l'effet de la pression démographique.

"Des opérations globales, ayant le maximum d'efficacité", permettront, en évitant de "sombrier dans un éparpillement stérile", d'utiliser au mieux les moyens disponibles.

"C'est en plaçant un matériel végétal d'élite dans des conditions favorables, en lui fournissant les éléments fertilisants indispensables à son développement, en le protégeant contre les parasites, en appliquant les meilleurs procédés culturaux, que l'on aboutira à une agriculture intensive à productivité élevée".

La qualité des produits agricoles sera recherchée en vue de leur valorisation et d'un meilleur écoulement sur le marché international, ce qui suppose un encadrement important et une rentabilité des prix offerts par le commerce.

La transformation industrielle des produits agricoles doit être poussée "aussi loin que possible".

2) Des structures nouvelles ont été mises en place.

- Des sociétés d'intervention, Stés d'Etat, avaient été prévues par les Perspectives décennales pour l'exécution des différents programmes. Leur substitution aux services agricoles correspondait à la recherche d'un meilleur rendement et d'une plus grande souplesse, ainsi qu'aux méthodes de travail des organismes extérieurs de financement comme le FED, la BIRD ou l'AID qui "refusent de prendre en charge les frais de

fonctionnement pour la réalisation des opérations qu'ils financent lorsqu'il s'agit de l'administration" (rapport d'activité 1960-1965 du ministère de l'agriculture). En fait, quelques Stés d'Etat seulement ont été créées :

La SODEPALM pour les programmes palmier à huile et cacao.

La SATMACI pour les programmes de développement rizicole, de régénération cacaoyère et de création de ranches.

La SODEFEL pour les programmes fruits et légumes.

La SODEFOR pour le programme de reforestation.

MOTORAGRI, Sté d'Etat créée en 1966, qui dispose de près de 700 engins et machines agricoles en 1968 (120 tracteurs à chenilles, 72 tracteurs à roues, 25 engins pour travaux de terrassement, 90 citernes pour carburants, 45 véhicules légers, 8 véhicules lourds et porte-chars, 8 ateliers mobiles) pour les travaux d'aménagement au profit des collectivités rurales et qui a effectué, en 1968, 10.000 ha de défrichements et de sous-solage, 30.000 ha de travaux agricoles, 100.000 m3 de barrages et de travaux de terre, 4.000 km de pistes et bandes anti-érosives et 3 plates-formes de villages, contre respectivement 7.000 ha, 18.000 ha, 40.000 m3, 1.500 km et 102 en 1967 et 2.600 ha, 1.700 ha, 21.000 m3, 400 km et 8 en 1966).

L'autorité pour l'aménagement de la vallée du Bandama (AVB) pour le programme de mise en valeur à partir du barrage de KOSSOU, créée en juillet 1969.

L'autorité pour l'aménagement du sud-ouest (ARSO) pour le programme de développement de la région de San Pedro, créée en décembre 1969.

- D'autres sociétés se sont vu confier la réalisation de certains programmes, comme la CFDT pour le coton, la CAITA pour le tabac, la PROMOCI pour les plantations gouvernementales d'hévéas, la SOPRODAV pour les plantations d'avocatières, le Consortium des agrumes et plantes à parfums de la Côte-d'Ivoire, la SIVAK pour le programme kenaf, et même une coopérative, la COFRUCI, résultant de la fusion de COBAFRUIT et de la COBASANDRA, pour le développement de la banane.

La lère esquisse du plan quinquennal 1971-1975, envisageant la concentration progressive des efforts de modernisation sur des zones sélectionnées, prévoit en contrepartie l'extension et le renforcement des Stés d'intervention (CFDT, SATMACI) sur le reste du territoire, ces sociétés devenant polyvalentes, alors que les structures d'intervention actuelles sont sectorielles. En outre, des Stés d'Etat seraient chargées des secteurs de modernisation (6 prévus de 1971 à 1975 à Bouaké, Daola, Man, Ferkessédougou, Bandama-sud et San-Pedro).

- Des commissions de développement régional (CDR) ont été prévues par la loi-plan 1967-1970, une par ancien département, plus 2 commissions pour la région d'Abidjan et pour le sud-ouest, leur mise en place devant s'échelonner jusqu'en 1970.

.../

En plus de ces commissions, la mise en oeuvre de la politique régionale de développement sera assurée par des Comités d'action rurale (CAR), au niveau des anciennes sous-préfectures, et par l'animation rurale qui atteignait, en 1968, onze sous-préfectures du département du centre et qui devrait comporter 23 centres de formation des animateurs ruraux (CFAR) en 1975 au lieu de 4 en 1968. (1ère esquisse du plan quinquennal 1971-1975).

- Une "remise en route du mouvement coopératif", surtout pour les planteurs de café et de cacao, est prévue par la 1ère esquisse du plan 1971-1975. (Environ 500 coopératives fonctionnent encore en 1968 sur 968 déclarées en 1965 au ministère de l'agriculture).

3) Les résultats de la politique agricole ivoirienne sont déjà si évidents que, lors de la 15ème session de la conférence de la FAO (novembre 1969), M. Joseph AKA ANGHUI, directeur général du développement agricole, pouvait souligner "les différences importantes qui existent entre les données chiffrées du rapport" (Plan indicatif mondial de la FAO), "tant sur le plan de la conjoncture actuelle que des propositions d'objectifs à réaliser pour 1985", et la situation et les perspectives de son pays; ces différences tenant "essentiellement à la situation géographique et aux potentialités relativement favorables de la Côte-d'Ivoire, ainsi qu'aux progrès déjà réalisés en matière de développement agricole". "Une étude récente, précisait-il, situe le taux de croissance annuel du secteur primaire entre 1966 et 1970 à 4,8 %". "Ainsi, de 1960 à 1968, la production du paddy se trouve portée de 160.000 T à 365.000 T".

I.- LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

LES OBJECTIFS DE PRODUCTION définis par les Perspectives décennales (1960-1970) et leur projection (1970-1975) pour les productions vivrières sont basés sur des taux de progression égaux à ceux de la population (environ 2,6 %) pour les racines, tubercules, bananes plantain, mils et sorghos ... et de 6 % pour le riz, le maïs, l'huile de palme et les fruits et légumes, la valeur des productions, aux prix de 1960, devant progresser de 43 milliards Fr CFA en 1960 à 50 milliards en 1965, 60 milliards en 1970 et 71 milliards en 1975.

.../

Objectifs Perspect. décennales	1960		1965		1970		1975	
	ha	1000 T	ha	1000 T	ha	1000T	ha	1000T
Tuberc. bananes								
Igneame	210.000	1.900	240.000	2.147	240.000	2.432	280.000	2.774
Manioc	160.000	-800	180.000	904	150.000	1.024	170.000	1.168
Banane	170.000	851	190.000	962	220.000	1.089	250.000	1.242
Patate	20.000	44	25.000	50	28.000	56	32.000	64
Taro	20.000	103	23.000	116	26.000	132	30.000	150
Céréales								
Maïs	210.000	147	285.000	200	260.000	260	350.000	350
Mil	80.000	42	94.000	47	77.000	54	87.000	61
Sorgho	50.000	37	58.500	42	47.000	47	54.000	54
Riz (1)	194.000	165	237.500	220	248.500	295	274.000	395
Fonio	9.000	5	12.000	6	12.000	6	14.000	7
Légumineuses								
Arachides (2) ...	37.000	24	37.500	27	27.500	31	42.000	35
Autres	15.000	22	19.000	29	26.000	39	35.000	53
Oléagineux								
H. Palme (3)		17	+3.000	22	+4.500	26	+7.750	32,5
H. arachide		-	5.000	1	6.700	2	15.000	4,5
H. coton		-			10.000	2	20.000	4
Fruits et légumes								
		100		130		180		240
TOTAL		4.257		4.903		5.675		6.634

(1) dont 2.000 ha de riz irrigué en 1960, 11.000 en 1965, 31.000 en 1970, et 51.000 en 1975.

(2) tonnes d'arachides coques.

(3) palmeraie naturelle.

LES OBJECTIFS DE PRODUCTION définis par les Perspectives décennales (1960-1970) et leur projection 1970-1975 pour les cultures industrielles et d'exportation ont fait l'objet de programmes particuliers.

Un accroissement des objectifs 1970 est prévu pour le cacao (200.000 T au lieu de 175.000 T), l'ananas (125.000 T au lieu de 50.000 T) et le coton (80.000 T au lieu de 5.000 T) par la loi-plan 1967-1970 qui a confirmé ceux du palmier à huile (plantations sélectionnées), du cocotier, des bananes, du tabac, de la canne à sucre et du caoutchouc.

.../

Objectifs Perspect. décennales	1960		1965		1970		1975	
	ha	1000 T	ha	1000 T	ha	1000 T	ha	1000 T
Café (1)	535.000	136	667.000	200	614.000	185	525.000	180
Cacao (2)	275.000	83	279.000	105	312.000	175	303.000	200
H. palme (3).....	6.700	6	21.000	11	76.000	47	151.000	178
Cocotier (4)	6.000	1,5	11.000	4,3	25.000	13,3	50.000	24,3
Bananes (5)	8.750	105	7.800	156	7.630	187,5	7.630	200
Ananas (6)	380	17	750	34	950	50	1.200	63
Hévéa (7)	7.600	-	10.900	4,3	11.780	12,5	15.000	14,8
Coton	70.000	7	76.000	11,8	95.000	50	108.000	63
Tabac (8)	9.155	2	17.000	4	24.500	6	31.200	8

- (1) dont la production pour le café soluble : 1.700 T en 1965, 5.000 T en 1970, 10.000 T en 1975
- (2) dont la production pour fabrication de beurre de cacao : 10.000 T en 1965, 20.000 T en 1970, 30.000 T en 1975
- (3) superficies plantées et production en huile (en régimes : 40.000 T en 1960, 65.000 T en 1965, 203.000 T en 1970 et 860.000 T en 1975)
- (4) superficies plantées et production en T de coprah
- (5) production totale (exportations : 105.000 T en 1960, 156.000 T en 1965, 187.500 T en 1970, 200.000 T en 1975)
- (6) superficies récoltées des plantations intensives
- (7) superficies totales et productions de caoutchouc sec
- (8) culture industrielle et artisanale

Les Perspectives décennales avaient également prévu l'étude d'une production de succédanés de jute (objectif de 9.600 T de fibres) et de ricin ainsi que l'éventualité d'une production de 17.600 T de sucre en 1970 et 49.600 T en 1975.

Les investissements prévus par les Perspectives décennales en 1960-1969 inclus pour le secteur primaire portaient sur 35 milliards Fr CFA (10,3 % du total, soit 339 milliards Fr CFA), dont 24,2 milliards pour la période 1965-1969 (11,1 % du total de la période, soit 218,5 milliards Fr CFA). Les investissements publics représentaient 26,2 milliards Fr CFA (18,2 milliards pour 1965-1969) et les investissements privés à 8,8 milliards (6 milliards pour 1965-1969). Sur ce total, la reforestation intervenait pour 1.790 millions (1965-1969), l'élevage pour 3.037 millions, la pêche pour 528 millions et les études forestières pour 141 millions Fr CFA. La part de l'agriculture était donc d'environ 29,5 milliards.

En fait, comme le constate la loi-plan 1967-1970, les investissements de développement agricole ont, pendant la première période des Perspectives décennales, accusé un retard sensible et doublement inquiétant du fait que la croissance agricole demeure la base essentielle de l'expansion économique en Côte-d'Ivoire et que, faute d'initiatives privées suffisantes, cette croissance est étroitement

.../

dépendante de l'action des pouvoirs publics. Cependant, les importants programmes concernant les cultures industrielles et d'exportation dont le démarrage avait demandé une mise au point minutieuse sont à présent passés à la phase active de réalisation. Dès 1965-1966, s'est dessiné un mouvement de rattrapage que la mise en oeuvre de nouveaux programmes (cocotier, coton, régénération cacaoyère) devrait confirmer. Aussi la loi-plan 1967-1970 prévoyait-elle un financement accru.

(En millions Fr CFA)	1960-66 (Réal.)	Prévisions 1967-70			1960-70 Total
		noyau garanti	Tr. option- nelle	Total	
Cultures	9.645	26.150	4.600	30.730	40.395
Sols et forêts	790	1.350	300	1.650	2.440
TOTAL	10.435	27.500	4.900	32.400	42.835

Le détail des principaux investissements publics en faveur du développement des cultures pour la période 1967 à 1970 inclus est donné dans la loi-programme des investissements publics 1968-1969-1970, les totaux étant ceux de la loi-plan 1967-1970. Aucun objectif n'est modifié par la loi-programme qui stipule cependant que le "programme café se limitera à 300.000 T pour s'adapter au marché mondial".

LOI-PROGRAMME (En millions Fr CFA)	1967 Réal.	Programme 1968-1970				1967-70 Total
		1968	1969	1970	Total 1968-70	
NOYAU GARANTI (Total)	7.923	8.548	6.154	3.525	18.227	26.150
Palmier (1)	3.179	3.704	2.814	1.679	8.197	11.376
Cocotier	233	439	501	569	1.509	1.742
Hévéa	361	133	50	50	233	594
Coton (2)	768	837	615	300	1.752	2.520
Cacao (3)	873	780	444	-	1.224	2.097
Ananas	96	161	80	90	331	427
Banane	70	60	60	45	165	235
Avocat	-	39	16	31	86	86
Canne à sucre	37	35	30	200	265	302
Kénaf	-	72	-	-	72	72
Riz	1.388	1.481	911	425	2.817	4.205
C. Maraîchères	32	25	25	25	75	107
200 barrages	15	20	30	50	100	115
Motoragri	466	500	500	-	1.000	1.466

.../

<u>TR. OPTIONNELLE</u>	-	<u>526</u>	<u>1.739</u>	<u>2.335</u>	<u>4.600</u>	<u>4.600</u>
Palmier	-	75	600	395	1.070	1.070
Cocotier	-	-	110	450	560	560
Hévéa	-	250	233	140	623	623
Cacao	-	30	113	550	693	693
Banane	-	80	280	410	770	770
Ananas	-	15	26	13	54	54
Café	-	30	30	30	90	90
Riz	-	46	47	47	140	140

(1) Y compris huileries Eloka, Toumanguié, Ehania

(2) Y compris usines décorticage

(3) Régénération cacaoyère

Le projet de la loi-programme 1969-1970-1971 (cf. Fraternité hebdo), qui n'a pas été adopté définitivement, prévoyait également plus de 30 milliards Fr CFA d'investissements publics pour la période 1969-1971 ainsi que l'extension de la production d'ananas à 140.000 T, dont 125.000 T pour la conserverie. "Le programme rizicole doit permettre entre 1970 et 1975 de supprimer totalement les importations de riz".

II.- LE DEVELOPPEMENT FORESTIER

LA POLITIQUE FORESTIERE devrait avoir un triple objectif : "assurer la continuité de la production forestière ; exploiter rationnellement le capital forestier ; maintenir dans chaque région naturelle un taux de boisement suffisant pour s'opposer à la détérioration du climat, à la dégradation des sols et à l'épuisement des réserves d'eau". (Perspectives décennales).

Les moyens à mettre en oeuvre conformément à ce triple objectif comportent :

- la création d'une infrastructure portuaire et routière dans l'ouest pour réduire les frais de transport,
- le développement de scieries et d'usines de transformation du bois réparties sur l'ensemble du pays,
- l'exploitation d'une gamme plus variée d'essences, pour l'exportation, après étude du marché mondial, et pour les besoins du marché intérieur,
- la récupération de toutes les grumes exportables,
- l'encouragement à l'implantation d'industries utilisant des produits forestiers,
- le reboisement en savane (boisements communautaires, selon la "méthode Taungya", pour la production de bois de feu et de perches ; plantations de type industriel en tecks pour la fourniture de bois d'oeuvre) et en forêt dense (importants blocs industriels).

.../

LES OBJECTIFS DE PRODUCTION DES PERSPECTIVES DECENNALES enregistrent une stagnation pour les bois en grumes et une progression pour les autres catégories de production.

	1.000 Tonnes				Millions Fr CFA			
	1960	1965	1970	1975	1960	1965	1970	1975
Grumes exp.....	650	790	790	725	8.035	8.340	8.340	7.600
Bois ouvrés ...	130	300	500	730	575	974	1.711	2.668
Allumettes (approv)	-	2,8	4,8	5,6	-	25	42	49
Pâte papier ...	-	-	525	840	-	-	690	1.105
Bois chauffe ..	979	1.047	1.224	1.440	980	1.047	1.224	1.440
TOTAL				3.740	7.590	10.386	12.007	12.862

Les objectifs de reforestation des Perspectives décennales visent à atteindre, en 1975, un régime de croisière de plantations de 20.000 ha par an, dont 10.000 ha de plantations taungya (4.800 en 1970), 3.500 ha de plantations industrielles en savane (2.000 en 1968, 3.000 en 1970) et 6.500 ha de blocs en forêt (3.500 en 1970). Le début du programme était prévu pour 1965.

	Plantations taungya	Plantations savane	Blocs forêts	Total
1965-69	12.000 ha	7.500 ha	10.000 ha	29.500 ha
1970-74	32.000 ha	17.000 ha	22.500 ha	71.500 ha
Total	44.000 ha	24.500 ha	32.500 ha	101.000 ha

Les investissements prévus par les Perspectives décennales comportent 141 millions Fr CFA d'études diverses et 1.790 millions de reforestation durant la période 1965-1969 (3.795 millions pour 1970-1974).

En fait, les investissements publics dans le secteur "sols et forêt" se sont élevés à 1.167 millions Fr CFA de 1960 à 1967 inclus, le programme triennal d'investissements publics de la loi-programme 1968-1970 portant sur 1.273 millions Fr CFA. "Secteur relativement négligé jusqu'à présent, la reforestation va désormais, grâce aux nouvelles structures mises en place (SODEFOR) entrer dans une phase dynamique, aidée en cela par des ressources affectées" (loi-plan 1967-1970).

.../

III.- LE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE

LES OBJECTIFS DES PERSPECTIVES DECENNALES visent à multiplier par 1,6 en 1970, par rapport à 1960, la production de bovins et porcins, à doubler la production d'ovins et de caprins et à porter de 500 T (montant très éloigné du potentiel) à 12.500 T la production de lait. Avec les taux d'accroissement anciens (3 % pour les bovins, 6 % pour les ovins et caprins, 3 % pour les porcins, 7 % pour les volailles, on aboutirait, en effet, en 1970 à une production de seulement 26.050 T (y compris produits laitiers et oeufs) pour les besoins théoriques de 143.100 T.

"Il sera toujours nécessaire de faire appel aux importations pour satisfaire les exigences de la consommation, mais, si les pays riverains du golfe du Bénin ne comptaient que sur cette source d'approvisionnement, il n'est pas certain que les pays sahéliens traditionnellement pourvoyeurs puissent suivre cette demande. En toute hypothèse, on courrait le risque que la viande atteigne des prix exorbitants".

	Situation 1960			Prévisions production (T)		
	Cheptel	Product. (têtes)	Product. (T)	1965	1970	1975
Bovins	280.000	27.000	2.700	3.130	4.320	6.100
Ovins-caprins	1030.000	280.000	2.800	3.750	5.600	8.300
Porcins	80.000	48.000	1.440	1.670	2.300	2.900
Volailles			5.000	6.510	30.000	40.000
Lait			500	580	10.000	12.500
Oeufs			1.000	1.260	4.000	5.000
TOTAL			13.440	16.900	56.220	74.800

La valeur de cette production serait ainsi portée de 1.710 millions Fr CFA en 1960 à 2.249 millions en 1965, 7.113 millions en 1970 et 9.532 millions en 1975.

Les investissements prévus par les Perspectives décennales se montent à 3.037 millions Fr CFA dont notamment 236 millions pour la protection sanitaire, 305 millions pour la création de ranches d'élevage, 430 millions pour la constitution de noyaux d'élevage, 420 millions pour l'élevage amélioré de bovins et de buffles en basse Côte-d'Ivoire, 362 millions pour la vulgarisation avicole, 511 millions pour l'hydraulique pastorale, 320 millions pour les pâturages de savane

En fait, "les dépenses pour l'élevage ont été faibles jusqu'en 1966" (loi-plan 1967-1970), les investissements de 1960 à 1966 inclus se montant à 455 millions Fr CFA. Cette même loi-plan fixe le programme 1967-1970 à 1.600 millions Fr CFA, dont selon la loi-programme des investissements publics 1968-1970, 500 millions Fr CFA et en 1969 et 1970 pour l'étude et la construction d'abattoirs (100 millions prévus par les Perspectives décennales).

.../

IV. - LE DEVELOPPEMENT DE LA PECHE

LES OBJECTIFS DE PRODUCTION DES PERSPECTIVES DECENNALES visent à sensiblement doubler les tonnages de la pêche maritime, lagunaire et en eau douce, un essor particulier étant prévu pour la pêche au thon.

	1960	1965	1970	1975
Pêche industrielle ..	29.000 T	37.000 T	47.000 T	65.000 T
Pêche artisanale (1).	16.000 T	20.000 T	25.000 T	30.000 T
Pêche au thon	-	25.000 T	40.000 T	50.000 T
TOTAL	45.000 T	82.000 T	112.000 T	145.000 T
Valeur (millions Fr CFA)	1.499	3.231	4.576	5.840

(1) Y compris pêche en eau douce, sans les rivières, dont la production devrait atteindre 10.000 T en 1970 (9.000 en lagune, 1.000 T de pisciculture).

Les investissements prévus par les Perspectives décennales se montent à 528 millions Fr CFA dont notamment 207 millions d'actions en faveur de la commercialisation. (L'extension du port de pêche figure au chapitre de l'infrastructure).

Un réajustement en hausse est prévu par la loi-plan 1967-1970. "La pêche fait montre d'un dynamisme certain qui a conduit à réajuster en hausse les objectifs fixés en 1962. Les importants programmes de recherches, l'assistance accrue à la profession, et notamment aux artisans de la pêche lagunaire, font bien augurer de l'avenir de ce secteur".

Le total des investissements pour la période de 1960 à 1970 inclus est maintenant porté à 730 millions Fr CFA dont 250 millions réalisés de 1960 à 1966, 132 millions réalisés en 1967 et 348 millions prévus de 1968 à 1970 inclus (loi-programme 1968-1970).

Les principales opérations prévues pour la période 1967-1970 inclus concernent le programme de recherches de la sardinelle en liaison avec la FAO (étude sur la biologie, les stocks et la capture des poissons pélagiques côtiers du golfe de Guinée) pour 81 millions Fr CFA et l'étude et la création d'installations frigorifiques (55 millions) et de la lère tranche d'une cité de fumage (145 millions).

.../

Côte-d'Ivoire

2 actions nouvelles figurent dans le projet de loi-programme des investissements publics 1969-1971 (cf. Fraternité hebdo) : la création d'un élevage expérimental de crevettes japonaises en lagune et les recherches sur la biologie des crevettes locales d'une part, des expérimentations de commercialisation vers l'intérieur de poissons, soit congelés, soit irradiés, d'autre part.

.../

TABLEAU DES PRODUCTIONS RURALES DE COTE-D'IVOIRE

I.- LA PRODUCTION AGRICOLE

/ A.- LES PRODUCTIONS VIVRIERES /

1.- LE RIZ est le seul produit vivrier faisant l'objet d'un programme de développement particulier en raison du développement rapide de la consommation, de l'importance des importations passées, des conditions écologiques favorables en savane, permettant le développement d'une région défavorisée, et des résultats obtenus par les expériences rizicoles effectuées à Yamoussoukro par des spécialistes de Formose.

Le programme de développement de la riziculture (1966-1970), qui a démarré effectivement en 1966, a été confié à une section spécialisée de la Sté d'assistance technique pour la modernisation agricole de la Côte-d'Ivoire (SATMACI), le projet initial d'une Sté spécialisée, la SODERIZ, n'ayant finalement pas été retenu. La SATMACI est chargée d'encadrer les planteurs, d'améliorer les techniques culturales et de développer un réseau de magasins, de stockage et de rizeries en fonction des besoins.

Le but du programme de la SATMACI est de pallier en 1970 la différence entre la production et la consommation, avec une production de 430.000 T de paddy (contre 295.000 T prévues par les Perspectives décennales). Pour atteindre ce but, 3 moyens sont mis en oeuvre, d'une part l'accroissement des superficies (24.000 ha pour le riz irrigué, dont environ 11.500 ha dans la zone Bandama-Solomougou, dans la région de Korhogo, et 20.000 ha pour le riz pluvial), d'autre part l'encadrement des planteurs (724 encadreurs pour la culture irriguée et 310 encadreurs pour la culture pluviale à former de 1966 à 1968, chiffres ramenés ensuite à un total de 800) sur 104.000 ha de riz pluvial et sur la totalité du riz irrigué, et enfin le développement de la commercialisation et de l'usinage du paddy pour mettre sur le marché au moins 70.000 T de riz blanchi (110.000 T de paddy). L'assistance technique chinoise comprend environ 160 experts actuellement.

	Riz irrigué		Riz pluvial				Production totale (1)
	Superficies	Production	Extens. surfaces		Amélior. rendements		
			ha	Product.	ha	Product.	
1966	3.040	18.000	650	1.170	3.200	1.920	251.000
1967	7.575	37.000	5.150	9.270	14.650	8.790	285.000
1968	15.415	71.000	11.000	19.800	33.750	20.250	351.000
1969	21.255	120.000	18.600	33.480	65.300	39.180	420.000
1970	23.400	120.000	20.000	36.000	84.000	50.400	436.000

(1) En supposant la stabilisation de la production sur les cultures pluviales non encadrées.

(2) dont 35.000 ha dans l'ouest, 20.000 ha dans le centre-ouest, 14.000 ha dans le nord et 15.000 ha dans les régions de Touba, Séguéla, Mankono.

.../

Côte-d'Ivoire

Les investissements prévus en 4 ans 1966-1970 sont de l'ordre de 3,5 milliards Fr CFA, les principaux postes étant constitués par l'encadrement (1.283 millions) et la formation du personnel (310 millions) et par les rizeries (1.084 millions).

En particulier, le prêt du Kreditanstalt für Wiederaufbau d'un montant de 30 millions DM (environ 1.840 millions Fr CFA), accordé en octobre 1963, est affecté à la réalisation du plan rizicole.

Les rendements, qui sont actuellement estimés à 1,5 T à l'ha en riz inondé et à 0,9 T en riz pluvial non encadré, devraient atteindre progressivement 1,5 T en culture pluviale avec encadrement lâche, 1,8 T avec encadrement rapproché en 4 T en culture irriguée.

La production de paddy a plus que doublé de 1960 à 1968. (Pour évaluer la production de riz usiné, il faut tenir compte d'un rendement au décorticage d'environ 62 % et d'un pourcentage de pertes et de semences de l'ordre de 11 %).

En T	1950	1955	1960	1963	1964	1965	1966	1967	1968
Pr. paddy	118.300	114.200	159.000	219.000	247.000	250.000	274.000	335.640	345.000

L'ancien département de l'Ouest à fourni 104.000 T de paddy, soit 30,2 % de la production en 1968, pour 29,2 % des superficies plantées et l'ancien département du Nord 28,9 % pour 32,4 % des surfaces. Les autres anciens départements producteurs sont le Centre-ouest (62.000 T), le Centre (49.400 T) et l'Est (4.200 T).

La commercialisation du paddy, dont le prix d'achat est maintenant de 20 Fr CFA le kg, est handicapée par l'importance de l'autoconsommation (près de 150.000 T actuellement) surtout dans les départements producteurs de l'Ouest et du Centre-ouest.

La commercialisation de la SATMACI a porté sur 2.100 T en 1965-66, 13.500 T en 1966-67 et 11.000 T en 1967-68 de paddy.

Les importations de riz sont passées de 58.113 T en 1964 à 77.911 T en 1965, 83.179 T en 1966, 24.067 T en 1967 et 47.226 T en 1968.

.../

L'usinage du riz est actuellement effectué par les 4 rizeries modernes de la SATMACI d'une capacité totale de traitement de 14 T/h, soit environ 53.000 T de paddy. A la suite de la réalisation de ces usines, les anciennes et petites rizeries (Korhogo, Bouaké, Odienné, Ferkessédougou et Boundiali) ont été arrêtées, à l'exception de celle de Bouna (300 kg/heure).

Usines	Capacité traitement	Capacité stockage paddy	Prod. de riz blanc		Prévis. de prod.		Invest. (M, Fr CFA)
			1966-67	1967-68	1968-69	1969-70	
Bouaké	4 T/H	5.000 T	1.380 T	1.920 T	5.600 T	8.000 T	128
Gagnoa	4 T/H	5.500 T	2.157 T	450 T	2.200 T	3.500 T	123
Korhogo ...	4 T/H	3.500 T	1.775 T	1.803 T	3.100 T	5.000 T	160
Man	2 T/H	6.000 T	1.398 T	2.040 T	2.500 T	3.200 T	153
TOTAL	14 T/H	20.000 T	6.710 T	6.213	13.400 T	19.700 T	564

Le programme rizeries de la SATMACI prévoit la mise en route en 1970 de 5 nouvelles rizeries d'une capacité unitaire de 4 T/heure, moyennant des investissements évalués à 1,3 milliards Fr CFA, financés à 80 % par un prêt italien. L'implantation des 4 premières usines aura lieu à Bongouanou, Daloa, Séguéla et Yamoussoukro. La capacité totale de traitement sera ainsi portée à 34 T/heure, soit le minimum prévu dans le programme 1966-70 de la SATMACI, correspondant au traitement d'une centaine de milliers de tonnes de paddy par an.

2.- LE MAIS constituait, avant l'intervention rizicole de la SATMACI, la première céréale ivoirienne.

La culture du maïs, culture familiale, couvre environ 220.000 ha essentiellement dans 2 régions : Korhogo-Ferkessédougou-Boundiali d'une part, Katiola-Béouni-Bouaké-Tiébissou d'autre part.

Les rendements moyens sont de l'ordre de 9 quintaux à l'ha.

La production de maïs, en grande partie autoconsommée, a progressé de près de 50 % de 1960 à 1967, son développement, lié à celui de la culture du coton en tant que plante d'assolement, dépendant notamment de l'emploi de matériel végétal à haut rendement et du respect du calendrier cultural.

(En tonnes)	1950	1960	1963	1965	1966	1967 (1)
Production ...	44.000	147.000	175.000	180.000	195.000	220.000

(1) En 1967, la production des autres céréales a été, d'après les Comptes de la nation, de 37.000 T de mil, 11.500 T de sorgho et 7.500 T de fonio. Avec le riz et le maïs, la valeur de la production des céréales était estimée à 9.689 millions Fr CFA.

L'utilisation industrielle du maïs, destiné jusque là à la consommation humaine et à celle des volailles, a débuté en 1967 avec la maïserie pilote de la Sté ivoirienne de développement industriel (SIDI), constituée par l'Industrial Promotion Service (IPS), qui a produit 1.000 T de farine blanche pour 1.300 T de graines traitées, et envisagerait, en cas de réussite de ses essais de commercialisation, une production de 15.000 T de produits finis divers pour l'alimentation humaine et animale dans une usine située à Bouaké. (La COPRAVI utilise également le maïs pour la fabrication d'aliments pour les volailles, ainsi que les centres d'élevage de Bingerville et de Bouaké).

La création à Bouaké d'une usine-pilote de fabrication de "foutou-prêt" est envisagée.

3.- LA PRODUCTION DE FECULENTS croît régulièrement depuis 1960, mais plus lentement que celle des céréales.

(En tonnes)	1950	1960	1965	1966	1967
Igname	780.000	1.150.000	1.300.000	1.320.000	1.350.000
Manioc	690.000	450.000	500.000	515.000	520.000
Bananes plantain .	490.000	490.000	600.000	615.000	620.000
Taro	49.000	135.000	160.000	160.000	162.000
Patates	14.000	18.000	20.000	20.000	21.000
Pois de terre		12.000	13.000	14.000	15.000
TOTAL	2.023.000	2.255.000	2.593.000	2.644.000	2.688.000

La valeur de la production, d'après les comptes de la Nation, serait de 28.077 millions Fr CFA en 1967.

4.- LA PRODUCTION DE FRUITS ET LEGUMES (sauf les bananes et les noix de coco), qui ne fait pas l'objet de statistiques précises, est évaluée par les Comptes de la nation à 3.300 millions Fr CFA en 1967 contre 3.250 millions en 1966. Un programme de développement de l'agrumiculture dans la région de Sassandra est en cours d'élaboration

Le Consortium des agrumes et plantes à parfum, créé en 1969, a entrepris la création, dans la région de Sassandra, d'un complexe agro-industriel susceptible de fournir à une usine d'huile essentielle 37.000 T de fruits (bergamote, bigarade, lime) pour produire environ 180 T d'essence, 1.200 T de jus concentrés et 3.000 T de marc pectine. L'approvisionnement de l'usine sera assuré par les 1.600 ha de plantations individuelles existantes actuellement dans la région, la réalisation de 500 ha supplémentaires, de 1970 à 1975 sera assurée par le Consortium.

.../

5.- L'ETUDE DE L'IMPLANTATION D'UN COMPLEXE AGRO-INDUSTRIEL sucrier a été effectuée par la Sté sucrière de Côte-d'Ivoire (SOSUCI), l'expérimentation, entreprise par l'IRAT sur les 2 points de Ferkessédougou et Koudougou (près de Bouaflé) et près de Mankono, étant terminée en 1969. Un projet du groupe MIMRAN serait actuellement en compétition avec le projet SIAN - Raffineries de Saint-Louis (SOSUCI).

Les objectifs de production sont limités par l'accord sucrier de l'OCAM à la satisfaction du marché local (31.084 T importées en 1965, 35.715 T en 1966), 32.180 T en 1967 et 36.837 T en 1968 ; 55.000 T de consommation prévues en 1975 et 70.000 T en 1980) dont il faut retrancher 10.000 T d'engagement d'achat à la Haute-Volta dès l'entrée en service des plantations de Banfora.

6.- LE ROLE DE L'INSTITUT POUR LA TECHNOLOGIE ET L'INDUSTRIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES TROPICAUX (ITIPAT), créé en janvier 1967, est particulièrement à souligner en ce qui concerne les études de valorisation industrielle des productions agricoles nationales.

Les projets déjà étudiés concernent notamment la fabrication d'essence d'agrumes à Sassandra (cf. ci-dessus), de foutou-prêt (farine de manioc), de sauces à partir de poisson, de farine de manioc crue (pour la biscuiterie et l'alimentation infantile) et précuite (manioca), de crème de banane, de conserves de coeurs de palmiers, d'extrait stabilisé de cola, d'huile de coco directement à partir de l'amande fraîche, de jus transformé de mangues, de maniobanane, à partir de farine de manioc et d'écartés de banane, ...

/ B.- LES PRODUCTIONS INDUSTRIELLES ET D'EXPORTATION /

1.- LE CAFE représente toujours, malgré les efforts de diversification entrepris, la première ressource de la Côte-d'Ivoire, qui en est le 3ème producteur mondial, après le Brésil et la Colombie et le 1er producteur africain (et même le premier producteur mondial de la variété Robusta). La récente élection de M. Abdoulaye SAWADOGO, ministre de l'agriculture, comme président du Conseil international du café, l'exécutif de l'Accord international, reflète bien d'ailleurs la place de la Côte-d'Ivoire dans les instances mondiales.

Les superficies plantées sont difficiles à évaluer, une partie des plantations étant régulièrement exploitée et plus ou moins entretenue et une partie seulement périodiquement reprise ou abandonnée en fonction des cours et des motivations économique-psychologiques des cultivateurs. L'ensemble représente environ 700.000 ha (près d'un million d'ha en comptant les plantations abandonnées) pour quelque 280.000 plantations). Les 2 principales régions sont la zone Dimbokro-Bocanda et le sud-est (Aboisso). Dans l'ensemble, les sous-préfectures présentant les plantations les plus anciennes sont celles de Gagnoa, Oumé, Daloa (Centre-ouest), Beoumi, Mbahiakro, Yamoussoukro (Centre), Bocanda, Bongouanou, Arrah, Daoukro (Est) et Divo (Sud).

Environ les 2/3 des plantations datent de 1950 à 1960, du fait de la diminution des replantations annuelles (43.000 ha en moyenne annuelle de 1950 à 1959, environ 17.000 ha depuis 1960-61, année de chute des cours mondiaux). Or, en culture traditionnelle, la productivité du caféier décroît assez vite après l'âge de 15 ans.

Les rendements varient beaucoup selon les types de culture (intensive ou extensive), les conditions écologiques des régions (régions marginales, terres, pluviométrie), les conditions climatiques des années successives, l'âge des plantations ... Les rendements moyens sont de l'ordre de 250 à 600 kg à l'ha en culture extensive, de 800 à 1.200 kg en culture intensive et de 400 kg en moyenne générale.

L'IFCC vient de mettre au point une nouvelle variété susceptible, avec des techniques culturales améliorées, de fournir 700 kg/ha à 3 ans, 1.500 kg/ha à 4 ans et 700 kg à 5 ans. Mais il semble que la rentabilité de cette variété soit surtout intéressante en culture réellement intensive.

Les productions varient également sous l'effet des causes influant sur les rendements et, en partie, avec les répercussions des fluctuations des cours mondiaux sur la reprise de plantations abandonnées. Au cours des 10 dernières années, les 2 extrêmes de ces productions ont été réalisés en 1961-62, avec moins de 100.000 T et en 1967-1968 avec près de 300.000 T, soit une différence du simple au triple. (La campagne de commercialisation dure d'octobre à fin septembre).

Campagnes	Commerc. (T)	Campagnes	Commerc. (T)	Campagnes	Commerc. (T)
1955-56	113.800	1960-61	184.308	1965-66	272.566
1956-57	95.700	1961-62	96.956	1966-67	130.776
1957-58	110.000	1962-63	194.639	1967-68	287.760
1958-59	157.128	1963-64	261.212	1968-69(1)	210.100
1959-60	131.485	1964-65	202.188	1969-70	

(1) Chiffres provisoires

Le potentiel productif moyen (sur plusieurs années dont les productions peuvent varier du simple au double) est de l'ordre de 240.000 T. Sans un rajeunissement de la caféraie, il pourrait tomber environ 220.000 T dès 1975.

Les prix d'achat au producteur ont été évalués en nu-basculé Abidjan jusqu'au 15 décembre 1963 et uniformisés pour tous les points d'achat à partir du 15 décembre 1963, les frais de transport jusqu'à Abidjan étant pris en charge par la Caisse de stabilisation et de soutien des prix de productions agricoles, créée le 7 août 1964. (Auparavant, existaient une Caisse de stabilisation des prix du café et une Caisse de stabilisation des prix du cacao, qui ont fusionné le 22 mars 1962. Depuis le décret du 9 février 1968, le champ d'intervention de la Caisse de stabilisation et de soutien des prix des productions agricoles comprend le café, le cacao, le coton, la banane, les produits du palmier, le coprah et le tabac).

.../

Les prix minima d'achat aux producteurs ont évolué de 115 Fr CFA en 1958-59 à 105 Fr CFA en 1959-60, 95 Fr CFA en 1960-61, 80 Fr CFA en 1961-62 et 1962-63, 90 Fr CFA en 1963-64, 75 Fr CFA en 1965-66, 90 Fr CFA en 1966-67, 1967-68 et 1968-69 et 95 Fr CFA en 1969-70.

Les cours du café Côte d'Ivoire courant grade 2 à New-York ont ainsi évolué (1a lb CAF en cents).

Janv. 62	Janv. 63	Janv. 64	Janv. 65	Janv. 66	Janv. 67	Janv. 68	Janv. 69	Mai 69	Déc. 69
19	22,25	33,75	24,75	35,25	30,04	32,9	30,5	27	36

(Source : Marchés Tropicaux).

Les revenus des producteurs de café, d'après les Comptes de la nation 1967, ont évolué par année (fin d'une campagne et début de la campagne suivante) de 13.508 millions Fr CFA en 1960 à 18.757 millions en 1965, 19.406 millions en 1966 et 13.778 millions en 1967. Ils seraient tombés de près de 26 milliards Fr CFA en 1967-68 à environ 19 milliards en 1968-69.

La commercialisation est contrôlée par la Caisse de stabilisation depuis l'achat au producteur, généralement effectué par des traitants libanais, jusqu'à l'embarquement.

Le conditionnement du café est réalisé à Abidjan où une quinzaine de stés commerciales retraitent le café déjà séché, décortiqué et trié en brousse. Les principales stés sont la nouvelle SIFCA (traitement 1967 : 50.000 T) ; la Cie France-Amérique (45.000 T) ; Daniel Ancel et fils (45.000 T), la Sté havraise africaine de commerce (21.000 T), les Ets Jean Abile Gal (30.000 T), la Sté ouest africaine d'entreprises maritimes (SOAEM) (24.000 T), la Cie française de la Côte d'Ivoire (15.700 T).

Une réorganisation du système de commercialisation, d'usinage et de stockage du café, qui avait, pour l'essentiel, donné satisfaction jusqu'à présent, est actuellement à l'étude pour remédier aux insuffisances apparues (décorticage et triage défectueux et coûteux, surpaiements au bénéfice surtout des traitements libanais pour "faire du tonnage", hétérogénéité des lots de café vert non usiné arrivant à Abidjan, coût du transport et fraudes en cours de ce transport, concentration des usines à Abidjan, suréquipées pour traiter la récolte en quelques mois, insuffisance du stockage, contrôle de la qualité difficile à l'intérieur à cause de l'évacuation rapide et progressivement inefficace à l'exportation ...). La solution envisagée consiste à confier les activités de collecte et d'usinage à des Stés mixtes groupant la Caisse de stabilisation, les Stés commerciales et des intérêts privés ivoiriens. Le café serait acheté en cerises, le séchage seul étant effectué par le planteur, et traité dans 9 usines, non compris une petite usine à Sassandra, d'une capacité totale de 540.000 T

.../

de cerises (ou 270.000 T de café), dont 50.000 T à Man, 40.000 T à Daloa, 61.000 T à Gagnoa, 64.000 T à Yamoussoukro, 85.000 T à Dimbokro, 53.000 T à Daoukro, 55.000 T à Abengourou, 52.000 T à Aboisso, 76.000 T à Abidjan. Une usine reviendrait à environ 480 millions Fr CFA avec les logements et magasins de stockage. La Sté d'étude pour la formation de l'industrie caféière (SEPRIC) a été créée dans ce but le 27 juin 1969. Une usine pilote pourrait commencer à fonctionner fin 1970, l'ensemble du programme pouvant être achevé en octobre 1973.

La qualité du café a nettement progressé à la suite des efforts du gouvernement pour rendre le café ivoirien compétitif sur le double plan des prix et des qualités. Le pourcentage du classement supérieur est ainsi passé de 0,9 % en 1954-55 à 93,3 % en 1965-66, tandis que celui de la qualité limite baissait dans la même période de 65 % à 0,05 %. Actuellement, environ 95 % du café exporté est de qualité supérieure. "Ainsi, déclarait le rapport 1960-64 du Conseil économique et social de décembre 1965, les cafés de Côte-d'Ivoire ont-ils acquis en peu d'années un renom de qualité qui leur a permis de rejoindre progressivement les cours des meilleurs robustas et de faire l'objet d'une demande active".

Le problème de l'écoulement de la production du café ivoirien est primordial en raison de la surproduction mondiale.

- Les quotas d'exportation de base sur les marchés traditionnels de café, accordés par l'Organisation internationale du café (OIC), sont nettement insuffisants. "Au cours des négociations de 1962, déclarait M. SAWADOGO le 4 octobre 1967, des erreurs dans l'attribution des quotas ont lésé un certain nombre de pays producteurs, dont essentiellement la Côte-d'Ivoire. Celle-ci, en effet, dispose d'un quota qui ne correspond même pas à la moitié de sa production, alors que le taux de rétention chez les autres varie de 10 à 15 %." Le relèvement du contingent de base de 2.324.000 sacs en 1962 (environ 139.000 T) à 3.073.000 sacs dans le nouvel accord de 1968 (environ : 188.000 T), s'il améliore la situation de la Côte-d'Ivoire, ne résoud pas le problème de l'écoulement de la production. (A ce sujet, il n'est pas inutile de rappeler qu'en juin et juillet 1968, en vue d'apporter sa contribution à la résorption des excédents mondiaux, la Côte-d'Ivoire a procédé à la destruction de 101.903 T de café.

- La limitation des extensions de plantations, qui constitue une première solution à moyen et long terme, a déjà fait l'objet de plusieurs mesures, comme la suppression de la prime d'encouragement à l'extension des superficies dès 1954, la suppression des pépinières entretenues par le service de l'agriculture dès 1968 et surtout l'interdiction, décidée le 8 décembre 1965, de toute création ou extension de plantations de café, la Côte-d'Ivoire devenant ainsi le 1er pays producteur à avoir interdit par voie réglementaire toute plantation nouvelle.

- Le développement de la consommation nationale, entrepris depuis 1961 par le Comité national de propagande pour la consommation du café (CNPCC), commence à porter ses fruits (70 T consommées en 1961, 575 T en 1964, 642 T en 1965, 687 T en 1966, près de 1.000 T en 1968) mais ne peut avoir qu'une portée limitée dans les prochaines années (6.000 T prévues en 1975).

.../

- La recherche de nouveaux débouchés sur des marchés non traditionnels, se situant en dehors des contingents de base (annexe B de l'accord international), est facilitée par la qualité des cafés ivoiriens et par leurs bas prix relatifs par rapport aux arabicas. Ainsi, en 1968, ces pays ont-ils acheté pour plus de 30.000 T (13.601 T pour le Japon, 1.899T pour le Sénégal, 5.005 T pour la Pologne). Pour la campagne 1967-68 le soutien moyen de la Caisse de stabilisation et de soutien a été, sur ces pays, de 18,31 Fr CFA le kg, alors que, pour les marchés traditionnels, le reversement moyen a été de 28,08 Fr CFA par kg. Dans l'ancienne Convention de Yaoundé, le café des EAMA bénéficiait d'une exonération des droits de douane (TEC 12 %).

Export. totales	1960	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968
Tonnes	147.488	142.680	182.074	204.271	185.651	.460	149.030	214.444
Millions Fr CFA.	18.680	18.941	24.472	31.724	25.890	30.233	25.423	35.861
% export.totales	50	39,6	43	42,6	37,8	39,4	31,7	34,1

Les principaux clients ont été la France avec 87.818 T (68.148 T en 1967, 72.763 T en 1966 et 575.186 T en 1965) et les Etats-Unis avec 71.647 T (41.907 T en 1965, 49.122 T en 1966 et 48.402 T en 1965), soit près de 75 % pour ces 2 pays comme en 1967.

- L'industrialisation locale, en dehors de quelques usines de torréfaction, notamment celles de la Sté nouvelle SIFCA et des Ets Jean ABILE GAL, ne concerne que la fabrication du café soluble par la Cie africaine de préparations alimentaires et diététiques (CAPRAL), du groupe NESTLE France, dont la capacité est de 1.800 T par an, soit 6.000 T de café vert (production 1969 : 1.400 T de poudre soluble pour une valeur de 3,5 milliards). Un accroissement d'un tiers de la capacité est en cours. La CAPRA est avec la SACO, la principale entreprise exportatrice de produits agricoles transformés.

Les perspectives de production du café dépendent de plusieurs impératifs : importance du café dans le revenu national, nécessité d'une modernisation de la culture et d'une réduction des surfaces cultivées, en fonction notamment de l'amenuisement des disponibilités en terres à culture surtout dans les zones de plantations de palmiers et hévéas, vieillissement de la caféraie ivoirienne et possibilités de commercialisation qui se présentent maintenant sous un jour plus favorable (augmentation des quotas de base de l'Accord international ; extension des marchés nouveaux).

Les objectifs minima des Perspectives décennales, "établis dans une perspective pessimiste de l'évolution des débouchés", donc éventuellement révisables en hausse, portaient sur 200.000 T en 1965, 185.000 T (dont 5.000 T pour le café soluble) en 1970 et 180.000 T (dont 10.000 T pour le café soluble) en 1975.

L'objectif de la loi-plan 1967-1970 était porté à 300.000 T pour 1970, montant confirmé par le projet de loi-programme des investissements publics 1969-1971. (La lère esquisse du plan quinquennal 1971-1975, non encore adopté, prévoit 230.000 T en 1970, 265.000 T en 1975, 360.000 T en 1980).

.../

La normalisation progressive de la production représente un processus lent et se heurte à certaines difficultés, en particulier en ce qui concerne le regroupement des plantations dans les zones écologiquement les plus favorables (par exemple, la faible possibilité de cultures de remplacement dans les zones marginales).

Le double programme actuellement envisagé comporte d'une part une tranche d'urgence de plantation en matériel tout venant traditionnel (37.000 ha par an) destinée à maintenir le potentiel productif actuel, qui suppose la levée de l'interdiction de planter dans les sous-préfectures où les arbustes sont les plus âgés, d'autre part, un programme à long terme de reconversion variétale (20.000 ha par an, dont la moitié avec encadrement serré) à partir de 1971 date où seront disponibles les nouveaux clones sélectionnés par l'IFCC.

2.- LE CACAO représente, pour la Côte-d'Ivoire, 3ème producteur mondial après le Ghana et le Nigéria et sensiblement à égalité avec le Brésil, une importance actuelle se situant immédiatement après celle du café.

Les superficies plantées ont progressé d'environ 50 % en 4 ans et les superficies en production d'environ 25 % (cf. tableau ci-après).

Cette différence entre superficies plantées et superficies en production traduit le rajeunissement d'une cacaoyère dont on déplorait le dépérissement en 1959. A cette époque, en effet, selon des estimations officielles, 30 % des plantations avaient entre 25 et 40 ans, 45 % entre 10 et 25 ans et seulement 25 % moins de 10 ans.

Les rendements, grâce aux efforts entrepris depuis 1959, sont en nette progression, de près de 25 % entre 1960-61 (bonne année) et 1967-68 (mauvaise année) une alternance régulière existant entre bonnes et mauvaises années (cf. tableau ci-après).

Les variétés hybrides mises récemment au point par l'IFCC devraient permettre des rendements de 700 kg/ha dès leur entrée en production, à 4 ans, de 900 kg à 5 ans et de 1.500 kg à 6 ans.

La production, qui était demeurée stationnaire de 1939 (55.180 T) à 1950 (55.000 T) et 1959 (52.900 T) en raison non seulement du vieillissement des cacaoyers mais aussi de la dégradation continue de l'état sanitaire des plantations à la suite du défaut d'entretien et des attaques parasitaires (en particulier capsides) et des malfaçons culturales (défectuosité de l'entretien, de la taille, de la conduite, de l'ombrage), n'a depuis cessé de croître sous réserve de l'alternance des bonnes et des mauvaises campagnes.

.../

	Superficies (ha)		Production (T)			Rendement kg/ha
	Plantées	en product.	Campagne 1 principale	Campagne 2 secondaire	Total	
1957-58			41.810	3.686	45.496	
1958-59			46.528	9.242	55.770	
1959-60			52.709	9.314	62.023	
1960-61	383.400	300.000	88.016	6.791	94.807	312
1961-62	407.600	322.900	78.725	3.818	82.543	251
1962-63	435.700	340.000	91.702	11.336	103.038	302
1963-64	467.200	348.000	88.493	9.726	98.219	282
1964-65	508.600	357.000	126.811	20.718	147.529	413
1965-66	536.100	365.000	108.698	4.589	113.287	310
1966-67	558.600	370.000	139.570	10.360	149.662	404
1967-68	567.000	377.200	130.222	16.595	146.817	389
1968-69			128.441	13.327	141.768	

(1) d'octobre à fin avril

(2) de mai à septembre

Deux opérations de développement de la production, en dehors des plantations de jeunes cacaoyers, ont été entreprises par la SATMACI depuis sa création le 1er janvier 1959 après les essais de restauration et les tests capsides de l'IFCC.

- La lutte phytosanitaire anti-capsides a porté, en 7 ans, sur 273.734 ha, soit près des 3/4 des superficies en production terminée en 1965, cette opération qui était alors la plus importante de toutes les actions effectuées en faveur du cacao, a été prise en relais par les planteurs eux-mêmes, avec l'appui des Centres d'approvisionnement des planteurs (CAP). Un arrêté du ministre de l'agriculture règlementant la lutte anti-capsides a même procuré aux groupements précoopératifs de planteurs des moyens de recours légaux contre les exploitants négligents.

- L'action de régénération des cacaoyères, qui a débuté en 1962 et qui complète l'opération phytosanitaire, portait déjà fin 1967 sur 152.127 ha. 23.750 planteurs et 706 groupements précoopératifs bénéficiaient alors d'un encadrement dense (600 conseillers ruraux ou encadreurs de base, 60 assistants ... formés par l'IFCC dans les deux centres de Bingerville et de Divo). Cette régénération des vieilles plantations (débroussaillage, égourmandage, aménagement de l'ombrage ...) s'accompagne de la vulgarisation des méthodes de culture intensive et de l'utilisation de l'engrais.

La qualité du cacao s'est nettement améliorée depuis une dizaine d'années, la Côte-d'Ivoire ayant même été le premier pays producteur à adopter les normes internationales établies par la FAO.

.../

Côte-d'Ivoire

Pour la campagne principale 1967-68, la répartition qualitative du produit a été, selon la Caisse de stabilisation et de soutien, de 81 % pour le grade I, 16 % pour le grade II et 4 % pour le sous-grade.

Les prix d'achat aux producteurs ont varié presque du simple au double de 1960-61 à 1965-66, les cours mondiaux étant eux-mêmes très spéculatifs.

En Fr CFA le kg	1956 1957	1957 1958	1958 1959	1959 1960	1960 1961	1961 1965	1965 1966	1966 1967	1967 1968	1968 1969	1969 1970
Prix d'achat(1)	70	75	90	95	95	70	55	70	70	70	80

(1) Pour la campagne principale nu-basculé Abidjan jusqu'en décembre 1963, tous points d'achat ensuite.

Les cours mondiaux (indice 100 en juillet 1950) ont varié entre l'indice 193,5 en juillet 1954 et l'indice 33,1 en juillet 1965. Inférieurs à l'indice 90 durant les 3 premiers trimestres 1968, ils se situent maintenant à un indice de l'ordre de 125.

Cents par lb	Juil. 1950	Juil. 1954	Janv. 1955	Janv. 1960	Janv. 1965	Juil. 1965	Juin 1966	Janv. 1967	Janv. 1968	Janv. 1969
Accra New-York	35,6	68,9	48,7	30,3	22,6	11,8	24,2	26,7	31,6	44,7

En 1967-68, mettant à profit une conjoncture particulièrement favorable, la Caisse de stabilisation a réalisé un prix moyen de 157,27 Fr CFA, soit un reversement moyen de 33,72 Fr CFA par kg.

Les revenus des producteurs sont évalués par les Comptes de la nation 1967 à 7.669 millions Fr CFA en 1960, 7.086 millions en 1965, 10.664 millions en 1966 et 9.039 millions en 1967. Pour les campagnes 1967-68 et 1968-69, ils seront de l'ordre de 10 milliards Fr CFA.

L'écoulement de la production ne pose pas de problèmes particuliers sinon celui des variations des cours. La conclusion d'un accord international, qui permettrait sans doute un développement plus régulier de la demande mais qui n'a pu se réaliser jusqu'ici en raison notamment de l'opposition des Etats-Unis, faciliterait encore cet écoulement. (La Côte-d'Ivoire fait partie de l'Alliance des pays producteurs de cacao qui groupe les principaux pays producteurs : Brésil, Cameroun, Côte-d'Ivoire, Ghana, Nigéria et Togo).

.../

- Les exportations de cacao se situent en valeur après celles de café et de bois.

Fèves cacao	1960	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968
Tonnes	62.896	101.069	99.728	124.261	126.409	124.288	105.166	121.465
Millions								
Fr CFA	8.718	10.553	11.281	14.530	10.915	13.144	13.878	19.417
% exp. Tot..	24,3	22,1	19,9	19,5	15,9	17,1	17,3	18,5

Les principaux clients en fèves de cacao ont été les Pays-Bas avec 35.384 T (22.704 en 1967, 21.841 T en 1966 et 28.575 T en 1965), la France avec 25.337 T (26.789 T en 1967, 35.455 T en 1966, 28.885 T en 1965), l'Allemagne avec 20.612 T (17.715 T en 1967, 14.888 T en 1966, 15.376 T en 1965), les Etats-Unis avec 14.819 T (17.150 T en 1967, 32.435 T en 1966, 31.959 T en 1965), l'Italie avec 11.366 T (9.792 T en 1967) ...

- La fabrication pour l'exportation de beurre et de poudre de cacao est effectuée depuis novembre 1964 par la Sté africaine de cacao (SACO), filiale du Cacao Barry. 28.000 T de fèves ont été traitées en 1967-68 contre 22.000 T en 1966-67 et 18.800 T en 1966, pour une capacité de traitement de 30.000 T. Les exportations de cacao en masse ont progressé de 2.624 T en 1967 à 7.848 T en 1968 et celles de beurre de cacao de 4.980 T en 1965 à 6.896 T en 1966, 7.117 T en 1967 et 7.773 T en 1968.

La réalisation d'une 2ème usine de beurre de cacao est envisagée par la Sté industrielle de transformation des produits agricoles (API), en association entre la SOCIPEC et une Sté étrangère. La capacité de triruration serait de 20.000 T de fèves. (Un autre projet portant sur un traitement de 40.000 à 50.000 T de fèves a été étudié par le Ward foods).

Les perspectives de développement de la production apparaissent favorables. Une récente mission de la FAO en Afrique a estimé que la production ivoirienne devrait progresser très rapidement après 1973 et atteindre 300.000 T vers 1980-83, alors que celle de ses 2 principaux concurrents devrait progresser de 2 à 3 % seulement par an en ce qui concerne le Ghana (550.000 T en 1964-65, 395.000 T en 1967-68, 320.000 T en 1968-69) et dépasser 300.000 T vers 1980 en ce qui concerne le Nigéria (230.000 T en 1967-68, 190.000 T en 1968-69).

L'objectif des Perspectives décennales, qui visait une production de 95.000 T en 1965, 155.000 T en 1970 et 170.000 T en 1975, a été porté à 200.000 T par la loi-plan 1967-1970.

- L'objectif de la lère esquisse du plan quinquennal 1971-1975 (non encore adopté) propose un triplement de la production de 1965 à 1980 (115.000 T en 1965, dont 10.000 T pour le beurre de cacao ; 194.000 T en 1970 dont 40.000 T usinées ; 262.000 T en 1975 dont 66.000 T usinées et 340.000 T en 1980, dont 90.000 T usinées).

.../

Côte-d'Ivoire

Comme pour le café, un double programme d'intervention est prévu. D'une part, jusqu'en 1970, les actions de la SATMACI se poursuivront (plus de la moitié des surfaces régénérées en 1971, totalité des plantations en production traitées) tandis que les plantations de matériel tout venant continueront au rythme de 20.000 ha par an. D'autre part, à partir de 1970, un programme à long terme d'introduction de matériel végétal sélectionné porterait, au rythme de croisière, sur 10.000 ha annuels bénéficiant d'un encadrement dense, tandis qu'un encadrement lâche serait maintenu dans les zones régénérées. Les superficies passeraient ainsi à 620.000 ha en 1975 (539.000 ha en production) et 617.000 ha en 1980 (587.400 ha en production).

Le schéma directeur de la zone rurale du sud-ouest, établi par le ministre de l'agriculture, prévoit le début en 1971 de plantations de cacao qui porteraient au total sur 27.100 ha en 1975 et 48.000 ha en 1980 ... La production envisagée serait de 10.000 T en 1977, 45.000 T en 1980 et 72.000 T en 1986.

3.- LA BANANE représente le 4ème produit d'exportation de la Côte-d'Ivoire qui en est le premier producteur africain, mais seulement le 10ème ou le 11ème pays exportateur dans le monde, loin derrière l'Equateur (environ 1.200.000 T), le Honduras (environ 800.000 T) ou Panama (environ 450.000 T).

Les superficies plantées, uniquement dans l'ancien département du sud et dans la région de Sassandra, sont de l'ordre de 8.500 ha en 1968, dont environ 7.000 ha en production, réparties en 8 zones d'importance inégale, et notamment celles d'Abidjan (31 % du total), d'Azaguié (21 %), d'Agboville (19 %) et de Tiassalé.

Les plantations de la zone de Divo (3 % des superficies seulement actuellement), difficilement irrigables, sont en voie de disparition du fait d'une pluviométrie insuffisante et de la distance excessive par rapport au port d'embarquement. De même, certaines exploitations industrielles des régions de Tiassalé (8 % des superficies actuellement) et d'Agboville arrêtent leur production en raison d'une rentabilité insuffisante.

Le caractère extensif de la culture est marqué par le nombre important de producteurs qui varie de 1.200 à 1.500 selon les campagnes.

Environ 80 planteurs ou Stés exploitant 41 % des superficies, exportent 68 % du tonnage global, alors que plus de 1.000 planteurs n'exploitent que 59 % de la superficie et n'interviennent que pour 32 % dans les exportations. Des statistiques concernant l'année 1967 et portant sur 1.115 planteurs ou Stés, dont 161 dans la région de Sassandra, montrent qu'un seul producteur dépassait les 15.000 T tandis que 110 faisaient de 20 à 50 T et 317 moins de 20 T, les planteurs de la région de Sassandra (5.814 T au total, soit 36 T de moyenne par planteur) n'étant pas compris dans la répartition ci-dessus.

.../

Le plus important producteur est la Sté d'étude et de développement de la culture bananière (SCB), du groupe Rivaud (728 ha plantés ; 21.180 T récoltées en 1968, contre 18.100 T en 1967, 22.367 T en 1966 et 20.000 T en 1965).

Une double politique de reconversion et d'intensification des cultures, menée depuis 1968 par la Sté de développement de la production des fruits et légumes (SODEFEL) est en cours.

- Les plantations ont été classées en 3 types (type A ou petites plantations familiales d'un rendement moyen de 13 T à l'ha ; type B ou plantations de 5 à 25 ha avec un rendement moyen de 20 T à l'ha ; type C ou plantations de plus de 25 ha avec un rendement de 30 T). Celles qui se situent au dessous des normes définies pour chaque catégorie, étant reconnues non rentables, ne peuvent bénéficier de l'homologation et doivent soit se reconvertir, soit être améliorées.

- La politique de reconversion des plantations vise l'abandon des plantations extensives situées loin des portes et la concentration des bananeraies dans les zones les plus favorables, notamment la zone lagunaire, dont la mise en exploitation devrait notamment permettre une réduction des prix de revient. Pour éviter la diminution des revenus des paysans dans les zones abandonnées et un développement désordonné dans les secteurs favorables, le gouvernement, d'une part, encourage les productions de substitution à la banane dans les zones en régression (cacao et palmier à Divo ; cacao à Tiassalé, Adzopé, Agboville ; palmier, cocotier, agrumes à essences à Sassandra) et d'autre part, participe selon un pourcentage important à l'aménagement des périmètres de reconversion, tout en fixant à la production des limites compatibles avec la conjoncture du marché mondial.

- Les périmètres de reconversion, qui bénéficient de l'assistance technique de la SODEFEL, constitueront, avec les plantations industrielles appartenant à des particuliers ou à des sociétés, la base essentielle de la production. Les principaux périmètres de reconversion concernent le N'Zi-Bandama (240 ha réalisés, 400 ha d'extension envisagée), Ano (35 ha en production ; extension envisagée), les marais de l'Agnéby (265 ha en cours d'aménagement sur la rive droite, 600 ha à l'étude sur la rive gauche ; 1.900 ha disponibles au total dont 1.500 ha sur la rive gauche), les vallées lagunaires de la région de Dabou (400 ha à l'étude) et San Pedro. Une demande de crédit a été introduite auprès du FED (près de 1 milliard Fr CFA) en faveur du projet de plantation de la rive gauche de l'Agnéby.

L'organisation professionnelle a été modifiée en juin 1968 par le regroupement en une coopérative unique, la COFRUCI, des anciens organismes (COBAFRUIT et COBASANDRA, ASSABAF, BANACO, ces 3 dernières étant en réalité des clientes de la COBAFRUIT, créée en 1953, qui a joué un rôle important dans le développement de la production). De la COBAFRUIT, la COFRUCI a hérité une double mission vis-à-vis de ses adhérents : conseils techniques et assistance phytosanitaire aux planteurs d'une part, réservation du frêt à destination des pays importateurs d'autre part.

.../

La production réelle est difficile à préciser, en raison des "écarts" constitués par le refus au conditionnement (régimes mal conformés, mains avortées, raffles ...) et par les produits non exportés à la suite d'une surproduction. En 1965, pour des exportations de l'ordre de 130.000 T, la production totale est estimée par les travaux préparatoires au plan 1971-75 à environ 180.000 T, dont 5.000 T de consommation locale et 46.000 T d'écarts.

Les Comptes de la nation évaluent la production de régimes (consommation locale et exportations en équivalent régimes à 88.000 T en 1960 (5.000 T d'autoconsommation, 83.000 T d'exportation), 138.300 T en 1965 (10.000 T d'autoconsommation qui reste inchangée les années suivantes), 144.500 T en 1966, 186.800 T en 1967 et 192.700 T en 1968.

Les exportations de bananes présentent l'accroissement le plus rapide de tous les produits agricoles exportés par la Côte-d'Ivoire avec un quadruplement de 1958 (46.129 T) à 1963 (133.406 T).

Le nouveau conditionnement en mains sous boîtes en carton (20 % du total en 1965, 70 % en 1966, 100 % en 1967), qui a remplacé l'ancien système en régimes sous gaines en polyéthylène, rend difficile une comparaison des chiffres d'exportation à partir de 1965. Par rapport à l'ancien mode de conditionnement, un coefficient poids de 1,24 devrait être appliqué.

Export.	1960	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968
Tonnes..	72.620	125.274	133.406	125.930	128.321	131.712	142.573	147.347
Millions								
Fr CFA..	1.273	2.895	3.488	3.120	2.796	2.823	3.048	3.134
% exp.tot	3,4	6	6,1	4,2	4,1	3,7	3,8	2,9

Les principaux clients ont été la France avec 82.553 T (85.011 T en 1967, 85.393 T en 1966, 70.497 T en 1965), l'Italie avec 37.883 T (40.687 T en 1967, 29.635 T en 1966, 26.510 T en 1965), l'Algérie avec 13.020 T (2.539 T en 1967, 8.598 T en 1966, et 24.571 T en 1965), le Sénégal avec 6.115 T (6.597 T en 1967, 4.336 T en 1966 et 4.302 T en 1965).

Le développement des exportations est handicapé par la concurrence des pays d'Amérique Latine et en particulier par le problème des prix.

- La réduction des prix de revient de la banane ivoirienne devrait résulter de la nouvelle politique ivoirienne de la banane (développement de la culture intensive, concentration des plantations à proximité des ports, rationalisation de l'assistance technique, ...). En particulier, la mise en exploitation des bas-fonds lagunaires doit permettre d'abaisser le prix de revient en diminuant le coût de l'irrigation et de placer les ventes de bananes au moment des plus hauts cours en contrôlant la saison de production.

- Le nouveau mode de conditionnement permet à la fois de satisfaire les nouveaux goûts de la clientèle et d'atteindre des régions plus reculées. Pour ce faire, la Sté nationale de conditionnement (SONACO) dispose maintenant, sur les lieux de production, de 19 stations d'emballage et, sur le quai bananier, d'un entrepôt frigorifique d'une capacité de stockage de 900 T et d'une cartonnerie-caisserie (capacité: 11.250.000 cartons de 12 kg (les cartons de 12 kg remplacent depuis juin 1968 ceux de 18 kg) correspondant à l'emballage d'environ 140.000 T de mains). Le 1er prêt de la BEI à un Etat africain (250 millions Fr CFA) a été accordé dans ce but en mai 1965. Un autre prêt de 250 millions a été accordé par la République de Côte-d'Ivoire à la SONACO dont les investissements totaux se montaient à 612 millions Fr CFA fin 1968.

La production 1968 a été de 7.222.000 cartons de 18 kg, correspondant à l'emballage de 130.000 T de bananes, contre 7.100.000 en 1967 et 4.500.000 en 1966.

- Le marché français (430.700 T importées en 1968, dont 83.042 T de Côte-d'Ivoire selon les statistiques des douanes françaises) est devenu insuffisant pour absorber la production de la zone franc dont le potentiel dépasse 600.000 T à raison de 320.000 T pour les Antilles et de 300.000 T pour l'Afrique et Madagascar. Les importations françaises font l'objet d'un contingentement sur la base des 2/3 pour les Antilles et de 1/3 pour l'Afrique (61 % pour la Côte-d'Ivoire). Le complément du marché français pourrait être fourni par le reste de la CEE, mais seule l'Italie importe des tonnages appréciables de bananes ivoiriennes, l'Allemagne bénéficiant même d'un contingent garanti à droit nul, qui a été reconduit par la nouvelle Convention de Yaoundé.

Les perspectives de production commercialisée, en raison des difficultés d'écoulement, font l'objet d'estimations modestes.

- Les Perspectives décennales fixent comme objectif d'exportation 150.000 T en 1970 et 160.000 T en 1975 et la loi-plan 1967-70 de 165.000 à 190.000 T selon les possibilités d'exportation. D'après le projet de loi-programme 1969-1971 des investissements publics, "la production de bananes sera fonction des possibilités des marchés extérieurs et atteindra 175.000 T conditionnées sous carton. Afin de soutenir la concurrence internationale, les critères de qualité et de prix de revient seront primordiaux, d'où une politique de reconversion sur des zones de culture intensive à proximité des ports: marais de l'Agnéby, vallées lagunaires de Dabou" - (Fraternité Hebdo).

- La lère esquisse du plan quinquennal 1971-75 (non adopté) prévoit ainsi l'évolution de la production.

	1965	1970	1975	1980
Exportations (T)	133.000	150.000	175.000	200.000
Consommation locale (T)	5.000	6.000	7.000	8.000
Production valorisée (T)	138.000	156.000	182.000	208.000
Ecart et refus (T)	46.000	31.000	35.000	40.000
Production totale (T)	184.000	187.000	217.000	248.000
Rendement (T/ha)	20,4	25	31	33
Superficies (ha)	5.000	7.500	7.000	7.500
Valeur prod. valor (M. Fr CFA)	2.923	3.120	3.640	4.160

Côte d'Ivoire

La répartition par régions de production des exportations devrait subir d'importantes modifications.

	Lagunes	Azaguié	Agboville	Tiassalé	Aboisso	Comoé	Sud-ouest	Divo
1965	49.000	23.000	24.000	13.000	8.000	5.500	7.500	7.000
1975	90.000	30.000	15.000	15.000	10.000	5.000	10.000	-
1980	105.000	35.000	15.000	15.000	10.000	5.000	15.000	-

4.- L'ANANAS, qui convient particulièrement aux conditions naturelles de la basse Côte-d'Ivoire, s'est développé à partir de 1950, à la faveur du système de prix protégés de la zone franc et à la suite de la création de 3 conserveries (COLFRA qui a cessé toute activité en 1964, la Sté des ananas de la Côte-d'Ivoire (SALCI) et la Sté africaine de conserverie (SAFCO) déterminant respectivement 3 zones de culture dans les régions d'Abidjan, Grand-Bassam et Tiassalé. Actuellement, la Côte-d'Ivoire est le 1er pays producteur africain et vient au 7ème ou 8ème rang dans le monde (principal producteur : Hawaï avec quelque 850.000 T).

La culture de l'ananas est pratiquée dans 4 régions, dans la région d'Ono (plantation de la SALCI et plantations africaines situées à moins de 60 km de l'usine et bénéficiant de l'assistance technique de la SALCI jusqu'en novembre 1967 et de la SATMACI depuis cette date), dans la région de Tiassalé (plantation de la SAFCO et plantations africaines) et dans les régions d'Abidjan et de Divo (notamment plantations européennes).

Les superficies récoltées, en ce qui concerne l'ananas industriel, ont porté en 1968 sur 1.318 ha dont 208 ha pour la plantation de la SALCI à Ono, dans l'est Comoé, 110 ha pour la plantation de la SAFCO, à Tiassalé, dans l'ouest Comoé, et 1.000 ha pour les plantations familiales africaines. En 1969, les superficies récoltées devaient être respectivement de 140 ha, 125 ha et 1.100 ha.

La production ivoirienne est orientée dans 2 directions.

La production d'ananas frais pour l'exportation, qui exige d'importants soins culturaux mis au point par l'IFAC, est seulement effectuée par des plantations industrielles de superficie relativement étendue (125 ha au total) capables de contrôler la production en fonction des besoins du marché. (L'approvisionnement du marché intérieur, de l'ordre de 6.000 T, est assuré par les plantations familiales de la région d'Abidjan et par les fruits trop petits pour être traités en usines). Les exportations en frais ont doublé de 1966 à 1968.

.../

(En tonnes)	1960	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968
Export. en frais	3.045	2.382	2.885	4.210	4.591	6.839	9.987	13.736 (1)

(1) dont 11.953 T sur la France

La production d'ananas industriel, plus importante, s'est stabilisée en 1968, après une expansion particulièrement rapide au cours des années précédentes, la progression des exportations de conserves étant cependant plus nette (sextuplement de 1960 à 1967) que celle des jus (plus d'un doublement de 1960 à 1966).

Exportations	1960	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968
Conserves (T) .	4.202	5.450	7.826	10.747	12.880	19.079	24.158	23.137(2)
Jus (T)	3.769	4.220	5.927	7.265	7.815	7.882	8.331	8.744(3)
M. Fr CFA (1) .	634	753	1.024	1.376	1.486	1.955	2.448	2.614

(1) Y compris les exportations en frais (611 millions Fr CFA en 1968).

(2) dont 10.887 T sur la France, 3.600 T sur l'Allemagne, 2.236 T sur les Pays-Bas, 1.575 T sur l'UEBL.

(3) dont 7.201 T sur la France.

L'approvisionnement des usines de la SALCI et de la SAFCO a porté sur 10.800 T d'ananas en 1961, 13.600 T en 1962, 19.400 T en 1963, 30.100 T en 1964, 33.400 T en 1965, 48.000 T en 1966 et 73.200 T en 1968 (61.400 T par la SALCI, dont 12.700 T provenant de sa plantation et 48.700 T provenant des plantations africaines

La production totale d'ananas de la Côte-d'Ivoire se situerait ainsi à 93.000 T en 1968 : 6.000 T d'autoconsommation, 13.736 T d'exportation et 73.200 T d'utilisation industrielle. (Les Comptes de la nation donnent un chiffre de 87.036 T en 1968 et de 83.687 T en 1967).

En tonnes	1960	1965	1966	1967	1968
Achats industriels	12.085	33.492	48.000	67.700	
Achats ménage	6.000	6.000	6.000	6.000	
Exportations frais	1.800	4.591	6.840	9.987	
Total Production	19.885	44.083	60.840	83.687	87.036

(source : Comptes de la nation).

.../

Les perspectives de développement de la production ont été réévaluées en hausse.

- Les objectifs de production des Perspectives décennales, non compris les 6.000 T de consommation locale, portaient sur 34.000 T en 1965, 50.000 T en 1970 et 63.000 T en 1975.

Les objectifs de la loi-plan 1967-1970, confirmés par la loi-programme 1968-70, prévoyaient une production de 125.000 T en 1970 pour la conserverie et la vente en frais. (Selon le projet de loi-programme 1969-1971, non adopté, "l'extension de la culture de l'ananas de 50.000 T à 140.000 T, dont 125.000 T destinées à la conserve, sera aussi fonction de l'impact possible de la production ivoirienne sur les marchés européens").

- les objectifs de la lère esquisse du plan quinquennal 1971-1975, non adopté, basés sur les programmes d'extension de la SALCI et de la SAFCO, portent sur un quadruplement de la production de 1965 (44.000 T) à 1980 (175.000 T), l'augmentation des capacités de production devant permettre l'abaissement des coûts de transformation nécessité par la concurrence internationale (Hawaï, Formose).

La SALCI, qui avait déjà investi 1.230 millions fin 1968, portera sa capacité de 70.000 T actuellement à 90.000 T fin 1970 et à 120.000 T en 1971 (55.000 T de conserves et 8 millions de boîtes de jus), soit 800 millions d'investissements nouveaux, dont 250 millions Fr CFA sur un prêt de la BEI accordé en novembre 1968. La SALCI deviendra ainsi la 3ème usine mondiale de conserves d'ananas. Quant à la SAFCO, elle envisage de porter sa capacité de traitement de 15.000 à 20.000 T. une 3ème société, la Sté ivoiro-allemande de conserves d'ananas (SIACA), créée fin 1968 sous l'égide de la SOCIPEC, a entrepris par ailleurs la réalisation d'une conserverie d'ananas d'une capacité de traitement de 50.000 T, située dans la région de Bonoua. Enfin, le problème de la valorisation des déchets d'ananas (30.000 T actuellement, 60.000 T prévues en 1970) est étudié par l'ITIPAT.

5.- L'AVOCAT, jusqu'ici seulement exploité en culture familiale, pourrait être développé en Côte-d'Ivoire.

Les expériences de l'IFAC sur sa plantation d'Azaguié (7 ha), qui ont porté d'abord sur la sélection puis sur des essais d'exportation en Europe (5 T en 1962, 1963 et 1964, 10 T en 1965 et 1966, 7 T en 1967), se sont révélées très intéressantes aussi bien sur le plan de la qualité que sur celui des prix, d'autant plus que les conditions de climat, améliorées par une irrigation judicieuse, permettraient une exportation sur l'Europe durant la période creuse de ses fournisseurs traditionnels (Israël et Antilles), soit entre avril et octobre.

L'expérimentation à échelle industrielle, nécessaire pour mettre au point les techniques de culture, étudier l'organisation de plantations commerciales et en établir la rentabilité, est actuellement entreprise par la Sté d'études pour la production de l'avocat (SOPRODAV) dont les 2 plantations pilotes de 35 ha chacune,

.../

situées dans 2 régions climatiques différentes (près de Bingerville et près de Katiola), devaient être réalisés pour la fin de 1969 (22,5 ha plantés en 1968 dans le sud). Une subvention de 141 millions Fr CFA a été accordée par le FED le 23 mai 1967.

La production envisagée serait de 200 T dès la 6ème année (rendement : 2.500 kg à l'ha) et de 465 T à la 8ème année (rendement : 6.500 T). En 1968, les importations françaises se sont élevées à 2.539 T. En même temps, une usine pilote d'extraction d'huile d'avocat (utilisée en parfumerie et pharmacie) sera installée pour le traitement des fruits impropres à l'exportation.

La lère esquisse du plan quinquennal 1971-1975, non adopté, prévoit, compte tenu des productions déjà existantes, des cueillettes d'arbres isolés, des productions des plantations pilotes de la SOPRODAV et des plantations privées, 2.000 T en 1970 (dont 200 T exportées), 5.000 T en 1975 (dont 1.000 T exportées) et 8.000 T en 1980 (dont 2.000 T exportées).

6.- LE PALMIER A HUILE fait l'objet du plus important programme de développement de la Côte-d'Ivoire.

La palmeraie naturelle couvre des superficies estimées à quelque 700.000 ha, dont la production potentielle serait de l'ordre de 50.000 T d'huile de palme (avec un taux d'extraction de 7 % pour les régimes naturels contre 20 % pour les régimes sélectionnés) et de 36.000 T de palmistes. Mais d'une part, la majeure partie de la production étant autoconsommée ou commercialisée en l'état pour la fabrication de sauce de palme, la production d'huile ne dépasse pas 7.000 à 8.000 T et d'autre part, leur ramassage étant fonction des prix offerts et des facilités d'exportation, la production de palmistes est très irrégulière.

(En tonnes)	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966
<u>Régimes</u>	240.000	210.000	240.000	245.000	265.000	255.000	255.000
Huile	7.850	8.400	6.821	7.800	8.000	7.743	7.553
dont commerc. (1).	1.850	2.400	821	1.800	2.000	1.743	1.553
consom. locale	6.000	6.000	6.000	6.000	6.000	6.000	6.000
<u>Palmistes</u>	13.833	10.328	8.115	7.038	9.128	12.220	8.542
dont pr. artisan..	6.800	7.000	5.850	6.700	6.850	6.600	6.500
ramassage ...	7.033	3.328	2.265	338	2.278	5.620	1.952

(1) livrée à l'huilerie Blohorn.

(Source : Travaux préparatoires au plan 1971-75).

.../

Le développement de la culture du palmier à huile, bien que la première tentative de culture industrielle remonte à 1925 (sur savane de Dabou), n'a été amorcé que vers les années 1950 à la suite des premiers résultats obtenus par l'IRHO sur sa station de La Mé et sur ses plantations expérimentales de Dabou et de Grand-Drewin : valeur du nouveau matériel végétal interorigines, précocité, production et teneur en huile (cf. infra), meilleure connaissance des problèmes de fumure et effet des apports de potasse, mise au point de nouvelles techniques pour la préparation des terrains sur forêt et sur savane. Ce développement a commencé par la mise en valeur de la savane de Dabou, plantation de la Cie fermière des huileries de palme (CFHP), par les extensions et replantations sur les 2 plantations IRHO, par l'extension de la Sté des plantations et huileries de Bingerville (SPHB), puis par le démarrage du programme de la Sté des plantations et huileries de Côte-d'Ivoire (PHCI), Sté du groupe Blohorn, à Cosrou, et, enfin, par la réalisation de quelques plantations villageoises.

Le programme gouvernemental du développement du palmier, décidé dès 1960, a été mis au point par l'IRHO. Ses premières réalisations ont été mises en place en 1962 par la SATMACI.

La recherche de terrains favorables au développement de plantations sélectionnées a été entreprise par l'IRHO en plusieurs étapes, d'abord en 1960-61 pour le premier projet de 4.700 ha à réaliser sur crédits du 1er FED, ensuite en 1964 en fonction du projet de 32.000 ha du 2ème FED (60.000 ha localisés dans la zone climatique la plus favorable et sur les sables tertiaires) et enfin en 1966 sur les zones situées au sud de la limite de pluviosité (correspondant sensiblement, d'ouest en est, à la latitude 7°7 de la frontière libérienne au Bandama et à la latitude 6°3 du Bandama vers l'est avant de remonter jusqu'au nord d'Abengourou).

La prospection de très large reconnaissance menée en 1966, en dehors des sables tertiaires précédemment reconnus et de la zone du sud-ouest, a abouti à des résultats réservés sur les possibilités de la région étudiée (de l'ordre de 16.000 ha plantables industriellement), la région la plus favorable se situant à l'ouest de la ligne Fresco-Dimbokro. Par ailleurs, la réalisation de grands blocs industriels comme ceux prévus dans le programme 1966-70 semblant plus difficile, l'accent devrait être mis davantage à l'avenir sur les plantations villageoises.

La sélection du matériel végétal a montré la supériorité des croisements d'origines géographiques différentes (Côte-d'Ivoire, Malaisie, Congo-Kinshasa). Le bloc semencier de La Mé comporte 500 ha entièrement plantés.

Dans de bonnes conditions de technique de plantation et de nutrition minérale, le potentiel des graines livrées par Dabou à La Mé atteint 90 à 150 kg de régimes par arbre, soit 15 à 20 T de régimes à l'ha, un pourcentage théorique d'extraction d'huile de 21,5 à 27,5 %, un pourcentage pratique d'extraction industrielle de 19 à 25 %, un pourcentage théorique de palmistes de 4,5 à 6,5 % et un taux

.../

d'extraction industrielle de 4 à 6 % de palmistes. L'amélioration continue de la qualité des semences sélectionnées permet désormais d'obtenir de 2 à 3 T d'huile en savane et de 3 à 4 T en forêt. Les rendements actuels des champs généalogiques les plus récents indiquent que de nouveaux progrès seront encore obtenus.

Les objectifs de production des Perspectives décennales "sont volontairement très ambitieux", en raison des conditions de climat (pluviométrie supérieure à 1.700 mm par an, température moyenne annuelle voisine de 26°, ensoleillement de 1.500 à 1.800 heures) et de sols (sables tertiaires) favorables ainsi que des possibilités de débouchés offerts par la progression de la consommation mondiale.

	1960	1965	1970	1975
Superficie (ha)	6.700	21.000	76.000	151.000
Superficie en rapport (ha)	4.200	7.600	28.000	91.000
Production régimes (T) ...	40.000	65.000	203.000	860.000
Production huile (T)	6.000	11.000	47.000	178.000
Production palmistes (T) .	1.500	2.750	12.000	45.000
Valeur régimes (M. Fr CFA)	160	260	812	3.440
Valeur huile (M. Fr CFA) .	300	550	2.350	8.900
Valeur palmistes (M. Fr CFA)	22,5	41	180	675

A raison de 300.000 Fr CFA à l'ha, les investissements prévus se montaient à 39 milliards Fr CFA, dont 3 milliards de 1960 à 1964 (10.000 ha), 13,5 milliards de 1965 à 1969 (45.000 ha) et 22,5 milliards de 1970 à 1974 (75.000 ha).

Le rôle de l'IRHO dans la réalisation du programme est particulièrement important. En plus de la recherche, de la sélection, de l'expérimentation et de la prospection de terrains favorables, l'Institut fournit à la SODEPALM son assistance technique et lui procure les noix germées sélectionnées nécessaires (1.254.700 graines germées livrées en 1968). La spécialisation du personnel de la SODEPALM est également assurée par l'IRHO dans le centre de formation construit par le gouvernement sur la station de La Mé.

La structure juridique du plan palmier à huile, qui reposait jusque là sur la SODEPALM, Sté d'Etat créée en novembre 1963, a été modifiée en mars 1969 pour le passage à la phase de commercialisation et du traitement des productions. 3 raisons expliquent les modifications adoptées : d'une part les nouvelles sources de financement (BEI, BIRD, CCCE) qui nécessitent une participation du secteur privé, d'autre part l'opportunité de l'intervention du secteur privé notamment en ce qui concerne les techniques et la commercialisation, et enfin l'impossibilité statutaire pour la SODEPALM de recourir à des prêts extérieurs. La nouvelle structure comprend 3 sociétés :

.../

- La SODEPALM, qui demeure une Sté d'Etat au capital de 400 millions Fr CFA, et reste propriétaire, pour le compte de l'Etat, des blocs industriels dont l'achèvement et la gestion seront confiés à PALMIVOIRE, conserve la totalité de ses activités quant aux plantations villageoises de palmier à huile et à la réalisation de l'ensemble du plan cocotier. SODEPALM garde la responsabilité de la mise en oeuvre du plan palmier à huile.

- PALMINDUSTRIE, Sté d'économie mixte qui sera propriétaire des huileries, aura essentiellement pour objet l'industrialisation et la commercialisation des produits oléagineux et des corps gras, des produits et sous-produits annexes ou dérivés.

Le capital de PALMINDUSTRIE, qui sera porté ultérieurement à 2,5 milliards Fr CFA par l'apport de l'Etat des huileries d'Eloka et de la Toumanguié, a été fixé initialement à 2,15 milliards Fr CFA, répartis à raison de 67,9 % (1.460 millions) pour l'Etat, 21,4 % (460 millions) pour le secteur privé (dont 230 millions pour la Sté de gestion commerciale pour le caoutchouc et les oléagineux (SOGESCOL), 143,75 millions pour le groupe Blohorn, 27,17 millions pour la BIAO, 27,17 millions pour la Sté générale, 17,25 millions pour la SIB et 14,66 millions pour la BICI) 10,6 % (230 millions) pour la SONAFI pour le compte du secteur privé ivoirien.

- PALMIVOIRE, Sté d'économie mixte également, aura pour mission l'accomplissement de 2 mandats de nature différente : tout d'abord, elle recevra un mandat de gestion émanant de la SODEPALM en ce qui concerne les blocs industriels et un mandat de PALMINDUSTRIE pour la gestion des huileries. En second lieu, cette société aura pour tâche de réaliser les investissements nécessaires dans le domaine du plan palmier. PALMIVOIRE est également chargée de la commercialisation des produits.

Le capital de PALMIVOIRE est fixé à 50 millions Fr CFA, dont 20 millions pour l'Etat de Côte-d'Ivoire (40 %), 20 millions pour le groupe privé (10 millions pour la SOGESCOL, 6,25 millions pour le groupe Blohorn, 1,18 million pour la BIAO, 1,18 million pour la Sté générale, 0,75 million pour la SIB et 0,64 million pour la BICI) et 10 millions (20 %) pour la SONAFI et les nationaux ivoiriens.

Les structures financières annexes comprendront 3 fonds publics :

- Le Fonds d'extension et de renouvellement pour le développement de la culture du palmier à huile (FER), alimenté essentiellement par le remboursement effectué par SODEPALM des dotations recues du BSIE ou du FED, à raison de 0,80 Fr CFA par kilo de régime produit sur les blocs industriels. Ce fonds servira à financer la construction des villages définitifs pour la main d'oeuvre des blocs industriels, garantira l'équilibre du compte d'exploitation SODEPALM concernant les plantations villageoises, et financera les nouveaux investissements pour le palmier.

- 2 fonds alimentés sur la part des bénéficiaires revenant à l'Etat : d'une part, le Fonds de développement agricole prendra en charge des actions de développement dans d'autres régions du pays, et d'autre part le Fonds social servira à financer les infrastructures sociales sur les blocs industriels et dans les secteurs villageois.

.../

L'organisation sociale du programme a été modifiée par rapport aux prévisions.

- Le système de l'usufruit, initialement prévu, a été remplacé par celui d'un salariat amélioré (primes d'ancienneté, logements, infrastructures sociales), après l'expérience des premiers blocs entrés en production et devant le développement accéléré des plantations villageoises. Par ailleurs, la presque totalité des travailleurs employés à la réalisation des blocs est d'origine voltaïque, la multiplication des plantations villageoises et la mise en application de projets spécifiques dans le nord ayant contribué à tarir les sources de recrutement envisagées.

- Les avantages sociaux ont été élargis. D'une part, la SODEPALM remboursera la totalité des investissements agricoles sur subvention, au lieu de la moitié prévue initialement, au Fonds d'expansion et de renouvellement pour le développement de la culture du palmier à huile (FER). Dans ce but, un prélèvement de 0,80 Fr CFA par kg de régimes produit sur les blocs industriels sera effectué par SODEPALM. D'autre part, la totalité des bénéfices revenant à l'Etat, qui ne seront pas disponibles avant 10 ans mais qui atteindront ensuite un rythme de croisière de plus de 1,2 milliard Fr CFA par an, sera répartie entre 2 Fonds, le Fonds social (25 %) qui financera les infrastructures sociales sur les blocs industriels et dans les secteurs villageois et le Fonds de développement agricole (75%) qui prendra en charge des opérations de développement dans d'autres régions du pays. Enfin, un important programme de construction et d'infrastructures sociales sera réalisé rapidement.

Le rythme annuel des plantations sélectionnées réalisées par la SODEPALM (non compris le secteur privé), après un certain retard au démarrage jusqu'à la mise en place de la SODEPALM, est maintenant conforme aux prévisions. Et M. Abdoulaye SAWADOGO, ministre de l'agriculture, pouvait déclarer dans sa préface au rapport d'activité 1968 de la SODEPALM que "les résultats de 1968, supérieurs à ceux des années précédentes, représentent également une performance sur le plan international : c'est certainement la première fois qu'une telle surface de palmeraies (11.500 ha) est plantée en un an par une seule société sur un même territoire".

Plantations(En ha)	1961-62	1963	1964	1965	1966	1967	1968
Prévisions	3.300	3.000	3.000	5.000	7.000	9.000	12.000
Réalisations	995	2.185	2.647	6.114	9.401	10.543	11.509

Fin 1969, les palmeraies industrielles réalisées s'élevaient à 58.500 ha (61.000 ha prévus par les Perspectives décennales), dont 48.200 ha réalisés par SODEPALM depuis 1962.

.../

Les plantations industrielles privées, qui n'entrent pas dans le cadre de la SODEPALM, atteignent environ 10.300 ha à la fin de 1969 :

- 4.727 ha pour l'IRHO (811 ha pour la station de La Mé, 3.288 ha pour la plantation Robert Michaux à Dabou, 628 ha pour la plantation de Grand Drewin).
- 3.045 ha pour la plantation de la PHCI du groupe Blohorn, à Cosrou.
- 1.950 ha pour la plantation de la Cie fermière des huiles de palme (CFHP) de la savane de Dabou.
- 551 ha pour la plantation de la Sté des plantations et huileries de Bingerville (SPHV).

Les blocs industriels de la SODEPALM représentent une superficie plantée de 33.197 ha à la fin de 1969 (27.383 fin 1968).

- Le rythme annuel de plantations de blocs industriels a progressé de 337 ha en 1962 à 945 ha en 1963, 1.400 ha en 1964, 4.550 ha en 1965, 6.309 ha en 1966, 6.573 ha en 1967, 7.179 en 1968 et 5.814 ha en 1969.

- Les 12 blocs industriels sont, d'est en ouest, ceux de Ehania (7.376 ha dont 2.393 ha en 1968 et 2.855 ha en 1969), de la Toumanguié (3.280 ha dont 261 en 1968), d'Eloka (2.685 ha), de l'Anguédedou (2.836 ha), de Dabou-Cosrou (2.749 ha), de Tiegba (921 ha), de Tamabo (2.248 ha dont 1.106 ha en 1968), de Yocoboué (1.406 ha dont 4 ha en 1968), de Boubo (3.776 ha dont 917 ha en 1968 et 906 ha en 1969), de Bolo (2.831 ha dont 1.182 ha en 1968 et 946 ha en 1969), de Soubré (2.839 ha dont 1.014 ha en 1968 et 1.107 ha en 1969) et de Fresco (250 ha en 1968).

La réalisation des 8 blocs a été terminée en 1965 pour Eloka, en 1966 pour Tiegba, en 1967 pour l'Anguédedou et Yocoboué et en 1968 pour Toumanguié, Tamabo, Fresco et Dabou-Cosrou. La superficie finale des 4 autres blocs sera de 10.000 ha à Ehania, 4.300 ha à Boubo, 3.982 ha à Bolo et 4.550 ha à Soubré.

- Le financement des 33.197 ha de blocs industriels plantés fin 1969 provient du 1er FED pour 2.200 ha, du 2ème FED pour 28.491 ha, du BSIE pour 1.006 ha et de la BIRD-CCCE pour 500 ha.

Les plantations villageoises réalisées par la SODEPALM, qui représentaient 13.980 ha en juillet 1969, devaient être de l'ordre de 15.000 ha à la fin de 1969.

- Le rythme des plantations villageoises a progressé de 714 ha en 1962 et auparavant, à 543 ha en 1963, 788 ha en 1964, 1.235 ha en 1965, 2.602 ha en 1966, 3.208 ha en 1967 et 3.935 ha en 1968. Le programme 1969 portait sur 3.500 ha, dont 1.875 ha déjà plantés à la fin de juin 1969. Les 12.105 ha plantés à fin 1968 étaient répartis entre 3.182 propriétaires (1.764 planteurs en 1968, dont 980 anciens et 784 nouveaux), les plantations villageoises ont actuellement une superficie unitaire moyenne de 4,09 ha.

.../

- Les 15 secteurs villageois de plantations sont, fin juin 1969, ceux d'Aboisso-La Toumanguié (1.032 ha), Adiaké-La Toumanguié (905 ha), Alépé-La Mé (1.143 ha), Abobo-Eloka (1.020 ha), Bingerville-Eloka (653 ha), Dabou (1.326 ha), Yassap (1.084 ha), Nouvel Ousrou (628 ha), Cosrou (2.034 ha), Attinguié-Anguédedou (1.490), Ehania (367 ha), Yocoboué (493 ha), Divo-Boubo (753 ha), Soubré (392 ha) et Sassandra-Bolo (367 ha).

La phase de transformation industrielle du programme palmier à huile a récemment commencé.

- Les 7 huileries existant actuellement en Côte-d'Ivoire comprennent les 3 usines expérimentales de l'IRHO situées à Dabou-Mopoyem (capacité:3.500 T d'huile), Grand-Drewin (capacité : 1.500 T d'huile) et La Mé (capacité : 3.000 T d'huile), "l'huilerie du plan" d'Acobo-Dabou, mise en service en août 1960, l'huilerie de la PHCI (groupe Blohorn)(d'une capacité de 12 T de régimes par heure, extensible à 24 T), mise en service en avril 1967 et les 2 premières huileries de la SODEPALM situées à Eloka (capacité : 10 T de régimes à l'heure, extensible à 20 T) et à la Toumanguié (capacité : 10 T, extensible à 40 T), mises en service respectivement en janvier 1968 et janvier 1969.

- Les premières productions des plantations sélectionnées de la SODEPALM ont débuté en 1966, les superficies en rapport étant passées de 1.036 ha en 1966 à 2.508 ha en 1967 et 4.670 ha en 1968. La production de régimes de l'ensemble des palmeraies sélectionnées (SODEPALM et secteur privé) a atteint 72.200 T en 1968 dont 13.734 T pour les 2 blocs industriels d'Eloka et de la Toumanguié, 9.838 T pour les centres villageois de la SODEPALM, 27.028 T pour l'IRHO (16.005 T à Dabou, 5.840 T à La Mé, et 5.183 T à Grand Drewin), 13.152 T pour la CFHP, 14.219 T pour la PHCI et 4.229 T pour la SPHB.

- Les rendements des 2 blocs productifs (Eloka et Toumanguié) en 1968 sont égaux ou supérieurs aux prévisions pour les plantations de 6 ans (respectivement 12 et 13,3 T de régimes à l'ha obtenus contre des prévisions de 9 et 12,5 T), égaux aux prévisions pour les plantations de 5 ans (respectivement 6,4 T et 9 T à l'ha contre des prévisions de 6 et 9 T) et inférieurs aux prévisions pour les plantations de 4 ans.

- La production d'huile de palme des usines ivoiriennes s'est élevée à 14.736 T en 1968, contre 12.900 T en 1967, utilisées presque entièrement sur place.

(En tonnes)	Eloka (SODEPALM)	La Mé (IRHO)	Gd. Drewin (IRHO)	Dabou (CFHP)	Cosrou (PHCI)	Total
Régimes traités	19.889	9.179	5.183	46.943(1)	14.923	96.117
Huile	3.563	1.328	806	6.253	2.816	14.736
Palmistes	734	266	307	2.599	928	4.834

(1) Les régimes de la plantation IRHO de Dabou ont été traités en 1968 par l'huilerie de la CFHP (2.544 T d'huile). Dans l'ensemble, la production d'huile des plantations et stations expérimentales de l'IRHO est passée de 3.221 T en 1962 à 3.716 T en 1963, 3.953 T en 1964, 4.490 T en 1965, 3.673 T en 1966, 4.670 T en 1967 et 4.678 T en 1968.

Les financements du programme palmier de la SODEPALM actuellement acquis permettront la plantation d'ici fin 1971 de 64.735 ha (39.200 ha de blocs industriels et 25.500 ha de plantations villageoises. Avec les autres plantations, les prévisions des Perspectives décennales (76.000 T en 1970) seraient ainsi réalisées. Les investissements actuellement acquis sont de l'ordre de 20 milliards Fr CFA.

- 1,15 milliard Fr CFA du 1er FED (2.200 ha de blocs, 2.500 ha de plantations villageoises, 2 huileries à Eloka et Toumanguié)
- 9 milliards Fr CFA du 2ème FED (32.000 ha de blocs industriels)
- 1,18 milliard Fr CFA du BSIE de 1964 à 1967 (2.590 ha de P.V., infrastructures complémentaires sur les blocs)
- 1.014 millions Fr CFA de prêt de la Caisse autonome d'amortissement (CAA) de Côte-d'Ivoire (usines d'Eloka et de la Toumanguié)
- 386 millions Fr CFA d'emprunt auprès de la CCCE en 1967 (3.000 ha de P.V.)
- 1.182 millions Fr CFA pour une extension de 4.000 ha du bloc d'Ehania (592 millions de la BIRD, 420 millions de la CCCE et 170 millions du BSIE)
- 1.482 millions pour la plantation de 12.000 ha de plantations villageoises (742 millions de la BIRD, 510 millions de la CCCE, 230 millions du BSIE)
- 3 milliards pour la construction de 5 huileries (2.250 millions de la BEI et 750 millions de la CCCE)
- 941 millions de la BIRD pour l'huile d'Ehania.

Le programme d'installation d'huileries de la SODEPALM porte sur la création de 6 nouvelles usines, dont celle d'Ehania (achèvement prévu en mars 1970), avec une capacité de 60T/heure, sera l'une des plus importantes du monde et dont les 5 autres, à Tiegba (achèvement prévu en novembre 1969), Anguédedou (achèvement prévu en juillet 1970), Bolo (achèvement prévu en novembre 1970), Boulo (achèvement prévu en janvier 1972) et Soubré (achèvement prévu en janvier 1973) auront des caractéristiques identiques (capacité finale maximum de 40 T/heure pour 2 chaîne de fabrication). La capacité totale des 8 huileries de la SODEPALM, y compris Eloka et La Toumanguié, sera ainsi de 320 T à l'heure en 1973.

Les investissements industriels prévus par la SODEPALM pour les 6 huileries et l'extension des 2 premières représenteront à fin 1978 un montant de près de 7 milliards Fr CFA, sur un total de 7,8 milliards Fr CFA.

Les effets attendus du plan palmier portent sur une production de 135.000 T d'huile de palme en 1975 et 170.000 T en 1980, dont 150.000 T pour la SODEPALM et 20.000 T pour les usines privées. 120.000 à 130.000 T seront disponibles pour l'exportation en 1980, compte tenu d'une demande intérieure estimée à 45.000-50.000 T en 1975-80.

.../

Prévisions SODEPALM	1970	1975	1980
Production en T de régimes	135.000	700.000	840.000
Production en T d'huile	17.500	125.000	150.000
Production en T de palmistes	4.400	31.500	38.000
Chiffre d'affaires (M. Fr CFA)	995	6.500	8.000
Alimentation des fonds (M. Fr CFA) ...			
FER (1)	75	710	520
FS (2)	7	15	58
FDA (3)	-	-	380

- (1) Fonds d'extension et de renouvellement des plantations de palmiers sélectionnés
(2) Fonds social
(3) Fonds de développement agricole

Le programme ultérieur de plantations de la SODEPALM serait de 3.500 ha de plantations villageoises par an de 1972 à 1974 et 5.000 ha par an de 1975 à 1978, soit 30.500 ha au total. La plantation de 20.000 ha en blocs industriels dans le sud-ouest, à raison d'environ 4.000 ha par an est envisagée de 1974 à 1978.

7.- LE COCOTIER ne joue pas un rôle qui pourrait être le sien en Côte-d'Ivoire où, comme celle du palmier, sa culture trouve un cadre naturel favorable, en particulier dans les sables côtiers littoraux.

Les superficies convenant à la culture du cocotier ont été évaluées, par une étude de l'IRHO, financée par le FAC, à 62.600 ha dont 43.000 ha dans la zone littorale (20.300 ha dans le secteur d'Alladian, 7.000 ha dans le secteur d'Assinie, 4.200 ha dans le secteur de Vridi-Bassan et 11.700 ha dans le secteur de Brignau-Grand Lahou), 14.700 ha dans la zone d'Adiaké et 4.700 ha dans la zone des savanes intérieures (Toumodi, Tiassalé).

Les objectifs des Perspectives décennales visaient une superficie plantée de 25.000 ha en 1970 et 50.000 ha en 1975.

	1960	1965	1970	1975
Superficies plantées (ha) (1) ...	6.000	11.000	25.000	50.000
Superficies en rapport (ha)	3.500	4.750	9.000	17.000
Coprah (T)	1.500	4.350	13.300	24.350
Valeur (millions Fr CFA) (2)	52,5	152	465	852

- (1) Au rythme annuel de 1.000 ha de 1961 à 1966, 2.000 ha en 1967, 3.000 ha en 1968, 4.000 ha en 1969 et 1970 et 5.000 ha de 1971 à 1975.
(2) A 35 Fr CFA le kg.

Le 1er programme de développement, confié à la SODEPALM, concerne la période 1967-1971.

- Avant 1967, la production de la cocoteraie ivoirienne, qui avait davantage le caractère d'une culture de cueillette, plutôt que celui d'une exploitation rationnelle, a subi des variations importantes.

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966
Superficies (ha) ..	7.100	7.500	8.300	9.100	10.133	11.500	12.500
S. Productives ...	4.000	4.200	4.578	5.282	6.570	6.700	6.800
Prod. coprah (T) .	2.500	1.386	2.655	3.591	2.036	3.000	4.000
Rendement (T/ha) .	0,62	0,33	0,58	0,68	0,30	0,45	0,59

Les variétés plantées ont évolué. Les cocotiers "tout venant" plantés jusqu'en 1966, qui entrent en production vers 9-10 ans, peuvent donner pleine production, et entretenus et fumés, environ 1,7 T de coprah à l'ha. Par contre, les cocotiers sélectionnés, qui entrent en production à 7 ans, peuvent fournir des rendements de 2,7 T à l'ha à partir de la 11ème année. Enfin, les nouveaux cocotiers hybrides, obtenus par croisement inter-origines, qui entrent en production à 6 ans, pourront produire 3,2 T de coprah à l'ha dès l'âge de 9 ans.

- Les objectifs du programme 1967-1971, qui correspondent aux prévisions des Perspectives décennales pour 1970, portent sur la plantation en 5 ans de 15.000 ha (9.500 ha de blocs industriels et 5.500 ha de plantations villageoises).

La plantation de 4.000 ha de plantations villageoises est également prévue par le schéma directeur de la zone rurale du sud-ouest, mais aucune date n'est encore fixée pour sa réalisation.

	1967	1968	1969	1970	1971	Total 1967-71
Blocs industriels	1.000	1.400	1.100	2.500	3.500	9.500
Plantations villageoises.	-	-	1.000	2.000	2.500	5.500
TOTAL	1.000	1.400	2.100	4.500	6.000	15.000

Le programme cocotier comporte, comme pour le palmier à huile, la création de blocs industriels et de plantations villageoises satellites, et, en outre, la poursuite de l'assistance (prêts d'engrais, distribution de plants) aux plantations familiales, qui sont des plantations isolées, créées à l'initiative de chaque planteur sur des terrains lui appartenant, ainsi que la restauration des anciennes plantations.

.../

- Le rôle de l'IRHO est analogue à celui qu'il joue dans le développement du palmier à huile. Pour l'amélioration du matériel végétal, l'IRHO dispose de 3 jardins grainiers de divers hybrides de 55,50 et 65 ha, le dernier ayant été terminé en 1968. La fourniture des semences nécessaires sera assurée par un bloc semencier de 500 ha (une partie étant réservée à la poursuite des travaux de sélection), dont la réalisation, proche de la station de Port Bouet, sera effectuée de 1968 à 1970 sur crédits FAC de 116 millions Fr CFA accordés le 14 mai 1968.

Les superficies plantées à la fin de 1968 s'élevaient à 17.649 ha, dont 2.379 ha pour la SODEPALM, 392 ha pour la station de l'IRHO de Port Bouet et 14.878 ha (1.700 ha plantés en 1968) de plantations familiales.

- Les réalisations de blocs industriels ont porté sur 2.379 ha dont 516 ha en 1967 et 1.863 ha en 1968, le programme de plantation portant sur 1.391 ha en 1969 et 1.000 ha en 1970, soit au total 4.770 ha de 1967 à 1970, qui seront financés par le BSIE pour 250 ha, par le FAC pour 300 ha, par la CCCE pour 700 ha et conjointement par la BIRD et la CCCE pour 3.520 ha.

Les 6 blocs à réaliser jusqu'en 1970 inclus sont ceux d'Assinie (1.220 ha, entièrement plantés), de Port Bouet (550 ha, dont 200 plantés), Alladian (1.300 ha dont 607 ha plantés), Fresco (250 ha, dont 52 ha plantés), Toumodi (300 ha entièrement plantés) et Grand Lahou (1.150 ha dont aucun planté).

- La réalisation des plantations villageoises n'a commencé qu'en 1969 (1.000 ha prévus et 2.000 en 1970), seul, le déforestation mécanique des parcelles choisies dans les secteurs de Port Bouet et d'Alladian a débuté en 1968. Les 3.000 ha de plantations villageoises à réaliser en 1969 et 1970 seront financés conjointement par la BIRD et par la CCCE.

627 candidatures de planteurs ont été retenues à cet effet. 4 plantations villageoises sont envisagées à Assinie (753 ha), Port Bouet (270 ha), Alladian (1.509 ha) et Grand Lahou (468 ha). Les travaux à la charge de la SODEPALM comportent le déforestation, la fourniture de graines de couverture, le piquetage, la fourniture de plants, la lutte phytosanitaire et la fourniture de fumure minérale.

Le financement du programme cocotier jusqu'en 1970 inclus fait intervenir plusieurs organismes en dehors du BSIE : le FAC pour les 300 ha de plantation villageoise de Toumodi (prêt de 69 millions Fr CFA) ; la CCCE pour 696 millions Fr CFA (196 millions accordés en avril 1967 pour la plantation de 700 ha et 500 millions accordés en octobre 1968 dans le cadre d'un prêt global de 2,19 milliards Fr CFA pour les programmes cocotier et palmier) ; la BIRD (875 millions) pour le solde dans le cadre d'un financement conjoint BIRD-CCCE.

La production de coprah, entièrement traitée dans l'usine Blohorn de Cocody, a atteint 4.675 T en 1968.

8.- LE COTON représente une des cultures dont le développement est le plus rapide depuis l'indépendance, tant pour fournir la demande industrielle locale que pour réduire les disparités de niveau de vie entre la région forestière et la région des savanes.

L'organisation mise en place, basée sur 3 secteurs régionaux (région nord (Korhogo) et région ouest (Mankono) dans l'ancien département du nord et 3ème région formée par les anciens départements du centre et du centre-ouest), fait intervenir :

- l'administration, chargée de la conception et du contrôle du programme
- l'IRCT qui effectue des recherches (variétés, traitements, fumures, méthodes culturales) dans sa station de Bouaké, réalise les champs de multiplication et assure la formation de l'encadrement (750 encadreurs et moniteurs en 1968, à raison d'1 encadreur pour 70 ha).
- le service de la protection des végétaux, chargé des avertissements pour les traitements phytosanitaires, système unique en Afrique (26 points d'observation)
- le service de conditionnement, depuis 1968, pour le tri du coton blanc et du coton jaune.
- la CFDT, chargée des opérations allant du choix des terres à l'encadrement, à la vulgarisation des méthodes de la culture intensive, au transport du coton-graine, à l'égrenage et à la commercialisation.
- la Caisse de stabilisation et de soutien des prix des produits agricoles qui assume le coût des traitements insecticides (la Côte-d'Ivoire étant le seul pays producteur à ne pas laisser cette charge aux planteurs qui achètent seulement, au prix coûtant, les engrais chimiques, sur avance de la CFDT), le caractère polyvalent de la Caisse lui permettant de prendre en charge le soutien des prix du coton, grâce aux bénéfices réalisés sur le café et le cacao. La Caisse exporte également directement les graines de coton (16.000 T prévues en 1968-1969), principalement sur le Japon.

La culture du coton Allen est une "culture pure" nécessitant des traitements importants (insecticides, engrais, ...) mais offrant des rendements dix fois supérieurs à ceux du Mono. La production d'Allen, en accroissement constant, a été multipliée par 8 de 1964-65 à 1968-69 et a doublé de 1966-67 à 1968-69.

Coton Allen	1961-62	1962-63	1963-64	1964-65	1965-66	1966-67	1967-68	1968-69
S. (ha)	272	1.272	2.518	6.366	11.777	13.810	38.966	48.135
Prod. (T)	241	765	2.079	5.527	9.125	22.047	32.285	41.730
Rend. (kg/ha) ..	885	600	815	870	775	925	828	867
Revenus (M.FrCFA)	8	24	69	185	306	724	1.080	1.400

.../

La culture du coton Mono, pratiquée en association avec les cultures vivrières, présente des rendements de 100 à 200 kg seulement à l'ha, mais ne nécessite aucun soin particulier. Sa production, difficile à évaluer (de l'ordre de 5.000 à 6.000 T auparavant) est en nette régression depuis quelques années : 3.086 T commercialisées en 1964-65, 1.136 T en 1965-66, 2.440 T en 1966-67, 970 T en 1967-68 et seulement 512 T en 1968-69.

Des différences existent entre les régions productrices.

- Le nord a confirmé en 1968-1969 sa vocation cotonnière, malgré un démarrage tardif des plantations, lié à la sécheresse du mois de mai, et une attaque de parasitisme au sud de l'axe Ferkessedougou-Boundiali. La culture du riz aurait pu concurrencer celle du coton si elle ne se développait surtout dans les bas-fonds.

- Dans l'ouest, la saturation des superficies (en moyenne : 15 ares par habitant) semble atteinte dans certaines zones. Les rendements sont les plus élevés de Côte-d'Ivoire en raison notamment de la qualité des terres.

- Dans le centre et dans le sud, où de nombreux secteurs sont encore en état de sensibilisation, l'extension des superficies cotonnières se heurte notamment à la concurrence de cultures riches comme le café. La double saison des pluies permet une avant-culture vivrière lors du premier cycle.

	1967-1968			1968-1969		
	S (ha)	Prod. (T)	Rendt (kg/ha)	S (ha)	Prod. (T)	Rendt (kg/ha)
Nord	13.535	10.706	791	20.699	16.945	818
Ouest	11.116	10.555	949	13.396	13.534	1.010
Centre, sud ..	14.315	11.002	768	14.040	11.251	810
TOTAL	38.966	32.253	828	48.135	41.730	867

(source : rapport CFDT)

Les rendements en coton-graine, du même ordre que ceux de la plupart des Etats producteurs de coton en culture sèche des Etats-Unis, sont particulièrement élevés pour une culture non irriguée pratiquée sur de larges surfaces. Dans la zone franc, seul le Sénégal obtient, en Casamance et au Sénégal oriental, des rendements supérieurs (9.000 T pour 5.440 ha en 1968-1969). En RCA, le rendement a été de 478 kg à l'ha en 1968-1969 et au Tchad de 340 kg en 1967-1968.

.../

La campagne 1969-1970 a vu l'élimination totale de l'Allen 333 par le triple hybride 444/2, nettement supérieur notamment en ce qui concerne le rendement à l'égrenage (40 à 41 %) et les qualités technologiques.

Les prix ont été fixés à 33,50 Fr CFA le kg tous points d'achat pour l'Allen depuis 1964-1965, soit le plus haut cours de l'Afrique francophone (en RCA : 28 Fr CFA de 1965-1966 à 1968-1969 et 30 Fr CFA en 1969-1970 ; au Tchad 26 Fr CFA depuis 1957-1958 ; au Sénégal : 33 Fr CFA de 1965-1966 à 1968-1969, 28 Fr CFA en 1969-1970). Ce prix correspond en quelque sorte à une subvention en faveur des producteurs de la région des savanes, actuellement au nombre d'environ 100.000.

Pour améliorer encore la qualité, les prix de la campagne 1969-70 ont été différenciés et portés à 35 Fr CFA le kg pour le coton trié, mais abaissé à 30 Fr CFA pour le coton non trié et le coton jaune. (Les prix d'achat du Mono pour la même campagne sont de 30,20 Fr CFA le kg rendu à Bouaké et 29,70 Fr CFA le kg rendu à Korhogo).

La qualité s'améliore sans cesse, grâce notamment à la politique du triage menée depuis 1968. La 1ère qualité (standard 0) représente 42 % du total des fibres en 1968-1969 contre 33,7 % en 1967-1968 et 9,6 % en 1966-1967 et la 2ème qualité (standard 1) 50 % contre 58,3 % et 38,7 %. (Le standard 2 subit une décote souvent supérieure à 20 Fr CFA le kg par rapport aux 2 premiers standards).

La capacité d'égrenage, en accroissement régulier pour faire face à l'augmentation de la production, est passée de 32.000 T en 1966 à 46.000 T fin 1967 (usine de Boundiali) et à 60.000 T en 1968-1969 (usine de Mankono), dont :

- 12.000 T pour l'usine de Korhogo des Ets Escarré.
- 6.000 T pour l'usine CFDT (ancienne usine CITEC) de Bouaké.
- 14.000 T pour la nouvelle usine CFDT de Bouaké, mise en service en février 1966.
- 14.000 T pour l'usine de la CFDT à Boundiali, mise en service en novembre 1967.
- 14.000 T pour l'usine CFDT de Mankono, mise en service fin 1968.

Cette capacité est portée actuellement à 87.000 t par l'adjonction d'une 3ème égre-neuse à Mankono (capacité totale : 21.000 T) et par la construction d'une 2ème usine à Bouaké d'une capacité de 20.000 T par les Ets Escarré.

Une infrastructure de stockage (coton-graine et produits finis) est rendue nécessaire par la brièveté de la période de commercialisation, due, dans le Centre, aux risques de pluies précoces et à la mise en place des avant-cultures vivrières, et, dans le Nord, aux possibilités de précipitations tardives, qui impose, sur l'ensemble de la zone cotonnière, le stockage sous abri d'une partie du coton-graine commercialisé, soit en usine (en principe, stock pour 15 jours d'égrenage) soit en brousse dans des hangars de regroupement.

.../

La capacité de stockage était en 1968 de plus de 75.000 m³ pour 35 hangars métalliques. La mise en place de ces hangars a été réalisée dans le nord sur crédits FAC et dans le centre sur crédits de la Caisse de stabilisation et de soutien.

Les industries textiles ivoiriennes comprennent le complexe de filature-tissage des Ets Gonfreville, une des plus anciennes industries d'Afrique noire (1922) et encore la plus importante (capacité : 4.200 T de filés, 2.500 T de tissés, 2.400 T de fils teints et 600 T de confection), et trois unités d'impression : ICODI (capacité : 8 millions m), SOTEXI (capacité : 8 millions m d'imprimés soit environ 1.300 T, et 3 millions de tissus teints soit 800 T) et, depuis 1969, les Ets Gonfreville (capacité initiale : 3 millions m). Une 4^{ème} usine d'impression, celle de la Sté UNIWAX fonctionnera en 1970.

D'importants projets de filature-tissage sont en cours de négociation avec le gouvernement.

Les programmes de développement de la production de coton ont été sans cesse révisés en hausse.

- Les objectifs des Perspectives décennales portaient sur une production de 50.000 T de coton-graine en 1970 (45.000 T d'Allen et 5.000 T de Mono) et de 63.000 T en 1975 (58.000 T d'Allen et 5.000 T de Mono), "objectifs difficiles à atteindre, précisait-elles, car il faut tenir compte du fait qu'en substituant la culture industrielle du coton Allen à la culture du Mono associée aux cultures vivrières il s'agit de réaliser ainsi une véritable révolution agricole dans les régions du centre et du nord du pays".

- Le premier programme, établi en avril 1963 par la CFDT, prévoyait une superficie plantée de 95.000 ha (50.000 ha de Mono et 45.000 ha d'Allen) en 1972-73 et une production de 50.000 T de coton-graine (5.000 T de Mono et 45.000 T d'Allen). Devant les succès enregistrés grâce à la réceptivité des planteurs, 2 accélérations de ce programme ont avancé d'abord en 1970-71 puis en 1968-69, la date de réalisation de l'objectif de 50.000 T, exprimé uniquement en Allen.

Le programme actuel envisage une production de 115.000 T en 1974-1975 et de plus de 140.000 T, uniquement en Allen, en 1979-1980.

Le coût du programme a été supporté jusqu'en 1967-1968 essentiellement par le FAC (397 millions Fr CFA) et par la CCCE (806 millions Fr CFA en 3 prêts). L'actuelle campagne 1969-1970, en dehors des crédits FAC à la CFDT et à l'IRCT, est financée exclusivement sur ressources ivoiriennes. (En raison des conditions atmosphériques défavorables et de la diminution des superficies, cette campagne sera probablement médiocre).

.../

Côte-d'Ivoire

Des crédits FED de 1.752 millions Fr CFA (1.288 millions d'aide non remboursable et 464 millions de prêts à conditions spéciales) ont été accordés le 8 décembre 1969 pour la réalisation des programmes 1970-71 et 1971-72 dont l'objectif vise une production de coton-graine de 80.000 T. En plus des objectifs concernant la production cotonnière proprement dite, le projet FED comporte également 2 actions visant, à titre expérimental, l'introduction du riz pluvial dans la rotation cotonnière (2.000 ha dans les zones de Kani, Tieningboué et Touha) et celle de la culture attelée dans les 2 régions de Béoumi-Mankono et Tingrela-Ouangolodougou.

	Nord		Centre		Total			
	S (ha)	C. graine (T)	S (ha)	C. graine (T)	S (ha)	C. graine (T)	Graines (T)	C.fibre (T)
1970-71	32.000	27.400	39.000	37.600	71.000	65.000	32.500	26.000
1971-72	39.000	36.000	46.000	44.000	85.000	80.000	40.000	32.000

Grâce à ces crédits, la capacité d'égrenage sera accrue de 21.000 T par l'installation en 1970-71 d'une 3ème égreneuse de 7.000 T à Boundiali et par la construction en 1971-72 d'une nouvelle usine à 2 égreneuses (14.000 T) à Bouaké, tandis que l'infrastructure de stockage supplémentaire comprendra deux hangars de 2.500 m³ à Boundiali et à Mankono, un hangar de produits finis de 2.600 m³ à Ferkessédougou, plusieurs hangars de brousse d'une capacité globale de 55.650 m³ et 180 hangars de village pour les engrais, semences, insecticides et appareils (cette dernière opération étant exclue du projet FED).

La poursuite du programme de développement après 1971-72 devrait être effectuée par la Côte-d'Ivoire qui en prendrait le relais sur le plan financier.

9.- L'HEVEACULTURE a pris un grand essor depuis son introduction, en 1953, à Elaéis, près de La Mé, au nord de Bingerville, par la Cie française des cultures d'Extrême-Orient et d'Afrique.

La culture de l'hévéa, qui se pratique aussi bien en zone forestière qu'en zone de savane, est surtout le fait de sociétés privées. Les stés et organismes concernés par l'hévéaculture sont :

- La Sté africaine de plantations d'hévéas (SAPH) dont le capital de 2.960 millions Fr CFA est réparti à raison de 51 % pour la SONAFI et de 49 % pour des stés privées, dont la SIPH.
- la Cie des caoutchoucs du Pakidié (CCP), qui a succédé à la Cie française de cultures d'Extrême Orient et d'Afrique, filiale du groupe de la CEGEPAR (49,64 %), de la SCOA (33,74 %) et de COFIMER (12,05 %).

.../

- la Sté Promotion des cultures industrielles (PROMOCI), du même groupe financier que celui qui participe à la SAPH, qui réalise le programme de plantations du gouvernement.
- l'Institut de recherches du caoutchouc en Afrique (IRCA) dont la station est située à Bimbresso, à 25 km à l'ouest d'Abidjan, dans la forêt de l'Anguédedou.
- la coopérative d'Abadjin-Kouté.

Les rendements moyens, comparables aux rendements des plantations d'Extrême-Orient atteignent environ 1,5 T de latex vers la 12^{ème} année, le rendement de caoutchouc sec étant d'environ 30 à 40 % du poids du latex, grâce aux conditions naturelles favorables dans la partie sud et ouest du pays et à l'action de l'IRCA. (Dans l'ensemble, la production du latex commence seulement à partir de la 8^{ème} année, soit après une année consacrée aux greffes et 5 années de pousse après plantation).

L'activité de l'IRCA concerne notamment les essais comparatifs de clônes, les plantations en graines ou en boutures, l'étude des maladies (notamment du fomes), de la nutrition minérale et des fumures, les façons culturales, les méthodes de saignée, la technologie des caoutchoucs produits et la protection des zones favorables à l'hévéaculture.

Les prévisions des Perspectives décennales étaient basées sur les programmes en cours d'exécution et les projets de l'IRCA et du secteur privé.

	1960	1965	1970	1975
Superficies plantées (ha)	7.600	10.900	11.780	15.000
Superficies en rapport (ha)	-	5.700	10.800	11.450
Production (T de caout. sec)	-	4.300	12.500	14.800
Valeur (millions Fr CFA) (1)	-	430	1.250	1.480

(1) calculé à raison de 100 Fr CFA le kg.

La création de plantations villageoises à grande échelle n'est pas envisagée pour l'instant contrairement au palmier à huile et au cocotier. "Il n'est pas douteux que des plantations villageoises, comportant peu de frais monétaires de création et d'exploitation, seraient plus rentables que de grandes unités modernes et pourraient supporter des cours plus bas. Cependant, les exploitations familiales ne peuvent exister qu'autour de blocs modernes leur servant d'appui technique et offrant une capacité de traitement du latex. En outre, les meilleures conditions pour l'hévéa se rencontrent dans le sud ouest où il n'y a pratiquement pas de villages installés" (lère esquisse du plan 1971-75). Toutefois, le rapport d'activité 1968 de l'IRCA signale que "le programme gouvernemental des 100 ha de plantations villageoises de l'Anguédedou est en bonne voie" (stade du greffage) et que le "ministère de .../

Côte-d'Ivoire

l'agriculture a transmis des demandes d'intervention correspondant à plus de 400 ha dans la seule région de l'Anguédédou". De même "un nouveau programme de 3.000 ha de plantations villageoises est à l'étude, ayant pour objet la création de 1.300 ha villageois à la périphérie de chacun des blocs industriels de Toupah-Pakidié, Anguédédou et Bongo-Elaéis".

Les superficies plantées fin 1968, déjà supérieure aux prévisions 1970 des Perspectives décennales, se montent à 12.600 ha dont 10.627 ha de plantations privées, 1.425 ha de plantations gouvernementales par la PROMOCI à l'Anguédédou (418 ha plantés en 1968), 545 ha de plantations de l'IRCA, dont 325 ha de jardins grainiers et expérimentaux, et 51 ha de plantations villageoises en coopératives.

Les plantations privées concernent la SAPH avec 8.122 ha (5.530 ha à Toupah, en zone de savane et 2.590 ha à Bongo, en zone forestière) et la CCP avec 2.505 ha (1.396 ha à Pakidié, en zone de savane, et 1.109 ha à Elaéis en zone forestière).

Les superficies en production sont passées de 5.314 ha en 1965 à 5.871 ha en 1966, 6.955 ha en 1967, 8.171 ha en 1968 et 9.270 ha en 1969 dont 7.500 ha pour la SAPH (6.967 ha en 1968, 6.034 ha en 1967), 1.608 ha pour la CCP (1.066 ha en 1968, 921 ha en 1967) à raison de 793 ha à Pakidié et 815 ha à Elaéis, 144 ha pour l'IRCA (110 ha en 1967) et 18 ha pour la coopérative d'Abadjin-Kouti.

La production, qui a réellement débuté en 1963, a progressé de 398 T en 1963, à 2.900 T en 1965, 4.900 T en 1966, 5.860 T en 1967 et 6.959 T en 1968.

En tonnes	1964	1965	1966	1967	1968	Prévis. 1969
SAPH	1.400	2.740	4.840	4.620	5.595	6.600
CCP	400	750	1.020	1.188	1.245	1.460
Total stés privées	1.800	3.490	4.860	5.808	6.840	8.060

La production de l'IRCA (28 T en 1965, 70 T en 1966, 86 T en 1967 et 119,5 T en 1968 ; 160 T prévues en 1969) a été traitée en 1968 par l'usine de la SAPH à Toupah, sauf 15 T (équivalent caoutchouc sec) livrées sous forme de latex à un manufacturier.

Les perspectives de production pour les superficies actuellement plantées sont de l'ordre de 20.000 T à partir de 1976.

.../

Les installations de traitement comprennent 5 usines dont :

- 2 usines de la SAPH à Toupah et à Bongo, mises en service en septembre 1964 et mai 1965, d'une capacité totale de l'ordre de 12.000 T de caoutchouc (8.000 T pour l'usine de Toupah) soit la production attendue en 1974. Utilisant des méthodes de fabrication entièrement nouvelles (granulation et séchoirs à bandes) et fabriquant du caoutchouc aggloméré et conditionné non plus en feuilles mais en balles compactes de 35 kg, les usines de la SAPH réduisent de 15 jours à une trentaine d'heures la gamme des opérations allant de la récolte du latex au conditionnement du caoutchouc, tout en améliorant la rentabilité et en fournissant un produit d'excellente qualité. La capacité de l'usine de Bongo devrait être portée de 3.500 T à 4.500 T en 1970.

- 2 usines de la CPC dont l'une à Elaéis, mise en service en mai 1961, qui est une usine classique fabriquant de la feuille fumée Ribbed Smoked Sheets (90 % en lère qualité : RSS1) et des crêpes, avec une capacité de 1.000 T, et l'autre à Pakidié, mise en service en avril 1967, avec une capacité de 1.000 T également qui fabrique des granulés et des pains granulés. La capacité de l'usine de Pakidié devrait être portée à 2.000 T en 1970 et à 2.500 T en 1973-75 et celle de l'usine d'Elaéis à 1.500 T en 1970 et 2.000 T en 1973-75.

- Une usine gouvernementale à l'Anguédédou, gérée par l'IRCA, mise en service en octobre 1968 sur crédits FAC de 68 millions Fr CFA, pour traiter le latex des plantations de la PROMOCI, de l'IRCA et des plantations villageoises. La capacité initiale de 2 T par jour (400 T/an) sera portée à 10 T (2.000 T/an) en 1970 et à 20 T (4.000 T/an) en 1972.

Les investissements totaux se montaient à la fin de 1968 à 5.505 millions Fr CFA dont :

- 3.680 millions pour la SAPH (276 millions en 1968 ; 141 millions prévus en 1969)
- 955 millions pour la CPC (23 millions en 1968 ; 47 millions prévus en 1969)
- 566 millions pour la PROMOCI (165 millions en 1968 ; 67 millions prévus en 1969)
- 303 millions pour l'IRCA (16 millions en 1968 ; 22 millions prévus pour 1969)

Les perspectives de développement de l'hévéaculture en Côte-d'Ivoire, favorables dans l'ensemble, sont handicapées, d'une part, par la concurrence des caoutchoucs synthétiques et, d'autre part et surtout, par les variations des cours mondiaux dont le niveau, souvent très bas, compromet la rentabilité des plantations industrielles. C'est pourquoi les objectifs proposés par la lère esquisse du plan 1971-75 (18.000 ha plantés en 1980 dans les zones traditionnelles et 35.000 ha dans le sud-ouest) "gardent un caractère conditionnel".

Le schéma directeur de la zone rurale du sud-ouest prévoit la création de 20.000 ha de blocs industriels, dont la moitié serait ensuite rétrocédée à des exploitants individuels, et de 10.000 ha de plantations satellites. Le FAC a accordé, le 8 juillet 1969, des crédits de 67,5 millions Fr CFA pour participer à une étude menée par la

.../

Les perspectives d'évolution de la production de tabac, établies par la lère esquisse du plan 1971-1975, portent sur une production de 3.830 T de tabac en 1970 (dont 580 T de tabac industriel), de 4.810 T en 1975 (dont 1.010 T de tabac industriel) et de 6.210 T en 1980 (dont 1.710 T de tabac industriel), soit sensiblement l'objectif prévu par les Perspectives décennales pour 1970, sur des achats MTCI à la CAITA de 430 T en 1970, 755 T en 1975 et 1.270 T en 1980, et sur des exportations de 95 T en 1970, 155 T en 1975 et 270 T en 1980.

11.- D'AUTRES PLANTES TEXTILES que le coton pourraient être cultivées prochainement en Côte-d'Ivoire.

La culture du Kenaf (ou dah), déjà effectuée artisanalement par les populations du nord et du nord-ouest, est envisagée, après enquête et essais, par les Perspectives décennales, à condition que s'installe, pour l'écoulement du produit, une usine de transformation. Cette condition est réalisée depuis la mise en service, en janvier 1967, de la sacherie de la Sté Filature, tissage, sacs en Côte-d'Ivoire (FILTISAC), créée par le groupe ismaélien Kassam (55 %) et la Côte-d'Ivoire (45 %), qui utilise du jute pakistanais. (L'Inde et le Pakistan ont le monopole du marché du jute). En 1968, FILTISAC a produit 7 millions de sacs pour le conditionnement des produits ivoiriens contre 5,2 millions en 1967.

Les essais de culture du kenaf ont été entrepris en 1967 par la Sté ivoirienne agricole et industrielle du kenaf (SIVAK), sté d'économie mixte créée par la Côte-d'Ivoire (70 %) et par la Sté gènoise GARDELLA, qui est déjà à la base d'un projet analogue au Dahomey. Les plantations portaient fin 1968 sur 800 ha, dont 550 ha dans la région de Ferkessédougou. 2 stations de défibrage et de rouissage ont été également installée en 1968. (270 millions Fr CFA d'investissements).

Les objectifs de la lère esquisse du plan 1971-1975 visent, en cas de réussite des essais en cours, la plantation de 20.000 ha dans le nord et le centre du pays, une production de 16.000 T de fibre et la réalisation d'une usine de filature-tissage, d'une capacité de 6.000 T de fibre, pour l'exportation. FILTISAC s'est engagé à utiliser de la matière première locale, à qualité égale et à prix concurrentiels, dans la limite de 80 % de ses besoins (7.000 à 8.000 T vers 1975 et 10.000 T vers 1980).

La culture du sisal autrefois pratiquée sur des plantations des environs de Bouaké, Katiola et Badika pour le ravitaillement des Ficelleries de Bouaké (FIBAKO), filiale de la SOCOSAC de Dakar, a été ensuite abandonnée à la suite de la chute des cours du sisal. En 1968, FIBAKO a traité 700 T de sisal (capacité : 1.200 T).

La création en 1967 de la sacherie de sisal de la Sté de filature et tissage (SOFITIS), également filiale de la SOCOSAC, semble avoir relancé la culture de cette fibre textile, notamment à l'est de Bouaké. La capacité de SOFITIS est de 1,5 million de sacs à partir du sisal importé de Madagascar et du Brésil.

.../

II.- L'EXPLOITATION FORESTIERE

A.- LE POTENTIEL LIGNEUX IVOIRIEN

LA FORET IVOIRIENNE couvre environ 156.000 km², y compris les forêts dégradées, soit près de la moitié du territoire.

La zone forestière, qui se situe sensiblement au sud du parallèle Man-Séguéla-Bondoukou, est profondément entamée en son centre par un triangle de savanes Séguéla-Bouaflé-Tiassalé-Dimbokro-Mbalmayo, généralement appelé le "V Baoulé".

La forêt dense, comportant des massifs de plus de 10 ha, représente seulement 89.090 km², dont 19.090 km² dans le sud-ouest.

Les espèces représentées sont très nombreuses : plus de 500 essences ligneuses, dont environ 200 espèces arborées de grande taille.

Deux formations essentielles composent la forêt, d'une part, au sud, la forêt dense humide "sempervirante" (à feuilles persistantes), comprenant notamment les espèces acajou-bassam, makoré, niangon ... d'autre part, plus au nord, la forêt dense humide "semi-décidue" (à feuilles caduques) renfermant notamment les espèces sipo, aboudikrou, samba, bété.

Le nombre des essences exploitables est beaucoup plus réduit, une quarantaine environ, en raison d'une demande assez spécialisée.

Les bois rouges, qui sont les plus demandés dans l'ensemble, sont principalement l'acajou, le makoré, le sapelli (aboudikrou), le sipo et le niangon, tous bois d'ébénisterie et de menuiserie, et, secondairement, le bossé, le tiama et le kopisso. Les bois blancs, plus tendres, utilisables en déroulage, sont notamment le samba, le framiré, l'ako, l'aiele, le kondroti, le fromager ...

Des bois durs, comme l'azobé, le badi, le kotibé ... sont principalement utilisés comme traverses et grosses charpentes.

Des essences, telles l'assamela et l'iroko, sont également très recherchées comme bois spéciaux de menuiserie.

.../

Le volume exploitable à l'ha est seulement en moyenne de 5 à 10 m³ pour un potentiel ligneux en essence exploitables (généralement plus de 80 cm de diamètre) de l'ordre de 300 m³ de bois divers. De grandes différences existent entre les espèces, certaines fournissant de 15 à 20 m³ par fût (40 à 45 m de haut ; 1,5 m à 2 m de diamètre) comme le sipo, le makoré, le kosipo et le tiama, alors que d'autres, comme le framiré, le bété et le niangon, ne dépassent pas 30 à 35 m de haut et un mètre de diamètre.

Le potentiel ligneux de la forêt ivoirienne a été évalué à partir de plusieurs inventaires récents, dont notamment ceux du CTFT (décembre 1965 à mars 1967) et celui, dans le sud-ouest, de la Development and Ressources Corporation (DRC), qui ont fait l'objet d'une synthèse de la part des services du plan.

Le volume immédiatement exploitable (plus de 80 cm de diamètre, sauf pour l'assamela, l'avodire, le bété et le niangon) est évalué pour les catégories I et II, qui ne présentent qu'une utilité fiscale, à 121,3 millions m³, dont 31,2 millions m³ dans le sud-ouest et 90,1 millions dans le reste de la Côte-d'Ivoire. Par espèce, la catégorie I comprend 7 millions m³ de sipo, 6,7 millions m³ de bété, 6,1 millions m³ de niangon, 5,2 millions m³ d'aboudikrou, 4,7 millions m³ d'acajou, 2,7 millions m³ de makoré, 2,5 millions m³ de kosipo, 1,5 million m³ de bossé, de dibetou et de lingué, 1,3 million m³ d'avodiré et 400.000 m³ d'assamela, et la catégorie II 43,5 millions m³ de samba, 18,6 millions m³ de fraké, 10 millions m³ d'iroko, 4,5 millions m³ de tiama et 3,6 millions m³ de framiré. (La catégorie III, peu exploitée, représente 94 millions m³, dont 24 millions dans le sud-ouest).

Le volume d'avenir qui concerne le volume exploitable à moyen terme à partir d'arbres dont le diamètre actuel est compris entre 36 et 80 cm (étude CTFT) ou 42 et 80 cm (étude DRC), doit être considéré avec prudence, du fait notamment des différences de croissance entre les espèces (80 ans pour un sipo et 30 ans seulement pour un framiré par exemple). Les estimations portent sur 95 millions m³ de catégorie I, dont 26,4 millions m³ dans le sud-ouest (38,2 millions m³ de bété, 14,2 millions m³ de niangon, 7,7 millions m³ d'aboudikrou, 7,2 millions m³ d'acajou, 6,5 millions m³ de bossé ...) et sur 72,8 millions m³ de catégorie II, dont 13,6 millions m³ dans le sud-ouest (47,2 millions m³ de samba, 14 millions m³ de fraké ...).

B.- LA POLITIQUE FORESTIERE IVOIRIENNE

L'épuisement de certaines régions ivoiriennes, qui pose le problème de la pérennité de l'exploitation forestière, est dû à plusieurs causes. (Les seules réserves de bois d'oeuvre du pays sont celles de la région sud-ouest et celles de la zone nord-ouest de Daloa).

- Le rythme annuel d'exploitation a été multiplié par 6 de 1956 (475.000 m³ d'abattages) à 1965 (3 millions m³).

.../

- Le mode sélectif de l'exploitation, qui ne portait que sur les quelques essences les plus demandées sur le marché mondial, a conduit à un véritable écrémage des ressources forestières se traduisant finalement par un important gaspillage. Selon les Perspectives décennales, la forêt dense (région sud-ouest non comprise) aurait été réduite de 14 millions d'ha au début de la colonisation à 7 millions en 1961. Comme la production de grumes a totalisé 9.150.000 m³ jusqu'en 1961, les Perspectives décennales en déduisent que l'exploitation n'a porté que sur 30 % du potentiel utile (9 millions m³ sur 28 millions m³ commercialisables, à raison de 4 m³ à l'ha), autrement dit 70 % du potentiel des 7 millions ha détruits ont été gaspillés. "Ces résultats sont la conséquence d'une politique qui a consisté essentiellement à protéger la forêt tropicale et à n'en laisser exploiter que les bois précieux (politique de conservation de la nature et non de préservation de la richesse forestière) ... Les combats livrés, sous forme de créations de réserve de faune et de flore et de classement de forêts, ont eu finalement moins de succès, pour la conservation du capital forestier, que les crises périodiques de mévente des bois tropicaux" (notamment de la crise mondiale de 1929).

2 essences sont particulièrement menacées, en supposant le maintien du rythme d'abattage actuel, l'assamela, qui s'épuisera en 3 ou 4 ans et dont les réserves d'avenir apparaissent nulles, et le sipo dont les réserves actuelles représentent environ 8 ans et les réserves d'avenir 5 ans. Pour le makoré et l'acajou, les réserves actuelles sont respectivement de 18 et 25 ans tandis que les réserves d'avenir sont de 18 à 40 ans.

- Les défrichements dans la zone forestière, au profit des cultures vivrières et des cultures d'exportation, s'effectuent, selon l'étude du CTFT, à une cadence annuelle de 280.000 ha (sud-ouest non compris, pratiquement vide de toute population). En effet, de 1956 à 1965, 2.800.000 ha soit 28 % de la superficie totale de 1956 en massifs forestier de plus de 10 ha ont été défrichés en 10 ans. Les régions les plus touchées par l'agriculture itinérante sont celles de Man et de Bouaké-est. Une très lourde perte de bois d'oeuvre exploitable, d'un ordre de grandeur du million de m³ par an pour les essences les plus commercialisées résulte de ces défrichements de la forêt dense, aggravés par la pratique des feux de brousse.

Une nouvelle politique forestière est appliquée depuis la promulgation, le 20 décembre 1965, du nouveau code forestier, qui se substitue au décret du 28 avril 1962, resté d'ailleurs en grande partie inappliqué.

- Le domaine forestier de l'Etat, qui représente la quasi totalité du domaine forestier ivoirien, comprend les forêts classées (environ 5,7 millions d'ha sur un total de 7 millions d'ha, sud-ouest exclu), les forêts protégées, les périmètres de protection et les reboisements. Les droits d'usage des populations ne s'exercent que dans le domaine protégé, après autorisation, et peuvent être règlementés ou même suspendus temporairement. Les feux sont en outre règlementés.

.../

- Une redistribution dans l'affectation des permis temporaires d'exploitation a été effectuée en mars 1966 (environ 2.426 chantiers de 2.500 ha attribués à 140 entreprises forestières, dont une soixantaine d'africaines). (33 nouvelles personnes physiques ou morales ont été agréées en qualité d'exploitants forestiers le 13 juin 1969). Le nombre de chantiers attribués est en fonction notamment du degré d'industrialisation des entreprises et de l'importance des travaux d'intérêt général effectués par elles. Les durées de validité des permis d'exploitation sont de 5 ans pour les entreprises se livrant à la seule production de grumes, à 10 ans pour les entreprises possédant une scierie et 15 ans pour les entreprises disposant d'autres industries de transformation.

- "Les exploitants forestiers sont tenus de livrer en usine, par rapport à leur production totale, un pourcentage de bois en grumes fixé par décision du ministre de l'agriculture après avis d'une Commission ad hoc" (arrêté du 27 mai 1968).

- Le contingentement fixé pour certaines essences le 4 juillet 1969 intéresse le sipo (800.000 m3 en 1969, 700.000 m3 en 1970, 600.000 m3 en 1971, 500.000 m3 à partir de 1972), l'aboudikrou (210.000 m3), l'acajou (210.000 m3), l'assamela (60.000 m3) et le makoré (150.000 m3).

- Les redevances et taxes forestières ont été remaniées par l'ordonnance du 31 décembre 1966 qui supprime la contribution nationale additionnelle au droit unique de sortie sur les sciages et crée une taxe de reboisement au taux de 2 % de la valeur mercatoriale des grumes exportées. La taxe d'attribution du permis temporaire est maintenue à 50 Fr CFA par ha, la taxe de superficie à 10 Fr CFA par ha et par an et l'indemnité forfaitaire à 400.000 Fr CFA par chantier en cas de non agrément des travaux d'intérêt général. La taxe d'abattage, maintenant perçue au m3, et non plus par pied abattu, est différente selon qu'il s'agit du bois en grumes exportés (respectivement 300, 200 et 100 Fr CFA pour les catégories 1, 2 et 3) ou de bois en grumes vendus aux usines locales (respectivement 150, 100 et 50 Fr CFA selon les catégories).

Le reboisement a reçu une nouvelle impulsion depuis le récent Code forestier.

- Les reboisements effectués jusqu'à fin 1961 portaient seulement sur un total de 15.000 ha (Perspectives décennales) dont l'essentiel réalisé en savane (essentiellement teck et anacardier ainsi que cassia et gmélina). Selon le rapport 1960-1964 du ministère de l'agriculture, les plantations en savane ont atteint 6.426 ha de 1960 à 1964 inclus (3.728 ha d'anacardiens, 2.159 ha de teck, 410 ha de gmélina et 120 ha de divers), la principale opération concernant un crédit FAC de 204 millions Fr CFA accordé en 1961 pour 3.255 ha (80 % de teck et 20 % d'anacardiens).

- Les Perspectives décennales avaient prévu un important programme de reboisement : au total 101.000 ha de 1965 à 1974 (68.500 ha en savane et 32.500 ha en forêt). En savane, 12.000 ha de plantations "taungya" devaient être réalisés de 1965 à 1969 et 32.000 ha de 1970 à 1974 ainsi que 7.500 ha de plantations industrielles de 1965 à 1969 et 17.000 ha de 1970 à 1974. En forêt, 10.000 ha de plantations industrielles devaient être effectués de 1965 à 1969 et 22.500 ha de 1970 à 1974. Les investissements globaux envisagés se montaient à 5.585 millions Fr CFA. .../

- Le programme de reboisement mis au point par le CTFT porte sur 60.000 ha, qui constituerait la première tranche d'un vaste programme d'ensemble de 500.000 ha. Sa réalisation devait s'étendre sur 10 ans, au rythme de 6.000 ha par an en moyenne, "superficie qui ne pourra vraisemblablement être atteinte qu'au bout de quelques années de démarrage et de mises au point (rapport 1967 de la SODEFOR).

8 blocs de plantations sont prévus par la lère tranche, dont 4 dans le département du sud (3.000 ha à l'Abbé, à 53 km au nord d'Abidjan ; 5.000 ha à Irobo, dans la sous-préfecture de Tiassalé ; 5.000 ha à Mopri, au nord du précédent bloc et 7.000 ha à Port Gautier), 3 dans le département du centre ouest (28.000 ha à Bouaflé, Oumé et Gregbeu) et 1 dans le département du centre (12.000 ha près de Cechi dans la forêt de le Seguié). 8 essences de plantation ont été choisies, dont 5 originaires de Côte-d'Ivoire (4.000 ha d'acajou, 4.000 ha de niangon, 4.000 ha de sipo, 3.000 ha de samba et 4.000 ha de framiré) et 3 étrangères (34.000 ha de teck, 4.000 ha d'okoumé et 2.000 ha de gmelina).

Le coût total des plantations, y compris les travaux d'aménagement de pépinière et d'entretien sur quelques années, est évalué à 7.754 millions Fr CFA, sur la base d'un coût à l'ha allant de 108.000 Fr CFA pour le framiré à 133.000 Fr CFA pour le niangon.

La production totale escomptée à l'âge d'exploitation (variant de 25 ans pour le gmelina à 40 ans pour le samba et la framiré, 50 ans pour l'acajou et l'okoumé et 60 ans pour le teck et le sipo) est évaluée, produits d'éclaircie exclus, à 20.030.000 m³ (dont 10.200.000 m³ pour le teck). Par ha, la production escomptée est de 250 m³ pour le framiré, 300 m³ pour le teck et le gmelina, 350 m³ pour l'acajou, 360 m³ pour le sipo, 440 m³ pour l'okoumé, 450 m³ pour le samba et 480 m³ pour le niangon, alors que la forêt naturelle procure actuellement en moyenne 6 à 7 m³. En supposant un étalement de la production sur 50 ans, la production moyenne annuelle serait de 400.000 m³ pour 60.000 ha, soit environ 6,6 m³ par an et par ha. La valeur sur pied de la production future totale est évaluée, sur la base des prix actuels, à 118,7 milliards Fr CFA, dont 99 milliards pour le teck.

La SODEFOR, créée en septembre 1966 et chargée de la réalisation du programme de 60.000 ha, demeure handicapée par l'insuffisance des ressources, les 300 millions Fr CFA de rendement de la taxe de reboisement qui lui a été affectée dans ce but ne permettant de planter qu'environ 2.500 ha par an.

Les réalisations portent sur 60 ha en 1967, début de l'intervention de la SODEFOR (le CTFT avait réalisé 722 ha durant le 1er semestre 1967) et 1.827 ha en 1968 (638 ha de framiré, 412 ha de teck, 315 ha d'okoumé, 242 ha de niangon, 160 ha de samba et 60 ha de sipo). La plantation de 2.500 ha était prévue en 1969.

Des interventions de la SODEFOR sont en outre prévues en forêt naturelle dans le but de régulariser et si possible d'améliorer la production.

/ C.- LA PRODUCTION DE GRUMES /

Les permis attribués en vertu de la nouvelle législation (cf. supra) couvraient fin 1967, 6.065.000 ha contre 6.675.000 ha concédés en 1965. (Le décret du 28 novembre 1967, qui suspendait pour une période indéterminée toute attribution nouvelle de permis a été abrogé le 4 juillet 1969). Les 2.426 permis qui ont été alors attribués à 140 groupes d'entreprises ou entreprises, dont une

.../

soixantaine d'africaines, se répartissaient en 631 permis de 5 ans, 1.033 permis de 10 ans et 756 permis de 15 ans. 1.443 chantiers ont été attribués à des groupes d'entreprise et 933 à des entreprises individuelles ou à des sociétés non intégrées.

La production a suivi une courbe constamment ascendante depuis 1947, à la seule exception de l'année 1952, marquée par une crise sur le marché des bois, écrivait le Syndicat des producteurs forestiers de Côte-d'Ivoire dans son rapport en 1967 sur les "activités d'exploitation forestière et de transformation du bois en Côte-d'Ivoire", qui dégageait 3 phases principales dans cette évolution :

- de 1947 à 1957 : progression à peu près régulière plafond à 475.000 m3
- de 1958 à 1961 : doublement de la production pour atteindre le niveau de 1.230.000 m3
- de 1961 à 1966 : nouveau doublement de la production avec plafonnement en 1965 et 1966 à 2.600.000 m3, plafonnement qui ne devait pas durer puisque des accroissements annuels de l'ordre de 15 % devaient être enregistrés en 1967 et 1968.

1947 : 110.000 m3	1958 : 657.000 m3	1962 : 1.446.000 m3
1951 : 262.500 m3	1960 : 1.061.000 m3	1963 : 1.808.000 m3
1952 : 198.500 m3	1961 : 1.230.000 m3	1964 : 2.258.000 m3
1953 : 269.400 m3		1965 : 2.600.000 m3
1954 : 315.000 m3		1966 : 2.612.000 m3
1955 : 321.000 m3		1967 : 3.022.500 m3
1956 : 412.000 m3		1968 : 3.480.000 m3
1957 : 475.000 m3		

La répartition géographique de la production a été estimée pour 1966 par le Syndicat des producteurs forestiers de Côte-d'Ivoire, qui distinguait 4 régions :

- l'Est (à l'est de la voie ferrée) : 400.000 m3.
- le centre et centre-ouest (dans le quadrilatère Abidjan-Sassandra-Gagnoa-Toumodi) 400.000 m3 également.
- le nord-ouest (zone Gagnoa-Soubré-Man-Vavoua-Daloa), devenue la principale région productrice : 1.300.000 m3
- le sud-ouest (Sassandra-Tabou-Soubré) : 500.000 m3

/ D. - LES INDUSTRIES DU BOIS /

Le volume de bois bruts utilisés par l'industrie locale a presque quadruplé depuis 1960. Cependant, le développement encore plus rapide des exportations s'est traduit ces dernières années par une diminution du pourcentage des utilisations locales par rapport à la production totale de grumes.

.../

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968
Utilis.(1.000 m3)	222	245	285	330	400	695	800	850	850
% prod. grumes ..	20,9	19,7	15,7	18,2	17,7	27	30,4	28,3	24,5

Les 56 usines actuellement en activité (dont 9 scieries et 5 usines de déroulage et contreplaqué mises en service depuis 1964), sont réparties à raison de 9 dans l'ancien département de l'Est, 20 dans celui du sud, 17 dans celui du centre-ouest, 6 dans celui de l'ouest et 4 dans celui du centre. Mais, une redistribution géographique des usines à bois est probable dans un avenir rapproché, par suite des difficultés d'approvisionnement que certaines d'entre elles ne manqueront pas de rencontrer à plus ou moins brève échéance. Cependant, les entreprises, généralement anciennes, de la région d'Abidjan peuvent pallier leur éloignement des lieux d'exploitation par la rente de situation dont elles bénéficient (marché de consommation et facilité d'exportation). Les régions les plus touchées par cette redistribution risquent d'être le sud-est et la zone comprise entre Abidjan et Gagnoa. La rentabilité des exploitations industrielles est liée aux possibilités d'exportation de grumes, qui, pour les bois rouges supérieurs, doivent représenter environ le double des livraisons aux usines.

La production de sciages a triplé de 1960 à 1968.

En m3	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968
Sciages	95.048	115.581	135.000	151.788	195.000	250.000	271.100	270.920	288.075

Une trentaine de scieries représentent 70 % de la production, notamment celles de IFA-Côte-d'Ivoire (35.500 m3 de sciages en 1967 pour ses 3 scieries d'Issia, Tias-salé et Duékoué), la Cie forestière de l'Indénie (CFI) (27.400 m3), la SCAF qui dispose du complexe industriel du bois le plus important de Côte-d'Ivoire (25.900 m3 dans ses 2 scieries de Moossou et Etroukro), le groupe Lalanne (25.175 m3), les scieries du Bandama (18.250 m3 dans les 2 scieries d'Oumé et Guéлина), le groupe Thanry (15.680 m3 pour les scieries de Sinfra, Guiglo et Guibéroua), le groupe Charles (15.500 m3 pour 3 scieries), l'Entreprise forestière de bois africains (EFBA-Victor Balet) (13.000 m3 pour 4 scieries à Agboville, Daloa, Boubélé et Zagné)..

La production de déroulés, contreplaqués et panneaux de particules est effectuée par 8 usines (complexe de la SCAF à Moossou comprenant 1 usine de déroulage, 1 usine de contreplaqué et 1 usine de panneaux de particules ; usines de déroulage de la SIBOIS à Grand Bereby, de la CIB à Gagnoa et de la SIFCI à Vavoua ; usines de contreplaqués des Scieries du Bandama à Guéhio et Oumé).

Côte-d'Ivoire

En m3	1965	1966	1967	1968
Placages	23.460	35.528	40.860	42.230
Contreplaqués	8.700	8.250	10.593	15.540
Panneaux	-	-	1.300	1.894

D'autres productions également effectuées en Côte-d'Ivoire, notamment celles de maisons préfabriquées par la SCAF, par la Sté industrielle de menuiserie (SIM), par la Scierie de Gaoulou à Sassandra et par les scieries du Bandama, celles de portes isoplanes par la SCAF et lesscieries du Bandama, celles de caisses par la SCAF, la CFI et les Ets Beuglot, celles de mobilier et mobilier scolaire, ...

La consommation locale de produits industriels, qui a presque doublé de 1960 à 1965, semble enregistrer une certaine tendance au plafonnement depuis 1966, sauf pour les placages.

En m3	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1968
Sciages	51.800	78.000	86.000	87.000	95.000	97.815	100.000
Placages	-	3.000	3.500	4.000	4.500	5.110	5.572
Contreplaqués ..	-	1.300	1.800	3.000	4.500	5.918	4.657

Le chiffre d'affaires du secteur des industries du bois est passé de 2.147 millions Fr CFA en 1960 à 7.961 millions Fr CFA en 1966 et 8.725 millions en 1967.

E.- LES EXPORTATIONS DE PRODUITS FORESTIERS /

Les ventes globales de bois tropicaux, qui ont plus que doublé en valeur de 1963 à 1968, représentent environ le quart des exportations totales ivoiriennes.

	1960	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968
1.000 Tonnes	654	915	1.154	1.526	1.566	1.568	1.839	2.175
M. Fr CFA	6.342	9.282	12.447	17.858	18.471	18.592	21.777	25.793
% exp. Totales	17	19,5	22	23,9	27	24,2	27,1	24,6

	Cheptel (têtes)	Taux expl.	Rendement (têtes)	Poids kg	Product. viande(t)	Prod.net abats(T)	Total (T)
Zébus	50.000	10 %	5.000	150	750	187	937
Taurins	333.000	10 %	33.300	100	3.330	832	4.162
Ovins	799.000	25 %	199.750	10	1.997	499	2.497
Caprins	795.000	25 %	198.750	10	1.987	497	2.484
Porcs locaux	153.000	75 %	114.750	25	2.868	200	3.069
Porcs sélectionnés	16.000	75 %	12.000	60	720	50	770
Volaille locale ..	4.667.000	150 %	7.000.000	1	7.000	-	7.000
Volaille sélection	200.000	150 %	300.000	1,5	450	-	450
TOTAL					19.103	2.267	21.371

Pour l'étude précipitée, la production serait de 18.042 T en 1966, dont 4.012 T de viande de bovins (420 millions Fr CFA), 4.830 T de viande d'ovins-caprins (567 millions Fr CFA), 2.200 T de viande de porc (220 millions Fr CFA) et 7.000 T de viande de volailles (910 millions Fr CFA) dont le nombre est évalué à 6 millions. La valeur totale atteindrait ainsi 2.117 millions en 1966 contre 1.501 millions en 1965. (Les Comptes de la Nation estiment cette valeur à 2.699 millions en 1967).

LES IMPORTATIONS DE BETAIL SUR PIED, estimées en 1967 à environ 135.000 bovins (dont 119.643 contrôlés) et à 250.000 ovins-caprins (dont 180.517 contrôlés) représentent environ 26.400 T de viandes et abats, soit 16.875 T de viande de bovins (135.000 têtes avec un poids moyen de 125 kg), 4.250 T de viande d'ovins-caprins (250.000 têtes à 17 kg) et 5.280 T d'abats (25 % de poids de la viande).

Les abattages totaux (bétail local et importé) porteraient donc sur 173.300 bovins et 648.500 ovins-caprins alors que les abattages contrôlés élèvent seulement à 93.399 bovins, 33.079 ovins-caprins et 9.674 porcins.

LES IMPORTATIONS DE VIANDES FORAINES sont de l'ordre de 2.000 T (1.973 T en 1966, 1.925 T en 1967), non compris, en 1967, 118 T de volailles et abats et 671 T de conserves de viande et charcuterie. Par ailleurs, alors que la production de lait de la Côte-d'Ivoire est évaluée à 2.400 T, les importations se sont montées à 9.259 T de produits laitiers en 1966 et 10.922 T en 1967.

LES EFFORTS DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE ont donné les résultats les plus spectaculaires en aviculture, la production d'oeufs étant estimée en 1967 par la direction des services vétérinaires à 1.863 T (dont 650 T pour les élevages sélectionnés) et les importations d'oeufs ayant disparu.

.../

- L'action sanitaire a surtout porté sur la lutte contre la peste bovine, financée par le FED et par l'US-AID (304.519 animaux immunisés en 1967) et sur la lutte contre la péripneumonie bovine (290.397 animaux immunisés en 1967), financée par le BSIE.

- L'amélioration zootechnique est le fait de 4 établissements administratifs : le centre de recherches zootechniques de Bouaké, géré depuis 1962 par l'IEMVPT, le centre d'élevage de Korhogo, qui a, en particulier, créé par croisement une race de porc charcutier, dite race de Korhogo, le centre d'élevage de Bingerville, promoteur de l'aviculture commerciale et chargé de l'adaptation à la basse Côte-d'Ivoire d'une race bovine améliorée, et le centre d'élevage de Bouaké, créé en 1962 pour le développement de l'aviculture en moyenne Côte-d'Ivoire. Des centres avicoles secondaires existent également à Bondoukou, Gagnoa, Dimbokro, Korhogo, Séguéla, Odienné et Man, tandis que l'UNICEF apporte son concours à la vulgarisation de cet élevage, notamment en ce qui concerne la création de poulaillers éducatifs au niveau des écoles primaires. Toujours à propos de l'élevage agricole, le groupement de la plupart des producteurs de la région d'Abidjan dans la COPRAVI est également à signaler.

- "L'opération ranches d'élevage", confiée à la SATMACI, a pour but principal de fournir des noyaux d'élevage (en général 1 taureau et 19 génisses), remboursables sur le croît, aux éleveurs des régions pauvres en bétail.

Les 2 ranches actuels, celui d'Abokouamekro (Toumodi), créé en 1962 avec une superficie de 9.000 ha (crédits FAC de 90 millions Fr CFA) et celui de Sipilou (sous-préfecture de Biankouma), créé en 1964 sur crédits BSIE de 120 millions Fr CFA avec une superficie de 12.000 ha, devraient pouvoir distribuer chacun environ 250 génisses par an dès que leur capacité sera atteinte. Fin 1967, les effectifs cédés s'élevaient à 1.653 têtes de bovins. Un 3ème ranch est prévu à la Zola (région de Bondoukou) pour la production d'animaux de race baoulé pour la région sud du pays et en particulier pour les pâturages sous-palmiers.

- Le ravitaillement en viande d'Abidjan a été amélioré par 2 réalisations récentes, d'une part le centre de production fourragère de Koumassi (île de Petit Bassam) qui livre environ 8 à 10 T de fourrage vert au marché à bétail de la capitale, et d'autre part le marché à bétail de Port Bouet, unique en Afrique de l'Ouest, qui comprend 21 boxes de 750 places pour les bovins et 24 boxes de 2.000 places pour les ovins et les caprins.

- Un projet de construction de 2 nouveaux abattoirs frigorifiques à Abidjan et à Bouaké est envisagé depuis quelques années.

.../

IV. - LA PECHE

La pêche représente actuellement la principale ressource de protéines animales dont dispose la Côte-d'Ivoire.

1. - LA PECHE MARITIME INDUSTRIELLE s'est surtout développée depuis l'ouverture du canal de Vridi en 1950.

La flottille ivoirienne est passée de 14 unités en 1955 à 50 en 1960, 70 en 1967 et 76 en 1968, dont 39 chalutiers de 40 tonneaux (15 m) à 280 tonneaux (38 m) et 37 sardiniers de 40 tonneaux (15 m) à 80 tonneaux (24 m). Les captures sont généralement conservées sous glace sauf pour les plus importantes unités (8 chalutiers et sardiniers) qui possèdent des cales réfrigérées.

Depuis un arrêté du 10 avril 1967, l'ensemble des chalutiers pêchant dans les eaux territoriales de la Côte-d'Ivoire ne devra pas dépasser le nombre de 35 unités, dont 10 devant appartenir à des armateurs ivoiriens.

Les investissements pour l'armement sont estimés à 1.577 millions Fr CFA (749 millions pour les chalutiers, 828 millions pour les sardiniers).

27 armements se répartissent l'ensemble de la flotte. En outre, la Sté ivoirienne de pêche et d'armement (SIPAR), créée en 1966 entre la Côte-d'Ivoire et la SOVETCO pour faciliter le ravitaillement de la conserverie de thon à Abidjan, a commandé, grâce notamment à un crédit FAC de 300 millions Fr CFA, 2 senneurs-congélateurs (un sardinier-thonier de 47 m et un thonier de 38 m) qui devraient être livrés en avril 1970. Par ailleurs, la Sté africaine du froid-Côte-d'Ivoire (SOCAFROID-IVOIRE), lère société crevetteière ivoirienne, envisage de mettre en service, courant 1970, 2 nouveaux crevetteiers congélateurs d'une capacité unitaire de congélation de 40 T (le 1er a été mis en service en août 1969) pour l'approvisionnement d'une usine de congélation des crevettes à Abidjan.

Les méthodes de pêche pratiquées sont notamment le chalutage de fond, qui s'est révélé assez destructeur sur le plateau continental, et la pêche du poisson pélagique côtier au filet tournant (sardiniers).

La pêche au thon, qui est maintenant le seul fait d'une flottille étrangère internationale de thoniers généralement congélateurs, dont une partie des prises seulement transite par le frigorifique de la SOGIP (19.741 T en 1967, 17.430 T en 1968),

.../

Côte-d'Ivoire

avait été pratiquée par des bateaux locaux jusqu'en 1965 (515 T en 1965, 1.595 T en 1964, 1.652 T en 1963, 1.723 T en 1962 ...). Un nouvel élan va être donné à la pêche thonière ivoirienne par l'intervention de la SIPAR et par le projet, encore à l'étude, d'une Sté ivoiro-italienne (6 thoniers de 47 m).

La production de la pêche maritime industrielle, qui a presque décuplé depuis 1955, est passée par 4 étapes successives : d'abord une période d'extension rapide avec un quintuplement en 4 ans, de 1955 à 1958, suivie d'une stagnation de 1959 à 1962, puis une nouvelle période de progression, moins rapide toutefois que la première, de 1963 à 1965, suivie elle aussi d'une stabilisation au niveau moyen de 45.000 T de 1965 à 1968. (1968 a été cependant une mauvaise saison de pêche à la sardinelle en raison des conditions hydrologiques inhabituelles).

Année	Unités	Tonnages	Années	Unités	Tonnages
1954	14	5.000	1962	64	25.000
1956	20	9.000	1963	68	30.000
1957	23	15.000	1964	70	38.000
1958	37	25.000	1965	70	45.000
1959	48	25.000	1966	70	42.000
1960	50	29.000	1967	70	48.000
1961	56	27.000	1968	76	45.000 (1)

(1) dont 16.718 T débarquées par les chalutiers et 27.311 T par les sardiniers.

La valeur de la pêche maritime industrielle est passée de 957 millions Fr CFA en 1960 à 2.025 millions en 1965, 1.800 millions en 1966 et 2.002 millions en 1968.

2.- LA PECHE ARTISANALE MARITIME est pratiquée le long des 300 milles du littoral ivoirien par 250 grossés pirogues, en partie motorisées et appartenant en général à des étrangers (ghanéens, togolais, dahoméens, sénégalais) et par 800 petites pirogues montées surtout par des ivoiriens. Le tonnage capturé est estimé à 10.000 T par an.

La modernisation de la pêche artisanale maritime a été entreprise sur le plan des engins (utilisation du nylon), de la motorisation des pirogues avec moteurs hors-bord de 18 à 20 CV (28 pirogues à moteurs construites en 1967 ; 4 en 1968) et de l'équipement (sondeurs portatifs à ultra-sons).

Le développement de la pêche artisanale devrait surtout être sensible dans la région ouest avec la mise en service du port de San Pedro qui ouvrira un nouveau marché de consommation grâce aux moyens de communication nouveaux.

.../

3.- LA PECHE ARTISANALE LAGUNAIRE sur les 110.000 ha de plans d'eau des 3 lagunes littorales est effectuée par environ 300 grosses pirogues et 150 moyennes et petites unités.

Les captures annuelles sont de l'ordre de 6.000 T. L'ethmalose de la lagune Aby est utilisée pour la fabrication de conserves destinées à la consommation locale.

La pêche lagunaire à la crevette pour la consommation locale et de plus en plus pour l'exportation (Sté Amerger à Grand-Bassam ; Ets Landesque à Abidjan) est en développement (environ 150 à 200 T par an, non compris quelque 150 T de la pêche maritime industrielle). L'expérimentation et l'étude de l'élevage en lagune des crevettes sont envisagés par une Sté en cours de formation entre le gouvernement et la Cie générale transatlantique (CGT).

4.- LA PECHE CONTINENTALE donne lieu à une production estimée à environ 4.000 T par an.

L'empoissonnement de la future retenue du barrage de Kossou devrait procurer une production de 15.000 à 20.000 T de poissons avec un rendement de 100 à 200 kg à l'ha.

La rizipisciculture est envisagée sur 20.000 ha de rizières inondées (1.000 à 2.000 T de poissons au total avec un rendement de 50 à 100 kg à l'ha) ainsi que la création de 200 barrages (100 kg à l'ha) surtout dans le nord.

5.- LA PRODUCTION TOTALE DE LA PECHE IVOIRIENNE représente ainsi 65.000 T en 1968 alors que les Perspectives décennales 1960-1970 avaient prévu 57.000 T en 1965 et 72.000 T en 1970. (Par comparaison, la pêche maritime du Sénégal a produit, en 1968, 153.539 T de poissons, dont 117.554 T pour la pêche artisanale maritime, 23.757 T pour la pêche au chalut et 12.228 T pour la pêche thonière).

La consommation ivoirienne, évaluée en 1968 à 80.130 T, est couverte, en plus de cette production, par 4.500 T de poissons séchés et fumés importés de Mopti (13.500 T en équivalent frais), 70 T de conserves locales de thon, 1.130 T de conserves importées et 430 T d'importations diverses (coquillages, crustacés,...).

Les prévisions de consommation portent sur 100.000 T en 1970, 130.000 T en 1975, et 170.000 T en 1980.

6.- L'INFRASTRUCTURE PORTUAIRE est en développement constant.

Le port de pêche d'Abidjan comprend actuellement 400 m de quais réalisés de 1962 à 1964 sur crédits FED (260 millions Fr CFA) de manière à laisser l'ancien port à la pêche lagunaire. Le nouveau quai de 400 m, en cours de construction sur crédits

.../

FED de 494 millions Fr CFA, fera d'Abidjan en 1970 le plus important port de pêche de l'Afrique noire francophone. Ce nouveau quai sera réservé aux gros thoniers et aux cargos frigorifiques tandis que le quai actuel sera réservé aux bateaux plus petits.

Le port de pêche d'Abidjan comporte également une halle de tri et de criée de 7.200 m², une caisserie de 2.300 m² avec une aire de lavage et de stockage, des bureaux et ateliers pour les armateurs, réalisés par la Sté immobilière du port de pêche, un marché de vente en demi-gros situé hors de l'enceinte, des zones réservées à l'implantation des industries de la pêche.

Le financement d'une nouvelle tranche de 270 m de quai a été demandé au FED.

La construction d'un port de pêche à San Pedro est également envisagée (400 m de quai).

7.- LA CONSERVATION ET LA TRANSFORMATION DU POISSON utilisent divers procédés.

La conservation sous glace est utilisée par les bateaux de pêche et par le mareyage.

La fabrication de la glace est assurée d'une part par la Sté générale pour l'industrialisation de la pêche (SOGIP) et d'autre part par les 2 brasseries d'Abidjan (BRACODI et SOLIBRA), la production totale s'étant élevée en 1967 à 72.182 T dont 46.498 T pour la pêche.

	Capacité	Production 1967	Livraison pêche 1967	Livraison ville 1967
BRACODI	160 T/jour	44.323 T	24.917 T	19.406 T
SOLIBRA	36 T/jour	11.211 T	4.933 T	6.278 T
SOGIP	75 T/jour	16.648 T	16.648 T	-
TOTAL	271 T/jour	72.182 T	46.498 T	25.684 T

Le potentiel de livraison de glace est actuellement devenu insuffisant pour satisfaire les besoins des armateurs (200 T/jour en 1969, 250 T prévues en 1970), le ministère du plan prévoit une demande de 60.000 T en 1970, 80.000 T en 1975 et 100.000 T en 1980.

Les expéditions mensuelles de poissons frais vers l'intérieur, effectuées par une flotte d'environ 150 véhicules, sont estimées à 3.150 T dans un rayon de 20 km autour d'Abidjan, à 845 T entre 50 et 100 km d'Abidjan, à 260 T entre 100 et 300 km et à 120 T à plus de 300 km.

La conservation sous forme de congelé concerne essentiellement le thon en transit. Le frigorifique de la SOGIP, mis en service en mars 1962, avec une capacité de 120 T par jour de congélation à -18° et de 1.600 T par jour de stockage à -20° , a congelé 2.000 T en 1968 et entreposé 12.000 T de poissons.

La réalisation en cours du frigorifique de la SOCEF devrait accroître la capacité de fabrication de glace de 100 T par jour, celle de congélation de 60 à 90 T par jour et celle de stockage de 3.000 T de poissons à -20° et 300 T de vivres frais. (Les prévisions de transit du thon portent sur 30.000 T en 1970, 80.000 T en 1975 et 100.000 T en 1980). La capacité pourra être doublée ou même triplée.

BRACODI envisage également l'augmentation de sa capacité de fabrication de glace.

Le fumage du poisson intéresse environ les 3/5ème du poisson consommé en Côte-d'Ivoire. La région d'Abidjan compte environ 5.000 fours d'une capacité journalière unitaire de l'ordre de 0,2 T, et le reste du littoral sensiblement autant.

Des projets de regroupement des fours dans une cité de fûmage existent à proximité du port de pêche ainsi qu'à Adiaké pour la pêche lagunaire.

2 conserveries ont été créées par la Sté des conserveries de Côte-d'Ivoire (SCODI) à Abidjan en décembre 1961 pour le thon (capacité : 35 T par jour, dont 26 T de thon au naturel et 5 T de thon à l'huile) et à Adiaké, centre de pêche lagunaire sur la lagune Aby, en janvier 1966, pour les sardineaux (capacité : 5 T/jour de sardineaux à l'huile). La production 1968 a été de 2.850 T de thon (1.100 T en 1967) dont 2.500 T exportées sur la France et de 70 T de sardineaux (280 T en 1967).

Une nouvelle conserverie de 40 à 50 T par jour est prévue par la SCODI et par la SOGIP à proximité du frigorifique de la SOCEF tandis qu'une usine de conditionnement des crevettes (5 à 6 T par jour) est envisagée en 1970 par SOCAFROID pour l'exportation.

La fabrication du nuoc-nam est effectuée à Abidjan depuis juin 1968 par la Fabrique ivoirienne de nuoc-nam (FINUMA), dont la capacité, actuellement de 400.000 litres par an, sera portée à 800.000 litres puis à 1.200.000 litres.

.../

Côte-d'Ivoire

Le projet CEE d'irradiation du poisson augmenterait considérablement ses possibilités de conservation à l'état frais.

La chaîne du froid, en cours de réalisation par AFRIPECHE devrait comprendre d'ici 5 ans d'une part, à Abidjan, un tunnel de congélation de 7,5 T et 2 chambres de stockage à -20° de 100 à 125 T et d'autre part, à l'intérieur, 75 frigorifiques secondaires à -20° .

.../

D A H O M E Y

INTRODUCTION 225

SITUATION ET PERSPECTIVES DU DEVELOPPEMENT RURAL DU DAHOMEY
DANS LE CADRE DU PLAN QUINQUENNAL 1966-1970

I - Le développement de l'agriculture 227
II - Le développement de l'élevage 233
III - Le développement de la forêt 235
IV - Le développement de la pêche 236
V - Le développement de l'hydraulique rurale 238

TABLEAU DES PRODUCTIONS RURALES DU DAHOMEY

I - La production agricole 241
II - La production animale 261
III - La production de la pêche 266
IV - La production forestière 269

INTRODUCTION

Le Dahomey est soumis, du fait de la configuration géographique du pays, à 3 zones climatiques : au sud d'Abomey, un climat de type équatorial marqué par une forte humidité et une température élevée et constante, l'année étant partagée en 4 saisons, 2 saisons des pluies (de mars à juillet et de septembre à novembre) et 2 saisons sèches (de juillet à septembre et de novembre à mars) - entre Abomey et Djougou, un climat tropical marqué par 2 saisons, l'une pluvieuse d'avril à octobre et l'autre sèche de novembre à avril - au nord, un climat soudanien avec une saison pluvieuse (de mai à septembre) et une saison sèche (d'octobre à avril).

Le paysannat dahoméen, "généralement peu instruit, ne disposant que d'un outillage rudimentaire, ignore la fumure, les précédés de lutte phytosanitaire ou de conservation des récoltes, pratique essentiellement la culture manuelle à l'exclusion de la culture attelée ou de la moto-culture. Ses faibles revenus monétaires lui interdisent d'ailleurs tout investissement conduisant à la modernisation de l'agriculture" (Plan quinquennal 1966-1970). Le peuple paléo-négritique somba fut pourtant le promoteur, dans le Dahomey septentrional, d'une technique agricole qui se situe "parmi les plus minutieuses et les plus efficaces : agriculture intensive, fumure complexe, peu de jachères, cultures en terrasse ou au moins quadrillage des pentes par des lignes de pierre pour réduire l'érosion". (Paul Mercier - Paris 1968).

L'économie nationale doit faire face aux conséquences d'une très forte poussée démographique. "Il lui faut non seulement empêcher la dégradation du niveau de vie des masses rurales, mais engager le pays dans la voie d'un progrès indispensable et rapide. La tendance à la stagnation économique qui se manifeste depuis plusieurs années doit être jugulée dans les meilleurs délais au moyen d'un programme cohérent et limité, susceptible de produire des résultats à court terme. Un tel résultat n'est concevable qu'à l'aide d'une action coordonnée et réfléchie qui se concrétise sous la forme d'un plan global de développement économique et social. (Plan quinquennal 1966-1970).

Le développement rural est pour le Dahomey, où l'industrie joue un rôle encore limité, l'élément indispensable de son développement économique. "Actuellement, le secteur véritablement moteur de l'économie dahoméenne est le secteur primaire ; c'est lui qui conduit les 2 autres secteurs. Dès lors il s'agit pour nous de faire en sorte que sa marche ne se ralentisse point mais que sa vitesse de croissance s'accélère" (Président Emile-Derlin ZINSOU, mai 1969). Aussi "un effort important a-t-il été accompli (dans le domaine agricole) ces dernières années, qui s'est traduit par la mise en place de structures nouvelles, par un accroissement des investissements consacrés à l'agriculture et par une mobilisation psychologique intense des masses paysannes. Si cet effort dont les résultats sont déjà perceptibles a porté sur les cultures vivrières afin de faire face à l'accroissement démographique dont le taux avoisine 3 %, il a surtout porté sur les cultures d'exportation qui, en même temps qu'elles fournissent au paysan un revenu monétaire substantiel, améliorent notre balance commerciale, jouant ainsi un rôle prépondérant dans notre économie". (Issiakou KOUTON, ministre du développement rural et de la coopération - 1967).

SITUATION ET PERSPECTIVES DU DEVELOPPEMENT RURALDU DAHOMEY DANS LE CADRE DU PLAN QUINQUENNAL

(1966-1970)

L'objectif du plan quinquennal de développement économique et social (1966-1970) - faisant suite au plan quadriennal (1962-1965) qui "a permis à l'Etat dahoméen de mettre en place les institutions essentielles à l'exercice de sa souveraineté interne et externe" (Plan quinquennal 1966-1970) - est "d'accroître la production nationale à un rythme plus rapide que celui de la croissance démographique, en vue d'améliorer le niveau de vie des masses, et de préparer les bases d'une troisième étape (à partir de 1971) qui sera celle d'une croissance accélérée permettant de combler le retard de l'économie nationale par rapport aux économies des pays déjà engagés dans cette voie" (Plan 1966-1970).

Le développement rural bénéficie de 12.065 millions Fr CFA d'investissements, soit 34,3 % du total des investissements inscrits au plan (35.128 millions Fr CFA).

I.- LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE

Les crédits prévus par le plan pour l'agriculture proprement dite s'élèvent à 9.029 millions Fr CFA, soit environ les 3/4 des investissements ruraux et légèrement plus du quart des investissements totaux du plan.

LE DEVELOPPEMENT DU PALMIER A HUILE bénéficie d'environ 4,3 milliards Fr CFA de crédits, encadrement compris, soit près de 48 % du total des investissements agricoles. "Du fait de l'importance de son rôle dans la vie économique et sociale de notre pays, le palmier mérite la priorité qui lui est accordée dans le plan de développement en cours d'exécution". (B. AMOUSSOU, président directeur général de la SONADER).

Le palmier à huile représente dans l'économie dahoméenne la principale source de matières grasses. Ses produits interviennent pour plus des 2/3 dans les exportations, aussi, "bien que la pluviosité y soit marginale, le Dahomey doit accorder une importance exceptionnelle à cette culture qui, dans le plan quinquennal, se voit réserver la 1ère place parmi les investissements destinés à la production rurale". (Plan 1966-1970).

L'objectif du développement de la production du palmier à huile tend à la fois à satisfaire les besoins locaux, en accroissement avec l'expansion démographique, et à développer les exportations en vue de contribuer à l'équilibre de la balance commerciale. Cet objectif pourra être atteint "grâce à une meilleure exploitation de la palmeraie naturelle (pistes de desserte, traitement industriel des régimes) conjointement avec la poursuite d'un programme de plantations industrielles de palmiers sélectionnés conformément au plan établi par l'IRHO". (Plan quinquennal 1966-1970).

Le programme quinquennal de plantations porte sur 17.000 ha répartis en 3 blocs de plantations, celui de Hinvi avec 4.800 ha au rythme de 600 ha en 1966-1967 et 1.200 ha en 1968, 1969 et 1970, celui d'Abomey-Calavi avec 2.600 ha au rythme de 400 ha pendant 2 ans puis de 600 ha, et celui d'Agonvy avec 9.600 ha dont 600 ha en 1967 et ensuite 3.000 ha annuellement.

Les investissements prévus par le plan pour le développement de la culture du palmier à huile se montent à 3.700 millions Fr CFA, dont notamment 1.480 millions financés par le FAC (7.400 ha) et 1.920 millions Fr CFA par le FED (9.600 ha) qui avait déjà accordé 300 millions Fr CFA en 1965-1966 pour la remise en état des plantations existantes.

Le programme FAC, qui devait être réalisé par la Sté nationale pour le développement du Dahomey (SONADER), concerne les blocs de Hinvi et d'Abomey-Calavi, le financement du bloc d'Agonvy devant être demandé au FED.

Les perspectives d'avenir, compte tenu de la production de la palmeraie naturelle, des plantations déjà réalisées et de celles prévues au plan quinquennal, sont les suivantes :

	1963	1966	1970	1975	1980
Production de régimes (T) ...	577.000	585.800	620.000	737.000	805.000
Production d'huile (T)	32.000	33.200	38.000	60.250	73.700
Consommation d'huile (T)	23.000	25.000	27.900	32.000	36.800
Exportation d'huile (T)	9.000	8.200	11.100	28.250	36.900
Val. exp. (millions Fr CFA) .	405	369	499,5	1.271,2	1.660

"Ainsi, le Dahomey qui, faute de consentir en temps voulu un effort de plantation indispensable, serait devenu importateur d'huile vers 1975, pourra non seulement satisfaire les besoins de sa consommation, mais encore accroître ses exportations qui devraient tripler en 1975 et quadrupler en 1980 " (Plan 1966-1970).

LE DEVELOPPEMENT DE LA CULTURE DU COTON représente la 2ème priorité avec près de 1/5ème des investissements du secteur agricole.

Les 3 raisons de l'effort consenti en faveur du coton sont d'une part son rôle de culture industrielle principale du nord Dahomey, d'autre part la relative facilité des débouchés (complexe textile local et exportation) et enfin la rapidité des résultats à attendre d'une culture annuelle.

L'orientation du développement vise à "développer la culture noble de l'allen en s'entourant de toutes les garanties souhaitables pour ne pas compromettre l'avenir par un échec, sans négliger pour autant la culture du mono, qui représente un appoint non négligeable dans les zones où l'on cultive l'igname". (Plan 1966-1970).

La culture du mono, pratiquée généralement en association avec celle de l'igname qui représente la culture principale, n'exige que 40 journées de travail par an et par ha, mais pour un rendement de seulement 100 kg/ha. Par contre la culture de l'allen, culture pure nécessitant de nombreux traitements et environ 140 journées de travail par an, permet des rendements de l'ordre de 1 T/ha.

Les objectifs du plan prévoient une production de 7.000 T de coton-graine en 1966 (2.740 T de mono, 4.260 T d'allen), de 8.000 T en 1967, de 11.330 T en 1969 et de 14.000 T en 1970 (3.160 T de mono et 10.840 T d'allen). La production de 20.000 T en 1970 est même envisagée.

La valeur de la production devrait passer de 152 millions Fr CFA en 1963 à 246 millions en 1967, 352 millions en 1969 et 439 millions en 1970.

Les organismes chargés de l'exécution et de l'animation rurale sont : la Cie française pour le développement des fibres textiles (CFDT) dans le nord-est, le BDPA dans l'Atakora, la SATEC dans le centre (Zou) et, dans les départements du sud-est, du sud et du sud-ouest, la SONADER pour les blocs palmiers et de cocotiers et la CFDT en dehors de ces blocs, qui restera chargée de la commercialisation et de l'usinage.

Les investissements prévus par le plan pour le développement du coton se montent à 1.727 millions Fr CFA, encadrement compris, dont environ 1.220 millions Fr CFA pour le développement proprement dit de la culture du coton.

Le financement devait être assuré partiellement par le FED (120,5 millions Fr CFA au titre de l'amélioration structurale de la culture du coton) qui, par ailleurs, devait également consacrer 160,6 millions Fr CFA au titre de la diversification des cultures à une action de développement intégré du coton.

LE DEVELOPPEMENT DE LA CULTURE DE L'ARACHIDE devait bénéficier de près de 15 % des investissements du secteur agricole.

La production d'arachides se situait en 1963, pour 77.350 ha, à 28.750 T coques, dont 16.300 T. dans le centre. L'auto-consommation est évaluée à environ 18.680 T coques.

Les prévisions 1964 fondées sur l'arachide (17.600 T exportées en coques pour 730 millions Fr CFA) ne se sont pas réalisées (3.988 T décortiquées en 1964 pour 151 millions Fr CFA) en raison de l'échec de la politique des champs collectifs qui devrait être remplacée par une politique des champs individuels groupés pour faciliter l'encadrement et l'adoption de méthodes améliorées, en raison aussi de la faible productivité de la culture arachidière, du prix trop faible au niveau du producteur (15,5 Fr CFA le kg en 1964-1965) et d'une mauvaise commercialisation.

Les objectifs du programme quinquennal portent sur une production de 35.110 T coques en 1966, 38.250 T en 1967 et 53.030 T en 1970, l'augmentation étant surtout attendue d'un accroissement des rendements.

Dans les 3 départements du nord et du centre, les organismes chargés de l'exécution sont les mêmes stés de développement régional que pour le programme cotonnier. Dans les 3 départements du sud, le service de développement rural se chargera des zones non confiées par ailleurs à la SONADER (palmier à huile et cocotier) et à la CFDT (coton).

La création d'une huilerie d'arachide à Bohicon, d'une capacité de 30.000 T décor-tiquées, soit environ 15.000 T d'huile d'arachide, était envisagée mais n'a encore fait l'objet d'aucun début de réalisation (cf. infra).

Les investissements prévus par le plan pour le développement de l'arachide se montent à 1.035 millions Fr CFA dont 972 millions pour le développement, proprement dit, des cultures.

Le financement obtenu en 1966 concernait un prêt du FED de 51,150 millions Fr CFA au titre de l'amélioration des structures.

LES AUTRES PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ne représentent qu'environ 19 % des investissements agricoles.

La production de café, qui semblait plafonner autour de 1.000 T en 1964, pourrait être portée à 2.000 T en 1970 (montant du quota attribué au Dahomey par l'accord international) par la remise en état des plantations existantes qui, d'une manière générale, sont mal entretenues.

Une étude sur la situation des caféières, menée par l'IFCC, devait servir de base à la décision d'entreprendre une rénovation des plantations.

Les investissements prévus par le plan pour le développement de la culture du café se montent à 90,2 millions Fr CFA.

Le financement ne s'élevait en 1966 qu'à 8,7 millions Fr CFA consentis par le FED au titre de l'amélioration structurelle de la culture du café.

La production de tabac industriel pourrait passer d'environ 1.000 T en 1963, dont 870 T dans le centre, à 1.600 T en 1969 et 1.800 T en 1970 par l'augmentation à la fois des superficies (2.400 ha en 1963), des rendements (500 kg/ha au lieu de 400 kg en 1963) et de la qualité.

"Deux possibilités s'offrent au Dahomey : satisfaire les besoins de la clientèle actuelle constituée par la Manufacture des tabacs de l'ouest africain (MTOA), en faisant passer la production à 1.500 T, et entreprendre parallèlement les actions nécessaires pour rendre les tabacs compétitifs et gagner de nouveaux marchés".
(Plan 1966-1970).

Les investissements prévus par le plan se montent à 178 millions Fr CFA dont 67,4 millions Fr CFA qui devaient être financés par le secteur privé.

La priorité est donnée à l'élevage bovin pour lequel on s'efforcera de valoriser au maximum la fraction exploitable par des gains de poids supplémentaires en utilisant au mieux les ressources alimentaires disponibles par la sélection des races existantes vers les types résistants ou tolérants aux agents pathogènes locaux par l'introduction des races plus productives et adaptées aux conditions locales (N'Dama).

Parallèlement au développement de l'élevage bovin, le plan 1966-1970 se préoccupera du développement de la culture attelée "non pas considérée comme une fin en soi, mais en vue de la promotion rurale, de l'accroissement des emblavures et de la constitution d'un stock d'animaux de boucherie". (Plan 1966-1970).

"Les effets de diversification des élevages seront poussés. On poursuivra en l'intensifiant l'installation de noyaux d'élevage bovins dans le sud, en prenant appui sur la ferme de Kpinou et en évitant la dispersion géographique des efforts. Partout où cela sera possible, c'est au bétail N'dama qu'il sera fait appel" (Plan 1966-1970).

La lutte contre les maladies infectieuses ou parasitaires sera intensifiée par la poursuite de l'équipement sanitaire du service de l'élevage. Les zones trypanosomiées devront avoir une bonne vocation fourragère et seront assainies pour accueillir une partie du croît bovin et décharger les pâturages surexploités.

"L'alimentation animale devra faire l'objet d'un approfondissement des connaissances sur les divers types de pâturages dahoméens et leur valeur alimentaire de façon à pouvoir orienter rationnellement leur exploitation. Les essais d'introduction d'éco-types étrangers à bons rendements seront poursuivis. Les stations fourragères ne devront pas avoir pour seul but de rechercher des sols agronomiquement valables dans les systèmes culturels, mais devront également être orientés vers la production d'un fourrage de qualité pour le bétail et notamment pour les animaux de trait" (Plan 1966-1970).

LES OBJECTIFS, qui doivent assurer en 1970 une consommation de 11,1 kg de viande par habitant et par an dont 6,365 kg de viande de boucherie, sont limités. "En matière d'élevage, surtout lorsque le secteur bovin tient une place importante et que son exploitation est à dominante extensive et orientée vers la production de viande, on ne saurait espérer un taux de croissance élevé, en particulier pendant les années de démarrage". (Plan 1966-1970).

1970	Poids (T)	Valeur millions Fr CFA
Viande bovine	5.901	582,5
Viande ovine et caprine	3.797	481,4
Viande de porc	7.532	805,2
Volailles	5.857	815,0
Gibiers	7.159	505,3

LES INVESTISSEMENTS prévus par le plan pour les productions animales s'élèvent à 528 millions Fr CFA soit 4,5 % des investissements ruraux et 1,5 % des investissements totaux. Les effets ne se feront sentir que partiellement au cours de la période d'exécution du plan, mais ils devront permettre un sensible accroissement ultérieur de la production animale notamment dans le secteur bovin". (Plan 1966-1970).

1966-1970	Total millions Fr CFA
Equipement sanitaire	49,1
Etude de la peste des petits ruminants	15
Eradication des glossines	75
Noyaux bovins N'dama	25
Bergerie nationale	11,5
Amélioration des porcins	5,4
Développement des volailles	18,1
Recherches fourragères	30
Parc refuge	3,8
Stations d'élevage	200
Etude de commercialisation du bétail	5
Abattoirs	90
TOTAL (millions Fr CFA)	527,9

III.- LE DEVELOPPEMENT DE LA FORET

"Le Dahomey n'est pas un pays forestier. La forêt naturelle, limitée au sud et au centre, est constituée par des lambeaux reliques de la forêt primitive qui a été défrichée pour l'établissement des cultures. Par ailleurs, la pluviosité, relativement faible, n'est guère propice à l'établissement de puissantes forêts équatoriales. La culture itinérante, l'introduction des cultures industrielles qui sont venues rompre l'équilibre existant, l'accroissement de la population, la diminution progressive de la fertilité du sol ne sont pas des facteurs propices à la reforestation naturelle. Le service des eaux et forêts a donc été amené à entreprendre la plantation de forêts artificielles à rendement élevé. Cette action sera poursuivie au cours du plan quinquennal" (Plan 1966-1970).

3 OPERATIONS sont inscrites au plan quinquennal, dont 1 concerne l'anacardier, les 2 autres se rapportant au bois d'oeuvre pour lequel "des mesures doivent être prises sans tarder pour éviter que le déficit, relativement modeste actuellement, ne prenne des proportions inacceptables dans l'avenir".

Dahomey

Le développement de l'anacardier devrait permettre, par la plantation de 4.750 ha en 5 ans, de porter la superficie totale d'anacardiens à plus de 9.900 ha en 1970.

Programme de plantation (ha)	1966	1967	1968	1969	1970	Total
Régie eaux et forêts	350	350	300	-	-	1.000
Initiative particulière .	750	750	750	750	750	3.750
TOTAL	1.100	1.100	1.050	750	750	4.750

Le développement du bois d'oeuvre porte d'une part sur la plantation à partir de 1967 et jusqu'en 1970 inclusivement de 2.000 ha de tecks par tranches annuelles de 500 ha et d'autre part sur l'étude, à mener par l'assistance technique, de la sylviculture du teck et de la plantation de bois d'oeuvre à croissance rapide "afin de diversifier la production, d'autres essences, essayées à petite échelle, paraissant d'un grand intérêt pour la sylviculture à caractère intensif". (Plan 1966-1970).

LES INVESTISSEMENTS prévus par le plan pour le développement forestier s'élèvent à 350 millions Fr CFA, soit 3 % des investissements ruraux et 1 % des investissements totaux.

Produits	1966	1967	1968	1969	1970	Totaux millions Fr CFA
Anacardiens	55,00	48,00	38,00	30,00	30,00	201
Bois d'oeuvre ...	19,90	35,35	37,55	37,90	18,30	149
Totaux millions Fr CFA	74,90	83,35	75,55	67,90	48,30	350

IV.- LE DEVELOPPEMENT DE LA PECHE

"Le poisson est actuellement au Dahomey la principale source de protéines animales bon marché. Alors que la viande de chasse et les produits animaux de cueillette ont tendance à se raréfier et que la viande de boucherie est relativement peu abondante et chère, donnant lieu à des importations qui contribuent au déséquilibre de la balance commerciale, il importe de tirer le meilleur parti de toutes les possibilités

offertes par les différentes sortes de pêche. Par ailleurs, alors que le développement de l'élevage pose de nombreux problèmes qui en conditionnent le rythme, l'essor de la pêche ne se heurte pas à d'aussi grandes difficultés et peut être beaucoup plus rapide". (Plan 1966-1970).

L'OBJECTIF DU DEVELOPPEMENT DE LA PECHE EN EAUX INTERIEURES (pêche lagunaire, pêche fluviale et pisciculture) vise au maintien du potentiel de pêche (production 1966 : 20.000 T dont 15.000 T en lagunes). Cet objectif ne pourra être atteint "que si un certain nombre de mesures indispensables sont prises, à savoir, la mise en place sur le chenal de Cotonou, à l'occasion de la construction du nouveau port, d'un dispositif permettant de régler la circulation d'eau (étude confiée au BCEOM) ; l'étude par le service des pêche des mesures destinées à remédier à l'appauvrissement vraisemblable de la faune piscicole des lagunes ; une meilleure réglementation et surveillance de la pêche". (Plan 1966-1970).

Les opérations envisagées par le plan concernent la poursuite des observations et des mesures relatives à l'évolution des conditions de pêches dans le lac Nokoué et la lagune de Porto-Novo (1966-1968), l'étude de la pêche fluviale sur le Niger, ses affluents dahoméens et l'Oti, la création d'un laboratoire des pêches (1966) et l'équipement des pêcheurs marins, lagunaires et fluviaux (1966-1970).

L'OBJECTIF DU DEVELOPPEMENT DE LA PECHE MARITIME (pêche artisanale et pêche industrielle) vise, d'une part, "grâce à l'amélioration des engins de pêche artisanale et des moyens de traitement du poisson dans les campements de pêcheurs, à retrouver le potentiel de 6.000 T atteint en 1959", et d'autre part "à étendre la pêche industrielle bien au-delà des limites actuelles, vers l'Angola ou le Sénégal, grâce à l'intervention de chalutiers en acier équipés de congélateurs. Cette pêche semblant susceptible d'un développement sinon considérable, du moins rapide, qui est indispensable pour compenser le fléchissement de la pêche dans les eaux intérieures". (Plan 1966-1970).

Les perspectives définies par le plan 1966-1970 portent sur une production de 15.200 T de poisson en 1970.

Production en tonnes	1963	1966	1967	1970
Pêche artisanale	5.372	6.000	6.500	6.500
Pêche industrielle	628	3.000	4.000	8.700
TOTAUX	6.000	9.000	10.500	15.200

Les opérations envisagées par le plan 1966-1970 concernent principalement l'implantation à Cotonou d'une coopérative d'Etat de production et de vente des produits de la pêche à la ligne de fond à l'aide de 6 bateaux cordiers ainsi que l'acquisition de divers bateaux (3 sardiniers-chalutiers, 3 thoniers-sardiniers et 6 chalutiers en acier).

LES INVESTISSEMENTS prévus par le plan pour le développement de la pêche s'élèvent à 518 millions Fr CFA soit 4 % des investissements ruraux et 1,5 % des investissements totaux.

OPERATIONS 1966-1970	Totaux (millions Fr CFA)
<u>Pêche dans les eaux intérieures</u>	78
- Observation lac Nokoué	6
- Etudes du fleuve Niger	5
- Laboratoire de pêche	14,5
- Equipement des pêcheurs	52,5
<u>Pêche maritime</u>	440
- Etudes pêche longues lignes	2,5
- Bateaux cordiers	65
- 3 sardiniers	90
- 3 thoniers	75
- 6 chalutiers industriels	180
- Equipement des pêcheurs	27,5
TOTAL GENERAL (millions Fr CFA)	518

V.- LE DEVELOPPEMENT DE L'HYDRAULIQUE RURALE

Le plan 1966-1970 d'hydraulique rurale concerne d'une part l'hydraulique souterraine (alimentation en eau des hommes et des animaux à partir des puits et des forages) et d'autre part l'hydraulique superficielle (aménagement hydro-agricoles des basses vallées).

"L'HYDRAULIQUE SOUTERRAINE" pose un problème plus complexe dans la zone nord du Dahomey que dans la zone sud par suite d'un climat à saison sèche très marqué et de la nature du sol. C'est pourquoi, au cours de la période 1966-1970, dans le domaine de la création de puits, l'effort portera principalement sur la zone nord.

En ce qui concerne la zone sud, il sera également entrepris quelques puits mais surtout un programme de construction de puits à réaliser après 1970". (Plan 1966-70).

Les objectifs portent sur la construction de 275 puits dont 29 dans le département du centre, 123 dans le département du nord-ouest et 123 dans le département du nord-est qui permettront la réalisation à 40 % de l'équipement de la zone nord (hypothèse de consommation : 30 litres par jour et par habitant en milieu rural).

"Dans la zone sud, compte tenu d'une pluviométrie mieux répartie et de l'existence de marigots permanents, la création de puits sera limitée dans cette zone au cours de la période 1966-1970 à la création de 25 puits en régie et de 2 forages à l'entreprise". (Plan 1966-1970).

L'HYDRAULIQUE SUPERFICIELLE concerne 4 opérations principales :

Le périmètre irrigué du Mono pour lequel un crédit de 260 millions Fr CFA a été attribué par le PNUD en 1965 pour l'étude générale du projet. Pendant que les études de génie civil se poursuivront, les méthodes d'irrigation des différentes cultures envisagées dans le périmètre (riz, canne à sucre, coton et fibres de sacherie, palmier à huile, banane, cultures maraîchères, cultures fourragères) seront poursuivies. Un crédit de 226 millions Fr CFA a été inscrit pour la création et le fonctionnement de la station expérimentale d'Athiémié, crédit susceptible d'être révisé à la suite des études en cours.

La vallée de l'Ouémé fait l'objet d'une étude qui a été poursuivie grâce à l'aide du PNUD (105,5 millions Fr CFA). Cette étude, fondamentale pour la mise en valeur de la vallée de l'Ouémé, permettra une analyse de l'ensemble du bassin en réalisant la synthèse des études fragmentaires existantes et en effectuant les études complémentaires.

Parallèlement à cette étude, le plan envisageait la mise en valeur de 3.000 ha de rizières en bordure du delta de l'Ouémé. Le projet, financé par le PNUD et le budget national, s'appuie sur l'expérience de riziculture de la Chine nationaliste à Ouéda.

La vallée du Niger devrait faire l'objet, dans sa partie dahoméenne, d'une série d'études pédologique sur 120.000 ha, hydrologique des cuvettes et du fleuve et topographique de base.

L'étude et la construction de petits barrages en terre dans le nord-ouest du Dahomey permettront l'utilisation totale du ruissellement des bassins versants extrêmement petits ce qui supprime l'installation d'un déversoir de crue. "L'avantage de ce type de barrage est sa facilité de construction (barrage en terre, sans partie bétonnée), qui permet de travailler en régie avec les moyens du bord". (Plan 1966-1970).

LES INVESTISSEMENTS prévus par le plan pour le développement de l'hydraulique rurale s'élèvent à 1.640,525 millions Fr CFA soit 13,5 % des investissements ruraux et 4,5 % des investissements totaux.

OPERATIONS 1966-1970	Totaux millions Fr CFA
<u>Hydraulique souterraine</u> - Zone nord - Zone sud	600,000 517 83
<u>Hydraulique superficielle</u> - Périmètre intégré du Mono - Vallée de l'Ouémé - Vallée du Niger - Barrages en terre	1.040,525 486 352,025 96,500 106
TOTAL (millions Fr CFA)	1.640,525

TABLEAU DES PRODUCTIONS RURALES DU DAHOMEY

I.- LA PRODUCTION AGRICOLE

A.- LES PRODUCTIONS INDUSTRIELLES

I.- LE PALMIER A HUILE, dont les produits réalisent les 3/4 des exportations du Dahomey (en 1966 : 29,4 % pour l'huile de palmiste, 22,3 % pour l'huile de palme, 17,8 % pour les palmistes et 3,8 % pour les tourteaux de palmistes), représente toujours la principale richesse agricole du Dahomey.

Si l'écologie du Dahomey méridional est favorable à la culture du palmier à huile, qui appartient à la végétation spontanée de la région à condition d'observer des techniques culturales adaptées, la pluviométrie (hauteur des pluies et répartition dans le temps) est par contre marginale. 2 autres handicaps existent sur le plan foncier du fait de l'appropriation presque totale des terres limitant le développement des plantations par voie étatique et sur le plan agronomique du fait de l'épuisement des terres et du défrichage de la palmeraie naturelle consécutifs à la pression démographique (la région convenant au palmier est en effet la plus peuplée et présente pour l'ensemble du sud un taux démographique de progression annuelle de 2,8 %).

"Après plusieurs années de gestation, la culture du palmier à huile connaît actuellement un grand développement dans le bas-Dahomey. Si les problèmes techniques ont trouvé des solutions grâce aux recherches menées par l'IRHO à Pobé, il n'en a pas été de même pour les questions sociales et la gestion. En outre, la nécessité d'appliquer rigoureusement les enseignements de la recherche n'avait pas été toujours comprise. L'expérience acquise, aussi bien en matière de technique de plantation qu'en organisation de coopératives, constitue la meilleure garantie des succès futurs". (B. AMOUSSOU, président directeur général de la SONADER).

La Sté nationale pour le développement rural du Dahomey (SONADER), créée en 1962, "a ouvert de nouvelles perspectives pour le développement de l'élaeiculture. Cet instrument d'intervention n'est plus un service administratif, mais une société dotée d'une autonomie financière et gérée suivant les règles classiques des entreprises privées". (B. AMOUSSOU, président directeur général de la SONADER).

LES PLANTATIONS DE PALMIER A HUILE AU DAHOMEY comptent une trentaine de millions d'arbres répartis jusqu'au parallèle d'Abomey, sur environ 400.000 ha de palmeraie naturelle.

Dahomey

Les plantations industrielles de palmiers sélectionnés, entreprises depuis 1955 avec l'aide du FIDES puis du FAC et du FED, sont effectuées depuis 1962 par la SONADER avant d'être confiées en gérance à des coopératives obligatoires sous tutelle et avec l'assistance technique de la SONADER. Depuis 1964, des zones de cultures vivrières, de superficies égales, sont annexées aux nouvelles plantations créées.

Les surfaces plantées en palmeraies sélectionnées représentaient 19.164 ha à fin 1969. Les superficies convenant, en raison des conditions écologiques et de leur position par rapport aux 4 usines existantes actuellement (Ahozon, Avrankou, Bohicon et Ghada), à la plantation de palmiers sélectionnés sont évaluées par l'IRHO à 35.000 ha.

SUPERFICIES PLANTEES PAR LA SONADER (ha)									
SECTEURS (Superf. plantées avant 1962)	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	Prév. 1970
Gbada (1.500 ha)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Meridjonou (58 ha)	100	370	-	-	-	-	-	-	-
Djomon	-	-	370	-	-	-	-	-	-
Houin-Agamé	108	770	1.560	1.589	28	-	-	-	-
Sakété	-	-	-	400	-	-	-	-	-
Calavi	-	-	-	-	410	400	-	-	-
Hinvi (115 ha)	50	-	609	603	614	617	1.800	1.800	2.400
Agonvy (603 ha)	35	-	-	-	-	640	1.960	2.055	2.245
Totaux annuels	293	1.140	2.539	2.592	1.052	1.657	3.760	3.855	4.645
Totaux cumulés (2.276 ha)	2.569	3.709	6.248	8.840	9.892	11.549	15.309	19.164	23.809

Les financements cumulés à fin 1970 ont été assurés par le FIDES et le FAC pour 6.854 ha (Gbada, Meridjonou, Djomon, Sakété, Calavi, Hinvi jusqu'en 1967, Agonvy jusqu'en 1962); le FED pour 10.955 ha dont 4.055 ha sur le 1er FED et 6.900 ha sur le 2ème FED (1.850 millions Fr CFA) (Houin-Agamé et Agonvy à partir de 1967), le FAC et l'AID conjointement pour 6.000 ha soit 2.270 millions Fr CFA (Hinvi à partir de 1968).

LA PRODUCTION INDUSTRIELLE EST ACTUELLEMENT ASSUREE PAR 5 HUILLERIES DE PALME, d'une capacité globale de traitement de 52 T de régimes par heure correspondant à une capacité de production de l'ordre de 13.500 T d'huile par an, et par 1 huilerie de palmistes.

En tonnes	Huileries de palme industrielle			Huilerie de palmistes		
	Régimes	Huile	Palmistes	Palmistes	H. de palme	Tourteaux
1962	87.524	7.427	6.642	-	-	-
1963	91.820	8.478	6.690	-	-	-
1964	117.115	10.640	6.489	-	-	-
1965	109.292	9.989	8.258	38.416	17.913	17.365
1966	97.793	8.890	7.347	42.682	18.846	19.212
1967	76.356	7.059	5.701	37.978	18.345	18.610
1968	100.460	11.107	7.420	48.925	22.828	22.291

La Sté nationale des huileries du Dahomey (SNAHDA), société d'Etat créée en 1962 au capital de 600 millions Fr CFA et agréée au code des investissements en 1963, assure d'une part la commercialisation, principalement sur le marché français, des huiles de palme produites par le Dahomey et d'autre part la gestion des 4 huileries de palme construites entre 1951 et 1953 sur crédits FIDES à Avrankou (capacité de production : 3.000 T d'huile/an à partir de 16 Tr/h), Ahozon (4.500 T/an ; 12 Tr/h), Bohicon (3.000 T/an ; 12 Tr/h) et Gbada (2.000 T/an ; 8 Tr/h), ainsi que de l'huilerie de palmistes de Cotonou réalisée par la Sté allemande Conthino-Caro (Hambourg) et entrée en fonctionnement en février 1965, d'une capacité de production de 23.000 T d'huile de palmistes et 22.000 T de tourteaux.

L'Institut de recherches pour les huiles et les oléagineux (IRHO) assure la gestion de l'huilerie de palme à Pobé, usine expérimentale entrée en fonctionnement en 1952, d'une capacité de production de 700 T d'huile de palme et de 500 T de palmistes par an. La création d'une station annexe à Affamé permettrait de poursuivre les travaux de sélection de graines de l'IRHO.

La coopérative agricole de Houin-Agamé (COOPAHA), système coopératif institué en 1963 pour inaugurer une nouvelle méthode de gestion simultanée des plantations et des installations industrielles, assurera la gestion de l'huilerie de palme de Houin-Agamé, propriété de l'Etat, en cours de réalisation depuis décembre 1966 par la Sté Travaux-Afrique, le projet ayant été confié au bureau d'études belge INDACOM. L'usine, dont la mise en service initialement prévue pour mars 1969 devrait intervenir courant 1970, aura une capacité de production de 6.000 T d'huile de palme brute et 1.500 T de palmistes pour l'exportation à partir de la trituration de 30.000 T de régimes de palme par an (8 Tr/h), extensible à 50.000 T de régimes par an vers 1976. L'approvisionnement de l'usine sera assuré à partir de la plantation de 4.000 ha réalisée en 1966. Le financement a fait l'objet de 2 crédits FED accordés en juillet 1961 d'un montant total de 1.344 millions Fr CFA.

Les projets décidés concernent d'une part une huilerie de palme prévue pour 1974 dans le cadre de l'aménagement agro-industriel de 7.000 ha de palmeraies dans le bloc d'Agonvy, d'une capacité de traitement de 16 Tr/h en 1977 extensible à 24 Tr/h en 1979 soit 70.000 T de régimes par an équivalant à 13.000 T d'huile et 3.520 T de

palmistes. D'autre part une autre huilerie de palme est prévue à Grand Hinvi pour 1972-1973 dans le cadre d'un programme polyvalent de 12.000 ha (6.000 ha de palmeraies, 6.000 ha de cultures vivrières), d'une capacité de traitement initiale de 16 T de régimes par heure, extensible à 24 T/h en 1979 soit 70.000 T de régimes par an équivalant à 13.000 T d'huile et 3.520 T de palmistes.

LES EXPORTATIONS de produits du palmier ont varié en fonction de l'utilisation locale de palmistes depuis 1965 et de l'augmentation de la consommation d'huile de palme.

En tonnes	1960	1962	1963	1964	1965	1966	1967	11 mois 1968
Palmistes	61.272	43.900	50.558	56.159	16.743	5.762	3.971	6.953
Huile de palme .	16.015	9.292	9.256	12.707	13.257	18.997	8.515	9.187
Huile palmiste .	-	-	-	-	16.691	11.698	16.890	20.194
Tourteaux	-	-	-	-	16.120	11.737	21.730	21.639

LE DEVELOPPEMENT DE LA PALMERAIE comporte 2 projets :

Le projet d'aménagement agro-industriel du bloc d'Agonvy, au sud-ouest de Pobé, qui permettra de porter la superficie plantée de 638 ha (réalisés de 1956 à 1962) à 7.638 ha en 1970 à raison de 672 ha en 1967, 2.038 ha en 1968, 2.168 ha en 1969 et 2.345 ha en 1970. La production prévue en régime de croisière (vers 1979) devrait atteindre en moyenne 65.000 T de régimes par an (soit seulement 9,6 T à l'ha contre 14 à 16 T en Côte d'Ivoire dans des conditions moyennes de climat et de sol) qui correspondent, avec un taux d'extraction d'au moins 18 %, à environ 13.000 T d'huile de palme et 3.520 T de palmistes par an. La valeur des productions est estimée à 1,1 milliard Fr CFA dont 898 millions pour les palmistes et 218 millions pour les cultures annuelles.

Le financement du projet a été assuré par un prêt de 1.850 millions Fr CFA consenti par le FED en juin 1967. Les études avaient fait l'objet d'un crédit FED de 354.000 UC.

Le projet d'aménagement agro-industriel du bloc d'Hinvi, au nord-est d'Allada, qui permettra de porter les superficies plantées de 2.600 ha actuellement (dont 2.426 ha plantés sur crédits FAC de 1964 à 1967) à 8.600 ha par la réalisation de 6.000 ha nouveaux en 10 blocs qui seront gérés par 10 coopératives. La production prévue en régime de croisière (atteint vers 1980) sera de 65.000 T de régimes, soit environ 12.000 T d'huile de palme et 3.250 T de palmistes.

Le coût du programme est estimé à 2.270 millions Fr CFA dont 560 millions Fr CFA pour l'huilerie (cf. supra). Le financement sera assuré conjointement par le FAC pour 1.135 millions Fr CFA dont 183,5 millions Fr CFA déjà financés en 1966 et 1967 et 447 millions Fr CFA au titre des années 1968 et 1969, et par l'AID-ONU pour 1.135 millions Fr CFA dont 560 millions Fr CFA pour l'huilerie.

2.- L'ARACHIDE, bien qu'arrivant au 2ème rang des cultures industrielles, n'atteint pas un rythme d'accroissement semblable à celui du coton. 2 causes essentielles sont à l'origine de cette situation, les difficultés rencontrées pour le séchage et l'absence d'un réseau moderne de commercialisation.

"Dans les départements du sud, où 2 saisons de pluies se succèdent dans l'année, l'arachide de première saison est de loin la plus importante en tonnage. Or les conditions hygrométriques sévissant après cette récolte ne permettent pas un séchage de l'arachide ainsi produite qui, impropre à la commercialisation, doit être auto-consommée. Quant à l'arachide de petite saison, la faiblesse des rendements en cette période limite son importance. Reste donc l'arachide produite dans les 3 départements de l'Atacora, du Borgou et du Zou. Cette arachide, techniquement commercialisable ne bénéficie pas d'un système de commercialisation aussi perfectionné que celui du coton. Ce qui non seulement ne stimule pas la production, mais entraîne une auto-consommation trop importante, limitant ainsi les tonnages commercialisés" (Issiakou KOUTON, ministre du développement rural et de la coopération - 1967).

LES SUPERFICIES PLANTEES dans le moyen Dahomey (régions d'Abomey et de Savalou) et le haut Dahomey sont passées de 63.000 ha en 1964-1965 à 78.591 ha en 1965-1966, mais "l'intensification de la culture arachidière, notamment dans les départements du centre et du nord passe nécessairement par une meilleure organisation de la commercialisation afin de satisfaire les exigences du plan qui prévoit 53.000 T pour 1970, ces exigences ne constituant d'ailleurs qu'un minimum". (Issiakou KOUTON, ministre du développement rural et de la coopération - 1967).

LA PRODUCTION a été évaluée à 49.090 T coques en 1968 contre 47.795 T coques en 1967, 32.670 T en 1966 et 28.570 T en 1965.

La qualité des arachides est moyenne, surtout dans le moyen pays où une décote de 4 à 5 Fr CFA/kg existe par rapport à l'arachide "Rufisque Sénégal" en raison de sa teneur en huile. Une amélioration qualitative pourrait être enregistrée dans le haut Dahomey où la production se développe à partir des semences sélectionnées de la ferme d'Ina avec des rendements supérieurs et une qualité comparable aux meilleures.

Les exportations, très variables en raison des conditions climatiques et des besoins alimentaires en progression, sont passées de 3.600 T décortiquées en 1959 à 15.400 T en 1960, 12.500 T en 1961, 4.800 T en 1962, 6.600 T en 1963, 4.000 T en 1964, 2.300 T en 1965, 3.286 T en 1966, 8.000 T en 1967 et 6.000 T en 1968.

LE TRAITEMENT INDUSTRIEL DE L'ARACHIDE n'est pas encore effectué au Dahomey. Une usine, d'une capacité de 15.000 T d'huile d'arachide par an correspondant à la trituration de 30.000 T d'arachides décortiquées, est envisagée à Bohicon, à côté de l'huilerie de palme, dans le cadre du programme de développement régional de la culture de l'arachide. Le démarrage des installations était initialement prévu pour 1970, la fourniture du matériel par la firme Olier de Clermont-Ferrand ayant reçu l'accord du gouvernement dahoméen en avril 1967.

L'approvisionnement de l'usine proviendra pour 35 % du haut Dahomey et pour 65 % des régions du moyen et du bas Dahomey.

LE DEVELOPPEMENT INTEGRE DE L'ARACHIDE dans le département de l'Atakora, confié au BDPA, a fait l'objet d'un crédit FED d'un montant de 250 millions Fr CFA accordé en juillet 1968. Les crédits, qui concernent la prise en charge pendant 3 ans de l'assistance technique nécessaire aux opérations de modernisation agricole, devraient permettre de faire passer la production d'arachide de 6.100 T en 1968-1969 à 10.800 T en 1971-1972 et celle de coton allen de 400 T de coton graine en 1968-1969 à 3.360 T en 1971-1972.

3.- LA CULTURE DU COTON "autrefois assez florissante, avait connu après la guerre la désaffection des paysans. L'action combinée du service de l'agriculture et de la CFDT a permis, à partir de 1951, un redressement de la situation. Depuis 1959, la vulgarisation de la culture est presque entièrement assurée par ces 2 organismes. Deux variétés sont cultivées : l'hirsutum (allen) et le barbadense. L'objectif poursuivi tend à augmenter la production en accroissant les rendements ainsi que les superficies" (Ministère des finances, des affaires économiques et du plan - 1968).

LA PRODUCTION DU COTON-GRAINE au Dahomey, "qui poursuit sa progression grâce notamment à l'impulsion gouvernementale, aux aides extérieures et à la réceptivité des cultivateurs aux conseils des services de vulgarisation" (rapport CFDT - 1968), a dépassé lors de la campagne 1968-1969, 23.000 T dont 22.060 T pour le coton de type hirsutum et 1.000 T pour le coton de type barbadense, soit près, au total, du double de la campagne 1967-1968 où 12.600 T avaient été commercialisées.

En tonnes	1964-1965	1965-1966	1966-1967	1967-1968	1968-1969
Coton graine	3.100	6.350	9.300	12.600	23.060
- dont hirsutum ...	1.200	4.050	7.400	11.000	22.060
- dont barbadense .	1.900	2.300	1.900	1.500	1.000

"Cette augmentation de production n'est pas seulement due à l'augmentation des superficies ensemencées, mais aussi à la plus large diffusion des techniques modernes d'épandage d'engrais chimiques et de traitements insecticides, facteurs essentiels d'une meilleure productivité. 27.973 ha ont été consacrés à la culture du type hirsutum. Le rendement moyen s'est élevé à 789 kg/ha, contre 690 kg/ha en 1967-1968" (Rapport CFDT - 1968).

La progression a été surtout sensible dans les départements du Borgou, du Zou, de l'Ouémé et du Mono où le tonnage commercialisé de coton hirsutum est passé respectivement de 6.564 T à 11.569 T avec un rendement moyen de 805 kg/ha, 828 T à 3.416 T avec un rendement moyen de 784 kg/ha, 389 T à 1.314 T avec un rendement moyen de 894 kg/ha, 2.855 T à 5.353 T avec un rendement moyen de 943 kg/ha. Dans les départements de l'Atacora et de l'Atlantique, les résultats n'ont pas été satisfaisants, les tonnages commercialisés étant respectivement passés de 378 T à 352 T avec un rendement moyen de 320 kg/ha et de 64 T à 97 T avec un rendement moyen de 439 kg/ha.

"Il est intéressant de noter que des rendements moyens élevés ont été obtenus sur des superficies très étendues. C'est ainsi que dans la sous-préfecture de Banikoara (Préfecture de Borgou), la production moyenne à l'ha a dépassé une tonne sur plus de 4.000 ha, certains cultivateurs ayant obtenu des rendements supérieurs à 3 T/ha" (Rapport CFDT - 1968).

Les prix d'achat aux producteurs, différenciés selon les qualités, ont été fixés pour 1968-1969 de 26 à 35,80 Fr CFA le kg de coton-graine 1er choix et de 20 à 28 Fr CFA le kg de coton-graine 2ème choix pour l'hirsutum et de 25 à 29,80 Fr CFA le kg 1er choix et à 20 Fr CFA le kg 2ème choix pour le barbadense.

LA CFDT A ETE CHARGEE, pour la 3ème année, de l'ensemble du développement agricole du département du Borgou, intégrant dans son action plusieurs organismes : l'IRCT et l'IRAT pour les essais agronomiques, le génie rural pour les petits aménagements rizicoles, la CIDR et les Volontaires du progrès pour l'animation et le développement de la culture attelée, l'IFAC pour les cultures fruitières, la FAO pour la culture attelée et l'hydraulique souterraine.

"Les résultats obtenus sont très satisfaisants pour la principale culture industrielle, le coton, et pour les cultures vivrières et maraichères. Seule, la conjoncture économique étant toujours défavorable, la production arachidière a marqué davantage un temps d'arrêt puisque la commercialisation a porté sur un peu plus de 1.200 T contre environ 2.500 T (coques) pour la campagne précédente. Il est à noter que, grâce à l'animation, l'intégration des cultures vivrières et des cultures industrielles dans un même parcours, s'est développée ; 170 regroupements ont pu être réalisés en 1968-1969 contre 68 en 1967-1968, ce qui permet d'envisager favorablement l'avenir dans ce domaine". (Rapport CFDT - 1968).

Le développement rural intégré du Borgou a bénéficié en 1967 de 146,05 millions Fr CFA de crédits répartis en plusieurs actions. L'action propre à la CFDT, maître d'oeuvre du programme régional, comporte le développement de la culture modernisée du coton

hirsutum et de l'arachide, l'augmentation des productions vivrières par des méthodes culturales améliorées, la rationalisation de la production de pommes de terre, l'introduction de la culture rizicole améliorée et celle de la culture attelée.

En ce qui concerne les cultures industrielles, les superficies cotonnières en culture intensive devaient passer de 5.600 ha en 1966-1967 à 10.775 ha en 1967-1968 et à 17.000 ha en 1971-1972 et les superficies arachidières en blocs de 2.182 ha en 1966-1967 à 6.280 ha en 1967-1968 et 9.500 ha en 1971-1972. Les productions devaient progresser de 4.500 T en 1966-1967 à 7.000 T en 1967-1968 pour le coton et de 2.500 T en 1966-1967 à 6.000 T en 1967-1968 pour l'arachide.

LE DEVELOPPEMENT DE LA CULTURE COTONNIERE, axé principalement sur les 3 départements du sud, avec le concours de l'IRCT pour la recherche et de la CFDT pour l'encadrement, la commercialisation et l'usinage, comprend depuis 1963 d'une part un encadrement général de la culture cotonnière dans les zones productives du Dahomey et d'autre part un encadrement concentré sur les 2 sous-préfectures de Kandi et de Banikoara dans le cadre de l'action régionale de développement rural menée par la Cie internationale de développement rural (CIDR).

Les résultats de l'action entreprise depuis 6 ans sont encourageants. D'une part, les prix de revient sont les plus compétitifs du Dahomey (prix de vente en 1967 : 138.000 Fr CFA la tonne de fibre FOB, pour un prix garanti de 141.000 Fr CFA, soit un écart de 3.000 Fr CFA contre 11.000 Fr CFA dans le nord pour un prix de réalisation de 130.000 Fr CFA). D'autre part, la production est passée de 1.028 T de coton graine sur 1.394 ha en 1965-1966, soit un rendement moyen de 737 kg/ha à 2.200 T environ sur 2.300 ha en 1966-1967, soit un rendement moyen de 956 kg/ha.

Ces résultats encourageants ont amené la République du Dahomey à revoir les objectifs de production cotonnière qui étaient arrêtés à 14.000 T pour 1970-1971 et qui se trouvent donc, avec 2 ans d'avance, largement dépassés.

"On peut déjà penser qu'une production de 40.000 T de coton graine est possible et peut même être dépassée pour la fin du plan quinquennal actuel. Le nouveau plan, en cours d'élaboration, n'a pas encore défini les objectifs de production, mais il est vraisemblable qu'ils seront sensiblement supérieurs à ce chiffre, pour peu que les actions entreprises puissent être poursuivies, tant sur le plan agricole que sur celui de l'économie (augmentation de productivité, baisse du prix de revient, amélioration de la qualité, compétitivité) et que les moyens financiers nécessaires soient dégagés, non seulement pour assurer l'encadrement des cultivateurs, mais encore pour créer les infrastructures industrielles indispensables et, en particulier, de nouvelles unités d'égrenage. La BIRD, par le truchement de l'AID, est susceptible de participer, en association avec le FAC, au financement de ce nouveau plan cotonnier". (Rapport CFDT - 1968).

L'EGRENAGE DU COTON est actuellement effectué dans 5 usines de la CFDT qui représentent, depuis la mise en service de la nouvelle usine de Parakou en février 1968, une capacité de 22.500 T de coton-graine par an contre 8.500 T précédemment.

La production de coton fibre exportée vers la France, la République fédérale allemande, la Grande Bretagne et la Belgique, s'est élevée à 2.640 T en 1967.

En tonnes	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967
Coton fibre exporté	1.077	1.330	655	1.425	1.056	1.275	2.295	2.640

Les 2 petites usines de Savalou et Djougou, d'une capacité respective de 2.000 T et 1.000 T de coton-graine par an, ont été rachetées par la CFDT à la Sté John Walkden.

L'usine de Parakou, d'une capacité de 12.000 T de coton-graine par an, a été mise en service en février 1968. Les investissements ont représenté un montant de 190 millions Fr CFA contre 50 millions Fr CFA prévus par le plan.

Les extensions réalisables pour la campagne 1969-1970 représenteront une capacité d'égrenage supplémentaire de 7.200 T par an dont 3.500 T pour l'usine de Kandi (6.000 T de coton-graine contre 2.500 T actuellement), 700 T pour l'usine de Savalou (2.700 T contre 2.000 T précédemment) et 3.000 T pour l'usine de Bohicon (6.000 T contre 3.000 T précédemment), qui porteront la capacité d'égrenage du Dahomey à 29.700 T de coton graine par an. Les investissements supplémentaires représenteront, y compris l'amélioration des installations de l'usine de Djougou (1.000 T par an), un montant de l'ordre de 60 millions Fr CFA.

La réalisation de l'usine d'égrenage du Mono, qui devait être primitivement effectuée par la CFDT a été finalement confiée à la société belge INDACOM. "L'usine d'égrenage de coton du Mono aurait pu ne pas naître ; elle a failli ne pas naître. Des difficultés inattendues ont surgi au moment où nous en négocions l'installation avec nos amis privilégiés, nos amis de toujours". (Déclaration du Président Emile-Derlin ZINSOU - 18 septembre 1969). La capacité de production de l'usine sera de 15.000 T de coton-graine par an. Les investissements prévus s'élèveraient à 250 millions Fr CFA. La mise en service est prévue pour début 1970, la première pierre ayant été posée par le Président ZINSOU le 18 septembre dernier.

Le potentiel d'égrenage du Dahomey sera, avec la mise en service de l'unité du Mono, de 45.000 T de coton graine par an.

4.- LE C
long du
"représe
ment ren
une sour
(Marc DE

L'essor
et au no
largeur
le gouve
tion des
culture

La prod
sous fo

"La pro
l'augme
débouch
apport

La comm
contre

La fort
notamm
encour
produc
être r

(1)
(2)

6.- LE RICIN est récolté dans le bas et moyen Dahomey au cours du premier semestre de l'année. Jusqu'en 1961, la production a été achetée, en totalité et au-dessous du cours mondial, par la société française Organico en vue de sa transformation pour l'industrie chimique en fibres de synthèses (rilsan). A partir de 1962, un boom complet s'est opéré dans la commercialisation du ricin dont les prix ont atteint à parité avec ceux du marché mondial. Les prix du ricin ont été soutenus depuis par une intervention de 6 à 8 Fr CFA/kg du Fonds de soutien des produits d'exportation afin de garantir un prix rémunérateur aux producteurs.

La production, exportée en totalité, manifeste une tendance à la baisse. L'avenir du ricin paraît incertain, étant donné qu'il se trouve culturellement en concurrence avec le tabac nettement plus rentable pour les planteurs.

Production en 1.000 T	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967
Ricin	1.020	580	580	670	290	489	238	237

7.- LE CAFE, de type robusta, est cultivé dans le bas Dahomey, principalement dans la région d'Allada. La France, qui est actuellement le seul client, achète le produit sur la base du cours mondial.

La production, qui est faible et irrégulière la caféieraie étant vieille et soignée, a représenté 503 T en 1968 contre 1.056 T en 1967 et 718 T en 1966.

Les exportations portent sur les qualités courantes et supérieures (en tonnes)

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967
Expo								
Copra	880	2.090	1.750	1.002	1.065	891	1.040	1.000
Coco								
Noix								

8.- LE TABAC n'a été introduit au Dahomey que depuis 1942. Des essais de culture de tabacs nobles de type Maryland ayant donné de bons résultats la production s'est développée surtout dans le moyen Dahomey (régions de Dassa-Zoume, Save et Savè). Dans le bas Dahomey le tabac est cultivé dans les sous-préfectures de Ketou et de Dapaoué dans le sud-ouest à Aplahoué.

L'extension de cette culture, objet d'un intérêt certain de la part du paysan, est conditionnée par les possibilités de vente et en fait par la qualité. Aussi, la CAITA, qui est depuis 1961, autorisée à commercialiser le tabac et le seul acheteur muni d'une licence, a-t-elle le souci "d'améliorer et augmenter la production dont la qualité moyenne reste très modeste, par l'introduction de techniques adaptées aux climats et aux sols (séchage rationnel, engrais, rotation) ; implanter de nouvelles variétés (Rio grande par exemple) et si possible des variétés nobles ; parvenir à s'aligner, grâce à ces améliorations, sur les cours internationaux en s'ouvrant ainsi le vaste débouché du Marché commun". (Ministère des finances, des affaires économiques et du plan - 1968).

La production commercialisée a porté sur 718.300 T en 1968 contre 703.000 T en 1967 et 601.000 T en 1966.

La production exportable enregistre des fluctuations :

En 1.000 T	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967
Production exportable ...	582	806	486	425	291	153	701	324

B.- LES CULTURES VIVRIERES /

Les cultures vivrières, dont le développement a été jusqu'à ces dernières années moins encouragé par le gouvernement que celui des productions d'exploitation, représentent environ 80 % en valeur de la production agricole et occupent près de 85 % des superficies cultivées, soit près de 800.000 ha.

I.- LE MANIOC, surtout cultivé dans les départements du bas et du moyen Dahomey, tend à prendre de l'extension dans le nord. Cette production présente l'avantage de constituer un aliment énergétique complémentaire intéressant et sa récolte, réalisée au fur et à mesure des besoins, en fait un aliment de soudure ; c'est de plus une plante industrielle par ses possibilités élevées de transformation en fécule pouvant être exportée sous forme de tapioca.

Le service de l'agriculture s'efforce de conseiller le choix des boutures dans les zones à hauts rendements et d'introduire la variété "kalaba" qui résiste à la mosaïque.

Les superficies et la production sont en diminution depuis quelques années :

DEPARTEMENTS	Superficie en 1.000 ha			Production en 1.000 T				
	1964	1965	1966	1964	1965	1966	1967	1968
Ouémé	100,9	67,5	67,2	656,8	485,7	375,9	-	-
Atlantique	16,5	22,7	16,2	74,5	119,7	84,6	-	-
Mono	22,2	20,6	20,3	155,9	143,9	138,0	-	-
Zou	13,3	17,1	17,1	112,2	128,7	136,2	-	-
Borgou	4,6	5,5	2,5	37,4	39,1	18,1	-	-
Attacora	2,4	2,4	2,4	15,2	15,5	15,2	-	-
TOTAL	159,9	135,8	127,7	1052,0	932,6	768,0	797	881,7

2.- LE MAIS constitue la base de l'alimentation des populations du bas Dahomey. Les variétés cultivées dans le bas et le moyen pays où il y a 2 saisons de culture sont le massahoué (maïs blanc), le massagbo, la gambari (maïs jaune) et le niaouli 7 (maïs sélectionné). Dans le haut Dahomey, où il n'y a qu'une saison de culture, les variétés jaunes représentent 99 % de la production.

DEPARTEMENTS	Superficie en 1.000 ha			Production en 1.000 T				
	1964	1965	1966	1964	1965	1966	1967	1968
Ouémé	208,7	171,2	187,6	122,5	99,5	107,0	-	-
Atlantique	80,2	85,8	53,8	35,6	48,2	26,8	-	-
Mono	85,9	79,5	87,4	41,3	41,1	44,1	-	-
Zou	22,9	26,5	23,0	13,8	15,4	14,2	-	-
Borgou	20,5	20,3	16,7	14,7	14,0	11,2	-	-
Attacora	1,1	-	-	0,5	-	-	-	-
TOTAL	419,3	383,3	368,8	228,4	218,2	203,3	245,4	210,8

3.- L'IGNAME, principal produit consommé tout au long de l'année est un produit de base essentiel dans l'alimentation des populations du haut Dahomey, alors qu'il n'est que faiblement cultivé dans les départements du bas pays.

La production est en progression constante :

DEPARTEMENTS	Superficie en 1.000 ha			Production en 1.000 T				
	1964	1965	1966	1964	1965	1966	1967	1968
Ouémé	0,7	0,9	0,9	8,1	8,0	8,7	-	-
Mono	0,8	0,9	2,6	7,2	8,1	7,0	-	-
Zou	12,5	13,0	11,6	151,4	144,4	128,6	-	-
Borgou	23,6	24,3	17,3	231,0	223,9	151,9	-	-
Attacora	21,1	21,5	21,3	155,0	158,1	158,0	-	-
TOTAL	58,7	60,6	53,7	552,7	542,5	454,2	564,5	623,2

4.- LE SORGHO entre pour une part appréciable dans l'alimentation de la population, principalement dans le haut pays où il vient en seconde place après l'igname. Les variétés cultivées sont semées seules ou en association avec le maïs ou le haricot.

DEPARTEMENTS	Superficie en 1.000 ha			Production en 1.000 T				
	1964	1965	1966	1964	1965	1966	1967	1968
Zou	2,4	3,2	4,8	1,0	1,7	2,4	-	-
Borgou	55,9	55,2	40,5	34,1	35,3	24,1	-	-
Attacora	50,0	51,0	51,3	21,5	22,0	22,3	-	-
TOTAL	108,3	109,4	96,6	56,6	59,0	48,8	57,7	58,6

5.- LA PATATE est en progression pour les superficies plantées, surtout dans le département de l'Ouémé.

Dahomey

La production semble se maintenir depuis 1964.

DEPARTEMENTS	Superficie en 1.000 ha			Production en 1.000 T				
	1964	1965	1966	1964	1965	1966	1967	1968
Ouémé	3,8	9,6	12,4	12,6	29,8	39,8	-	-
Atlantique	0,5	0,5	0,6	1,7	1,8	2,0	-	-
Mono	-	-	-	0,1	-	-	-	-
Zou	0,4	0,4	0,3	4,1	4,1	3,9	-	-
Borgou	0,2	0,3	0,3	2,9	1,8	1,8	-	-
Attacora	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	4,9	10,8	13,6	21,4	37,5	47,5	49,9	60,2

6.- LE HARICOT, légumineuse traditionnellement cultivée sur de grandes étendues, joue un rôle prépondérant dans l'alimentation des populations dans tout le pays. Cependant, la tendance est à la régression.

DEPARTEMENTS	Superficie en 1.000 ha			Production en 1.000 T				
	1964	1965	1966	1964	1965	1966	1967	1968
Ouémé	25,6	27,3	26,5	6,8	8,1	8,5	-	-
Atlantique	5,5	6,4	7,0	1,3	1,4	1,7	-	-
Mono	3,7	2,3	1,1	0,8	0,6	0,5	-	-
Zou	12,7	10,6	13,0	2,9	3,4	3,0	-	-
Borgou	7,6	9,3	-	2,2	3,2	-	-	-
Attacora	7,7	7,8	7,9	2,0	2,0	0,4	-	-
TOTAL	62,8	63,7	55,5	16,0	18,7	14,1	26,5	21,9

7.- LE PETIT MIL est cultivé dans les départements du haut Dahomey et dans ceux du moyen Dahomey.

DEPARTEMENTS	Superficie en 1.000 ha			Production en 1.000 T				
	1964	1965	1966	1964	1965	1966	1967	1968
Zou	0,3	0,4	0,7	0,1	0,2	0,2	-	-
Borgou	3,3	3,4	4,0	1,2	1,3	1,7	-	-
Attacora	15,0	12,3	12,3	5,0	4,1	4,1	-	-
TOTAL	18,6	16,1	17,0	6,3	5,6	6,0	-	7,1

8.- LE FONIO ne se rencontre que dans l'Attacora. Cette culture de soudure apporte une récolte précoce et régulière bien que les productions restent stationnaires depuis plusieurs années.

Production en 1.000 T	1965	1966	1967	1968
Fonio	2,3	2,3	2,3	2,4

9.- LE RIZ, bien que peu répandu au Dahomey il y a quelques années, prend une extension de plus en plus considérable. L'introduction de semences plus productives, l'enseignement d'une bonne technique et les essais concluants font entrevoir de bonnes perspectives pour le riz dans tout le Dahomey.

DEPARTEMENTS	Superficie en 1.000 ha			Production en 1.000 T				
	1964	1965	1966	1964	1965	1966	1967	1968
Borgou	0,8	1,3	0,7	0,4	0,8	0,5	-	-
Attacora	1,4	1,5	1,5	0,6	0,7	0,7	-	-
TOTAL	2,2	2,8	2,2	1,0	1,5	1,2	1,1	1,7

10.- LES CULTURES MARAICHERES ET FRUITIERES, localisées autour des grandes villes, sont surtout pratiquées dans les bas-fonds après décrue. Les travaux de la mission de l'IFAC, qui se trouvait au Dahomey en 1966, a permis de mieux évaluer la production fruitière actuelle. "Néanmoins du point de vue du recensement et de la connaissance du volume de la production la tâche s'est révélée très ardue, la presque totalité de la production étant le fait de petites unités qui échappent à toute numération. L'organisation commerciale actuelle est loin d'être satisfaisante : une multitude de petits producteurs livrent les fruits à une multitude de petits commerçants sans moyens". (Ministère des finances, des affaires économiques et du plan-1968).

11.- LE GOMBO est cultivé dans toutes les régions agricoles du Dahomey, mais seules les régions de l'Ouémé et du Borgou sont des superficies assez importantes pour donner lieu à des estimations de superficie et de production.

Production en 1.000 T	1965	1966	1967	1968
Gombo	1,3	0,2	0,1	0,4

12.- LES OIGNONS sont surtout cultivés dans la sous-préfecture de Malanville (Borgou), sur les rives de l'Alibory et de la Sotta.

Production en 1.000 T	1965	1966	1967	1968
Oignons (Attakora)	0,6	1,1	1,5	0,1

13.- LE GINGEMBRE se cultive essentiellement à Kétou. Le manque de débouché pour l'écoulement de ce produit a découragé les cultivateurs, aussi la production n'a-t-elle cessé de baisser.

14.- LES TOMATES, bien que leur culture s'étende dans toutes les régions agricoles, subissent une grande variation.

DEPARTEMENTS	Superficie en 1.000 ha			Production en 1.000 T				
	1964	1965	1966	1964	1965	1966	1967	1968
Ouémé	0,7	0,8	0,5	2,1	2,7	1,1	-	-
Atlantique	0,4	0,7	0,9	0,2	0,4	0,4	-	-
Mono	-	2,2	1,3	-	5,4	2,5	-	-
Zou	-	0,2	-	-	1,5	-	-	-
Borgou	0,2	-	-	1,4	0,1	0,1	-	-
Attacora	-	-	-	-	-	0,1	-	-
TOTAL	1,3	3,9	2,7	3,7	10,1	4,2	6,7	43,1

15.- LES POMMES DE TERRE font l'objet d'essais de production dans les pépinières du siège des Volontaires du progrès, dans les coopératives suisses et dans beaucoup d'écoles publiques du département de Borgou. 3 problèmes se posent : le stockage, la commercialisation et le conditionnement.

La production, localisée dans les régions agricoles du haut-Dahomey, reste toujours modeste et stationnaire.

Production en 1.000 T	1965	1966	1967	1968
Pommes de terre	0,1	0,1	0,1	0,1

16.- LES AGRUMES, qui tiennent la première place au Dahomey tant par leur nombre que par le commerce auquel ils donnent lieu, présentent les meilleures perspectives de développement dans l'avenir.

La production, concentrée dans les départements de l'Ouémé, du Mono et du Zou, a porté sur 400 T en 1967.

La production d'huiles essentielles de zestes d'agrumes dans le haut Dahomey permettrait une valorisation de la production en portant le prix d'achat au producteur de 1,5 à 2 Fr CFA à 5 Fr CFA le kg, particulièrement dans les régions éloignées des grands axes de communication, l'huile essentielle étant un produit de haute valeur pour un faible encombrement.

Un objectif de plantations d'agrumes de l'ordre de 200 ha par an jusqu'en 1970 avait été envisagé en juin 1967 dans le département du Zou en vue de la consommation locale, de l'exportation sur le Niger et le Togo et de la fabrication d'huile essentielle.

Des crédits FAC de 1,88 millions Fr CFA ont été accordés le 30 mai 1967 pour la fourniture de 5 extracteurs à pédale du type mis au point par l'IFAC, d'une capacité de 2 litres par jour et par machine, soit au total 1.000 l par an.

17.- LE BANANIER se rencontre partout au Dahomey. Dans le haut pays, il est cultivé dans les hauts-fonds et le long des marigots, dans le centre et le bas pays, il est surtout concentré autour des cases. La variété locale la plus répandue est la "banane commune" alors que la "planta", proche de la variété "gros michel", est considérée comme un fruit de luxe ; la "petite naine", qui vient rapidement en production semble mieux adaptée aux conditions dahoméennes.

La production en 1967 a porté sur 10.000 T.

18.- LA CULTURE DU KENAF vient de démarrer au Dahomey. Depuis février 1967, le défrichement et l'ensemencement de plusieurs périmètres de terrains destinés à la plantation du kénaf ont été menés à bien dont 3.500 ha en 1969 dans la région de Parakou. 1.000 ha nouveaux sont prévus pour 1970.

Le traitement du kénaf est assuré depuis 1968 par la Sté dahoméenne agricole et industrielle du kénaf (SODAK). La capacité de production de l'usine, située à Bohicon, est de 5 millions de sacs et 2 millions m² de toile pour trames de tapis par an correspondant au traitement de 16.000 T de fibres par an dont 10.000 T pour l'exportation (3,5 millions de sacs et 2 millions m² de toile de tapis) et 6.000 T pour le marché intérieur (1,5 million de sacs).

Le programme de 16.000 ha de plantation de kénaf (10.000 ha dans le haut Dahomey et 6.000 ha dans le moyen Dahomey) qui permettra d'assurer l'approvisionnement de l'usine, ne sera réalisé qu'ultérieurement. Jusque là la SODAK utilisera du kénaf d'importation. Un prêt pour l'achat de matériel de défrichement des terres, de 298 millions Fr CFA accordé en mars 1967 par un consortium bancaire italien dont le chef de file est l'ICIPU a reçu fin 1967 l'aval du Fonds d'entraide et de garantie du Conseil de l'Entente.

II.- LES PRODUCTIONS ANIMALES

A.- L'ELEVAGE, celui des bovins en particulier, est prospère dans les départements du nord-est et du nord-ouest, régions de pâturage (par opposition à la partie sud, pays de forêt et région de culture) qui rassemblent à eux seuls les 4/5 des bovins recensés en 1966 dans tout le pays. L'évasement de la partie nord qui se traduit par un climat purement soudanien sur près de la moitié du territoire fait que l'élevage occupe une place plus importante dans l'économie (près de 6 % du PIB et plus de 10 % du PIB du secteur primaire) que dans les autres pays côtiers.

Les effectifs 1967 du cheptel dahoméen ont été estimés à partir du recensement de 1965.

Régions - 1967	Bovins	Ovins	Caprins	Porcins	Chevaux	Asins	Volailles
Oumé	13.900	29.000	30.500	32.500			
Atlantique ...	11.900	14.500	47.500	58.500	2		
Mono	7.000	31.500	44.000	32.000			
Zou	47.400	164.500	154.000	141.500			
Borgou	329.000	115.000	101.000	1.000	1.472		
Attakora	97.500	159.500	154.500	27.300	1.353		
TOTAL	506.700	514.000	531.500	299.800	2.827	700	1.655.000

Le cheptel bovin est composé, dans le sud et une partie du centre à très forte densité de mouche tsé-tsé (agent vecteur de la trypanosomiase), d'une race trypano-tolérante "race des lagunes", appelée à l'étranger "race du Dahomey", qui a fait l'objet de nombreuses missions d'achat des pays d'Afrique centrale. "La prospérité du bovin lagunaire préoccupe le gouvernement ; une ferme gouvernementale créée en 1959 a pour objectif l'amélioration de la race et sa sélection dans le monde rural par le prêt de petits troupeaux et de taureaux reproducteurs remboursables en 5 ans. Il existe environ 30.000 bovins lagunaires de race pure au Dahomey". (Ministère des finances, des affaires économiques et du plan - 1968).

Le nord, où certains pâturages des bords de cours d'eau permanents très infestés de mouches sont désertés par les peulhs et leurs animaux, est peuplé de bovins de race borgou, de sang zébu et sensibles à la trypanosomiase. Le problème majeur que pose cette région est celui de la récupération des pâturages. "L'essai d'assainissement de zones à glossaires se fera dans la région de Nikki, à forte densité animale, sur environ 10.000 ha. Un projet prévoit la pulvérisation à basse altitude d'insecticides, la création de points d'eau, l'amélioration des pâturages récupérés et le regroupement des troupeaux" (Ministère des finances, des affaires économiques et du plan - 1968).

La menace la plus lourde qui pèse sur le cheptel est la peste bovine dont l'extension et la gravité sont favorisées par le commerce des animaux vivants d'un territoire à l'autre. "Pour la combattre sur le continent africain, une action d'envergure, menée sous les auspices de la commission scientifique et de la recherche de l'OUA, a débuté en 1964 et s'est terminée en juillet 1967 par une campagne conjointe. Les résultats acquis sont très satisfaisants". (Ministère des finances, des affaires économiques et du plan - 1968).

La péripneumonie bovine est apparue au Dahomey il y a quelques années à la suite de l'introduction dans le pays d'animaux malades. "Malgré les vaccinations et les mesures de prophylaxie sanitaire mises en application, de nouveaux foyers sont signalés. Seule une action d'éradication du type campagne conjointe contre la peste bovine permettra d'en venir à bout". (Ministère des finances, des affaires économiques et du plan - 1968).

L'élevage du mouton et de la chèvre qui se pratique exclusivement autour des cases ne fait l'objet d'aucune préoccupation particulière de la part des agriculteurs. Un petit nombre de béliers de race sélectionnée a été introduit au Dahomey pour des croisements mais n'a pas résisté au climat. L'installation d'une bergerie a été envisagée à Savalou afin d'implanter des béliers améliorés dans les villages.

L'élevage du porc se fait en semi-liberté. La production de géniteurs de race est à nouveau intensifiée au Dahomey depuis 1967 à partir de races européennes déjà acclimatées en Afrique (tamworth, yorkshire, large black). "La ferme de Kpinnou où existait un élevage florissant détruit par la peste porcine africaine a repeuplé ses porcheries et livré de nouveaux reproducteurs pour l'élevage en brousse". (Ministère des finances, des affaires économiques et du plan - 1968).

La production avicole se développe à partir de la station avicole de Cotonou et de la ferme de Kpinnou. Ces 2 stations, dont l'extension a été financée par le Comité français de la campagne contre la faim, ont pour but l'amélioration de la race locale par la distribution en 1967-1968 de plus de 2.100 coqs dans plus de 50 villages, l'amélioration de la nutrition de la jeunesse scolaire par la distribution dans certaines écoles de poulettes de 4 mois, la formation avicole pour les jeunes agriculteurs et les élèves du centre de formation rurale de Porto-Novo.

"Dans l'avenir, la station de Cotonou, qui est une véritable métropole de la production avicole dahoméenne, assumera une autre vocation qui est celle d'un centre national de recherches avicoles. Au total, le rôle que joue la production avicole dans la lutte contre la malnutrition et le développement agricole de notre pays est considérable. Ce rôle est de toute évidence appelé à s'étendre". (Ministère des finances, des affaires économiques et du plan - 1967).

B. - LA PRODUCTION TOTALE DE L'ELEVAGE dahoméen approche 21.000 T de viande pour une valeur de 2,2 milliards Fr CFA.

Production	Cheptel	Taux exploit.	Disponible (têtes)	Poids unitaire	Viande (T)	Abats (T)	Valeur M. Fr CFA
Bovins	526.000	12 %	63.100	100	6.300	1.575	670
Ovins-caprins	1.100.000	30 %	330.000	10	3.300	500	412
Porcins	300.000	60 %	180.000	20	3.600	360	480

La production bovine, pour un cheptel estimé à 526.000 têtes en 1968 par l'étude SEDES (Paris 1968) et à 506.000 têtes pour les services de l'élevage, soit 0,22 tête par habitant, est évaluée à 63.100 têtes par an, soit 6.300 T de viande et 1.575 T d'abats.

Les principales caractéristiques de ce troupeau sont le nombre élevé de bovins par habitant pour un pays côtier (2 fois plus qu'au Togo, 3 fois plus qu'au Ghana et en Côte d'Ivoire, 7 fois plus qu'au sud-Nigeria) en raison notamment de l'évasement de la partie nord qui se traduit par un climat purement soudanien sur près de la moitié du territoire ; le taux d'exploitation légèrement plus faible que dans les autres pays d'élevage taurin en raison d'une exploitation plus tardive des mâles due à l'existence d'une embouche traditionnelle, particulièrement dans la région de Djougou, et enfin le relativement fort poids moyen des carcasses par suite de la constitution du troupeau en majorité par la race Borgou, de gabarit développé.

La production ovine était évaluée pour 1968 à 330.000 têtes disponibles, soit 3.300 T de viande et 500 T d'abats.

La production des porcins est estimée à 3.600 T de viande et 360 T d'abats, celle de volaille est de l'ordre de 5.200 T.

Les perspectives de production pour 1980 établies par l'étude SEDES (Paris 1968) prévoient une nette progression notamment en ce qui concerne la production bovine dont la situation, meilleure que dans d'autres pays côtiers particulièrement sur le plan sanitaire, donne une base de départ solide pour les actions envisagées.

En tonnes	Bovins	Ovins	Porcins	T boucherie	Aviculture	Total
1970	8.600	4.500	4.600	17.700	5.500	23.000
1975	11.200	5.400	5.400	22.000	6.700	28.700
1980	14.000	6.600	6.500	27.100	9.000	36.100

Cependant, le programme d'élevage établi par le plan 1966-1970 présente "le défaut de vouloir trop faire, ce qui nous semble aboutir à une dispersion des efforts. Une opération de grande ampleur est prévue pour la reconversion de la station d'élevage de l'Okpara. Les études et investissements nécessiteraient une dépense de 200 millions Fr CFA. L'opération envisagée (initialement) comprendrait la production de reproducteurs trypanorésistants, l'embouche d'animaux de boucherie et l'élevage industriel des porcs. Depuis, cette triple évocation a été abandonnée et les autorités semblent limiter le rôle de l'Okpara à la seule opération embouche. Cette simplification est heureuse". (SEDES - Paris 1968).

C.- LA CONSOMMATION DE VIANDE, estimée à partir du disponible, représente une consommation moyenne de 9,4 kg par habitant en 1966, niveau légèrement supérieur à celui du Togo et du Nigeria, proche de celui de la Côte d'Ivoire, nettement plus élevé que celui du Ghana.

La consommation urbaine et semi-urbaine est de l'ordre de 4.200 T, dont 3.745 T de viandes et abats de bovins. La consommation par habitant est de 9,5 kg par an pour les villes côtières (Porto-Novo, Cotonou, Ouidah), de 10 kg pour les villes intermédiaires (Abomey, Bohicon, Savalou) et de 26 kg pour les villes du nord Dahomey (Parakou, Bimbereké, Kandi).

La consommation rurale est faible (6,4 kg par habitant), avec cependant une ration de viande et abats de bovins relativement élevée (2,7 kg). Les tonnages consommés par les ruraux s'élèvent à 13.351 T dont 5.700 T de viande et abats de bovins, 3.901 T de viande et abats d'ovins-caprins et 3.750 T de viande et abats de porcins.

Les perspectives de la consommation 1980 établies par l'étude SEDES portent sur 42.060 T, soit une progression de 131 %.

La consommation individuelle annuelle devrait progresser de 7,2 kg (12 kg pour les citadins) en 1966 à 7,6 kg en 1970 (12 kg pour les citadins), 8,4 kg en 1975 (12,9 kg pour les citadins) et 9,4 kg (14 kg pour les citadins) en 1980, en ce qui concerne la viande de boucherie alors que dans le même temps la consommation de volailles passerait de 2,1 kg à respectivement 2, 2,2 et 2,6 kg.

La consommation globale de viande de boucherie passerait ainsi de 17.551 T en 1966 (population totale : 2.430.000 habitants) à 20.730 T en 1970 (population : 2.720.000 dont 430.000 citadins), 26.120 T en 1975 (population : 3.100.000 dont 530.000 citadins), et 32.800 T en 1980 (population : 3.500.000 dont 650.000 citadins) soit près du double de 1966. Cependant, si l'amélioration de la ration individuelle est sensible (+ 31 %) elle n'en demeure pas moins inférieure à celle escomptée au Togo (+ 40 %) ou en Côte d'Ivoire (+ 64 %).

La consommation de volailles devrait passer de 5.200 T en 1966 à 5.500 T en 1970, 6.700 T en 1975 et 9.000 T en 1980. L'hypothèse retenue est celle d'un ajustement de la consommation aux quantités offertes par la production nationale. En effet "s'il est peu probable que le Dahomey devienne excédentaire dans ce domaine, il serait tout aussi surprenant qu'il se mette à importer de grandes quantités de volailles". (Etude SEDES - Paris 1968).

D.- LA COMMERCIALISATION présente un bilan déficitaire de l'ordre de 2.000 T qui, malgré sa croissance envisagée (5.960 T en 1980), assure un taux de couverture satisfaisant (91 % en 1966, 84 % en 1980 soit l'équivalent du déficit togolais en 1966).

"Un effort de production bovine dans un secteur d'élevage amélioré a déjà été retenu (600 T escomptées en 1980). Si des résultats techniques et économiques encourageants étaient escomptés, un programme complémentaire pourrait venir réduire le déficit prévisible de 4.200 T prévues pour l'espèce bovine en 1980. En outre, il semble qu'une action d'amélioration qualitative et quantitative de la production porcine pourrait être développée dans le bas Dahomey et réussirait sans trop de difficultés à combler les 850 T qui manqueront à l'approvisionnement". (Etude SEDES - Paris 1968).

Les importations semblent en stagnation (9.000 têtes en 1966), ou même en régression, par rapport à la moyenne des années passées. "Les difficultés économiques du Dahomey, liées à une situation relativement peu déficitaire sur le plan des produits carnés, sont certainement responsables de cette évolution". (Etude SEDES - Paris 1968).

Les importations de viande foraine sont passées de 77,3 T de moyenne annuelle pour la période 1955-1966 à 65,4 T en 1963, 40,1 T en 1964, 61,3 T en 1965 et 67,6 T en 1966. Cette stagnation "n'a rien d'étonnant car aucune des conditions techniques et économiques nécessaires à l'ouverture d'un véritable marché de viande foraine n'est actuellement rempli dans les villes du bas Dahomey". (Etude SEDES - Paris 1968).

Les importations de conserves sont passées de 75,7 T de moyenne annuelle pour la période 1957-1959 à 60 T en 1961, 53,8 T en 1962, 105,8 T en 1963, 99,4 T en 1964 et 87,1 T en 1965.

Les exportations de bovins à destination du Togo, qui se montent à environ 1.500 têtes par an, se font directement de la région de Borgou (Djougou) vers le marché de Keato.

En tonnes 1968	Importations		Exportations		Solde déficitaire		
	Carcasses	Abats	Carcasses	Abats	Carcasses	Abats	Total
Bovins sur pied	1.420	355	165	40	1.255	315	1.570
Ovins sur pied	240	36	-	-	240	36	276
Viande foraine	70	-	-	-	70	-	70
Conserves	100	-	-	-	100	-	100
TOTAL	1.830	391	165	40	1.665	351	2.016

Dahomey

Les disponibilités togolaises en viande d'élevage (production + importations) s'élèvent au total à environ 23.000 T.

Le Dahomey assure son approvisionnement à 91 % par sa production nationale. C'est un pourcentage encore supérieur à celui du Togo (84 %).

En tonnes	Bovins	Ovins	Porcins	V.foraine	V.boucher.	Conserves	Volailles	Total
Production	7.875	3.800	3.960	-	15.635	-	5.200	20.835
Commerce	1.570	276	-	70	1.916	100	-	2.016
Disponible	9.445	4.076	3.960	70	17.551	100	5.200	22.851

E.- L'ABATTAGE est effectué par l'abattoir frigorifique de Cotonou, mis en service en février 1965 sur crédits FIDES, et dont la production a porté sur 4.078 bêtes abattues en 1969 contre 5.755 en 1968 et 5.227 en 1967.

Le plan quinquennal du Dahomey 1966-1970 prévoyait la réalisation d'un abattoir à Porto-Novo, "la vétusté de celui de Parakou nécessitant par ailleurs sa réfection". Des investissements d'un montant de 90 millions Fr CFA avaient été prévus à cet effet en 1967 et 1968 mais aucun projet d'installation n'a encore été envisagé.

III.- LA PRODUCTION DE LA PECHE

Le Dahomey était jusqu'en 1961 un pays exportateur de poisson grâce à sa production lagunaire excédentaire. Sa consommation de protéines d'origine animale, bien qu'inférieure au seuil de carence est supérieure à celle des pays voisins. La baisse de production lagunaire est certaine depuis 1961 et le pays est devenu importateur pour maintenir, face à une population accrue, une consommation légèrement réduite.

"L'avantage que constitue le port de Cotonou doit donc être exploité au maximum pour subsister à la production lagunaire réduite une production maritime en expansion qui puisse faire retrouver les anciens courants de vente extérieure. L'expérience a été faite de l'aptitude des pêcheurs dahoméens à la pêche en mer, tant artisanale qu'industrielle. C'est pourquoi les plans élaborés par le gouvernement dahoméen devraient permettre d'atteindre les objectifs visés : régularisation des cours du poisson grâce à l'instauration d'une criée, exploitation raisonnée de la plate-forme continentale par une flotte limitée de pêche fraîche, exploitation des fonds plus éloignés par des chalutiers congélateurs de haute mer, pour lesquels Cotonou constitue au sud de l'Afrique de l'ouest, une excellente base". (Etude technique et économique comparée de la distribution du poisson de mer dans les pays de l'ouest africain - Paris 1967).

A.- LA PECHE LAGUNAIRE ET FLUVIALE

La pêche lagunaire reste très active dans le bas Dahomey où les lagunes couvrent 20.000 à 30.000 ha (en période de crue). Le nombre de pêcheurs en activité quotidienne sur ces lagunes est estimé à près de 20.000.

"La poussée démographique très élevée des populations de pêcheurs conduit à une surpopulation locale menant fatalement à une surexploitation des eaux et à la non rentabilité des pêches. Cet aspect de la question se complique en plus des conditions nouvelles et défavorables créées par la construction du port de Cotonou qui met la mer en communication permanente avec le lac Nokoué et la lagune de Porto-Novo, rompant ainsi le cycle traditionnel de l'ouverture et de la fermeture du chenal (2/3 ans)". (Ministère des finances, des affaires économiques et du plan - 1968).

La production a atteint 12.000 T en 1966 dont 3.000 T pour le lac Ahémé et 9.000 T pour le lac Nokoué et la lagune de Porto-Novo, contre 16.000 T en 1964 (soit 60,6 % du total des productions de la pêche pour 875 millions Fr CFA soit 70,9 % en valeur). Les prévisions pour 1967 qui portaient sur une production de 19.000 T, bien au delà de l'objectif fixé par le plan (15.000 T) n'ont pu être réalisées (12.000 T).

La pêche fluviale pratiquée dans l'Ouémé et le Niger a produit 5.500 T en 1964 soit 21,1 % de l'ensemble des productions de la pêche (176 millions Fr CFA soit 14,2 % en valeur). Les prévisions pour 1967, qui portaient sur 5.500 T alors que les objectifs fixés par le plan quinquennal pour 1970 s'établissaient à 5.000 T, n'ont pu être réalisées (5.000 T).

B.- LA PECHE MARITIME ARTISANALE ET INDUSTRIELLE

La pêche artisanale intéresse 3.000 pêcheurs disposant de 500 pirogues dont 10 % environ sont motorisées.

La relance de la pêche artisanale, traditionnelle et motorisée, s'est traduite par la création de groupes coopératifs ou pré-coopératifs dont 2 à Sémé, 4 à Cotonou, 12 à Ouidah, 4 à Grand Popo et 2 à Agoué. "Pour rendre ces groupes économiquement viables, le service des pêche a jugé nécessaire de diversifier leurs techniques de pêche, outre le développement de la pêche aux lignes, l'on note la vulgarisation en 1966 de la pêche aux filets à requins, aux filets à sardinelles et aux sennes de plage en nylon". (Ministère des finances, des affaires économiques et du plan - 1968).

En 1966, la pêche piroguière a produit 3.400 T de poisson, soit environ 153 millions Fr CFA contre 3.550 T en 1964, soit 138 millions Fr CFA. Les prévisions pour 1967 qui portaient sur 5.800 T alors que l'objectif du plan quinquennal pour 1970 est de 6.500 T, n'ont pu être réalisées (3.500 T).

La pêche industrielle devrait se développer avec la construction du port de Cotonou et du port de pêche. Avant la réalisation du port, en effet, un seul armement, la SOCAP, avait été basé à Cotonou de 1958 à 1963. Durant la construction du port et du fait de l'étroitesse du plateau continental (12 milles en moyenne sur un littoral de 125 km), un décret provisoire avait limité à 6 jusqu'en 1967, le nombre de chalutiers de pêche fraîche basés à Cotonou.

"La plupart des licences de pêche furent accaparées par des sociétés de mareyage locales qui prirent des bateaux étrangers en écorage. Ceux-ci liés par contrat de fourniture du poisson à des prix dérisoires, n'ont pu travailler dans des conditions économiques valables. Quelques uns ont fui Cotonou, provoquant une carence continue en poisson frais". (Ministère des finances, des affaires économiques et du plan - 1968).

Le résultat de cette crise s'est traduit par une baisse de la production en 1966, 785 T de poisson débarquées par 3 chalutiers au lieu de 1.480 T en 1965, 962 T en 1964 (soit 48 millions Fr CFA) et 400 T en 1963. Les prévisions pour 1967 qui portaient sur environ 2.000 T alors que l'objectif fixé par le plan pour 1970 est de 8.700 T, n'ont pu être réalisées (1.565 T).

Le port de pêche de Cotonou, situé entre l'extrémité-est du quai commercial de 640 m et la jetée-est, comprend un mur de quai en palplanches métalliques de 145 m de long en 2 parties perpendiculaires de 70 et 75 m.

Les investissements étaient évalués à 350 millions Fr CFA, dont 180 millions d'aide du FED accordés en juillet 1968 pour la réalisation du mur de quai, des terre-pleins, de la distribution d'eau et des chaussées. Les superstructures, d'un coût de 170 millions Fr CFA, financés par un prêt de la Banque dahoméenne de développement (BDD) sur avance spéciale de la CCCE, comprennent notamment 1 halle de criée avec les bâtiments annexes, un frigorifique, une fabrique de glace et un "slip" pour l'entretien des bateaux.

C. - LE TRAITEMENT ET LA TRANSFORMATION DES PRODUITS de la pêche sont encore peu développés.

Le procédé traditionnel le plus couramment employé, même pour les crevettes lagunaires, est le fûmage à partir de bois ou de coques de noix de coco, qui intéresse près de 60 % des prises artisanales en mer ou en lagune. Seule, la pêche maritime industrielle est essentiellement commercialisée en frais, les exportations portant uniquement sur le poisson fumé.

Un traitement original consistant à frire le poisson à l'huile de palme puis à le sécher intéresse environ 11 % du poisson pêché en lagune.

La congélation n'est pas encore utilisée au Dahomey pour la consommation du poisson proprement dit, cependant un ensemble frigorifique a été prévu dans le cadre des nouvelles installations du Port de Cotonou. Les installations prévues comprenaient une tour à glace de 15 T de glace en écailles par jour avec un silo de stockage de 50 T de poisson, une chambre à 0° d'une capacité de 50 T de poisson, une chambre à -20° d'une capacité de 250 T de poisson et un tunnel de congélation rapide pour le traitement de 5 T de poisson par jour. Les travaux, d'un montant de 95 millions Fr CFA, devaient débiter en juin 1969 pour être achevés en juin 1970.

Le traitement de la crevette (cuisson et congélation) est, par contre, effectué au Dahomey depuis 1966.

La Sté Crustagel, qui effectue à Cotonou depuis 1966 la préparation de la congélation expérimentale des crevettes pour laquelle la Sté a été agréée en 1968, a réalisé en 1968 une fabrique de glace et une chambre froide ; 2 chalutiers ont d'autre part été armés en 1968. Un projet d'extension des installations, en cours de réalisation, concerne la construction de l'usine définitive et la mise en service de 2 chalutiers de haute mer. La capacité de traitement sera de 650 T de crevettes, 300 T de filets de soles et 800 T de poisson frais, pour un investissement de l'ordre de 70 millions Fr CFA.

La Sté générale d'approvisionnement du Dahomey (SOGADA), ancienne Union coopérative des maraichers et pêcheurs du Dahomey (UCOMPDA), dirigée par M. Paul DARBOUX, a ouvert en 1966 un atelier de préparation et de conditionnement des crevettes. Un projet, agréé en 1969 et en voie de réalisation, concerne l'armement de crevettiers et la mise en place d'une installation moderne de congélation de crevettes d'une capacité de production de 500 T par an.

La Gulf Fisheries Cy (Koweit), dont les projets avaient fait l'objet d'une convention signée par le gouvernement dahoméen en décembre 1966 pour l'installation d'une usine de congélation et la création d'une flottille de bateaux, s'est désistée. Les investissements se seraient élevés à 250 millions Fr CFA.

IV.- LA PRODUCTION FORESTIERE

A.- "LA FORET EQUATORIALE qui longe le golfe de Guinée, du Liberia à l'Afrique centrale, s'est progressivement dégradée dans sa partie dahoméenne par suite des défrichements opérés par de nombreuses populations du bas pays. La forêt dense n'existe donc plus au Dahomey. L'exploitation de quelques essences disséminées est essentiellement artisanale. Ce sont par ordre d'importance l'iroko (43 %), le calicédrat (25,3 %), le samba (4 %) et l'acajou à grandes feuilles (3,9 %)". (Annuaire statistique 1967).

Dans les savanes arborées du haut Dahomey, les zones forestières présentent peu d'intérêt pour l'utilisation industrielle, bien que fournissant du bois d'oeuvre, du bois de service et de chauffage aux populations locales.

CATEGORIES (1966)	Forêts classées	Forêts protégées	TOTAL
Forêt secondaire (km2)	100	1.000	1.100
Savane arborée (km2)	21.480	25.000	46.480
TOTAL	21.580	26.000	47.580

L'EXPLOITATION DES BOIS D'OEUVRE était en 1967 en légère diminution par rapport à 1966 : 17.000 m3 de grumes. Les exportations de grumes sont insignifiantes : 12 m3 à destination du Togo en 1967 alors que les exportations de bois débités sont nulles faute de scieries. Les importations, en baisse sensible par rapport à 1966, ont été d'environ 400 T de bois débités dont 60 % en provenance du Nigeria et 40 % en provenance de la Côte d'Ivoire.

B.- LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE LA FORET porte principalement sur la création, par le service forestier, de forêts artificielles, la forêt naturelle ne pouvant plus se reconstituer.

La superficie des teckeraies était de près de 7.000 ha à fin 1966. Les arbres les plus âgés ont 16 ans et ne commenceront à donner du bois d'oeuvre que dans une dizaine d'années.

DEPARTEMENTS (ha)	1949 à 1963	1964	1965	1966	TOTAL
Ouémé	146	-	4	-	150
Atlantique	1.919	325	576	680	3.500
Zou	3.002	50	66	-	3.118
TOTAL	5.067	375	646	680	6.768

C.- LA CULTURE DE L'ANACARDIER a été confiée, au Dahomey, à l'IFAC. Les essais de plantation ont commencés en 1954 et la superficie couverte est de 8.000 ha dont la moitié plantée par l'Etat et le reste sur initiative privée. Les superficies plantées devraient passer à 8.900 ha en 1972, après la réalisation dans le haut et le moyen Dahomey de 2.400 ha financés par un crédit FED de 120 millions Fr CFA accordé en mars 1967. L'opération devrait se dérouler en 2 phases de 2 ans, au rythme annuel de 600 ha, et s'accompagner d'une action de vulgarisation en faveur du développement des plantations villageoises. Le déblocage des crédits 1967 ayant été retardé, le programme n'a pu être réalisé intégralement : 475 ha seulement ont été plantés et seront gérés par le service des eaux et forêts en attendant la création de groupements coopératifs.

La commercialisation des noix, qui sera confiée à l'OCAD, intéressera essentiellement l'exportation sur le Nigeria qui disposerait d'une usine d'extraction du baume à Enugu, et sur l'Inde.

"La récolte 1967 des plantations alors en place a été supérieure aux prévisions, certains arbres âgés seulement de 3 ans ayant donné plus de 10 kg de noix ; 120 T ont été commercialisées par l'OCAD". (BCEAO - aspects de l'économie dahoméenne - 1967).

Les prévisions de production portent sur 1.700 T en 1970 et 3.000 T en 1973.

LE TRAITEMENT DES NOIX DE CAJOU est envisagé dans le nord du Dahomey. Un projet d'implantation d'une usine de traitement est lié au développement en cours des plantations d'anacardiens. Les résultats de l'étude, menée en 1969 par un expert de l'ONUDI, se sont révélés favorables dans la mesure où la production atteindra 3.000 T de noix par an, seuil de rentabilité des installations. Une proposition a été présentée au gouvernement dahoméen par la société américaine Forter international company en mai 1968. Une usine d'extraction de baume est susceptible d'être réalisée ultérieurement.

The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that every entry should be supported by a valid receipt or invoice. This ensures transparency and allows for easy verification of the data.

In the second section, the author outlines the various methods used to collect and analyze the data. This includes both primary and secondary data collection techniques. The primary data was gathered through direct observation and interviews, while secondary data was obtained from existing reports and databases.

The third section provides a detailed description of the data analysis process. This involves identifying patterns, trends, and correlations within the data set. Statistical tools and software were used to facilitate this process, ensuring that the results are both accurate and reliable.

Finally, the document concludes with a summary of the findings and their implications. It highlights the key insights gained from the study and offers recommendations for future research and practice. The author notes that while the current study provides valuable information, there are still several areas that require further investigation.